


NTALE
rte,
eem à Engaddi
Tribu de Benjamin
Jéricho
Jourdain
d'el Quods
Jérusalem
Seconds
Bethel
Herodion
Massada
Bethléem
S.t Saba
Petit torrent
Théciua
T. du Cédron
Ziph
T. Jérud
Hébron
el Khalil
ffrés :
David
tus
Odollam
aume
bénédiction
MER MORTE
Moab
de 2500 T. ou 3000 pas géométriques.
Gué
thléem à Engaddi
Mémoires
Société géologique de France, Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher
Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES ET DES LETTRES.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES ET DES LETTRES.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

DE LA VILLE DE BLOIS.

Tome Troisième.



BLOIS,

E. DEZAIRS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

RUE DU POIDS-LE-ROI.

M. DCCC. XL.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 12 SEPTEMBRE 1836,

Par M. Bergevin, président.

MESSIEURS,

La publicité dont vous avez voulu entourer le dernier acte de vos travaux annuels, reçoit aujourd'hui une éclatante réalisation; d'heureuses circonstances font en ce moment, de notre cinquième anniversaire, une solennité qui laissera parmi nous d'impérissables sou-

venirs, et qui sera, sans nul doute, une des époques les plus glorieuses de notre Société. Grâces en soient rendues à ces hommes de science qu'une pensée féconde a, de tous les points de la France, rassemblés dans nos murs, et qui veulent bien suspendre leurs utiles et généreux travaux pour encourager nos efforts et témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils prennent à nos modestes labeurs.

C'est, au surplus, disons-le, un des objets principaux de la mission des Congrès scientifiques, de vivifier les Sociétés de province en leur donnant une salutaire impulsion; en les associant à ces idées d'ensemble, à cette diversité de connaissances, dont la propagation rencontre trop souvent des obstacles dans l'esprit de routine et de localité. En retour aussi ce seront les Sociétés de province qui alimenteront les Congrès; ce seront elles qui, états confédérés de la grande union scientifique, députeront, chaque année, leurs membres vers un centre commun, pour y représenter l'antique et pacifique république de lettres. Ainsi les liens les plus étroits uniront les Congrès et les Sociétés de province, et ce sera certainement à l'institu-

tion des premiers que celles-ci devront leurs plus féconds et leurs plus rapides développements.

L'opinion publique a, de son côté, puissamment concouru à la formation de ces espèces de corporations provinciales, dont tendent à s'enrichir toutes les localités de quelque importance, et qui témoignent si hautement de la renaissance des études sérieuses. De toutes parts, en effet, le besoin de connaître et de s'instruire a fondé ces associations intellectuelles, créé ces divers centres d'action scientifique qui auront nécessairement pour résultat de propager cet esprit de recherches qui trouvera partout et toujours des mines inépuisables à exploiter, de donner une direction aux imaginations, de combiner les travaux individuels en les faisant converger vers un but commun, de répandre enfin en mille endroits ces connaissances qui autrefois étaient l'apanage exclusif de quelques illustrations parisiennes. Non pas, Messieurs, que, dans notre opinion, les provinces puissent avoir la prétention, ou même l'espérance, de rivaliser avec Paris, et de se soustraire à son influence : c'est

de ce centre immense de population et de lumière que nous recevrons encore long-temps le mouvement et la direction suprême: c'est là que s'agiteront toujours ces hautes questions de politique et d'organisation sociale qui intéressent la France entière; là, au sein de la civilisation la plus avancée, les sciences, les arts, l'industrie trouveront leurs plus illustres représentants, les lois leurs plus savants et leurs plus éloquents interprètes.

Mais si, sous tant de rapports, les provinces doivent accepter ce joug, du reste assez léger, de la centralisation, il est beaucoup d'autres points sur lesquels il leur appartient de prendre l'initiative.

Pourquoi remettraient-elles à d'autres le soin de parler de ce qui les concerne, de leur agriculture, de leur industrie, de leurs mœurs, de leurs besoins? Pourquoi ne feraient-elles pas leur propre histoire? Qui donc est plus à même de remplir cette utile mission que ceux qui habitent la localité même. Nous avons reçu pendant long-temps, avec une grande abnégation, de prétendues descriptions de nos provinces, faites à Paris, où elles avaient subi

d'étranges travestissements : nous avons vu des statistiques fabriquées dans les bureaux, où nous ne trouvions de nos départements que le nom, où le passé et le présent étaient également dénaturés, qui paraissaient si peu applicables aux localités qu'elles étaient censées décrire, qu'après les avoir lues on pouvait très bien se demander s'il n'y avait pas là quelque erreur matérielle, si c'était, en un mot, de telle localité qu'on avait voulu parler.

Il n'en sera plus ainsi désormais; les Sociétés scientifiques établies dans les provinces ont senti toute l'importance de leur mission; elles se sont imposé le devoir, chacune dans sa sphère d'activité, de rétablir le passé, et en donnant d'exactes notices du présent, de diriger et préparer l'avenir.

Le passé, c'est là surtout l'époque favorite des Sociétés savantes; et en effet, dans ce vaste champ, quelle moisson abondante à recueillir et que d'erreurs à réparer!

Mais il n'y a plus un instant à perdre; à l'époque de transition dans laquelle nous vivons, les événements se pressent avec une telle rapidité; les institutions, les lois, les usages se suc-

cèdent si incessamment, que dans leur passagère apparition, ils ne laissent bien souvent, dans nos esprits, que des traces fugitives et des souvenirs imparfaits, et refoulent bien loin derrière eux la mémoire du passé. Il faut donc se hâter de surprendre les secrets de l'antiquité; bientôt il ne sera plus temps; car le présent suffit à peine à la dévorante activité de la génération, et la tendance des idées l'emporte invinciblement vers l'avenir.

Nos pères, autrefois, chez lesquels une lente transition des événements n'excitait pas ces vives émotions qui agitent la génération actuelle, pouvaient se complaire à des recherches sur le passé; cette disposition d'esprit était alors singulièrement favorisée par l'indifférence, presque complète, qu'a montrée la nation, au cours des deux derniers siècles, pour les affaires publiques, et par cet état de sécurité et de permanence, que de rares événements sont venus troubler pendant cette période.

L'existence des ordres religieux était aussi très favorable à cet esprit traditionnel qui perpétue les souvenirs; et si on réfléchit qu'alors

le passé était, pour ainsi dire, un patrimoine pour une partie notable et influente de la nation, on concevra facilement cette tendance de nos pères à revenir sur des faits qui avaient créé toutes les existences, et sur des principes qui les avaient maintenues.

Enfin, jusqu'en 1789, la chaîne des institutions n'avait pas été interrompue; tout paraissait se tenir, et les déviations mêmes, que les siècles avaient amenées, laissaient encore à découvert les antiques origines de la plupart des établissements existants.

Mais depuis, quelle solution de continuité! Troublée jusque dans ses fondements, la société a reçu, de ces terribles commotions, une irrésistible impulsion qui la porte en avant; nos mœurs, nos idées, nos études ont suivi ce mouvement. L'actualité est devenue le caractère du siècle; on dédaigne, on effleure à peine tout ce qui ne nous procure pas l'immédiate satisfaction à laquelle notre impatience nous fait aspirer.

Eh! tout ne semble-t-il pas, dit-on, en apparence du moins, justifier cette répugnance à regarder derrière soi? Que reste-t-il, en effet,

du passé? Bases, principes, législation, tout n'a-t-il pas été renversé? tout n'est-il pas nouveau? Quels fruits, se demande-t-on, retirer de l'étude de faits qui n'ont aucun rapport avec nos temps, de l'examen d'institutions qui ne peuvent exercer aucune influence sur notre direction?

C'est avec de pareils raisonnements qu'on finirait par élever un impénétrable rideau entre la génération actuelle et les temps qui l'ont précédée, et qu'on la priverait de ce privilége, toujours si précieux pour ceux qui savent en user, de s'éclairer par la comparaison et l'examen sérieux des avantages et des vices d'institutions qui ont subsisté pendant des siècles. Ce serait, disons-le, une déplorable erreur, une faute irrémédiable, que de céder devant l'apparente inutilité de recherches qui, en nous reportant vers le passé, paraissent n'offrir à l'observateur que des ruines: c'est sur ces ruines, en effet, qu'a été élevé tout l'édifice de notre société moderne, et quelque soin que les législateurs de 1791 aient pris pour s'affranchir des anciennes traditions, on retrouve encore dans leurs œuvres des traces nombreuses des institu-

tions qui existaient avant eux. Aussi pour tout homme qui n'accepte pas sans examen les usages établis, qui veut remonter aux principes des lois qui nous régissent, c'est encore la source la plus féconde à consulter.

La législation générale a sans doute, depuis cinquante ans, immensément réagi; elle s'est étendue sur une infinité de détails; elle a fait, en un mot, d'incroyables efforts pour se substituer, d'une manière absolue et complète, aux anciennes règles; elle a été néanmoins forcée d'accepter un grand nombre de faits accomplis, d'usages consacrés, de droits acquis, et elle n'a pu soustraire soit à l'empire des coutumes, soit à l'influence des principes et des faits antérieurs, le réglement des difficultés ou des prétentions qui pourraient en résulter.

Aussi, Messieurs, est-ce avec une vive satisfaction que nous avons été témoins de la réaction qui s'est opérée en faveur de l'antiquité, et de la propension de quelques-uns de nos jeunes concitoyens vers l'étude des traces laissées par nos ancêtres de leur passage sur cette terre. Seulement il est à déplorer que ce retour ait déjà été si tardif; car depuis qua-

rante ans, que de trésors dissipés, que de monuments détruits, que de documents dispersés et perdus!

C'était aux Sociétés savantes qu'il appartenait d'imprimer cette direction, de seconder de toutes leurs forces ce mouvement; c'était le premier de leurs devoirs, le but le plus utile de leur organisation, et elles n'y ont pas failli.

Elles ne failliront pas davantage à l'étude du présent pour préparer les voies à l'avenir; et ici la carrière est sans bornes, car elle s'agrandit suivant l'exigence des temps; et encore que les questions brûlantes du moment soient en dehors de notre domaine, et ne puissent trouver place dans nos paisibles discussions, notre mission n'en est pas moins de prendre acte de tous les besoins qui se manifestent, et ils doivent trouver chez nous pour se produire des interprètes permanents et une tribune toujours ouverte.

Je n'entends pas, assurément, que nous devions usurper les attributions officielles réservées aux corps établis par la loi; seulement, et en restant sur le terrain qui nous est propre,

il nous est permis de suppléer à leur action, de la préparer, de la devancer même quelquefois. Il y a tant à faire, tant à améliorer, qu'on ne peut voir, ce me semble, trop d'ouvriers à l'œuvre.

Notre industrie, notre commerce, ne réclament-ils pas, en effet, une constante attention? Les sciences agricoles, enfin réhabilitées, sont en voie de progrès; il faut seconder ce mouvement, le favoriser de tous nos moyens, en nous initiant mutuellement à la connaissance de toutes les découvertes, de tous les procédés que le génie de nos contemporains met au jour. L'avenir de la patrie repose sur l'éducation de la jeunesse et des enfants du pauvre; quoi de plus digne de fixer nos méditations et nos études? L'état de nos habitudes religieuses et morales appelle encore les regards de l'observateur; la statistique criminelle est dans notre localité une matière neuve et qui ne serait point ingrate pour celui qui voudrait en faire le sujet de ses travaux.

De graves et difficiles problèmes, dont la solution intéresse à la fois et la fortune publique et les particuliers, se rattachent à une science

qu'on peut dire nouvelle, l'économie politique, qui sort enfin de l'état d'enfance où elle a été retenue si long-temps. Elle a dans son domaine ces questions de salaire, d'impôts, de production, qui soulevèrent dans ces derniers temps de si étranges discussions; les établissements de bienfaisance, et surtout ces institutions si populaires destinées à sauver les épargnes du pauvre, sont encore le but de ses investigations. Mais comme les principes sur lesquels cette science s'appuie, absolus en théorie, sont plus flexibles dans la pratique qui les modifie selon les temps et les lieux, de là la nécessité d'une connaissance approfondie des faits spéciaux à chaque localité, pour pouvoir risquer des expériences dont le succès sans cela serait trop souvent incertain.

Or, à qui, Messieurs, si ce n'est aux Sociétés savantes, sera-t-il réservé de sonder ainsi le terrain par avance et d'éclairer la voie où l'on pourra ensuite marcher avec sécurité?

Je ne vous parlerai pas des sciences physiques, naturelles et médicales; elles ont déjà trouvé parmi nous d'habiles et consciencieux observateurs, de dignes interprètes. Du reste,

Messieurs, l'énumération serait longue, si elle était complète, de tous les objets qu'il nous est donné de traiter et d'approfondir. Ce qu'il y a de certain, c'est que tel qui, ayant entrevu une idée utile, combiné un projet de réforme salutaire, n'oserait les hasarder au grand jour d'une réunion officielle, ne craindra pas de les produire dans le sein de nos Sociétés, où ils pourront s'élaborer et se mûrir, pour ensuite, en se réalisant par l'application, procurer peut-être de nouvelles sources de richesses au pays.

Eh! Messieurs, si je voulais faire ressortir, sous le point de vue d'une utilité plus matérielle et plus immédiate, les conséquences de recherches, en apparence purement scientifiques, et de curiosité historique, je vous citerais l'état financier de notre pays et le chiffre des charges qui grèvent la propriété foncière dans ce département. Ces charges sont exorbitantes, comparativement surtout à celles qui pèsent sur d'autres localités. Or, recherchez d'où vient cet excès: remontez pour cela aux temps qui ont accompagné le nouvel établissement de l'impôt foncier en France, et vous verrez

que cette surcharge, dont nous gémissons, tient à la fausse appréciation des éléments qui constituaient la société dans nos provinces avant 1789. Eh bien! mettez à nu tout le vice des bases sur lesquelles on a travaillé à cette époque; démontrez, l'histoire à la main, les erreurs d'application dans lesquelles sont tombés les législateurs, faute d'avoir tenu compte des priviléges, des exceptions, des immunités, dont jouissaient certains corps et certaines provinces, et peut-être, après quarante années de vaines et infructueuses réclamations, ces études, en apparence d'érudition, se traduiront-elles en un dégrèvement, en une équitable diminution des charges qui nous accablent.

Moi-même, vous le savez, Messieurs, j'ai assumé cette tâche, et déjà j'ai livré à la Compagnie quelques prémisses de mon travail; ce travail, je le poursuivrai avec ardeur; car, je le confesse ici, je l'ai conçu moins dans un intérêt scientifique, qu'inspiré par le dévouement que je porte à cette province et soutenu par l'espérance d'un résultat qui serait pour moi un précieux souvenir.

Mais je ne dois pas oublier que si l'honneur

de votre choix m'a imposé l'obligation de prendre la parole, je dois me restreindre dans les limites d'une simple allocution, et laisser les honneurs de la séance à ceux auxquels elle est réservée. Toutefois, et à cause de la solennité de ce jour, j'ai voulu, en quelque sorte, renouveler les vœux de notre fondation, et rappeler le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. Ces efforts, soyons en convaincus, Messieurs, ne seront pas stériles; tôt ou tard ils profiteront au pays.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1835 — 1836,

Lu dans la Séance publique du 12 septembre 1836,

Par M. de la Saussaye, secrétaire.

MESSIEURS,

Une circonstance solennelle prête à la séance publique de cette année un caractère inaccoutumé, et qui ne doit plus même se reproduire parmi nous. La quatrième session du Congrès

scientifique de France, tenue dans notre ville, a placé dans les rangs des personnes qui nous écoutent, de hautes notabilités scientifiques, parmi lesquelles nous sommes heureux de rencontrer plusieurs des Correspondants de notre Société. Nous devons compter sur l'accueil bienveillant qu'ils feront à l'énumération de nos travaux de l'année, car le premier de tous, pour nous, a été de préparer la réunion qui les amène dans nos murs. La Société royale d'agriculture de Blois, notre sœur aînée, a partagé avec nous ce soin, et c'est à son nom, comme au nôtre, que nous adresserons des remerciements empressés aux savants qui ont bien voulu répondre à notre appel, et contribuer, par leur présence, à populariser parmi nous le goût des occupations et des études qui font l'objet de notre institution.

Notre Société a fait cette année des acquisitions précieuses dans son personnel. Nous avons maintenant le bonheur de compter dans nos rangs, en qualité de membres honoraires : M. Pardessus l'aîné, dont la haute réputation scientifique est un des titres de gloire de notre ville; M. le baron de Reiffenberg, de l'A-

cadémie des sciences de Belgique, et M. SPENCER SMITH, de la Société royale de Londres. Malgré des infirmités, qui lui laissent peu de repos, cet honorable savant a voulu assister au Congrès de Blois, et nous sommes heureux de le voir aujourd'hui assister à notre séance.

La liste de nos correspondants s'est accrue successivement de M. DE SAULCY, de l'Académie de Metz, qui vient d'être couronné des palmes académiques * ; de M. GAULLIER DE BILLY, dont nous avons apprécié l'an dernier les tableaux statistiques adressés à notre Société, avant d'en être reçu membre; de M. CHATELAIN, membre d'un grand nombre d'Académies, l'un des promoteurs les plus zélés de l'institution des Congrès; et de M. JULLIEN, de Paris, fondateur de la Revue Encyclopédique, le journal scientifique de France qui a été le plus répandu, et dont le succès fut le plus mérité. MM. TAILLIAR, QUENSON, MINART et MANIEZ sont du

* Dans sa séance publique du mois d'août 1836, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné la première des trois médailles d'or du concours pour les Antiquités nationales, à l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé : *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz.*

nombre des hommes qui se sont fait le plus remarquer au Congrès de l'année dernière, je m'applaudis d'avoir été assez heureux pour les entendre, et pour vous procurer leur honorable collaboration. M. Massé, de Tours, s'est recommandé à nous par une belle publication sur Chenonceaux, et par son travail sur les portails d'églises de la Touraine, ouvrages dans lesquels il a appliqué avec succès son talent dans le dessin architectural, à l'étude et à l'histoire de l'art dans le moyen-âge. Le savant docteur Le Glay, de Cambray, l'éloquent M. Gaillard, secrétaire de l'Académie royale de Rouen, sont deux des hommes qui honorent le plus notre Compagnie. D'importantes découvertes dans les arts ont rendu européen le nom de M. Thilorier; M. Verger, de Nantes, est l'un des antiquaires les plus laborieux et les plus consciencieux qui exploitent les ruines de nos anciennes villes gallo-romaines; vous avez pu apprécier le mérite de ses travaux dans la brochure qu'il vous a adressée sur les fouilles de Jublains, l'ancienne *Mediolanum Diablintum*. C'est avec un bien vif sentiment d'intérêt que nous avons reçu dans nos rangs M. Aucher-Éloy, celui de

nos compatriotes qui contribua le premier à répandre dans notre pays le goût des livres et celui des travaux scientifiques qui s'y est développé ensuite d'une manière remarquable. M. Aucher a depuis plusieurs années parcouru différentes parties de l'Afrique et de l'Asie, pour y recueillir, à travers mille dangers, des plantes et des insectes inconnus, et enrichir les sciences naturelles de nouveaux genres et de nouvelles espèces. Vous savez avec quel plaisir sont entendues les lettres où il raconte les principales circonstances de ses aventureuses expéditions.

Les relations établies cette année entre notre Compagnie et plusieurs Sociétés savantes de France, à l'occasion du Congrès, nous ont valu l'admission dans nos rangs de plusieurs de leurs membres les plus distingués: MM. Cousin, de Boulogne, Pyot, du Puy, Gaulard, de Verdun, Bonvalot, de Paris, Roux, de Marseille. Raynal, de Bourges, Dancoisne et Delanoy, de Douay.

M. Pensée, d'Orléans, artiste aussi modeste que distingué, a mérité récemment son admission au milieu de nous, par le don de son joli dessin du château de Bury qui orne le

volume que nous venons de publier, nous lui en devons un témoignage public de reconnaissance.

M. le Dr BAILLY, notre compatriote, qui a soutenu avec honneur la réputation de la médecine française en Italie, en Grèce, à Constantinople, et qui aujourd'hui occupe un rang élevé parmi les adeptes de l'école phrénologique, est aussi devenu l'un de nos correspondants.

Une acquisition nouvelle encore, et dont vous allez être appelés, Messieurs, à juger toute l'importance, est celle de M. Charles TURPIN. C'est aujourd'hui même qu'il doit payer son premier tribut à notre Société, et je m'applaudis vivement de cette circonstance; le mérite littéraire de notre compatriote vous sera révélé tout entier et n'aura rien à perdre en passant par la froide et incomplète analyse de votre secrétaire.

Parmi les gens de lettres ou de science qui appartiennent à notre pays, par une adoption qui l'honore, nous avons réuni à nous M. KOLLY, docteur ès-lettres, ancien professeur de rhétorique à Pont-Levoy, et M. DESPORTES, directeur du Prytanée de Menars.

La Compagnie doit ajouter au nombre des Sociétés savantes qui correspondent avec elle : l'Académie royale de Metz, la Société des Antiquaires de la Morinie, la Société de la morale chrétienne, à Paris, la Société d'émulation, à Rouen, et les Sociétés d'agriculture de l'Eure et du Calvados.

Dans le cours de cette année, vous avez reçu en hommage un grand nombre de brochures et ouvrages imprimés, et vous avez entendu la lecture de trente et un morceaux inédits. Nous publions, vous le savez, à la fin du recueil de nos mémoires, la liste des ouvrages imprimés qui nous sont offert. Je dois vous signaler, Messieurs, parmi les membres qui vous tiennent le plus exactement au courant de leurs publications : MM. DE BEUZELIN, CHATELAIN et REY, de Paris, DE SAULCY, de Metz, GIRARDIN, de Rouen, BAIGNOUX, de Tours, et VERGNAUD-ROMAGNESI, d'Orléans. M. l'abbé PASCAL, quoique étranger à notre Société, a enrichi ses archives d'une excellente notice sur Pont-Levoy. Je n'oublierai pas de mentionner, avec éloge et reconnaissance, la spirituelle composition que M. le baron DE JASSAUD a bien voulu des-

siner, et qu'il a fait graver ensuite à ses frais, pour servir d'encadrement au diplôme des membres de notre Société.

J'ai maintenant à vous rendre compte, Messieurs, des ouvrages manuscrits qui vous ont été adressés, ou dont vous avez entendu la lecture dans vos séances.

Jurisprudence.

M. DE PÉTIGNY a lu à la Société plusieurs fragments d'un travail très étendu, et du plus haut intérêt, sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne. Dans cet ouvrage, fruit de quinze années d'études, et dont nous devons vivement désirer la publication, les dispositions si confuses des codes promulgués pour les diverses nations réunies sous le sceptre des Mérovingiens, sont classées par ordre de matières et rassemblées de manière à former un traité distinct sur chaque partie de la législation. Quatre grandes divisions sous les titres de lois politiques, lois civiles, lois judiciaires et lois pénales, embrassent toutes les sections de ce vaste ensemble. Les fragments lus à la

Société sont tous extraits du titre des lois politiques, et l'auteur a cherché constamment à rattacher à son sujet les considérations historiques d'un intérêt général, qui naissaient naturellement pour lui de l'étude des monuments contemporains, les seuls qu'il ait consultés, en évitant soigneusement de confondre ceux qui s'appliquent à différentes époques. Cette précaution a été trop négligée, peut-être, par nos meilleurs historiens, qui ont souvent jugé l'époque mérovingienne d'après les monuments et l'esprit de la seconde et même de la troisième race. Dans une première lecture, M. de Pétigny nous a montré la puissance royale nulle chez les Francs avant leur entrée dans la Gaule, et commençant à s'élever aussitôt qu'ils ont planté leurs tentes sur le sol romain. Pour expliquer cette révolution, il a rappelé un passage de César, où se trouve éclaircie en peu de mots toute l'organisation politique des Germains. « Lorsqu'une nation est en guerre, dit le con» quérant de la Gaule, elle choisit un magistrat » unique qui commande l'armée, et a droit de vie » et de mort sur les soldats; dans la paix, il n'y » a point de magistrat commun à tout le peuple;

» les chefs des tribus ou cantons rendent la » justice et apaisent les dissentions. »

Ainsi on conçoit clairement pourquoi les nations germaniques, n'ayant pas de rois dans leurs forêts natales, se trouvèrent toutes soumises à l'autorité monarchique dès qu'elles eurent passé le Rhin; c'est qu'alors, en effet, elles étaient sur une terre ennemie et en état de guerre permanente avec les provinces conquises ou à conquérir. M. de Pétigny nous a dépeint ensuite ces chefs de tribus, que les Germains appelaient *Grafen*, que la loi salique nomme *Gravions*, et auxquels on a depuis donné le titre romain de comtes. Ces magistrats guerriers conduisaient leurs tribus au combat, et en temps de paix, suivant l'expression de César, apaisaient les dissentions, c'est-à-dire, s'interposaient comme arbitres dans toutes les querelles pour fixer la satisfaction de l'offenseur à l'offensé.

La loi salique n'est autre chose qu'un recueil des anciens usages, attribuant à chaque genre d'offense la satisfaction accordée le plus ordinairement. Lorsque cette compilation fut faite pour la première fois, la nation franque

était encore dans l'état que décrit César; elle ne reconnaissait d'autre autorité que celle des chefs de tribu, *proceres qui tunc temporis regebant gentem*, dit le texte même de la loi salique. Ces chefs, ou gravions, étaient élus par le libre suffrage des guerriers de la tribu, et jamais un peuple ne réunit à un plus haut degré que nos anciens Francs, toutes les conditions de l'indépendance individuelle, de la dignité de l'homme. C'est de ce vieil esprit de liberté germanique, uni aux doctrines fraternelles du christianisme, qu'est sortie la civilisation moderne, ce grand progrès de l'humanité, que les sages de l'antiquité grecque et romaine n'auraient pas même osé rêver; car aucun d'eux n'avait imaginé qu'une société quelconque pût se maintenir sans l'esclavage des classes laborieuses.

Néanmoins M. de Pétigny nous a fait suivre la décadence progressive des libertés germaniques sous les monarchies conquérantes. Nous avons vu les gravions ou comtes, d'abord les élus du peuple, devenir des fonctionnaires nommés par les rois, puis des seigneurs héréditaires, et l'assemblée générale de

la nation se réduire au conseil du roi. La dignité de duc, moins étudiée et moins connue que celle de comte, a fourni à M. de Pétigny le sujet de quelques vues nouvelles qu'il va développer dans cette réunion.

Dans une autre séance, notre confrère a énuméré les prérogatives des rois mérovingiens et les sources de leurs revenus. Il a prouvé qu'elles se réduisaient aux produits de leurs domaines, aux péages, au droit de gîte, au *fredum* ou droits de justice, aux biens confisqués sur les condamnés et aux successions tombées en déshérence.

Examinant ensuite dans leurs détails ces diverses prérogatives, il a fait remarquer, d'après les jurisconsultes anglais, et notamment Blackstone, que les rois d'Angleterre, même aujourd'hui, n'ont pas d'autres revenus légaux que les chefs des tribus germaniques; car les impôts votés par le parlement sont la représentation des dons gratuits que les Germains offraient librement à leurs chefs dans les assemblées de la nation. Ainsi se trouve confirmé ce que dit Tacite de la répugnance des Germains pour les impôts, répugnance telle que, trouvant

au fond de la Germanie une nation soumise à des contributions forcées, l'historien romain n'hésite pas à déclarer par cela seul qu'elle n'était pas d'origine tudesque.

Enfin, dans une troisième séance, M. de Pétigny a développé un système nouveau sur les rapports des Francs avec les Gaulois romains, système entièrement contraire à celui d'une école historique moderne; car il tend à présenter les Gaulois romains comme ayant été mis, après la conquête, sur le pied d'une parfaite égalité avec les vainqueurs, et même comme ayant eu sous les Mérovingiens la plus grande part aux richesses, aux dignités et à l'exercice du pouvoir. M. de Pétigny a développé une partie de ces idées dans un fragment sur l'origine de la féodalité, inséré dans le second volume des travaux de la Société.

Sciences et Arts.

M. Cler, poursuivant son histoire de la philosophie, est arrivé à l'époque de Socrate. Il a cherché avec bonheur à faire connaître ce philosophe, le caractère moral de sa mission et la révolution qu'il a produite dans le monde

éclairé. Après Socrate, il nous a fait voir les différentes sectes philosophiques, moins spéculatives que pratiques, occupées à rechercher et appliquer ce qu'elles croyaient devoir être le mobile des actions humaines. A la suite de ces écoles, cynique, stoïque, cyrénaïque, etc., dont les noms signifiaient plutôt la manière de vivre de leurs adeptes que leur manière de discuter les principes, M. Cler nous a montré les systèmes spéculatifs reparaissant dans le spiritualisme de Platon, et le sensualisme d'Aristote, pour ramener, comme il arrive d'ordinaire en présence d'opinions extrêmes, d'abord le doute, dans l'école pyrrhonienne, et enfin l'éclectisme dans l'école d'Alexandrie.

M. Cler nous a encore donné l'analyse critique de quelques ouvrages nouveaux, parmi lesquels nous citerons l'Essai sur les bases et les développements de la moralité, par M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, et le nouveau Traité de Philosophie de M. Gatien Arnoult.

De mil sept cent quatre-vingt-cinq à mil huit cent trente-cinq, ou le Demi-Siècle, par M. Gaudeau, vice-président de notre Société, est un écrit

dans lequel l'auteur, qui a vu et qui a pu juger ces deux époques, décrit rapidement et oppose ensuite, par des contrastes piquants, les mœurs, les habitudes, le sentiment religieux, le plus ou moins de bien-être des hommes d'autrefois et des hommes d'aujourd'hui, et accompagne ces tableaux de considérations philosophiques, dans lesquelles il pèse d'une manière impartiale, et ce que le temps a fait gagner, et ce qu'il a fait perdre.

Dans un travail extrêmement remarquable, que vous avez reçu de M. le docteur Marin-Desbrosses, l'auteur, après avoir énuméré les causes auxquelles on doit attribuer l'augmentation, malheureusement trop réelle, du nombre des enfants trouvés en France, cherche à porter remède à cette plaie de notre civilisation par les moyens suivants :

1° Favoriser les mariages précoces, en admettant plus tôt aux fonctions publiques, et en libérant plus tôt les soldats.

2° Exiger qu'une femme qui veut un nourrisson justifie de l'état actuel de son enfant.

3° Charger quelqu'un de veiller à empêcher les abus.

4° Oter tout prétexte aux abus en mettant à

la disposition des préfets une somme destinée à secourir les filles-mères et les veuves-mères indigentes *.

Nous devons à notre honorable président, M. Bergevin, un travail dont le triple objet a été :

1° De rechercher historiquement quelles ont été les charges imposées sur la propriété foncière de notre département, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'en 1789.

2° De démontrer que c'est sur les bases les plus fausses, que l'Assemblée constituante a fixé le contingent de certains départements, et notamment de celui de Loir-et-Cher; qu'en prenant pour base les anciennes impositions, on n'a tenu aucun compte, ni des temps dans lesquels elles avaient été établies, ni des circonstances qui avaient dû les modifier, etc.

3° De faire ressortir, à cet égard, tous les

* Le Congrès scientifique a reconnu le mérite du travail de M. le docteur Desbrosses en le publiant dans les Procès-Verbaux de la session de Blois. L'Académie des Sciences a sanctionné depuis le jugement du Congrès, en décernant une mention très honorable au même travail, et témoignant le regret que, par sa nature qui le rattache à l'Académie des sciences morales et politiques, il ne pût pas concourir au prix de statistique que l'Académie des Sciences accorde tous les ans. (V. le Procès-Verbal de la séance publique de l'Académie des Sciences en 1838.)

avantages qu'avaient eus à cette occasion les pays d'états, qui avant 1789 étaient infiniment moins grevés que les autres provinces, et qui jouissent encore du même privilége.

M. Bergevin a jeté en outre un rapide coup d'œil sur les impôts, depuis 1789 jusqu'ici, et nous a donné des recherches précieuses sur les biens nationaux vendus dans notre département, et sur l'influence de cette vente à l'égard des fortunes et de l'aisance générale du pays.

Nous devons désirer vivement la continuation d'un travail dont l'auteur ne nous a lu que la première partie, et qui sera sans doute l'un des plus importants que notre Société ait produits.

M. Derivière, notre correspondant, à Saint-Dyé, nous a lu un mémoire sur l'air atmosphérique. Ce mémoire expose d'une manière claire et attachante, les propriétés physiques et chimiques de l'air, sa puissance quand il est agité, le rôle important qu'il joue dans l'acte de la végétation et de la respiration, son action sur l'économie animale quand il est chaud, froid, sec ou humide, ou qu'il est chargé de fluide électrique; son action délétère quand il

3

contient des corps étrangers réduits en vapeurs, et enfin la nécessité de le maintenir dans son état de pureté, comme moyen hygiénique. Le sujet traité sous tous ces rapports forme un travail complet, et rempli de données utiles qui ont assuré vos suffrages à son auteur.

Dans un mémoire sur un genre de colique qui semble endémique à la capitale de l'Espagne, et qui en a pris le nom de *colique de Madrid*, M. le docteur Beaussier, qui a eu l'occasion, en 1823, d'observer cette maladie dans les hôpitaux espagnols, en décrit les effets, et en étudie soigneusement les causes ainsi que les moyens de les combattre avec succès. Je ne pourrais le suivre dans les détails purement médicaux que renferme son mémoire, et je me contenterai de rendre justice au mérite d'observation qu'il y a développé, et à l'étendue de ses recherches pour éclaircir un point difficile.

M. le docteur Bouchereau nous a adressé un mémoire sur un cas de combustion spontanée, qu'il a observé à Montrichard. Dans ce travail, notre correspondant s'est contenté d'un simple

récit de l'événement et des circonstances qui l'ont accompagné, sans y joindre des réflexions sur la cause de ce singulier genre de mort. C'est une bonne observation à joindre à toutes celles que l'on a recueillies jusqu'ici, et que les médecins, nos collègues, pourront faire tourner au profit de la science.

Belles-Lettres.

M. le baron DE FOUGÈRES, l'un de nos correspondants du Blésois, vous a lu une traduction de plusieurs élégies de Tibulle, dans laquelle vous avez remarqué une versification pure et facile; vous avez admiré surtout la fidélité avec laquelle le traducteur s'est efforcé de rendre son texte presque vers pour vers. Nous louerons d'autant mieux le mérite de ces poésies, que leur auteur, occupé habituellement dans sa terre par la direction de travaux agricoles et industriels, n'a pu faire de la poésie qu'un sujet de délassement.

Nous avons été frappé de la grâce et de la naïveté du joli conte en vers intitulé *La Mousse et l'Écume*, par M. DE MONLIVAULT, correspon-

dant de la Société à Tours. Nous aurions enrichi sans doute notre recueil de cette charmante production, si elle n'avait pas été réclamée par la Société académique d'Indre-et-Loire que préside M. de Montlivault.

M. Gaudeau, qui a traduit en vers une partie des psaumes de David, frappé des beautés sublimes qui étincellent dans ces chants sacrés, a cherché dans l'inspiration religieuse les motifs d'une suite de morceaux de poésie auxquels il a donné le nom d'*Églogues Chrétiennes*. Il me suffira de vous rappeler, Messieurs, le plaisir que vous avez eu à entendre deux de ces poëmes, *l'Annonciation* et *la Visitation*.

Dans la dernière séance ordinaire de cette année, à laquelle assistaient plusieurs de nos correspondants étrangers au département, venus pour prendre part aux travaux du Congrès scientifique, M. Chatelain, de Paris, vous a lu une pièce de vers sur l'arc de triomphe de l'Étoile. Vous avez vivement applaudi, Messieurs, à la pensée qui a dicté ce morceau et à la manière heureuse dont elle a été exprimée.

M. Berthelot, correspondant à Montrichard, vous a lu, au commencement de l'année, un

conte imité de l'italien, dont il me serait difficile de vous rappeler aujourd'hui les traits principaux, l'auteur ayant négligé de déposer son manuscrit dans nos archives. Mais vous aurez conservé comme moi, sans doute, le souvenir de l'intérêt avec lequel il a été écouté.

M. Bernard GAUDEAU, correspondant à Romorantin, a cherché dans une nouvelle historique, intitulée *Une Possession*, à nous faire connaître, dans toutes ses circonstances, l'une de ces procédures singulières enfantées par la crédulité et par le fanatisme religieux de nos pères. Un grand nombre de renseignements sont parvenus jusqu'à nous sur le procès fait en 1559 à Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque. M. Bernard Gaudeau, entraîné par les discussions théologiques et médicales qu'il avait sous les yeux, à discuter lui-même ces divers documents, a fini par donner une forme peut-être trop sévèrement historique à une œuvre qu'il avait heureusement commencée avec les allures vives et saisissantes du chroniqueur.

Notre zélé correspondant, M. le comte DE

SALABERRY, n'a été cette année, ni moins fécond, ni moins heureux dans ses productions. Il serait au-dessus de mes forces, Messieurs, de vous rendre compte, je ne dirai pas d'une manière complète, mais au moins convenable, du grand nombre de morceaux dont M. de Salaberry a bien voulu enrichir nos séances hebdomadaires. J'essaierai cependant d'en rappeler quelques-uns à vos souvenirs.

Les lois de Venise, ou les Vénitiens en 1400, tel est le titre d'une tragédie en cinq actes et en vers, dans laquelle M. de Salaberry, malgré l'intérêt du sujet et la facilité de la versification, n'a peut-être pas su échapper aux reproches que la littérature actuelle adresse aux tragédies modelées sur des chefs-d'œuvre classiques, devenus inimitables.

Dans l'écrit intitulé *l'Esprit français*, morceau d'un style piquant et rapide, l'auteur, dans sa marche, ou plutôt dans sa course, sème à profusion des pensées délicates, des saillies épigrammatiques, des allusions fines, des anecdotes gaies, choisies avec un grand bonheur, et racontées avec un naturel si exquis, qu'on le prendrait pour de l'art. Personne, ne pouvait

mieux parler de l'esprit français que celui qui le possède à un aussi haut degré que notre honorable collègue.

C'est de l'*esprit français* que M. de Salaberry nous a donné dans son *Essai sur le beau langage*, où il s'est peut-être moins occupé du beau langage, que de ceux qui ont la prétention d'y atteindre. M. de Salaberry a relevé de la manière la plus piquante, une foule de phrases ambitieuses de forme et vides de sens, de locutions vicieuses et d'expressions ridicules, employées, soit dans la littérature, soit dans la société. Parmi les réputations usurpées de beau langage, attaquées par la verve épigrammatique de notre collègue, nous avons eu le regret de trouver celle de notre chère patrie; réputation assez vieille, il est vrai, pour être un peu passée.

Quelques pages sur le roman indigène intitulé Agathe de Saint-Bohaire. Sous ce titre, M. de Salaberry vous a lu, Messieurs, une analyse spirituelle d'une production due à un homme de lettres de notre département. L'auteur, M. Fresnais, né à Fréteval, a pris les noms de presque tous les personnages de son roman

dans plusieurs familles du Blésois et du Vendômois, et il a choisi le lieu de la scène dans notre pays, ce qui donne à cet ouvrage un intérêt local que M. de Salaberry s'est plu à faire ressortir.

Dans l'*Essai sur les Inscriptions*, notre collègue n'a point voulu donner un mémoire destiné à la deuxième classe de l'Institut, comme pourrait le faire supposer son titre. C'est encore de l'*esprit français* sur un sujet que l'auteur a pris plutôt du côté plaisant que du côté sérieux; et qu'il a rendu aussi amusant qu'instructif, par un grand nombre de citations et d'anecdotes, présentées de la manière la plus ingénieuse, et avec un attrait de style que relève encore, vous le savez, le débit inimitable de l'auteur.

Les *Études littéraires, pour servir à l'Histoire de Blois et du Blésois*, sont une œuvre que recommandent doublement l'intérêt local et le mérite de style habituel de notre collègue; ce morceau ne peut manquer de figurer dans le recueil de nos Mémoires; je ne m'arrêterai donc pas à vous en entretenir.

Les limites qui me sont imposées me forcent de me hâter, et je ne pourrai, à regret, que vous

citer les titres de plusieurs autres morceaux dus à M. le comte de Salaberry : la pièce de vers intitulée *La Pêche miraculeuse*, l'*Appendice à l'Histoire des grands événements produits par les petites causes*, et l'*Essai sur la peinture historique et allégorique*. Ces différentes productions réunissent les divers genres de talent que nous sommes habitués à rencontrer dans tout ce qui sort de la plume de M. de Salaberry.

Dans un parallèle entre les productions théâtrales des Anglais et des Français, M. Godin vous a présenté un tableau brillant des productions dramatiques des deux peuples le plus haut placés dans la civilisation moderne. Notre jeune collègue s'est particulièrement attaché à signaler l'influence qu'a eue le drame anglais dans la création de l'école romantique du dix-neuvième siècle. Cette doctrine réformatrice a été de la part du jeune écrivain l'objet d'attaques ingénieuses, dans lesquelles l'origine, le progrès et les tendances du romantisme, ont été appréciées avec bonheur. M. Godin, après avoir reconnu les beautés et les défauts de l'ancienne et de la nouvelle école, a proposé que, par une sorte d'éclectisme, on cherchât à créer une école

mixte qui tenterait de composer, avec les éléments les meilleurs des deux autres, de nouvelles formes dramatiques favorables à la fois aux développements de la passion, prise d'un point noble et élevé, et aux effets de la scène qui sont réclamés par le théâtre actuel.

Histoire.

Je n'ai à vous citer, Messieurs, en productions historiques, qu'un morceau de M. Gaillard, et plusieurs lectures que j'ai eu l'honneur de vous faire, de la seconde partie de mes Mémoires sur l'archéologie de la Sologne blésoise.

Le morceau de M. Em. Gaillard, vous a été lu dans votre dernière séance ordinaire, à laquelle assistait notre honorable collègue, que son zèle pour les lettres avait fait arriver l'un des premiers pour la session du Congrès scientifique. Dans ce morceau, il vous a retracé d'une manière vive et attachante, l'histoire des gens de lettres, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours. L'auteur est parti de la mort de Boëce, là où finit le monde

antique, et il a montré le sort des littérateurs s'améliorant lentement, mais constamment, et par une suite de révolutions heureuses. La pensée qui domine ces recherches est celle-ci: que pour exercer sur le peuple dispersé, le même empire qu'exerçaient les orateurs anciens, sur le peuple rassemblé, il a suffi aux gens de lettres de s'associer et de se proposer un noble but dans leurs travaux. « Honneur donc! a dit M. Gaillard en terminant, à ceux qui ont établi les Sociétés savantes et les Congrès scientifiques, car le bienfait résultant de ces institutions est d'inspirer une véritable confraternité entre les gens de lettres. »

Dans la seconde partie de mes Mémoires sur la Sologne blésoise, j'ai continué l'examen des vestiges d'antiquité qui indiquent les établissements gaulois et romains, échelonnés sur les voies antiques dont j'avais fait connaître la direction dans le premier chapitre de ces mémoires. L'état physique et politique de la Sologne blésoise, sous la domination romaine, m'a fourni un cadre favorable pour distribuer avec méthode le résultat de mes recherches sur toutes les antiquités de la contrée. Il me permet-

tait, en rassemblant les éléments épars de l'histoire de chaque localité gallo-romaine, d'en remonter l'origine jusqu'à nos aïeux les Celtes, et de parcourir ainsi, à la fois, les deux époques les plus anciennes de l'histoire du pays. Guidé par les paroles d'encouragement qui ont accueilli mes premiers travaux *, j'ai tâché de m'élever de la description matérielle des monuments, à l'examen des rapports qu'ils ont eus avec la marche de la civilisation, de les rattacher à l'histoire des mœurs, des croyances, des institutions et des événements contemporains. Enfin, j'ai essayé de tirer des faits particuliers passés dans mon récit, des considérations générales qui ont étendu mon travail, des limites étroites de localité, à l'archéologie de la France entière **.

* Rapport de la commission des antiquités nationales à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur le concours de 1833. (V. le t. I des Mémoires de la Société, p. 310.)

** Par une inconcevable fatalité, la copie et l'atlas de ces Mémoires, formant 2 volumes in-fº, ont été perdus au secrétariat de l'Institut. La nécessité de recommencer des plans, des cartes, des élévations d'édifices antiques, et les dessins de plus de 500 objets d'antiquité, retarde indéfiniment la publication d'un ouvrage que nous destinions à l'illustration de notre archéologie locale.

La seconde partie de ces Mémoires a été accueillie avec la même indulgence que la première, par l'Académie des Inscriptions; si je ne crains pas de parler moi-même des suffrages que j'ai obtenus, c'est qu'ils sont dus, moins à mes propres efforts qu'aux encouragements bienveillants de mes collègues de la Société de Blois. C'est là un des principaux avantages des réunions telles que la nôtre, d'exciter une salutaire émulation, de contribuer au développement de goûts et d'idées qui n'eussent jamais pensé à se faire jour, mais que le besoin de répondre aux obligations de l'institution force d'élaborer, de coordonner et de mettre en état de soutenir la critique bienveillante de ses collègues, et la comparaison avec leurs propres travaux. A vous donc, mes collègues, mon premier hommage, mes premiers remercîments.

Je termine ici, Messieurs, la revue, bien incomplète sans doute, de nos travaux de l'année. Les préparatifs de la session du Congrès scientifique, qui vient de s'ouvrir sous vos auspices, m'ont enlevé la plus grande partie du temps que j'aurais dû consacrer au rapport que j'ai

l'honneur de vous soumettre, et m'ont empêché de le rendre digne des ouvrages dont j'avais à rendre compte. Qu'une publication régulière de l'élite de ces ouvrages ait lieu par vos soins, et il y aura bénéfice pour tous ; le public vous jugera en connaissance de cause, les auteurs ne seront pas exposés à voir leurs travaux les plus chers ne recevoir souvent qu'une simple mention, dans le discours officiel du secrétaire, et celui-ci, à son tour, sera dispensé des banalités ennuyeuses d'un compte-rendu, trop court pour être complet, et dans lequel la critique ne doit paraître que timide, et l'éloge ne peut se montrer dans tout son jour.



DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 AOUT 1837,

Par M. Alp. Laurent, président.



Messieurs,

Cinq années déjà se sont écoulées depuis la naissance de notre Société, et pour la cinquième fois aussi, nous nous trouvons réunis dans cette enceinte pour en célébrer le pacifique anniversaire.

Je l'avouerai avec une franchise qui ne saurait vous être suspecte, en voyant approcher cette solennité qui doit clore vos travaux de l'année, je me suis trouvé pénétré d'un sentiment profond de trouble, j'ai presque dit de crainte; appelé par vos suffrages à présider vos séances hebdomadaires, je comptais trouver un refuge dans le mystère de nos réunions, et je pouvais me confier assez dans votre indulgente amitié, pour ne pas reculer devant l'honneur de votre choix. Aujourd'hui, en présence d'une assemblée nombreuse, dont le goût et les lumières rendent ma tâche si difficile, dont les talents de mes prédécesseurs, à bon droit sans doute, justifieraient l'exigence, permettez-moi de me placer encore sous la même égide, et d'invoquer comme un titre à l'indulgence de ceux qui m'écoutent, ce témoignage que vous m'avez donné de votre bienveillante confraternité.

La persévérance avec laquelle vous avez poursuivi vos travaux, l'accroissement précieux qu'a éprouvé la Société en s'adjoignant de nouveaux et laborieux collaborateurs, et, je dois le dire aussi, l'intérêt plein de bienveil-

lance dont nous trouvons le témoignage dans la présence de ceux de nos compatriotes que n'épouvante point le sérieux d'une séance académique, tout doit vous rassurer sur votre avenir, et vous être garant qu'en vous flattant d'avoir fondé une œuvre durable, non moins qu'utile, vous n'avez point nourri un chimérique espoir.

Une question, Messieurs, a été souvent posée, dont la solution n'est pas sans intérêt pour nous, mais que je me garderai bien de discuter longuement aujourd'hui.

A quoi servent, a-t-on demandé, les Sociétés scientifiques et littéraires? Vous savez que Jean-Jacques a dit, sans doute dans un accès d'humeur chagrine, que *chacun de ceux qui les composent vaut toujours mieux seul qu'avec le corps*. Depuis long-temps les philosophes, comme les poètes, sont en possession de soutenir des paradoxes; c'est ainsi qu'en parlant des plaisirs de l'étude, Casimir Delavigne disait à Messieurs de l'Académie Française :

Pardonnez si ma plume
Prouve que ces plaisirs sont mêlés d'amertume ;

Que, semblable à ce mets du bossu phrygien,
L'étude est un grand mal, comme un souverain bien.

Loin de prendre au sérieux la boutade du philosophe, pas plus que la saillie du poète, on doit reconnaître, au contraire, que les facultés de l'homme, que les efforts de son intelligence doublent de puissance et de valeur par leur alliance, par leur association.

Si l'investigation attentive des secrets de la nature, si l'étude approfondie de la philosophie, si les recherches laborieuses de l'histoire, si la culture plus riante de la littérature et des arts s'accommodent de la solitude et du mystère, ce n'est que par un échange réciproque de leurs travaux, de leurs pensées, de leurs souvenirs que les hommes peuvent parvenir sûrement à la conquête des connaissances nouvelles, à la propagation des vérités utiles.

Reconnaissons aussi que, sans aucune comparaison avec *le mets du bossu phrygien*, l'étude sera toujours un souverain bien, la passion des cœurs droits, le bonheur de tous les âges.

Les travaux d'une Société académique, c'est l'étude en commun, et c'est sous ce rapport que les esprits les plus élevés, à la tête des-

quels on peut placer Voltaire, ont dit que les Académies, dans les provinces, ont produit des avantages signalés, forcé au travail, stimulé l'émulation.

N'est-ce pas du même point de vue, et par une semblable appréciation de la valeur des travaux bien dirigés d'une Société académique, que dernièrement le ministre de l'instruction publique a attribué une somme assez importante aux travaux préparatoires d'une entreprise dont vous avez conçu le projet * ?

Il est encore un autre genre d'action dont les Sociétés savantes doivent savoir user, c'est l'établissement de prix institués pour la solution de questions qui intéressent soit la science, soit l'humanité. Espérons que nous serons quelque jour à même d'essayer l'application de ce puissant moyen d'influence et de progrès.

En indiquant, ainsi que je le fais, Messieurs, la destination et le but des Sociétés académiques, je cherche à me rendre votre fidèle interprète en traduisant les motifs qui ont pré-

* Le ministre a accordé mille francs pour aider la Société à réunir les matériaux d'une statistique départementale.

sidé à votre fondation, les sentiments unanimes qui, depuis, vous ont constamment dirigés. C'est ainsi, qu'unis par un lien commun d'utiles travaux et de bonnes pensées d'avenir, nous avons échappé à cette loi, trop générale, de refroidissement et de tiédeur qu'a subie avant nous plus d'une Académie, et chaque jour, vous le savez, nos réunions sont devenues plus attrayantes et plus nombreuses.

Est-il besoin que je vous rappelle l'attrait de ces réunions de chaque semaine, où, chacun de vous apportant son tribut, nous avons eu tour-à-tour à applaudir aux révélations du savant, aux piquantes saillies du conteur, aux faciles inspirations du poète? Ne pensez-vous pas, comme moi, que c'est dans ces communications intimes que se fait le plus vivement sentir le charme du travail et de l'étude?

Notre collègue chargé cette année de recueillir les souvenirs de vos séances, va vous en retracer le tableau; vous vous plairez à ce récit, car, vous le savez, se souvenir c'est encore jouir.

Quelques-unes des lectures que la Société a entendues dans ses séances particulières, ont

été désignées par vous pour être reproduites dans cette séance publique. Renfermés que vous êtes dans une étroite limite de temps, vous vous êtes vus contraints de borner votre choix, et vous ne l'avez pas fait sans hésitation et sans regrets. Vous avez désiré entendre deux de nos membres correspondants, dont l'un est notre compatriote par droit de naissance, l'autre par droit de conquête, depuis la dernière session du Congrès.

Un de nous vous rappellera les titres de notre Blésois Denis Papin à la reconnaissance du monde.

Un accident fâcheux qui retient un de nos collègues, vous privera de ses laborieuses et savantes recherches sur les lois des Germains. En échange, vous aurez des études littéraires et quelques pièces de vers.

En réglant le programme de cette séance, pouvions-nous négliger cette brillante portion de notre auditoire, celles dont on a dit avec tant de vérité :

> Quelque succès que l'on obtienne,
> Leur suffrage en double le prix !

Assez long-temps on les entretint de leurs

grâces et de leur beauté; elles recevront aujourd'hui un hommage nouveau et non moins digne d'elles; un de nos collègues leur parlera de leur courage et justifiera ces vers de Delille :

> La femme est héroïque, et passe sans effort
> Des plaisirs aux douleurs, des douleurs à la mort.

Tel est le détail des sujets qui vont être offerts à l'assemblée qui a bien voulu se rendre à la convocation que vous lui avez adressée.

C'est une bonne et féconde pensée, Messieurs, que celle qui a appelé un peu de publicité sur ces séances de clôture dont vous avez adopté l'usage. Car, ainsi que vous le disait un de nos collègues, à notre première séance publique, cette publicité impose à chacun de nous une obligation plus sérieuse, des devoirs plus impérieux, en même temps qu'il semble que notre existence en reçoive une consécration nouvelle, nos travaux un nouvel encouragement.

Aux premières années de votre fondation, alors que vos craintes de l'avenir étaient naturelles, votre incertitude légitime, vous n'avez abordé qu'en tremblant cette publicité redoutable; vous craigniez justement, alors, d'éten-

dre le cercle des témoins de vos travaux, le nombre de vos juges.

Enhardis cette année par l'appui que vous avez déjà obtenu, rassurés sur celui qu'il vous est permis d'espérer encore, vous avez été plus loin; des invitations plus nombreuses ont agrandi les rangs de nos auditeurs. Nous devons nos remerciements et notre reconnaissance à cette réunion de bienveillants compatriotes qui ont si bien compris nos intentions et notre but. Ils savaient qu'en se rendant à l'invitation de notre Société, ils n'avaient point à donner satisfaction à une soif imprudente de vaniteuse renommée; nous ne formons devant eux qu'un vœu, nous n'attendons d'eux qu'un bienfait, c'est qu'en prenant sous leur protection les travaux d'une institution utile, ils lui donnent une puissante sauve-garde, un encourageant patronage.

C'est, en quelque sorte, une association que nous sollicitons, que nous serions heureux d'avoir fondée.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1836 — 1837,

Lu dans la Séanee publique du 29 août 1837,

Par M. le Dr Marin-Desbrosses, secrétaire.

MESSIEURS,

La Société des Sciences et Lettres de Blois vient, pour la cinquième fois, soumettre ses travaux à l'approbation d'un public nombreux et trop éclairé pour n'avoir pas le droit d'être sévère. Vous avez encore augmenté, Messieurs,

le danger de cette difficile épreuve, en exigeant que je vinsse ici, moi, homme nouveau et d'une froide spécialité, rendre compte de vos travaux annuels, après ceux de nos collègues que vous aviez eu la sagesse d'offrir comme caution à vos premiers juges.

Impuissant à couvrir de fleurs l'aridité d'une longue énumération de travaux, je chercherai du moins à être clair et bref; à défaut d'éloquence, je tâcherai de mettre dans ce rapport l'ordre qui convient à un esprit exclusivement occupé de sciences positives, et pour cela je n'aurai qu'à remplir le cadre tracé par mes devanciers.

Arrivés à une période de votre existence, plus stable et mieux assurée, vous n'avez, Messieurs, dans le cours de cette année, apporté aucune modification à la loi qui règle vos paisibles séances. C'est l'indice d'un bien-être intérieur qui fait la force de toute société et assure son avenir.

Une autre preuve plus positive de la consistance que votre Société a acquise se trouve dans l'empressement qu'ont montré à se faire

associer à vos travaux un assez grand nombre d'hommes d'un mérite scientifique et d'un talent littéraire reconnus.

Comme membres titulaires, vous avez acquis trois nouveaux collègues dont la vie laborieuse vous promet une active coopération : et d'abord, M. Béon, qui récemment a été placé à la tête de notre collége communal pour soutenir une lutte difficile avec les établissements voisins, lutte toute au profit de la science et de l'éducation, et dans laquelle notre nouveau principal s'est montré digne de la haute confiance qu'on avait mise en lui; M. le capitaine Merson, dont la verve ardente et passionnée enlève les suffrages, et qui vient avec un noble courage de fournir une course brillante sur un terrain parcouru avec tant d'éclat par notre Béranger; enfin, M. le comte de Salaberry, dont la réputation littéraire est faite depuis long-temps, et qui est devenu l'un des membres les plus assidus et les plus laborieux de votre Société.

Persuadés que les titres honorifiques n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont conférés avec une sage discrétion, vous vous êtes fait une loi

de n'en accorder qu'aux positions les plus éminentes dans la science, et un seul homme a reçu de vous, cette année, le titre de membre honoraire : nommer M. Guérard, de l'Institut de France, c'est justifier votre choix.

Vos nominations de membres correspondants ont été beaucoup moins restreintes. L'amour de l'étude et la capacité reconnue, sont les seules conditions que vous exigiez pour être admis à partager vos travaux; et presque toujours vous avez rencontré chez les candidats qui vous étaient présentés, des succès précédemment obtenus, comme garantie d'une utile coopération dans l'avenir. Vous avez reçu treize nouveaux correspondants; ce sont treize nouveaux collaborateurs qui, pour la plupart, ont déjà payé à la Société leur tribut scientifique.

Vous avez également, Messieurs, étendu le cercle de vos relations avec les Sociétés savantes. Dans le cours de cette année, vous êtes entrés en communication de travaux avec celles d'Orléans, de Falaise, de la Charente et de la Vienne.

Ces relations étendues ont grossi votre bibliothèque d'un nombre assez grand d'ouvrages

imprimés offerts par leurs auteurs. L'énumération en serait longue et fatigante pour les personnes qui m'écoutent et qui ne sauraient trouver ni intérêt, ni utilité dans la lecture d'une sorte de catalogue auquel je ne pourrais donner les développements convenables. Pour vous, Messieurs, ces différents écrits ont déjà fixé votre attention, et vous pourrez toujours les retrouver au dépôt de vos archives. Qu'il me soit seulement permis d'exprimer, en votre nom, un juste sentiment de gratitude aux membres correspondants qui ont entretenu avec vous des relations actives.

Vous devez aussi, Messieurs, de la reconnaissance aux nombreuses Sociétés scientifiques avec lesquelles vous êtes en rapport, pour l'exactitude avec laquelle elles vous ont adressé leurs publications *.

Outre ces ouvrages imprimés, vous avez encore, dans le cours de cette année, reçu de membres correspondants ou honoraires dix-sept manuscrits. Le premier est un mémoire de

* Tous les ouvrages imprimés qui ont été adressés à la Société, se trouvent mentionnés au catalogue placé à la fin du volume.

M. Guérard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *sur la popularité du clergé en France, sous les deux premières races*. Le second est un chapitre sur les formes judiciaires chez les Germains, extrait d'un ouvrage important dont M. de Pétigny vous a déjà communiqué plusieurs passages. Le troisième est un mémoire de M. Charlot, sur l'*hygiène des établissements insalubres*. Le quatrième est une lettre de M. Aucher-Éloy, de Blois, écrite de Turquie par cet intrépide voyageur qui explore depuis plusieurs années les provinces de cet empire, où la civilisation a fait le moins de progrès. Le cinquième est une pièce de vers de M. le vicomte Bretignères de Courteilles, sur les *Souvenirs du Château de Bailly*. Le sixième est une pièce de vers de M. Turpin, sur l'*athéisme*. Ces six morceaux vous ont été lus, et vous n'avez perdu le souvenir ni du haut intérêt historique des deux premiers, ni de l'importance pratique du troisième, ni du courage scientifique du quatrième, ni du mérite littéraire des deux derniers.

Les onze autres morceaux vous ont été lus

par M. le comte DE SALABERRY, avant qu'il ne fût reçu membre titulaire. Vous le savez, Messieurs, tous les écrits de M. de Salaberry sont de pure littérature, et l'érudition, la finesse qui en font le charme, échappent complètement à l'analyse. Il me serait donc tout-à-fait impossible de vous présenter même un pâle reflet de l'esprit dont il a fait briller ces différentes productions. Mais il serait aussi difficile à vous, Messieurs, d'oublier le plaisir que vous ont fait ces lectures, qu'à moi de vous en donner un tableau qui ne fût pas trop décoloré.

J'arrive, Messieurs, à la partie la plus délicate et la plus difficile de la tâche que vous m'avez imposée, et je ne l'aborde pas sans crainte. C'est de vous-mêmes, de vos travaux, que j'ai à vous parler maintenant. Pour offrir de l'intérêt, j'aurais quelquefois, sans doute, à exercer une utile critique; mais c'est ici surtout que je sens mon insuffisance; pour être juste, j'aurais souvent à vous adresser des louanges personnelles; mais c'est ce que votre modestie me pardonnerait le moins. Soyez tranquilles, Messieurs, je vous ai compris, et si je

suis obligé de dire quelque bien de vos généreux efforts, du moins je le ferai avec toute la réserve d'un ami sincère.

Les sciences, cette année, ont très peu alimenté vos études, et vous n'avez guère moissonné que dans le champ de la littérature.

Un mémoire sur la vinification est le seul travail purement scientifique qui vous ait été présenté par un membre titulaire. Dans ce mémoire, M. Desruisseaux vous a décrit les procédés employés pour dégager dans le vin et y tenir en dissolution l'acide carbonique. Par différentes considérations, l'auteur a été conduit à penser que dans plusieurs contrées de notre département, les propriétaires de vignes pourraient tirer un parti avantageux de leurs récoltes en recourant à ces procédés pour fabriquer des vins mousseux.

L'économie sociale a fourni à M. Laurent le sujet d'un intéressant mémoire, qu'il vous a lu dans une des premières séances de l'année. Vous vous rappelez qu'alors Blois était sous l'impression récente de la parole chaleureuse et pénétrante d'un jeune et spirituel orateur, qui était venu parmi nous faire de la science sociale,

développer les idées de Fourier, exposer le système du Phalanstère. Avant de juger, votre président s'est livré à un examen approfondi, et il vous a exposé les hautes considérations sociales qui doivent faire repousser toute proposition d'une semblable réforme, qui étant sans transition dans les idées et les mœurs, serait un bouleversement et non un progrès.

M. Laurent vous a aussi exposé le plan d'une *statistique générale du département*, qu'il vous a proposé d'entreprendre sur une grande échelle. Constants dans l'idée patriotique qui a présidé à la création de votre Société, et pénétrés de l'importance des recherches exactes et des données positives, vous ne pouviez manquer d'accueillir avec empressement une proposition de travail qui tend si directement à la gloire et à la prospérité du pays. Vous avez été assez heureux pour voir vos intentions comprises du ministre de l'instruction publique, et pour en recevoir l'assurance d'un appui bienveillant et efficace. Mais vous le savez, les travaux de cette nature sont longs et difficiles. Ce ne sera donc que par une courageuse persévérance et à l'aide d'un concours obligeant et em

pressé des autorités locales, que vous pourrez mener à bonne fin cette grande et belle entreprise.

Plusieurs morceaux d'histoire vous ont été lus : deux par M. du Plessis. Le premier est une *note sur le mémoire de Brequigny*, touchant les régences de France : il s'agit d'une discussion historique pour laquelle notre collègue est tout-à-fait compétent, mais dans laquelle j'ai garde de m'engager. Le second est une *Notice sur Denis Papin*. Vous savez, Messieurs, que l'Angleterre a voulu nous ravir la gloire de la découverte la plus féconde en résultats dans les temps modernes, celle de la force motrice de la vapeur. M. Arago, le premier, s'est inscrit en faux contre cette prétention ; le premier aussi il a prouvé que Denis Papin avait, avant tout autre, démontré la puissance de la vapeur, et surtout indiqué l'emploi qu'on en devait faire par la suite. A la Société des Sciences et des Lettres de Blois, appartenait le soin de revendiquer pour le pays l'une de ses plus belles gloires. Elle a donc chargé quelques-uns de ses membres de faire des recherches, et M. du Plessis lui a présenté un rapport qui

constate, d'une manière authentique, la naissance de Papin à Blois, et qui ajoute encore aux arguments de notre illustre académicien. Vous avez pensé qu'un semblable morceau ne pouvait manquer d'exciter l'intérêt d'un public blésois, et vous avez voulu qu'il fût lu dans cette séance.

M. DE LA SAUSSAYE vous a communiqué le résumé de ses *Mémoires sur la Sologne blésoise*, qui lui ont valu deux distinctions si flatteuses de l'Institut. Vous savez, Messieurs, que cet important travail a été perdu, et tous, vous en avez éprouvé un vif regret, tous vous avez exprimé le désir que notre collègue réparât au plus tôt cette perte. Nous pouvons espérer qu'en effet, l'accueil bienveillant du public pour toutes ses publications, le déterminera à livrer à l'impression les résultats de ses longues et intéressantes recherches.

M. CLER vous a fait plusieurs lectures sur l'*Histoire de la philosophie orientale*. Dans ce long travail, l'auteur vous a montré la philosophie des peuples de l'Inde, à son origine; il vous en a fait suivre les développements, et vous a exposé ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Des extraits et des citations des auteurs les plus célèbres de ces pays superstitieux, ont pu vous donner une idée de la petitesse et de la confusion de leurs systèmes philosophiques et de leurs croyances religieuses.

M. Gaudeau, dont la vie active ne s'use pas au travail, vous a fait un assez grand nombre de lectures qui, la plupart, avaient pour sujet des matières historiques. Il vous a communiqué d'abord un intéressant mémoire sur les *chroniqueurs de l'antiquité*, ces premiers historiens des temps fabuleux. Il vous a ensuite retracé, d'après Horace, quelques-unes de ces mœurs dépravées de la Rome vénale, qui s'est noyée dans le débordement de sa corruption. Il vous a encore parlé de quelques usages de l'antiquité d'un intérêt assez piquant, notamment de ceux qu'on faisait du verre qui longtemps fut connu et employé de diverses manières, avant qu'on ne songeât à l'utiliser pour laisser pénétrer la lumière dans les habitations, tout en les préservant de l'air froid extérieur. Vous avez encore entendu avec intérêt une note du même membre sur l'*enfance de Marin-Bailly, de Blois*.

M. Gaudeau vous a aussi lu quelques morceaux sur les *mœurs de l'antiquité*, traduits d'Athénée et d'Aristophane. Enfin il vous a donné, sur la traite des noirs, une ode que vous avez jugée digne d'être lue en cette séance.

M. Godin vous a donné un aperçu de la littérature italienne, depuis le quatrième siècle jusqu'à la naissance du Dante. Le sujet était bien vaste pour être renfermé dans les étroites limites d'un discours; aussi notre collègue n'a-t-il voulu vous présenter que l'esquisse d'un grand tableau, qu'il se propose de vous offrir plus tard. Néanmoins il a su tracer à grands traits cette riche et brillante littérature, qui a préparé à la France son dix-septième siècle.

Outre son discours *sur le courage des femmes*, que vous avez désiré voir reproduire à cette séance, M. le capitaine Merson vous a lu plusieurs pièces de vers, la plupart insérées dans le recueil de poésies qu'il vient de publier.

M. de Récy vous a également lu deux pièces de vers; l'une est une imitation de Words-

worth, et l'autre une traduction de lord Byron.

Vous le savez, Messieurs, de semblables lectures échappent à l'analyse. Je ne pourrais que vous rappeler le plaisir avec lequel vous les avez écoutées; mais je n'ai pas oublié la promesse de discrétion que je vous ai faite, et je veux y rester fidèle.

Messieurs,

Je vous ai rappelé avec bonheur vos utiles travaux, je vous ai parlé avec quelque fierté de vos succès, je vous ai félicité des honorables adjonctions qui ont augmenté pendant le cours de cette année l'importance de votre Société. Il me reste encore, pour avoir accompli ma mission, un devoir à remplir, mais un devoir pénible. — Il est bien rare, en ce monde, qu'à côté de la joie ne vienne pas se placer la peine, qu'à l'éclat d'une fête ne se mêle pas quelque teinte de deuil; et c'est la condition de toute Société savante de voir son existence jalonnée par le cyprès mortuaire. Je dois donc, en votre nom, à deux collègues prématurément enlevés

à la science, un mot de souvenir, une expression de regret.

M. Emmanuel Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, vice-président du Congrès scientifique de Poitiers, homme de savoir et de progrès, plein de confiance dans l'avenir de cette grande institution, se proposait de se rendre à la session de Blois; il voulut, en venant dans notre ville, y trouver des collègues, et sollicita le titre de membre correspondant de votre Société. M. Gaillard vous était déjà trop avantageusement connu pour que sa demande ne fût pas favorablement accueillie. Votre nouveau collègue vint bientôt après au Congrès, et c'est là surtout que vous avez pu l'apprécier. Dès la première séance, son mérite fut remarqué, et il fut nommé vice-président de l'assemblée. Pendant toute la durée de cette nombreuse réunion, vous l'avez vu, étranger à aucune question, prendre la parole sur toutes, et toujours faire preuve d'une érudition solide et d'une remarquable facilité d'élocution; toujours, vous l'avez vu captiver l'attention de son auditoire, malgré le désavantage marqué d'un organe désagréable.

M. Gaillard s'était acquis dans ces assemblées une véritable célébrité. La province avait en lui un ardent défenseur de ses intérêts intellectuels, et vous, Messieurs, un collègue spirituel, d'un commerce doux et agréable, que vous vous flattiez de revoir dans quelqu'une de ses excursions scientifiques. Malheureusement il n'en devait pas être ainsi : M. Emmanuel Gaillard a succombé à une attaque d'apoplexie au mois de mars 1837. Au moins, vous vous rappellerez avec intérêt le court séjour qu'il a fait parmi nous, et vous conserverez dans votre mémoire le souvenir de M. Gaillard, confondu avec celui du Congrès de Blois.

Une autre perte, Messieurs, à laquelle vous avez dû être plus sensibles encore, a été celle de M. Bailly (de Blois).

L'intérêt que vous portiez à votre compatriote me fera pardonner de retarder encore de quelques instants des lectures impatiemment attendues pour jeter en passant une couronne sur sa tombe.

Marin-Bailly est né à Blois, le 23 avril 1795.

C'est au collége de cette ville, et sous la direction du respectable doyen de votre Société,

qu'il fit ses premières études. Ce fut une époque de splendeur bien remarquable pour le collége de Blois, que celle où s'y trouvèrent à la fois Bailly, Simon, les deux Thierry, et d'autres encore qu'il m'est interdit de nommer.

Bailly se livra à l'étude de la médecine; il s'attacha particulièrement au docteur Gall, approfondit ses doctrines, et devint un des phrénologistes les plus distingués de l'époque.

Dès 1814, commença pour Bailly cette vie toute de dévouement à l'humanité, qui le place bien plus haut dans la mémoire des peuples que ne l'eussent fait ses écrits nombreux et justement appréciés. Il venait d'être reçu docteur en médecine par la Faculté de Paris, quand Meaux fut encombré des blessés de nos armées; il alla les soigner.

En 1820, Bailly partit pour l'Italie. Il y fut étudier les fièvres endémiques des Marais-Pontins, et nous en rapporta le meilleur ouvrage que nous ayons sur les fièvres intermittentes pernicieuses.

Il ne revint pas pour long-temps en France. La Grèce était alors en proie à tous les maux

de la guerre civile et de la guerre étrangère. Les maladies, autant que le fer, décimaient sa population appauvrie. Bailly fut chargé par le comité philhellénique de Paris, d'aller organiser dans ce malheureux pays un service de santé. Il sut remplir cette mission avec tant de zèle, de courage, de désintéressement et d'habileté, avec tant de vertu, qu'il eut le bonheur de réussir complètement, et de se concilier l'estime, la reconnaissance et l'admiration, je puis dire de tous ses nouveaux concitoyens; car il fut proclamé citoyen grec par l'Assemblée nationale!

De ses périlleuses excursions, Bailly ne rapporta en France que la douce satisfaction d'avoir été utile aux hommes. Sans fortune, il dut songer à se créer une honorable existence : il reprit l'exercice de la médecine, et se remit à écrire. La clientelle lui vint promptement, et les lecteurs ne manquèrent pas à ses écrits.

Les ouvrages de Bailly sont assez nombreux, et épars, pour la plupart, dans des recueils périodiques. Il a été admis à lire plusieurs de ses mémoires à l'Académie des Sciences. Les sujets en sont assez variés. Plusieurs ont pour objet

quelque point important d'anatomie ou de physiologie comparées. Le plus grand nombre reposent sur la phrénologie, science qu'il affectionnait et qu'il a su clairement exposer, pour les gens du monde, dans une suite d'articles intéressants, publiés dans différents journaux, notamment dans le *Musée des Familles* et dans le journal de la Société phrénologique de Paris. Mais le plus important de ses travaux est sans contredit son *Traité des fièvres intermittentes*, ouvrage plein de faits observés avec sagacité, et discutés avec un esprit vraiment philosophique, ouvrage, en un mot, devenu classique dans la science.

Malheureusement Bailly a eu aussi son époque d'erreur. Devenu homme politique en Grèce, il voulut à son retour en France continuer ce rôle pour lequel il n'était pas fait : il créa le *Français*, journal politique, qui n'eut qu'un instant d'existence, et qui lui coûta les faibles économies que son esprit de sévère intégrité lui avait permis de faire.

Bailly commençait à se remettre de ce pénible coup de la fortune, quand il fut atteint de l'épidémie qui a parcouru la France l'hiver

dernier. La maladie a promptement pris un caractère de malignité qu'elle n'avait pas généralement, et malgré les soins empressés de ses plus savants confrères, Bailly est mort à Paris, le 16 février 1837, à l'âge de 43 ans.

Le tribut de reconnaissance qui n'est payé le plus souvent aux bienfaiteurs de l'humanité, qu'après leur mort, Bailly commence à le recevoir. La nation grecque fait élever un monument à sa mémoire; son nom a été prononcé avec vénération dans l'assemblée des représentants de sa ville natale, et son buste est placé dans cette salle à côté de Ronsard et d'Augustin Thierry.



MÉMOIRES.

COUP D'OEIL

SUR QUELQUES ANCIENS SYSTÈMES

DE PHILOSOPHIE,

EN DEHORS DE LA SPHÈRE DE LA GRÈCE,

ET EN PARTICULIER

Sur la Philosophie Indienne,

Par M. Cler.

JUSQU'A ces derniers temps, un cours d'histoire de philosophie ne remontait guère qu'à la Grèce ou à ses colonies de l'Asie-Mineure. A l'école d'Ionie, était invariablement départi l'honneur d'ouvrir la marche des sectes qui se sont partagé successivement les opinions du genre humain.

Il est vrai qu'il était dit en passant, et comme pour mémoire, que Thalès, le chef de cette école, avait dû voyager dans l'intérieur de l'Asie et dans l'Égypte, où sans doute il avait recueilli des notions, coordonnées depuis en système. Mais là se bornaient les renseignements dont étaient gratifiées ces contrées antiques.

Il eût suffi du simple sentiment du goût pour faire rejeter un corps sans tête, et à défaut de ce sentiment instinctif, il y a trop de curiosité dans l'esprit humain pour qu'il admît patiemment cette mutilation des faits de la pensée, et trop de logique pour qu'il ne s'élevât pas de l'effet à la cause, et des conséquences au principe.

Sous le rapport intellectuel et moral, c'était donc aussi sur le cours du soleil qu'il fallait s'orienter; c'est de l'Orient qu'on sentit que, dans l'ordre de l'intelligence, devait venir aussi la lumière; et s'il n'est rien, parmi les merveilles du spectacle de la nature, de plus ravissant que le phénomène de l'astre lumineux élançant son disque au-dessus de l'horizon; comme œuvre d'art, et pour suivre notre si-

militude, quoi de plus séduisant dans l'histoire des idées, que cette apparition des investigations philosophiques se rattachant à l'aurore des temps, et préludant au sein même des contrées favorisées des premiers rayons du soleil.

Ainsi donc, pour retrouver la trace des abstractions spéculatives, comme pour renouer la chaîne des événements, c'est la nature physique elle-même qui se présentait à nous pour nous servir de guide; et d'accord sur ce point avec la nature, c'est dans le pays arrosé des eaux du Tigre et de l'Euphrate que la tradition place le berceau du genre humain; c'est du plateau de l'Arménie que les fils des premiers hommes descendent pour prendre possession des diverses parties du globe, et, comme une armée de combattants, s'acheminent pour conquérir l'univers, *exultavit ut gigas ad currendam viam.*

Même point de départ pour les croyances religieuses.

Au levant brille encore l'étoile qui doit nous conduire aux sources dépositaires des Genèses et des systèmes théologiques.

Comment la méditation, dans le travail inquiet de ses théories, eût-elle méconnu la voie qui s'ouvrait devant elle? Comment fût-elle restée étrangère à un besoin qui a ébranlé des populations entières de l'Occident, et qui, à diverses époques et sous différents prétextes, a précipité en armes l'Europe sur l'Asie.

Vers les rivages de cette partie du monde, essaie sa course le premier navire qui ait fendu le sein des ondes; plus tard les Grecs s'avancent encore sur les flots de l'Hellespont, vers les champs de la Troade, dans l'ignorance, peut-être, du vrai motif qui les dirige, et la croyance qu'ils ne vengeaient que les injures d'un roi.

Et dans une expédition ultérieure, la présence d'Aristote à côté de la personne du conquérant, nous révèle peut-être aussi un des mobiles les plus actifs de l'entreprise d'Alexandre.

De nos jours, est-ce uniquement pour affaiblir la puissance britannique et ruiner son établissement des Indes, qu'un général, membre de l'Institut, à la tête d'une milice de soldats et de savants, est allé interroger les

momies des Pyramides, et du haut du Thabor, autre prophète, a proclamé l'avénement de l'ère moderne!

Enfin, dans l'attention pleine d'intérêt qui se porte sur la colonisation d'Alger et en suit les diverses phases, n'entre-t-il qu'un vain amour-propre national, et dans la sympathie pour les projets d'émancipation de l'Égypte, qu'un sentiment d'estime pour le caractère mercantile attribué à son vice-roi? Ou bien, sous cette disposition bienveillante, ne faut-il pas reconnaître le désir tacite de voir se rallumer, sur le sol vieilli des Pharaons, le flambeau qui projetait jadis au loin ses clartés fécondes; ces vœux n'accusent-ils pas l'espoir qu'à la lueur ravivée et vivifiante de ce phare restauré, pourront se découvrir d'antiques monuments, de vieux débris échappés aux ravages des temps et des hommes, et possesseurs de quelques secrets sur l'origine de la grande famille humaine, ou du moins de quelques explications neuves sur le mystère de nos destinées.

Nous ne faisons donc que subir l'effet d'un entraînement commun et involontaire, en nous

transportant d'imagination sur ces plages primitives et consacrées.

Mais déjà nous rencontrons un obstacle, déjà nous touchons à un écueil. De quel côté commencer nos pérégrinations en Orient, par où aborder ce pays pour en explorer les idées? Car ceux qui s'occupent des matières, objet de cet article, ou de matières analogues, le savent : deux principes contraires, debout sur le seuil de la philosophie, se disputent l'assentiment des adeptes de la science et de la sagesse ; l'un qu'on pourrait appeler théocratique, l'autre qui retient le nom de philosophique proprement dit.

D'après le premier, notre excursion en Orient n'éprouverait aucun embarras, notre itinéraire serait tracé d'avance.

Ce serait d'appliquer à l'origine des connaissances humaines, en général, et en particulier au cas présent, la méthode employée par M. l'abbé Latouche, pour l'enseignement des langues.

Selon cet ecclésiastique, qu'on se souvient d'avoir entendu exposer ses doctrines dans le Congrès tenu dans ces murs, il n'existait primi-

tivement qu'une langue, la langue hébraïque, racine de toutes les autres, qui n'en sont que des branches plus ou moins détournées.

De même, et par extension, il n'existe qu'un seul moyen de s'instruire, qu'un seul chemin pour arriver au vrai; c'est l'étude des livres bibliques qui contiennent les traditions, les vérités révélées, ou plutôt c'est l'audition des interprètes qui ont reçu par voie de délégation successive, la mission de les expliquer.

Suivant cette école, à laquelle ont attaché leurs noms MM. de Maistre et de Bonald, et, pendant quelque temps M. de La Mennais, en sortant des mains du Créateur, le premier homme apprend de sa bouche, et sans préparation comme sans travail, tout ce qu'il lui est essentiel de savoir. A peine les yeux ouverts à la lumière, et déjà non-seulement il a été façonné à penser, mais encore à revêtir sa pensée d'une forme extérieure. Cependant, comme ainsi ce n'est pas en lui-même, comme ce n'est pas dans son fonds propre qu'il doit puiser ses moyens d'instruction, comme il n'a été favorisé d'aucune aptitude capable de distinguer, par son énergie native, le bien du mal, le vrai

du faux, et que pour saisir cette distinction, il faut qu'il s'en rapporte à un juge extérieur, qu'il en réfère à une autorité étrangère, sans pouvoir se confier au tribunal du sens intime, il semble condamné par la faiblesse de sa nature déchue et pervertie, ou par la faiblesse organique de sa constitution morale, à déchoir de plus en plus dans ses descendants, jusqu'à ce que, après avoir roulé d'abîme en abîme, également privé des vérités de conception et des vérités de la foi, le nombre des erreurs et des crimes de l'homme, déjà cause d'un premier cataclisme universel, provoque définitivement la catastrophe de la planète désolée, qu'il lui a été donné momentanément d'habiter, planète créée pour lui et avec lui destinée à périr.

Dès le début, l'école philosophique procède différemment, et adopte une direction contraire. L'homme, à ce qu'elle prétend, en passant du néant à l'être, sous le souffle tout-puissant du Créateur, naît dans une ignorance complète. Mais il a été pourvu de deux moyens de s'instruire, l'un interne, c'est le flambeau dont parle l'évangéliste, qui illumine tout homme venant au monde; l'autre, externe,

c'est la puissance de communiquer avec ses semblables, au moyen du langage dont il a reçu l'instrument, et à la formation duquel il est conduit par instinct, par besoin et par imitation. Il a été de plus enrichi par la munificence de l'Éternel, d'organes pour correspondre avec le monde des sens, d'entendement pour combiner les rapports finis, de raison pour atteindre aux idées de nécessaire et d'absolu. Enfin, il a été doué d'une sensibilité qui puisse s'attacher au bien, et d'une volonté libre qui puisse le réaliser dans la pratique. Ce n'est qu'à la longue, il est vrai, ajoute cette école, c'est à force de temps et de patience, que parviennent à s'épurer les conceptions du bon, du vrai et du beau, et à se rédiger un code de morale et d'esthétique. Comme un naufragé perdu dans les sentiers sinueux d'une île déserte, l'homme semble rouler long-temps dans un cercle vicieux d'égarements. Au pied d'un roc escarpé, c'est à genoux, en rampant, les mains ensanglantées, qu'il en gravit les flancs hérissés d'épines; mais enfin insensiblement il gagne du terrain; insensiblement, et malgré des haltes, malgré même des chutes et rechutes

apparentes, il franchit un degré; chaque effort est rémunéré par un aspect encore inobservé, chaque élan encouragé par l'acquisition de vertes prairies, de fertiles plaines débordant dans le lointain; à mesure qu'il monte vers la cime, et que ses regards pénètrent plus avant dans l'azur des cieux, enveloppé de la divine influence de cette atmosphère radieuse, il en conçoit mieux l'essence de la cause première; son ame, en quelque sorte plus spiritualisée, en comprend mieux l'adoration en esprit et en vérité. De ce point de vue culminant, s'effacent les différences factices entre les humains; de l'homme il n'apparaît que son identité de nature, son égalité devant le premier être, sa participation aux mêmes épreuves; devant l'action incessante et de plus en plus efficace du dogme de la fraternité originelle, tombent les barrières qui, sous le nom de castes, divisent un pays, et sous le nom de nationalité, séparent les peuples. Aux divisions intestines, aux hostilités internationales, succède le règne de la charité et de la philanthropie universelle. Et, comme il existe une affinité essentielle entre le vrai et le bien, et que le vrai va s'augmentant

sans cesse par l'addition des expériences individuelles, dont se grossit le fonds des richesses communes, il en résulte que les améliorations de tout genre s'engendrant l'une l'autre dans le cours des siècles, l'homme, même ici-bas, même dans sa carrière mortelle, est réservé à un perfectionnement indéfini.

Tel est l'avenir que promet l'école philosophique ou progressive. Emportée sur les ailes de la poésie, disent ses adversaires, elle transforme ses désirs en réalités, et dans ses espérances voit autant de faits accomplis. Sans se laisser décourager par les désappointements et les mécomptes cruels qu'elle éprouve, elle persiste à entretenir un état qu'ils ont appelé le délire de l'humanité. Partie d'un point diamétralement opposé à celui de l'école théocratique, elle devait aboutir à un terme absolument contraire; en conséquence, c'est devant nous qu'elle place le paradis terrestre, c'est devant nous conséquemment qu'elle fait briller la période de l'âge d'or.

Nous n'avons point à nous expliquer sur les avantages ou les inconvénients de ces deux écoles, ni à formuler notre préférence. Réduit

à un cadre étroit, et simple rapporteur des systèmes, l'espace nous manquerait, et ce n'est point ici le lieu. Le petit nombre de lecteurs qui ne seront point arrêtés par le seul titre de cet article, ont sans nul doute, à cet égard, une conviction qu'il ne nous appartiendrait pas de modifier.

Mais, comme nous l'avons dit, la première de ces deux écoles, qui a d'ailleurs présidé à notre éducation, et qu'à leur tour protégent nos souvenirs, peut du moins nous rendre, en commençant, le service de nous épargner les hésitations et les tâtonnements, et nous éviter la peine de rechercher à grands frais de calculs et de discussions, quel est le peuple dont l'antiquité a droit à la préséance. Nous en connaissons un depuis long-temps en possession de cette prérogative; sans donc pousser plus loin un préambule déjà trop long, nous introduisons le peuple hébreu. Inutile de prévenir que notre tâche à nous est nécessairement circonscrite dans l'examen de la pensée philosophique dont il peut offrir le développement. Encore cette priorité que nous lui concédons, pour ne pas fournir le terrain d'une

polémique entre la science et l'orthodoxie, ne nous empêchera pas de suivre l'extension de la même pensée chez les peuples subséquents, soit en les rattachant à la souche convenue, soit, s'il y a lieu, en signalant dans les traits de leur physionomie respective, l'empreinte d'un cachet particulier.

Les Hébreux ou Israélites.

Ce n'est pas dans les premières périodes de leur histoire, qu'on voit les Hébreux s'occuper de science philosophique proprement dite. Ils sont d'abord soumis à Jehovah, ou aux législateurs qui parlent en son nom. Dans leurs livres sacrés, où nous ont été transmis les dogmes de la création du monde, de la providence, de la chute du premier homme, de l'origine du péché, David et Salomon ont traité de la morale sous des formes sentencieuses.

Plus tard, pendant leur exil, ils recueillirent plusieurs idées, comme celle d'une lumière primitive, de deux premiers êtres, l'un bon, et l'autre malfaisant; dans un temps plus

postérieur encore, quelques-uns d'entre eux, établis en Égypte, acquirent quelques connaissances de la philosophie grecque; leurs doctrines primitives et acquises, furent remuées et modifiées par celles du platonisme.

Un Dieu unique, être réel, infini, immuable, qu'aucune intelligence ne peut concevoir; la matière, comme le non-être, ayant reçu de Dieu la forme et la vie.

En Dieu, lumière primitive et intelligence infinie, des rayons de laquelle sont sorties les intelligences finies; en Dieu, sont renfermées les idées de toutes les choses possibles. La pensée de Dieu, qui comprend les idées, est le monde idéal lui-même, et s'appelle aussi le fils de Dieu. Ce Logos est le type d'après lequel Dieu, au moyen de sa puissance féconde, a formé le monde sensible. De là, trois Hypostases de l'être divin.

On voit poindre ici les premiers rayons d'identification des dogmes rationalistes et chrétiens, identification tentée depuis sur une plus vaste échelle, par l'école d'Alexandrie, dont un des disciples, saint Justin, le premier des pères de l'Eglise chez lequel se trouve le dogme de

la Trinité nettement exprimé, professa l'opinion que le Logos, où l'intelligence divine, s'était révélé aux philosophes avant son incarnation, et dont un des contemporains, Numenius d'Apamée, ne voyait dans Platon, que Moïse parlant grec, αττικιζων.

Obligé d'accorder une mention à tous les peuples primitifs, nous n'avons pu que présenter en substance les doctrines de la Judée; mais chacun peut les développer en les rapprochant des faits dont elles découlent. La Bible étant une des lectures de l'enfance, et comme toutes les premières impressions laissant des traces durables, quand même elle ne ferait pas partie de notre éducation religieuse, n'en serait pas moins présente à nos esprits, avec ses vivants tableaux :

Tels que la naissance du premier homme, ou plutôt du plus parfait des sages.

Sa pensée, formée par la parole créatrice, et son langage digne de Dieu, qui l'instruisait par son Verbe, et les merveilleux effets de sa présence.

Son initiation aux connaissances de la nature.

Sa prévarication, et les conséquences qu'elle produit pour lui et ses descendants.

Néanmoins, favorisés d'une longue vie, nos ancêtres se rendent habiles dans les mathématiques, l'astronomie, la physique, dont l'étude leur est imposée par les nécessités de l'agriculture.

Application de l'architecture dans la construction d'une ville bâtie par Caïn, et dans l'élévation de ces deux colonnes dant parle Joseph, destinées à conserver le souvenir des découvertes astronomiques des descendants de Seth.

Livres d'Enoc, cités par Origène, Tertullien et saint Jude.

Fabrication de l'Arche et invention des arts mécaniques.

La philosophie qui avait été donnée en puissance aux premiers hommes, continue ses progrès en actes sous Abraham, Isaac, Jacob et Joseph, héritiers des trésors de sagesse dont Dieu, dans ses communications avec Noé, enrichit le restaurateur du genre humain, et continuateurs des écoles que fondèrent, Cham en Égypte, Sem en Palestine, Japhet sur le littoral de la mer Méditerranée.

Abraham propage les connaissances astronomiques en Chaldée et en Égypte. Isaac et Jacob donnent suite aux observations physiques.

On sait de quel gouvernement Joseph dota l'Égypte; sa haute sagesse lui fit donner, selon Artapanus, le nom de Theut, d'Hermès, ou de Mercure Trismégiste, noms auxquels participent ceux de sa famille qui s'établirent en Égypte.

D'autres descendants d'Abraham, Ismaël et Ésaü, répandent l'instruction dans l'Arabie et l'Idumée.

Job et Moïse.

Livre de la Sagesse comprenant les diverses parties de la philosophie.

Quoique 600 ans avant Salomon, et en dehors du peuple de Dieu, Job parle plus clairement de la sagesse éternelle, que ne l'a fait l'auteur du Pentateuque lui-même, circonstance remarquable et comme offerte en preuve de la raison de l'homme, en tant que faculté psychologique et constitutive, et de l'aptitude

naturelle de tous à l'acceptation du bienfait de l'Évangile.

Néanmoins, et même sous le rapport humain, supériorité de l'établissement fondé par Moïse, sur la constitution de Lycurgue, et sur la république imaginaire de Platon.

Connaissances physiques du libérateur des Hébreux, qu'Eusèbe, dans sa Préparation évangélique, assimile à Musée, le maître supposé d'Orphée. Consécration du tabernacle; Josué appelé à succéder à Moïse.

Compagnie des septante vieillards, chargés, de concert avec la famille d'Aaron, de présider à la direction morale du gouvernement.

Prophètes. Analogies entre eux et les sages de l'antiquité profane.

Union étroite de la prophétie et de la musique, consacrées toutes deux par le livre des Psaumes.

Union pareille de la musique et de l'extase poétique dans la gentilité.

Modèle du temple conçu par David.

Salomon.

Il construit le temple de Jérusalem; il compose trois mille paraboles et cinq mille vers. Il traite de tous les objets et de tous les êtres de la nature, depuis le cèdre qui couronne le Liban, jusqu'à l'hysope qui tapisse le mur. Il discourut sur la bête de somme et sur l'oiseau, sur le reptile et sur le poisson.

Ses cantiques forment un concert plein d'enthousiasme et d'admiration, à la gloire des œuvres du Très-Haut; et le livre de l'Ecclésiaste, chef-d'œuvre de morale, exalte les jouissances pures de l'intelligence. Il ne s'occupa pas moins des remèdes du corps que de ceux de l'ame. Il composa un livre de médecine; aussi sa haute réputation de sagesse faisait-elle accourir au pied de son trône les princes des états les plus éloignés.

Continuation de la philosophie sous les rois suivants, de Juda et d'Israël. Quelques sages, connus sous le nom de prophètes, tels qu'Élie et Élisée, Isaïe et Jérémie, remarquables par la pureté et l'intégrité de leur vie.

Institut des réchabites.

Prééminence de Daniel et de ses trois amis, parmi les Chaldéens, lors de la captivité de Babylone.

Au retour dans la Palestine, éclat de nouveaux docteurs, comme Aggée, Zacharie, Malachie, et surtout le savant Esdras. Dispute célèbre de Zorobabel, sous Darius.

Congrégation des Esséniens, leur continence et leur discipline parfaite.

Les Saducéens et les Pharisiens. Divergence entre ces sectes. La dernière plus estimée du peuple. Elles florissent encore à l'avénement de Jésus-Christ.

On l'a vu, le monothéisme était le caractère distinctif de la religion des Hébreux.

De la philosophie des poètes.

A en croire saint Clément d'Alexandrie, c'est de la théologie hébraïque que les anciens poètes grecs tirèrent la plupart de leurs dogmes religieux, qu'ils altérèrent ensuite plus ou moins, et déguisèrent sous le nom de fictions, d'énigmes et de symboles.

La première secte des philosophes paraît du moins avoir été celle des poètes. Ceux-ci étaient appelés sophistes. Ainsi sont-ils qualifiés par Diogène Laerce, dans la personne d'Hésiode et dans celle d'Homère.

Cet auteur prétend que ce fut un des sept sages de la Grèce, le législateur d'Athènes, Solon, qui s'occupa le premier de la compilation des œuvres du dernier poète. De ces œuvres, le chef du portique, Zénon, composa cinq livres de questions dans la solution desquelles Cicéron reproche au fondateur de la secte stoïcienne, d'avoir forcé le sens pour l'accommoder à sa doctrine; et Socrate, dans les dialogues de Platon, s'appuie très souvent sur l'Iliade, et principalement sur l'Odyssée, pour démontrer l'existence d'une autre vie, et le passage des bons dans l'Élysée, et des méchants dans le Tartare.

La grande Muse épique ne se borne donc pas à chanter les guerriers, elle choisit aussi parmi ses héros des sages, des personnages versés dans l'étude du cœur humain, ou dans la connaissance des lois de la nature. Qu'était-ce autre chose que cet Ulysse qui dompte la for-

tune à force de persévérance; que ce Nestor qui venait se jeter avec l'expérience de ses trois générations, et son esprit de conciliation et de paix, entre l'orgueil d'Agamemnon et la fierté d'Achille. Qu'était-ce autre chose dans le second cas, que cet Alcée placé au sein des constellations, que cet Atlas portant sur ses épaules la voûte étoilée des cieux.

C'est parce que la poésie, intelligente de sa destination, se préoccupait à son origine, des intérêts les plus chers de l'humanité, que jusqu'à Phérécide, maître de Pythagore, la philosophie en a emprunté le style et le rhythme, et, comme l'a dit le législateur du Parnasse français....

Le ciel en vers fit parler les oracles.

Pour en revenir à l'opinion de saint Clément d'Alexandrie, relativement à une imitation ou plutôt à un travestissement de la théologie hébraïque par la mythologie payenne, il existe, dès l'ouverture de deux théogonies, un rapport frappant de ressemblance, et dans leur contexture, elles continuent à se correspondre

dans le point de vue général de l'ensemble, et quelquefois dans la corrélation de détails et des mêmes traits, toutes deux dominées par un nom qui appartient à la même étymologie, Jehovah, Zeus, Jupiter. Et d'abord règne le chaos, chaos intense et ténébreux, qui se dilate et s'illumine aux accents de la voix qui dit : Que la lumière soit.

Chaos.

Cosmogonie juive.	Cosmogonie payenne.
Tenebræ erant super faciem abyssi, et spiritus Dei ferebatur super aquas.	Unus erat toto naturæ vultus in orbe..... rudis indigestaque moles.

Développement du chaos.

Dixit Deus : Congregentur aquæ in locum unum, et appareat arida.	Deus cœlo terras... et terris abscidit undas.

Création de l'homme.

Et ait Deus : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.	Sanctius his animal deerat. os homini sublime dedit.

Le séjour de délices.
Adam.
Ève.

Du commerce des fils de Dieu et des filles des hommes naquirent les géants, puissants et célèbres, mais méchants. Ils se révoltèrent contre les cieux.

Alors la terre fut pleine d'iniquité, toute chose corrompit sa voie, et la terre disparut sous les grandes eaux.

Règne de Saturne.
Prométhée.
Pandore.

Les géants entassent le mont Pélion et le mont Ossa pour chasser Jupiter de l'Olympe. Jupiter, vainqueur, expose aux dieux la méchanceté des hommes; il submerge la terre.

Le Déluge.

Noé.
L'arc-en-ciel.
Invention de la vigne.

Deucalion.
Voie Lactée.
Bacchus.

Cette concordance, en avançant, n'est plus aussi immédiate, néanmoins les deux routes sont semées de temps en temps de traits d'une surprenante analogie.

Communication de Dieu et des anges avec les hommes, pour les récompenser ou pour les unir.

Changement de la femme de Loth en statue de sel.

De Nabuchodonosor en bête.

Recouvrement de la vue de Tobie, à l'aide du fiel d'un poisson qui lui est donné par un ange.

Substitution d'un bélier au lieu et place d'Isaac.

Sanctification des saints personnages.

Communication des dieux supérieurs ou inférieurs avec les mortels pieux ou impies.

Changement des sœurs de Phaéton en peupliers.

Changement d'Io en vache.

Rajeunissement du père des Danaïdes.

Substitution d'une biche à la place d'Iphigénie.

Apothéose des grands hommes.

Chaldéens.

En face de la grande figure de Moïse, si nous avons placé la période d'Homère et d'Hésiode, ce n'est point l'ordre des dates en regard, c'est par l'entraînement des idées, c'est par l'attrait de reproduire la copie d'un même tableau. L'ordre chronologique, en effet, amenait de préférence les Assyriens et les Babyloniens, ou sous un nom générique et pour le cas spécial dont il s'agit, les Chaldéens. Au sortir de la Judée, c'est là que nous conviait d'ailleurs le nom intermédiaire d'Abraham.

On connaît la philosophie de ce peuple : on sait qu'à la faveur de ses vastes plaines et la sérénité splendide de ses nuits, il se livra tellement à l'observation des astres, qu'il en fit un culte, un moyen de prédire l'avenir, au point que le nom de Chaldéen, porté d'abord par tout le corps de la nation, revendiqué ensuite exclusivement par la classe savante, est devenu ensuite synonyme de la profession d'astrologue, et même signifie, aujourd'hui, par antonomase, toute espèce de devin.

Cette occupation inspirée par la nature du climat, par la disposition des sites, remonte à une haute antiquité. Sans tenir compte des calculs exagérés auxquels se livrait la vanité des peuples primitifs pour se perdre dans la nuit des temps, on lit dans les historiens d'Alexandre que Callisthène, qui accompagna ce prince à Babylone, reçut des Chaldéens les observations d'environ deux mille ans et les envoya à Aristote; et c'est dans une ville de leur dépendance, c'est à Bactres que régnait ce Zoroastre qui porte dans son nom même la preuve écrite de son application infatigable à l'étude des astres. Racines hébraïques, *sour* (*contemplari*), *aster* (*astrum*).

Mais lorsque les Assyriens eurent passé sous la domination des Perses, la caste des astronomes vit son influence s'affaiblir insensiblement et s'éteindre sous celle des mages. Dès-lors s'abaissant de plus en plus au niveau des jongleurs de l'astrologie judiciaire, elle se renferma dans l'art vain et puérile de la magie, de la divination. Grâce à l'ébranlement qu'elle avait donné cependant, l'astrolâtrie se reproduisit avec assez de succès sous le nom de sabéisme, même après la naissance de J.-C.

Nous avons omis de dire que la principale divinité de ce pays était Bel ou Belus, que l'on croit avoir été la même que Nembrod, le vaillant chasseur de l'Écriture.

Philosophie des Perses.

Si, outre l'influence des événements politiques, on admet l'impression de la température et du spectacle d'un beau ciel sur l'imagination, celle des Perses devait être à peu près affectée comme celle des Chaldéens. Aussi, sauf quelques modifications, leur philosophie consistait-elle dans l'adoration des astres, principalement du soleil. Ils y avaient joint celle des forces de la nature. Mais Zoroastre, mède de naissance, l'épura et la réduisit au pur sabéisme, culte du feu.

Ce culte se distinguait par un caractère simple et majestueux. Il se célébrait, comme au temps des patriarches hébreux, en plein air, au milieu des champs, sur le haut des montagnes, et ce fut en haine des temples bâtis par la main des hommes, que les mages, c'est-à-dire les prêtres, chargèrent Xerxès, dans

son expédition contre la Grèce, d'incendier les temples de cette contrée.

Ils furent d'autant mieux obéis, que les rois de Perse ne pouvaient monter sur le trône qu'après s'être affiliés à cette corporation sacerdotale, et que Darius, fils d'Hystaspe, voulut qu'après sa mort on gravât sur son tombeau qu'il avait été professeur de la science des mages.

Or, ces sages admettaient un dieu souverain nommé Adad, selon Macrobe, c'est-à-dire, un, correspondant à Zeruan Akérène, le temps absolu, du sein duquel sont sortis de toute éternité, en vertu de la parole créatrice, deux principes des choses, Ormutz et Ahrimann; Ormutz, la lumière pure et sans fin, la sagesse et la perfection; Ahrimann, principe des ténèbres et agent du mal. Entre ces deux ennemis intervenait un médiateur, Mithras, ou plutôt un auxiliaire d'Ormutz dans sa lutte contre son ennemi, et un associé dans la victoire qu'il doit difinitivement remporter.

Autour de ce principal article de la dualité des principes, de leurs combats, de leur création opposée, du retour d'Ahrimann, durant

quatre périodes chacune de trois mille ans, venaient se grouper des doctrines sur les bons et sur les mauvais esprits, sur leurs différences de sexe et de rang, sur les ames des hommes (*fervers*), qui, créées par Ormutz, avant leur descente dans les corps, habitent dans le ciel, et, selon leurs œuvres, passent après la mort dans la demeure des bienheureux, ou sont précipitées dans les ténèbres. En preuve, Zoroastre était ressuscité douze jours après sa mort. Que ce nombre de jours doive être pris au propre, ou qu'il signifie l'extinction absolue des quatre périodes abandonnées au règne d'Ahrimann et le triomphe à jamais indestructible du bien sur le mal.

Egyptiens.

En plaçant les Égyptiens à la suite des Chaldéens et des Persans, nous ne faisons qu'imiter Aristote, qui, dans le premier livre de sa Philosophie, établit, sous le rapport du temps, la supériorité des mages; nous ne faisons non plus que suivre notre première donnée, à savoir, le fait des émigrations de l'Orient vers

l'Occident, et cet autre fait qui n'est que l'accessoire obligé du premier, la translation graduelle de la philosophie dans les différents lieux qui s'offraient successivement sur le passage des peuplades émigrantes, « *à gente ad gentem emicans*, » dit saint Clément d'Alexandrie. Mais nonobstant cette hypothèse, l'Égypte ne laisse pas d'être une nation extrêmement remarquable par l'antiquité de sa civilisation et le caractère original de tout son système social. Sans doute il ne faut pas croire à ses prétendues observations astronomiques de 400,060 ans!

Toujours est-il que dès les premiers temps connus, elle jouissait d'une haute réputation de sagacité; c'est à son école, de l'aveu même de l'Écriture, que fut instruit Moïse.

Les philosophes grecs les plus anciens vinrent puiser aux mêmes sources. Ses sages formaient une caste privilégiée, et admise dans l'intimité des rois; « *cum regibus conversabantur.* » Ils devaient au profond loisir que leur laissaient les lois du pays, qui les avaient affranchis de tout service public, de pouvoir cultiver parallèlement toutes les branches des connaissances humaines que comportaient ces

temps reculés. Entraînés vers les études métaphysiques, ils ne négligeaient point celles de la nature; et si le beau ciel de la Chaldée, à la surface toujours découverte et dégagée de nuages, avait suscité l'astronomie; sur les bords du Nil, et comme moyen de défense contre les inondations du fleuve, durent jaillir de source l'arpentage et la géométrie. Ne fallait-il pas aussi, dit Strabon, repartager les champs délivrés du débordement des eaux ?

L'aspect singulier de cette contrée semble donc avoir fait naître et mettre au nombre des principales sciences, les connaissances géométriques.

Ce fut Theut qui les enseigna à Thamus, roi de Thèbes, et ce prince les répandit dans la partie de l'Égypte soumise à son gouvernement.

Il y ajouta l'arithmétique, l'astronomie, et même, dit-on, les règles du jeu d'échec. Déjà les Égyptiens divisaient l'année en douze mois sans ignorer l'art des intercalations.

Quant au fond de la doctrine égyptienne (doctrine ésotérique, ou communiquée seulement aux initiés), elle se rapportait probable-

ment à la religion populaire (doctrine exotérique). Celle-ci, composée de sabéisme, de fétichisme, de mythologie, comprenait l'adoration des astres, le culte de certains animaux, l'invocation des héros divinisés (Theut ou Thot, Hermes, Horus), et enfin le dogme de la métempsychose. Elle admettait aussi, les distribuant sur une échelle hiérarchique, des génies, des natures d'une intelligence supérieure, ces esprits que les Grecs nommaient démons, δαιμονες, de δαιω, savoir.

C'était sous le nom d'Isis et d'Osisis qu'étaient adorés le soleil et la lune. Dans ces divinités on reconnaît l'idée des deux principes, l'un mâle et l'autre femelle, ou le principe de l'humidité et de la chaleur.

A l'Hermes égyptien est attribué par Plutarque l'invention de la musique, et par Coéchus l'art de travailler les métaux, deux choses dont l'Écriture fait honneur à Jubal et à Tubal-Caïn.

Néanmoins, le dieu souverain de l'Égypte était l'unité. La sagesse qui sous ses ordres avait créé l'univers, et de la matière ordonnée avait fait sortir les quatre éléments, s'appelait Ammon.

Au bas de la statue de cette sagesse se lisait cette inscription : «Je suis tout ce qui a existé, existe et existera, et personne n'a encore soulevé le voile qui me couvre.»

Urim, Thummim, lumière de la sagesse, perfection de la sainteté, étaient deux mots sacrés gravés sur les pierres précieuses qui ornaient les habits des prêtres de la religion de Moïse; de même en Égypte le souverain pontife portait au cou une pierre où avait été ciselée cette expression toujours auguste et mystérieuse, *vérité*.

Cet amour pour les termes d'un sens vague et plus intelligible qu'explicite, ce penchant pour les symboles propres à exercer la pensée se manifestait chez les Égyptiens par l'usage des hiéroglyphes dont les livres était déposés dans les seules mains des prêtres, et ces emblèmes, sous la peinture d'animaux et d'autres objets de la nature, figuraient des attributions divines, des vertus, des vices humains, des productions de sciences ou d'arts; généralement dans toutes les parties de la nature, étaient en quelque sorte lithographiées les pages d'un vaste livre de philosophie religieuse et morale.

Le recueil où avaient été rédigés les préceptes de la morale égyptienne, était attribué à Mercure-Trismégiste, et les prêtres devaient en être l'expression vivante. Avant de s'engager dans leur état, ils se condamnaient des semaines entières à la retraite, à l'abstinence, n'usant que du pain et d'eau, tout-à-fait retranchés du monde et inaccessibles dans leurs maisons éloignées et solitaires. On eût dit les Esséniens de la Judée où les moines de la Thébaïde chrétienne.

Sous la dynastie des successeurs d'Alexandre et l'influence des Ptolémées, la civilisation grecque pénétra dans celle de l'Égypte, et cette circonstance modifiant les habitudes locales et laissant tomber en désuétude les mystères indigènes, en rendit par là même plus difficile l'explication ultérieure.

Des Phéniciens.

S'il est vrai que les Phéniciens aient originairement habité les bords de la mer Rouge, leur histoire intellectuelle se présente naturellement après celle des Égyptiens. Ce n'est pas

qu'ils aient eu une philosophie en propre : exclusivement livrés au commerce, ils ne furent, comme plus tard les Juifs entre les Arabes et les philosophes de la renaissance, que des espèces de courtiers de la pensée. Ils servirent de moyens de transport aux connaissances et aux idées; surtout ils se rendirent intermédiaires entre l'Asie occidentale et la Grèce. La Phénicie fut la terre natale de plusieurs des chefs d'école de cette contrée.

Phérécide, né en Syrie, contrée qui comprenait la Phénicie, et versé d'ailleurs dans les livres phéniciens, fut le maître de Pythagore, auteur de la secte italique. *Fama est*, dit Suidas, *Phereciden esse præceptorem Pythagoræ; exercuisse autem se ipsum cum comparasset sibi reconditos Phœnicum libros*.

Diogène Laerce assure que Thalès appartenait à une famille qui descendait de Cadmus et d'Agénor; *à Cadmo et Agenore originem ducens*.

Et l'on sait que le fondateur du portique était Zénon de Citium, ville de l'île de Chypre, colonie des Phéniciens.

Malgré leurs relations continuelles avec les

autres peuples, l'esprit mercantile des anciens habitants de Tyr et de Sidon ne permit guère chez eux à la science de prendre de développement hors du cercle nautique et des mathématiques. Le poète Callimaque leur fait gloire d'avoir découvert la constellation de la petite Ourse, découverte à l'aide de laquelle ils purent faire le cabotage de la Méditerranée, et même, chose merveilleuse, avant la boussole, pénétrer de la Méditerranée dans l'Océan, par le détroit de Gibraltar.

De leurs écrivains philosophes, il n'est mentionné que Sanchoniaton, Ochus ou Moschus, Porphyre. Celui-ci, qui nous a fait connaître les deux autres, comme étant né lui-même à Tyr, prétend que le premier florissait à Berrytte avant la guerre de Troie, au temps de la reine Sémiramis. Après avoir étudié le peuple juif dans les écrits d'un certain Hiérombal, cet ancien auteur avait lui-même composé une histoire de ce peuple. Porphyre ajoute qu'il fut traduit de phénicien en grec par Philon de Biblos. Eusèbe parle en effet de cette traduction, et il mentionne cette autre circonstance. Dans sa préface, Philon de Biblos disait que

Sanchoniaton avait fait une étude toute particulière des ouvrages de Thaut ou Thot, Hermès ou Mercure Trismégiste égyptien.

Ce n'est cependant ni de la théogonie juive, ni de la théogonie égyptienne que paraît s'être inspiré Sanchoniaton; les opinions cosmogoniques qu'on lui attribue, sont, ainsi que la religion populaire des Phéniciens, fort matérielles.

Aucune trace de la reconnaissance d'un Dieu créateur, ni d'esprits purs et célestes, mais partout des natures humaines revêtues de la divinité pour prix des excès les plus honteux et les plus coupables.

C'étaient là les doctrines des poètes, et celles que les prêtres enseignaient dans l'intérieur des temples; ce qu'il y avait en ce temps de moins faux et de moins mauvais, s'était réfugié dans les écoles, froment séparé de l'ivraie, qui attendait les mains d'un Thalès, d'un Pythagore et d'un Zénon, pour être transplanté et ensemencé sur un sol plus généreux et plus fécondant.

Quoi qu'il en soit des sources préférées ou délaissées par Sanchoniaton, son histoire, as-

sure Tatien, fut continuée par trois historiens du même pays, Théodotus, Hypsicrate et Moschus, dont Choetas traduisit les ouvrages en grec dans sa Vie des Philosophes.

C'est ce Moschus, contemporain de Sanchoniaton, que le stoïcien Posidonius cite comme le premier auteur de la doctrine des atomes.

Philosophie hindoue.

Sous la direction de cette idée, qu'il y a eu de la part des hommes primitifs acheminement de l'Orient vers l'Occident, et l'application de cette idée aux exemples fournis par la tradition, il a été facile, les yeux attachés sur une carte, de suivre Sem rayonnant autour du berceau de sa naissance, Cham s'établissant en Afrique, Japhet passant en Europe. Mais voici des peuples qui semblent refuser de se prêter à cette interprétation, des peuples reculés à l'orient ou au midi de l'Asie, confinés sur les bords de l'Indus ou du Gange, et que des savants déclarent autocthomes, puis considèrent comme ayant été aussi à leur tour in-

stituteurs et précepteurs de l'humanité, non pas pour avoir transporté en différents lieux leur sagesse nomade; mais seulement pour l'avoir communiquée aux philosophes étrangers dont ils recevaient les fréquentes visites, ou dont ils excitaient les lointaines et doctes élucubrations.

Sans affirmer que ce fut sur le même sol qui le porte aujourd'hui, qu'a paru d'abord le peuple hindou, comme le voudraient certains auteurs, peut-être par esprit systématique; sans assurer non plus que sa philosophie soit indigène, il est certain du moins qu'elle se recommande par une haute antiquité, et de bonne heure, par l'imposant cortége de la science et des arts, de l'industrie et de la civilisation. Marquée d'un grand caractère d'originalité, elle n'est pas moins distinguée par l'étendue des points de vue qu'elle embrasse. Voici, sous ce dernier rapport, le témoignage flatteur qu'elle a reçu de M. Cousin.

« La philosophie indienne est tellement vaste que tous les systèmes de philosophie s'y rencontrent, qu'elle forme tout un monde philosophique, et qu'on peut dire à la lettre que

l'histoire de la philosophie de l'Inde est un abrégé de l'histoire entière de la philosophie. »

C'est ainsi qu'on y trouve les systèmes qui ont régné successivement ou en face l'un de l'autre, dans les écoles rivales de la Grèce, le spiritualisme, le sensualisme, le panthéisme idéaliste et le panthéisme matérialiste, et qu'on découvre dans Pantadjali, Kapila, Gotama, Kanada, les précurseurs de Platon, d'Aristote, de Zénon d'Élée, de Leucippe ou d'Empédocle, et par là même, de Bacon et de Descartes, de Spinosa ou de Kant.

Chose merveilleuse que cette conformité de pensée à une aussi grande distance de temps et de lieux; et, pour le dire en passant, preuve que les humains ont été jetés dans un moule commun, preuve aussi que la nature les appelle aux mêmes destinées, et leur impose la loi de se rapprocher et de vivre en frères.

A la vue d'une aussi riche moisson répandue sur le champ de la philosophie de l'Inde, faut-il s'étonner que, dès les temps antiques, une foule d'ouvriers, de près ou de loin, médiatement, ou immédiatement, aient tenté d'en

faire la récolte, et qu'aujourd'hui encore il y reste à glaner si abondamment.

Vers 50 ans avant Jésus-Christ, temps où vivait Strabon, ce géographe divisait les philosophes de l'Inde en deux classes, les savants ou lettrés, et les religieux solitaires. Les premiers, appelés Brachmanes ou Brahmes, formaient le corps sacerdotal et le corps enseignant de la nation. Pour assurer, dès le berceau, des instituteurs aux enfants, ils commençaient par instruire les mères. Le temps qui leur était laissé de disponible par leurs fonctions actives, ils l'employaient à conférer ensemble sur des sujets sérieux. Leurs opinions sur Dieu et la Providence, sur la création et la destruction du monde, sur la récompense de la vertu, et la punition du vice, sur les devoirs de l'homme ici-bas, et sur ses fins dernières, ont trouvé un écho dans les doctrines platoniciennes et pythagoriciennes; et à l'exception de l'idée de la sphéricité de la terre, idée que M. Letronne, dans le Journal des Savants, prétend n'avoir été recueillie que par l'école de Pythagore, et mieux encore par celle de Platon, la partie physique de leur philosophie, telle que l'ad-

mission des quatre éléments, la reconnaissance de l'eau comme agent principal, etc., s'est reproduite dans les diverses sectes de l'école d'Ionie.

A côté des bracmanes, mais dans un rang inférieur, étaient les germanes ou hylobies, appelés de ce dernier nom de leur habitation ordinaire au sein des forêts, où ils ne se nourrissaient que de feuilles et de fruits des arbres, s'habillant de leurs écorces, s'abstenant de tout aliment substantiel et de toute boisson fermentée, et se privant de tout commerce avec les personnes de l'autre sexe. Si l'austérité de leurs mœurs se fût bornée à cet isolement et à cette abstinence, elle eût eu son côté spécieux. Mais elle était défigurée et enlaidie, par des tours de force ridicules, qui ne les assimilaient à rien moins qu'à des jongleurs, et leur nom de gymnosophistes indique assez, du reste, le peu de cas qu'ils faisaient de la pudeur, et laisse soupçonner que les macérations volontaires auxquelles ils se condamnaient n'avaient pour mobile qu'une vaine ostentation, qu'une ambition puérile d'attirer sur eux les regards. Sans doute aussi que les historiens ont

exagéré leurs récits. Comment croire que Calanus, qui d'abord s'était moqué de la somptuosité de la cour d'Alexandre, se soit résolu ensuite, pour exciter l'admiration du conquérant des Indes, de monter sur un bûcher, et se soit brûlé pour lui offrir le plaisir d'un holocauste ?

Pline n'est-il pas suspect d'avoir visé au merveilleux, lorsqu'il raconte que les gymnosophistes passaient leur vie exposés au soleil, le regardant depuis son lever jusqu'à son coucher, appuyés alternativement tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, et cela nus et sur des sables brûlants? Comment concilier cet esprit de vaine gloire, avec le caractère de fermeté et d'indépendance de ce Dandamis, dont le discours à Alexandre, cité par Arrien, et traduit récemment en français par M. Danielo, peut aller de pair avec la fameuse harangue scythe de Quinte Curce, et ne lui cède en rien pour la hardiesse des conseils et la haute moralité des sentiments ?

Le sacrifice des femmes indiennes, empressées de se jeter au milieu des flammes à la mort d'un époux commun, appartient à un ordre

d'idées différent et plus relevé. Cicéron, dans ses *Tusculanes*, n'a pas manqué de faire ressortir, au profit des saines croyances, le secret espoir qui présidait à ces pieux et courageux dévouements.

Tel est à peu près le résumé substantiel de ce qui nous est parvenu de la philosophie indienne, par le canal des anciens. Si c'est là tout ce qu'ils en connaissaient, ils n'en possédaient qu'une idée d'ensemble et synthétique; et cette notion, réduite aux généralités, pourrait s'expliquer par l'état de défiance mutuelle où ils vivaient habituellement. Ce n'étaient pas les nations qui se fréquentaient, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elles ne s'abordaient guère que les armes à la main. A s'en rapporter aux idiômes, pour la Grèce, tout étranger était un barbare, et pour Rome, c'était un ennemi. Quelques individus seulement bravaient les préjugés haineux de leurs pays respectifs, et se transportaient dans les lieux où les conduisaient l'attrait des voyages, l'amour des découvertes, et le besoin dominateur de la science. Il était réservé à l'esprit du christianisme de rapprocher les peuples, en adoucissant leurs mœurs. Il

appartenait à la civilisation, en leur faisant comprendre leurs véritables intérêts, d'unir les nations par des traités d'échange et de commerce, fondés sur la base naturelle de la réciprocité des droits. La loi du développement des êtres raisonnables, qui fait sans doute partie des décrets providentiels, exigeait aussi qu'à chaque conquête industrielle, fût attachée une conquête scientifique, et que tout accroissement de bien-être matériel entraînât comme corollaire une progression intellectuelle et morale. De là cette académie de Calcutta, instituée sous la protection de la compagnie des Indes; de là, pour les membres de cette académie, le pouvoir de se répandre en toute sûreté sur la surface du pays, d'entrer en communication avec les habitants, d'apprendre leurs dialectes, et de se procurer les livres et les manuscrits dont l'envie ou le scrupule avaient jusque-là dérobé la connaissance. De là enfin, pour les modernes, la possibilité d'obtenir sur chaque chose, non des renseignements qui en effleurent la superficie, mais des lumières qui en pénètrent l'essence intime.

Ce n'est pas que nous nous proposions de

donner l'analyse des systèmes indiens; des détails exigeraient, dans ce volume, une place que réclament d'autres sujets, sinon plus graves, du moins plus attrayants et d'un intérêt plus local. A peine pourrons-nous donc les indiquer, et afin que ce peu de mots deviennent intelligibles, ils demandent à être rapprochés d'une philosophie connue, comme celle de France, par exemple.

On sait que la philosophie, en France, a parcouru trois époques, et qu'elle en est à la quatrième phase.

Exclusivement d'abord au service de la théologie dont elle tenait à honneur de porter la livrée, elle ne tendait qu'à une fin, celle de faire prévaloir les dogmes du catholicisme; c'est en ce sens qu'elle commentait Aristote, dont elle cherchait à mettre les propositions en harmonie avec les textes bibliques. Puis s'impatientant à la longue de ce vasselage, elle rêva l'indépendance, et enfanta Descartes et la Réforme; mais encore courbée sous le principe dont elle procédait, et où elle avait long-temps puisé la nourriture et la vie, elle n'aboutit qu'à donner naissance au protestantisme et au gallicanisme.

Cette espèce de mezzo-termine, ce compromis entre deux puissances de l'ame, la foi et la raison, un instant coalisées sur le terrain des concessions réciproques, renfermant un germe de dissolution, une rupture inévitable devait éclater. Ce fut au XVIIIe siècle que la philosophie acheva de briser ses dernières entraves. Mais, comme il arrive à tout esclave humilié par une longue servitude, et qui s'émancipe avant d'avoir réfléchi sur l'usage à faire de la liberté, elle réagit avec violence contre son point de départ, et sous la plume des Encyclopédistes, dépassant le but, se jeta avec tous les emportements et toute la colère de la révolte, dans une polémique sans mesure, sans règle et sans frein.

Rendue aujourd'hui à l'impartialité qui doit la distinguer, elle s'avance avec calme et dignité vers la recherche du vrai, sans se couvrir des vêtements de sa sœur, qu'elle respecte comme son aînée; heureuse de se rencontrer avec elle dans un but commun, quoique ayant suivi une marche différente, et de vérifier cette parole de Scott-Érigène : « la vraie religion est la vraie philosophie, et la vraie philosophie est la vraie religion. »

De ces quatre périodes, la philosophie indienne en a traversé deux, et en est à la troisième. Elle peut donc se diviser en orthodoxe, semi-orthodoxe, hétérodoxe, suivant sa fidélité ou son opposition aux Védas, livres sacrés qui ont pour objet principal les transformations de Vichnou, ou incarnations de l'être divin, et qui rattachent à cette doctrine de l'émanation les dogmes de la préexistence des ames, de leur émanation, de leur substance divine, de leur immortalité, de leur chute; enfin de la purification des ames déchues par leurs divers passages à travers le monde corporel.

A la première catégorie appartiennent les deux systèmes de métaphysique appelés Mimansas, le Pourva et l'Outtara, ou Védanta. La seconde comprend les Sankyas, le Nyaya et le Vaisechika; et dans la troisième sont contenus les systèmes théistes ou athées, de D'jina et de Bouddha, ceux des Tcharvakas et des Lokayatikas; ceux des Maheswaras et des Pasoupatas et des Pantcharatras.

La philosophie n'en est donc pas encore arrivée chez les Hindous à l'âge de maturité, à cet âge, où sans prévention, sans passion, sans

se préoccuper d'une autorité quelconque, elle ne compte, pour accomplir sa mission, que sur les forces qui lui sont propres. Ce moment d'émancipation complète doit-il échoir à la philosophie dans l'Inde, du moins d'une manière naturelle, selon la succession ordinaire des idées, et sans influence étrangère, menacé qu'est ce pays de se voir dans un avenir plus ou moins rapproché, étreint et étouffé entre les griffes avides du léopard britannique, et les serres sanglantes de l'aigle à deux têtes de Russie.

Systèmes orthodoxes.

Doctrine du Pourva (Mimansa théologique et politique).

Le Pourva essaie de prouver l'éternité des Védas ou l'authenticité de leur révélation. Il enseigne l'art de raisonner, dans l'intention formelle de faciliter l'interprétation de cette écriture inspirée. Il établit les obligations religieuses. D'jaimini, son auteur, définit le dévoir : « Un acte à faire qui est prescrit par un ordre. » Il réduit ainsi la raison à l'humble rôle de

chercher à trouver raisonnable ce qui lui est commandé.

Le sujet traité le plus souvent dans le Pourva, est le fait moral du mérite; le mérite ne réside pas dans l'action, mais dans une vertu invisible qui lie la conséquence à l'acte. Le fait le plus méritoire consistait, après avoir enveloppé d'un vêtement une branche de figuier, espèce de poteau sacrificatoire, à se jeter en offrande d'expiation dans le feu d'un bûcher, et, comme sur un trophée glorieux, à entonner au milieu des flammes dévorantes, un hymne solennel de reconnaissance et d'amour. Étrange et malheureuse contradiction pour un peuple qui, à cette formule de la lithurgie: « Tue la victime consacrée, » avait opposé cette maxime philosophique: « Ne fais aucun mal à une créature sensible. »

Doctrines de l'Outtara ou Védanta.

Védanta signifie conclusion ou fin du Véda. Cette fin est l'obtention de la grâce divine pour les actes de dévotion recommandés par la première Mimansa, et qui ne peuvent être les

effets d'un prétendu libre arbitre, libre arbitre qui n'existe pas.

D'après le Védanta, ou d'après Viasa, son auteur, la création est bien un acte de la volonté de Dieu, mais de Dieu conçu tout à la fois comme cause matérielle et comme cause efficiente du monde, créateur et nature, formateur et forme, opérateur et œuvre; ainsi l'araignée construit son fil avec sa propre substance; ainsi la terre fait sortir de ses flancs les végétaux destinés à y rentrer.

L'ame individuelle retourne de même au sein de l'ame universelle dont elle émane, une fois qu'elle a quitté les organes qui sont la cause occasionelle de son activité et de ses peines; mais ce n'est qu'après avoir parcouru une innombrable série de positions, dont chacune est la récompense ou le châtiment de celle qui précède, et qu'après avoir épuisé la série d'épreuves nécessaires au recouvrement de son innocence primitive.

Systèmes semi-orthodoxes.

Doctrine du Sankia (de Kapila).

De ce terme qui a paru signifier numéral à quelques personnes, elles en ont conclu une certaine analogie entre ce système et la philosophie de Pythagore; d'autres ont entendu, par cette idée de nombre, une sorte de calcul logique, et l'ont ainsi expliquée: « La découverte de l'ame par le moyen d'une exacte distinction. »

Le fondateur présumé de cette secte de philosophie métaphysique fut Kapila. Dans quelques commentaires, il est dit que ce fut le fils de Brahma, et l'un des sept grands richis, ou saints; dans certains autres, c'est une incarnation de Vichnon; enfin un scholiaste l'identifie avec *igni*, le feu. De ces diverses interprétations, il pourrait bien résulter que Kapila ne fût qu'un personnage cabalistique.

Néanmoins, l'auteur de la notice sur Kapila, dans la Biographie universelle, le fait vivre entre le IXe et le XIIe siècle de l'ère vulgaire.

Le Sankia de Kapila n'admet pas un dieu

séparé de la matière; il n'admet qu'une intelligence supérieure, ordonnatrice, et sujette à périr comme elle; cependant il fournit des preuves assez subtiles sur la spiritualité de l'ame. « L'assemblage des objets sensibles est pour l'usage d'un autre être qui est leur étranger. — Il doit y avoir un être pour jouir de ce qui est formé pour la jouissance, cet être en est un spectateur, un témoin. — Il y a une tendance à l'abstraction; le sage et celui qui ne l'est pas désirent également la fin des vicissitudes, ils aspirent à l'extinction finale de toutes sortes de peines. — Il doit donc y avoir un être capable d'abstaction, essentiellement détaché du plaisir, de la peine et de l'illusion; cet être c'est l'ame. » Quant à la liberté de l'ame, elle ressort des règles que le Sankia donne à l'homme pour arriver à la félicité.

Doctrine du Sankia (*de Pantandjali*).

Le Sankia de Pantandjali (personnage mythologique, au jugement de Colebrooke), est plus généralement désigné sous le nom de Yoga-Sastra ou Yoga-Soutra. La collection des

Yoga-Soutras porte le titre commun de Sankia-Pravatchana.

Cette collection se compose de quatre chapitres : le premier traite de la contemplation; le second, du moyen de s'y élever; le troisième, de l'exercice de la faculté transcendante; le quatrième, de l'abstraction ou de l'isolation spirituelle, l'extase. A la différence de Kapila, dont le dieu fait un avec l'univers, de Kapila pour qui les créatures supérieures à l'homme, sont, comme l'homme, sujettes au changement et à la transmigration, Pantandjali reconnaît positivement un dieu en dehors du monde, en dehors de l'œuvre dont ce dieu à opéré la création.

Enfin il est une troisième école qui tient aux deux précédentes, c'est celle du Sankia-Pouranika. Ce dernier Sankia nie positivement l'objectivité de la connaissance et proclame le dogme formel de l'illusion de la nature. C'est le système de l'identité absolue, système entièrement développé dans l'Oupneckat.

Il est un lien qui unit ces trois écoles, c'est la prescription de moyens identiques pour at-

teindre à la béatitude, sinon durant cette vie, au moins après la mort. Selon ces trois écoles, le bonheur consiste dans l'affranchissement du mal, et particulièrement dans la métempsichose. L'unique moyen décisif de se délivrer du mal, c'est la connaissance, c'est la science; car les moyens de l'art, tels que ceux de la médecine, ceux mêmes de la religion, tels que les sacrifices, ne sont ni définitifs, ni parfaitement purs. La science seule est assez puissante pour nous affranchir des maux, de quelques sources qu'ils proviennent, soit de nous-mêmes, soit des objets extérieurs, soit enfin de la volonté d'un être supérieur à l'homme; et la science qui peut opérer cette délivrance est la dévotion ou la conviction de l'éternelle existence de l'ame séparable du corps. Dieu, en retour, fait naître un sentiment intérieur qui enlève l'ame à la préoccupation des choses terrestres et à la fantasmagorie des objets et des impressions sensibles.

Systèmes semi-orthodoxes.

(Nyaya et Vasechika.)

Le Nyaya est un traité de dialectique ou

plutôt un traité de métaphysique de la logique consacré à tracer les règles du raisonnement, sans oublier toutefois de s'occuper des choses qui peuvent en être l'objet. C'est une collection de soutras ou aphorismes en cinq livres ou lectures. Gotama, l'auteur de ce traité, prétend que chaque objet présente constamment seize faces particulières à considérer, c'est-à-dire que c'est à ce nombre qu'il porte ses catégories; nous ne les passerons pas en revue. Ces sortes de divisions des lois de l'intelligence et des formes de la pensée, sont plus ou moins arbitraires.

Aristote n'en établit que dix, Kant les élève à quinze, et M. Cousin les réduit à deux, la cause et la substance. Nous nous bornerons à citer l'opinion de Gotama sur le *Manas* ou sens interne. Il le présente comme étant le centre où viennent aboutir toutes les perceptions des choses extérieures, et l'instrument, sinon unique, du moins définitif de la vérité. « Le Manas, dit-il, ou sens interne intelligent, est l'instrument qui effectue la perception de la peine ou du plaisir, ou des sensations diverses; et par son union avec les

organes externes, il produit la connaissance des objets extérieurs perçus par leur moyen. Si le Manas ne s'exerce pas à l'aide des organes, c'est d'une autre manière, c'est par la propre énergie de l'ame qu'il obtient la vérité.

On croirait, dans les dernières lignes, entendre Descartes suppléer ce qui manque au système de Loke.

Quoique le syllogisme n'ait pas conservé de nos jours le crédit dont il jouissait dans nos anciennes écoles, il est bon néanmoins de connaître la composition du syllogisme indien. Il consistait en cinq membres: 1° la proposition; 2° la raison; 3° l'exemple; 4° l'application; 5° la conclusion.

1° Cette montagne est brûlante;

2° Car elle fume;

3° Ce qui fume brûle comme le foyer de la cuisine;

4° Or, conformément, la montagne est fumante;

5° Donc elle brûle.

Le Vaisechika, qui a pour auteur Kanada, est une philosophie corpusculaire ou atomistique; mais comme le système précédent, dont

l'objet principal est la science du raisonnement, s'occupe accessoirement des corps, ainsi, Kanada ne se renferme pas non plus exclusivement dans l'atomisme; en sorte que les deux systèmes réunis forment un tout complet.

Ces deux écoles en ont produit d'autres devenues plus ou moins exclusives, comme il arrive aux sectes qui s'éloignent de la tige principale, et qui se sont séparées de plus en plus sur les matières de doctrine ou d'interprétation.

Systèmes hétérodoxes.

Les Tcharvakas ou Lokayatikas professent ouvertement le matérialisme, et considèrent la pensée comme le produit de l'organisation. Les Maheswaras et les Pasoupatas suivent dans leur doctrine un livre qu'ils tiennent de Maheswara et de Pasoupati et qu'ils estiment sacré. Les Pantcharatras ou Bhagavatas adorent la nature sous l'image de son énergie vivifiante. Les Djainas expliquent l'univers par les atomes identiques ou homogènes, D'après eux, les différences des êtres ne résultent que des combinaisons diverses des éléments primitifs.

Enfin, les sectes Bouddhistes, appelées ainsi de leur chef Bouddha, sont composées de tous les esprits novateurs et indépendants. Bouddha n'est pas un nom propre, le nom de Bouddha s'applique à tous les réformateurs.

Car, malgré sa vieille réputation d'immobilité, l'Inde a subi des révolutions philosophiques, religieuses, politiques et même sociales, et les trois personnes de la Trinité (*Trimourti*), objet de son odoration, ne se sont pas constamment attiré à mesure égale l'offrande de ses parfums et de son encens.

La création de l'univers lui a bien paru toujours une manifestation de Brahma; mais la destruction des formes de la matière, point de vue sous lequel elle redoutait cet être primordial et le nommait Siva, cessa peu à peu de lui imprimer des sentimens de terreur; ce fut au contraire la conservation de ces formes qui excita son admiration; elle s'habitua à contempler le dieu conservateur et à le vénérer sous le nom de Vichnou.

Or, ce fut un Bouddha qui fit passer la pensée indienne du sivaïsme au vichnouïsme.

Déjà un Bouddha avait fait passer cette pensée du fétichisme au sivaïsme.

La tradition disait : de la tête de Brahma sont sortis les élus de la religion et de la science, de son cœur les guerriers, de ses bras les laboureurs, de ses pieds les artisans et les commerçants.

Une grande partie du peuple était exclue de cette origine hiérarchique et si humiliante déjà dans ses derniers degrés. Un Bouddha cria : plus de castes! et d'une voix encore plus forte, encore plus retentissante : plus d'esclaves! plus de parias! Et il soutint ses doctrines les armes à la main, il étendit le théâtre de ses publications, il conquit à ses dogmes les Siamois, les Talapoins et le pays des Bonzes.

Le Thibet.

Les Thibetains admettent la trinité des Hindous, et les nombreuses transformations de la seconde personne de cette trinité. Ils croient aux esprits, à leurs descentes dans le monde visible, à la transmigration des ames. Ils possèdent diverses traditions sur l'origine des choses et sur les différentes époques du monde.

La Chine et le Japon.

La religion populaire de ces deux contrées consiste dans l'adoration du ciel, des astres et des forces de la nature personnifiées, avec un mélange d'idées superstitieuses sur l'astrologie et la magie. Les livres canoniques connus sous le nom de King, sont les plus anciens monuments littéraires de ce pays. Fo ou Fohi, fondateur de l'empire de la Chine, auteur du livre intitulé l'y-King, ou le livre des changements, entremêla les dogmes religieux de quelques opinions philosophiques. Laokinn ajouta à ses interprétations, et vers 550 avant J.-C., Confucius, né dans la principauté de Lou, rassembla les traditions de l'un et de l'autre, perfectionna les lois et donna de bonnes maximes de morale. Mem-tsu (*Mencius*) apporta plus d'extension aux enseignements de Confucius.

Un mot sur l'y-King :

Toutes choses sont appuyées sur Tao ou Taiki, le grand comble, comme les chevrons sur le faîte d'un toit. Tao a engendré deux effigies ou deux natures, Yang et Yn, ou le ciel

et la terre. — De lui, en tant que raison primitive, découlent les esprits appelés tantôt Kuci-Kin, tantôt Chin, de lui encore la double ame de l'homme, la sensitive et l'intelligente; la première sortie de la terre pour y rentrer, la seconde descendue du ciel pour y remonter et devenir pur esprit ou Chin.

L'homme doit imiter la raison céleste, le Tao, qui, éclatant et sublime, ne dédaigne pas de s'abaisser jusqu'à la terre. En s'humiliant aussi, l'homme méritera d'être élevé par le Tao.

Le nom de Tao ne doit être prononcé qu'avec respect, et comme le dit une version latine, rapportée par Colebrooke, qui y a joint un spécimen de l'écriture chinoise :

« *Si Tao posset frequentari, non æternum Tao.*

» *Si nomen posset nominari, non æternum nomen.*

» *Sine nomine : cœli et terræ principium;*

» *Cum nomine : omnium rerum mater.*

» *Idcirco, semper sine affectibus ad contemplandam ejus essentiam mirabilem* . . . .

. . . .

omnium essentiarum mirabilium porta. »

Il doit être permis de le dire : ce n'est pas là de la discussion, c'est du dogmatisme ; ce n'est pas là de la philosophie, c'est de la religion. Aussi, lorsqu'il est parlé des doctrines philosophiques de l'Inde, faut-il entendre des systèmes religieux différemment conçus, diversement modifiés, et qui se renvoient tour-à-tour le reproche d'hérésie. Le caractère général des peuples de l'Asie est en politique une tendance servile et monarchique quand même ; la forme absolue des gouvernements n'est que l'expression extérieure de cet esprit. Sous le rapport moral, ces peuples font résider la félicité suprême pour Dieu ou pour l'homme dans un état d'apathie, d'indifférence et d'indolence complète. Ce ne sont pas là, on l'avouera sans peine, des dispositions philosophiques. Et c'est la raison sans doute qui a fait si long-temps négliger ces contrées, et qui a reporté tout l'intérêt sur la Grèce. C'est à la Grèce, déjà terre-modèle et classique sous le rapport du goût, qu'il faut arriver aussi pour trouver les conditions réelles du raisonnement ; cette activité, qui semble le type européen, cet affranchissement de toute contrainte religieuse, cette indépendance

de toute oppression politique; enfin, cet état normal où la pensée, tout à son aise et libre de prendre son essor dans les plaines du temps et de l'espace, puisse concevoir et procréer un système de philosophie logiquement soutenu et en tout point scientifique.

Cependant, avant d'aborder les sectes de la Grèce, il ne serait pas hors de propos de s'enquérir de l'état où avait pu parvenir la pensée spéculative chez les peuples anciens dont les noms se sont transmis avec l'épithète de Barbare; épithète injuste pour eux, et calomnieuse pour la nature humaine, car aucune portion de l'humanité n'a été déshéritée de sa part de raison; or, la raison est la sagesse; la sagesse est la philosophie; et si la philosophie n'est pas constituée tout entière par le simple bon sens, du moins elle ne légitime que ce qui est généralement avoué par le sens commun et sanctionné par le suffrage unanime des peuples:

« *Numquam aliud natura, aliud sapientia dixit.* »

JUVÉNAL.

Cet examen fournira la matière d'une nouvelle lecture.

L'ABOLITION

DE LA TRAITE DES NOIRS.

ODE,

Lue à la Séance publique de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, le 28 août 1837,

Par M. L. Gaudeau.

Homo sum, nihil humani à me alienum puto;
TÉRENCE; *Heauton tumorumenos.*

Divine charité, sois aujourd'hui ma muse;
Rends-moi le noble feu que l'âge me refuse;
Mon sujet est le tien; ton éloquente voix
En entretint souvent les oreilles des rois.
L'homme, par toi, de Dieu vit dans l'homme l'image;
Tu parlas, et, rempli de ton zèle brûlant,
Le chrétien, mieux instruit, abhorrant l'esclavage,
Délivra son frère souffrant.

Lorsque Colomb, voguant sur la liquide plaine,
De l'Europe étonnée agrandit le domaine,
L'avarice suivit ses rapides vaisseaux
Et dressa ses comptoirs sous ces climats nouveaux;
Puis trouvant les produits de ces plages heureuses,
Elle appelle, à grands cris, des bords de l'Orient
De l'avide trafic les mains laborieuses
Pour lui soumettre l'Occident.

Du sein de son repos s'éveille la mollesse;
Ses désirs ranimés, surmontant sa paresse,
Attachent ses regards sur les riches trésors
Que l'avare Espagnol apporta de ces bords.
On franchit l'Océan; sous les feux du Tropique
On cultive un roseau, dont le suc mielleux
Reproduit le nectar que la folie antique
Dans l'Olympe offrait à ses Dieux.

Mais verra-t-on ce sol, d'où jaillit l'opulence,
Arrosé des sueurs des fils de l'Indolence,
Pour que ses doux produits par la peine achetés,
Satisfassent les goûts de nos molles cités?
Non, non; nos Lucullus, repoussant la fatigue,
Quoiqu'ardents à former d'impétueux désirs,
Veulent jouir des biens dont la terre est prodigue
Sans qu'il en coûte à leurs loisirs.

De l'Afrique déjà les côtes sablonneuses
Avaient vu de Gama les nefs aventureuses

Sur la plage étaler de perfides présents :
Pour ce nouvel appât de cupides brigands
Du faible sans appui vendent l'indépendance.
Insensés! repoussez ces hôtes séducteurs;
A leurs tables bientôt que charge l'abondance,
Ils s'abreuveront de vos pleurs.

La violence en loi, sous ce climat sauvage,
Sut ériger le rapt, et fonda l'esclavage;
L'homme est là sans soutien contre ses noirs tyrans,
Le roi vend ses sujets, le père ses enfants :
C'est un peuple avili, plus loin de l'innocence,
Qu'au sein de nos cités où les arts protecteurs
Savent au moins voiler, sous un air de décence,
Le déréglement de nos mœurs.

Quoi! prêtres du Très-Haut qu'un zèle évangélique
Emportait au-delà des flots de l'Atlantique,
Vous n'opposâtes pas la sainte autorité
Du Dieu qui nous créa pour la fraternité!
Lorsque du Lusitain le trafic homicide
Emportait l'Africain que ses vils oppresseurs
Lui livraient pour le prix d'une liqueur perfide
Sur ses vaisseaux déprédateurs.

Mais écoutez! Depuis que soumettant le monde,
La parole du Christ, en bienfaits si féconde,
Fit voir un frère à l'homme en l'homme malheureux,
Vit-on sous le soleil des tableaux plus hideux?

Entassés, pêle-mêle, en d'infectes carènes,
Hommes, femmes, enfants, comme de vils fardeaux,
Emportés, étalés sur des rives lointaines,
Y vont enrichir leurs bourreaux.

Malheureux! point de terme à leur longue souffrance!
Au lieu qui les vit naître ils laissent l'espérance;
Sous les fouets sanglants de vendeurs inhumains,
Ils changent de tyrans sans changer de destins;
Les barbares, sur eux calculant leur salaire,
Pour quelques pièces d'or les cèdent tour-à-tour;
L'enfant est trafiqué dans le sein de sa mère,
Avant d'avoir reçu le jour.

Je vous entends gémir, vous chez qui l'égoïsme
Ne s'étaya jamais du cauteleux sophisme;
Vous voulez renoncer à ces douces liqueurs
Où le triste esclavage a distillé ses pleurs.
Cessez de frissonner, savourez-les sans crainte;
Le travail volontaire avec l'activité
Va remplacer, enfin, la barbare contrainte
Que réprouve la charité.

Non, ceux que leur couleur à d'éternels supplices
Destinait, pour fournir à nos molles délices,
N'iront plus, transportés dans un autre univers,
Torturer désormais leurs bras chargés de fers.
Un élan généreux en Angleterre, en France,
A proscrit ce trafic honteux et détesté;

Voilà que nos vaisseaux volent d'intelligence
Venger la sainte humanité.

Ah! que ne peut de l'homme espérer la constance?
Voici que la vapeur centuple sa puissance:
Honneur à toi, Papin, que la cité de Blois
Vit naître dans son sein: ton génie autrefois
Trouva ce grand secret. Qu'est-il besoin d'esclaves?
Quand ce moteur ardent, secondant nos efforts,
Peut du vouloir humain abattre les entraves
Et multiplier nos trésors.

Vous, pour qui Washington conquit l'indépendance;
Quoi! d'un vil intérêt subissant l'influence,
Vous ne partagez pas cet élan généreux
Qui dans la vieille Europe a proclamé nos vœux!
Vous vantez vos progrès! Et pourtant l'esclavage
Présente encor chez vous son aspect attristé;
Est-ce ainsi qu'aujourd'hui, flétrissant votre ouvrage,
Vous comprenez la liberté?

Eh! ne pourrez-vous donc que sous d'horribles chaînes
Obtenir les trésors dont se couvrent vos plaines?
Venez voir si chez nous les côteaux et les champs
De Bacchus, de Cérès étalent les présents,
Par les efforts de mains que les fers ont meurtries:
Le salaire y peut seul fixer la volonté;
On n'entend point les cris de victimes flétries
Par la dure cupidité.

Hâtez-vous donc, enfants de la jeune Amérique,
Invoquant de Francklin l'ame pure et stoïque,
De proscrire chez vous ce commerce odieux.
La liberté pour tous est un présent des cieux;
Cessez de la ravir à ces hommes, vos frères,
Dont votre avidité prolonge les douleurs.
Ah! sur leurs fers brisés terminant leurs misères;
Séchez la source de leurs pleurs.

Noble Philosophie! au feu de l'Évangile,
Allumant ton flambeau, poursuis ton œuvre utile,
En frappant les abus de ce vieil univers;
Encourage les bons, corrige les pervers:
Ta sainte mission et ta mâle éloquence,
Propageant en tous lieux de nobles sentiments,
Feront valoir les biens dont la suprême essence
Se plaît à doter ses enfants.



L'ATHÉE

DEVANT DIEU.

Lu en 1838, à la Séance annuelle de la Société des Sciences et des Lettres de Blois,

Par M. Charles Turpin,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Il dormait. — Hors du temps la mort l'avait jeté.
Tout-à-coup il s'éveille au cri : l'éternité!
Il s'éveille, et se trouve, étonné de renaître,
En face de ce Dieu qu'il osa méconnaître.
Quel tableau, ravissant pour les yeux de la foi,
Vient torturer son ame et le glacer d'effroi!
Ce règne des esprits, qu'il a traité de fable,
Etale devant lui sa grandeur ineffable.
D'un trône éblouissant de sublimes clartés
S'échappe ce torrent de chastes voluptés,
Dont l'ombre suffirait à notre plus doux rêve.....

Que n'égalèrent point les enchantements d'Eve,
Lorsqu'elle s'éveilla reine de ce beau lieu
Où ses jours s'écoulaient entre l'amour et Dieu.
Ce que Paul entrevit dans sa rapide extase,
Il le voit à loisir, sans figure, sans gaze.
L'énigme de Patmos se révèle à ses yeux.
Il perce d'un regard l'immensité des cieux.
Il admire, en tremblant, dans leur source infinie
Ces merveilleux secrets, ces trésors d'harmonie,
Invisibles moteurs de ces globes divers
Dont la parole sainte a peuplé l'univers.
Partout du Créateur il suit la main savante.
Il voit, comme Jacob, cette échelle vivante,
Lien mystérieux du haut du ciel jeté,
Pour mieux rattacher l'homme à la divinité.
Tantôt il veut, bravant la clarté qu'il déteste,
Lutter, comme Jacob, avec l'esprit céleste.....
Mais, pour recommencer ce sublime duel,
Il faudrait et le bras et le cœur d'Israël.
Tantôt, humiliant l'orgueil de sa pensée,
Se renfermant au fond de son ame oppressée,
Il croit fuir l'Éternel et désarmer ses mains.....
Tel le géant ailé des déserts africains,
Quand son front orgueilleux s'est caché sous le sable,
Croit tromper du chasseur la flèche inévitable.

Mais du plus haut des cieux soudain part une voix :
« Tu veux en vain me fuir.... mon règne est venu.... vois!

» Vois, incrédule, et dis si ton cœur doute encore?
» — O mon juge, ô mon Dieu, pardon! je crois... j'adore! —
» Cet hommage tardif ne te sauvera pas.... —
» Ah! du moins laisse-moi dans la nuit du trépas.
» Le néant! le néant! — Non, tu vivras, impie!
» Heureux ou malheureux, l'homme est fait pour la vie.
» L'enfer t'attend. — L'enfer!... Mais ce don de la foi,
» Ce don, qui vient du ciel, dépendait-il de moi?
» Je te cherchais: pourquoi t'envelopper de voiles? —
» J'avais écrit mon nom sur le front des étoiles.
» Ma main l'avait gravé dans le fond de ton cœur. —
» De ce doute cruel j'aurais été vainqueur,
» Si ta grâce.... — Ma grâce, ingrat! en traits de flamme
» Cent fois elle a voulu pénétrer dans ton ame;
» Toujours entre elle et toi, comme un fatal écueil,
» L'ange de paix trouvait le démon de l'orgueil. —
» Le Dieu fort contre lui n'eût-il pu me défendre? —
» La vie est une arène où l'homme doit descendre;
» Le ciel en est le prix.... Insensé, pensais-tu
» Cueillir un tel laurier sans avoir combattu? —
» Tant de faiblesse, hélas! a droit à l'indulgence! —
» La pitié méprisée enfante la vengeance.
» Voici son heure! — Eh bien! je me ris de ses coups....
» Frappe! Que l'enfer mette un abîme entre nous!
» Mon cœur, plus loin de toi, sentira moins sa chaîne,
» Et goûtera du moins le plaisir de la haîne... —
» Qui méconnut son Dieu devait le blasphémer.
» Une erreur moins superbe eût pu me désarmer;
» Au coupable à genoux j'aurais pu faire grâce.....

» Je ne dois que justice au pécheur qui menace. »

Dieu dit, et le ciel tremble, et déjà ce pécheur
Sent l'éternel vautour s'attacher à son cœur;
Et des mains de Satan, dont l'horreur l'environne,
Il a reçu déjà sa brûlante couronne;
Et les échos vengeurs de ce terrible lieu
Lui rediront sans cesse: Athée, il est un Dieu.



ÇA BRULE !

CONTE [1].

Lu en 1838, à la Séance annuelle de la Société des Sciences et des Lettres de Blois,

Par M. Charles Turpin,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Un héritier d'Anacréon
M'a conté qu'un soir Cupidon
(J'ignore en quelle olympiade)
A Paphos rentra fort maussade.
Le fait en soi n'a rien de merveilleux ;
C'est la cause. Il venait des sommets de Leucade,
De ce roc au front sourcilleux ,

[1] L'idée de cette pièce m'a été suggérée par un charmant dessin de Prud'hon, qui fait partie de ma collection, et qui représente l'Amour essayant l'effet de son flambeau. Que ne peut-on dire : *Ut pictura poesis !....*

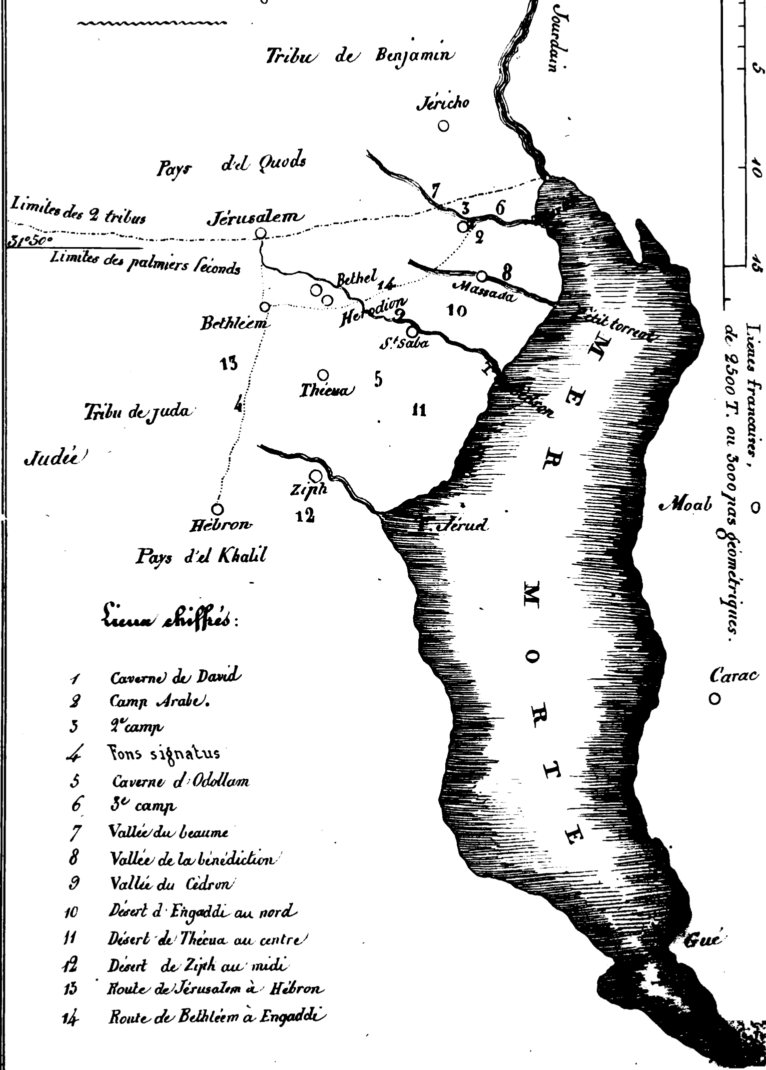
D'où jadis tant d'amants, par un saut périlleux,
S'en allaient chez Pluton boire à pleine rasade,
L'eau d'oubli..... liqueur un peu fade.
Ce jour-là justement jamais autant de fous
Ne s'étaient donné rendez-vous
Pour descendre au rivage sombre.
Sapho (puissent les dieux faire paix à son ombre!)
Sapho, je crois, était du nombre.
Bien que de nos tourments Amour se fasse un jeu,
Que de pitié rarement il se pâme,
A sa décharge ici je le proclame :
Ce spectacle l'émut un peu.....
Je ne sais quel remords se glissa dans son ame.
« Pauvres mortels! dit-il, ah! certes, de mes feux
» Le ravage doit être affreux,
» Puisqu'il leur faut, hélas! tant d'eau pour les éteindre!
» Voyons donc à quel point ils ont droit de se plaindre. »
En achevant ces mots, Amour, en vrai Romain,
Étend une héroïque main
Sur son flambeau. — « De par Vulcain, ça brûle! »
Dit-il en reculant comme l'enfant mutin,
Qui du lourd pédagogue a senti la férule.
« Cette torture-là viendrait à bout d'Hercule! »
Mais ce fut bien un autre train,
Quand du fatal carquois une flèche tirée,
Rougit l'albâtre de son sein.
Encor suis-je à peu près certain
Qu'il choisit la moins acérée.
Le fait est que la peau fut à peine effleurée.

Le blessé toutefois poussa de si grands cris,
Qu'entre les bras de Mars il éveilla Cypris,
Qui vint à lui tout effarée.
Il s'apaisa..... mais, pour un temps,
Ce souvenir fut utile à la terre.
On ne voyait que ménages contents.
Plus de jaloux, plus d'inconstants,
Plus de beauté perfide ou seulement légère.
Le berger, sûr de sa bergère,
S'abandonnait sans crainte aux plus doux sentiments.
Ce fut l'âge d'or des amants.
Par malheur, il ne dura guère.
Semblable, hélas! à ces gourmands,
Qui ne font parfois abstinence
Que pour se mettre en appétit.....
De cet accès de continence
Le fripon se vengea par mainte impertinence,
Dont son frère l'Hymen plus d'une fois pâtit.....
De vous raconter ce qu'il fit,
Je n'oserais, en conscience.
Bornez-vous à savoir que cette expérience
Valut au monde un instant de répit.

Mainte moralité de ce récit découle.
En voici trois que je prends dans la foule :
L'homme revient en poste à son tempérament.
La leçon qu'on reçoit peut sans doute être bonne;
Mais qu'elle frappe mieux et plus profondément

Celle qu'à soi-même on se donne!
Ce monde compterait bien moins de malheureux,
La charité bien plus d'apôtres,
Si les méchants faisaient d'abord sur eux
L'essai des maux qu'ils préparent aux autres.





Lith. de L. Dezairs à Blois

COURSE

DE BETHLÉEM AUX RUINES D'ENGADDI ET RETOUR.

Extrait d'un voyage en Orient,

Par M. Gillot de Kerhardine.

Au commencement du mois d'août 1829, je passai à Bethléem une quinzaine de jours, établi dans le couvent latin alors désert, et où le prêtre maronite qui faisait les fonctions de curé me donnait l'hospitalité. Tout entier aux souvenirs de la Bible, j'employais les journées en courses variées dans les environs; occupé surtout de la recherche des ruines et des antiquités, je visitais tour-à-tour les vallons et les montagnes des deux tribus de Juda et de

Benjamin. Dans une contrée si riche en ruines, un but s'offrait partout à la curiosité. Une de mes courses eut pour objet les rochers de la montagne d'Engaddi, au centre du désert du même nom. Là commence le récit de mes rencontres sur un sol qu'explorent rarement les voyageurs occidentaux, peu curieux des terres bibliques et toujours plus occupés d'inscriptions et de médailles que de l'étude des mœurs locales.

Comme il n'existe point de carte exacte du désert d'Engaddi, j'ai cru devoir joindre à l'itinéraire un essai topographique, dont la vue éclaircira la narration (V. pl. 1re). Cet essai embrasse les trois déserts d'inégale étendue qui occupent la plage méridionale de la mer Morte : le désert d'Engaddi au nord, le désert de Thécua au centre, le désert de Ziph au midi. Le premier est situé entre Bethléem et la mer Morte, le second entre l'Hortus de Salomon et la mer, le troisième entre Hébron et la mer. Dans le récit auquel cette petite carte est annexée, je n'ai décrit que le désert d'Engaddi. Trois vallées y sont comprises : la vallée du Baume, celle des Bénédictions, et celle du Cédron, intermé-

diaire entre le désert d'Engaddi et celui de Thécua. Je parle de ces trois vallées abandonnées aux troupeaux des Arabes, et où des plantes sauvages remplacent les savantes cultures jadis si admirées. Chaque vallée a ses lieux historiques : la première, Engaddi ; la seconde, Massada ; la troisième, Hérodion et le monastère grec de Saint-Saba.



PREMIÈRE PARTIE.

Le Camp Arabe.

Le Cédron. — Le désert d'Engaddi. — La tente arabe. — Un traité de paix. — Le harem du cheik. — Une nuit sous la tente.

Depuis quelques jours, ayant quitté Jérusalem, j'étais venu m'installer dans l'immense couvent latin de Bethléem. Cet édifice, qui ressemble à une forteresse du moyen-âge, ayant été décrit par plusieurs voyageurs, je me bornerai à quelques détails d'intérieur. Silencieux et abandonné, aujourd'hui il ne contient que trois personnes ; le curé venu du Liban, sa femme qui est de Nazareth, et un enfant au berceau, dont la vue me rappelle à chaque instant que Bethléem a donné le jour au Christ. Par suite d'une longue querelle entre les pères de la Terre-Sainte et les cheiks de la cité de

David, les bons religieux avaient fui et s'étaient réfugiés au grand couvent de Saint-Sauveur, à Jérusalem. Le curé latin avait été remplacé par un prêtre syrien, et le rite oriental avait succédé au rite romain dans l'exercice du culte catholique.

Rien n'est triste comme un couvent abandonné; solitude muette où la prière n'a plus d'écho, les vastes corridors où le bruit des pas ne retentit plus; la superbe basilique bâtie par sainte Hélène, où les graves psalmodies des moines ne se font plus entendre; la terrasse que n'animent plus les douces causeries du soir; tout attriste la pensée, et j'ai hâte de sortir du cloître désert. Aussi mes journées se passent en courses diverses aux environs de la petite cité de David. Il serait trop long de vouloir les décrire toutes, et vous pourrez vous faire une idée des autres par le compte fidèle de l'une d'elles.

J'étais curieux de retrouver l'emplacement d'Engaddi, oubliée depuis tant de siècles, car presque tous les voyageurs modernes que j'avais consultés, la plaçaient trop au midi. D'après Josèphe, elle devait se trouver à l'est, et

c'est vers ce point que je dirigeai mes recherches. Je désirais aussi visiter la caverne où David se cacha. M'étant donc muni d'un briquet et de petites bougies, je partis vers midi, accompagné d'un guide indigène. C'était un vieillard chrétien qui ne s'arma que d'une massue et d'un candjar. Comme il était probable que nous tomberions au milieu des Arabes, je plaçai aussi un candjar à ma ceinture, mais je ne voulus pas m'embarrasser d'un fusil, au risque de ce qui pouvait arriver; je savais pourtant, quoique le guide se gardât bien de m'en prévenir, qu'il y avait du sang entre les Arabes d'Engaddi et les Bethléémites.

Nous commençâmes à descendre à l'est la montagne calcaire sur laquelle Bethléem est bâtie, offrant du nord au midi un amphithéâtre de blanches terrasses. Sur la pente de la vallée qui coupe la ligne des oliviers, avant d'avoir atteint les vignes, chargées de grappes prodigieuses, le bon vieillard me fit passer sous l'ombre de ses figuiers, où sa vieille compagne nous attendait avec un panier de figues, dont il fallut goûter pour ne pas chagriner la vieille chrétienne. On aime les pélerins français à

Bethléem, et le pays s'est montré de tout temps dévoué à la France. C'est là un reste des antiques souvenirs des croisades, qui ne se sont jamais éteints et qu'a ravivés dans les cœurs la campagne de Napoléon en Syrie.

Bethléem, si célèbre par la fertilité de son territoire, n'a rien perdu que par la tyrannie du gouvernement turc, et le genre d'industrie agricole des habitants. Livrés d'ailleurs à la fabrication des chapelets de nacre et des crucifix, ils n'ont pas le temps d'améliorer la culture ni de perfectionner l'irrigation du sol. La vallée propre de Bethléem à l'est, la vallée qui se dirige vers le village de St.-Philippe à l'ouest, et la vallée méridionale où Salomon avait établi de magnifiques jardins, causent toujours l'admiration du voyageur. Si la science des irrigations était mieux entendue, ces trois vallées, aidées par l'art, offriraient encore leurs antiques merveilles; mais les Bethléémites sont bien loin de l'étonnante industrie qu'on admire chez les races du Liban. Toutefois, en lisant l'églogue de Ruth, on peut se faire une idée exacte du pays.

Nous dirigeant par des sentiers rocailleux et

difficiles, à travers des vignes et des champs au fond de la vallée, et à travers des plantations d'oliviers sur les coteaux divisés en gradins, nous atteignîmes bientôt le désert qui commence au sud-est de Bethléem et n'a de bornes que la plage occidentale de la mer Morte. Il ne faut pas croire que le désert soit partout inculte. Il y a de loin en loin des parties cultivées où la végétation est admirable. Mais la culture restant exposée à la dévastation, on ne se donne guère la peine d'exploiter le sol trop éloigné du foyer d'industrie. Arrivé à moitié chemin, au fond de l'étroite vallée du Cédron, qui à ce point semble s'agrandir, nous suivîmes quelque temps du nord au sud le lit même du torrent. J'admirai, sur les deux rives, des champs de doura dont les épis, s'élevant à hauteur d'homme, ondoyaient vaguement sous la lumière du soleil. Malgré l'aspect rude et aride de toutes les montagnes environnantes, dont la nudité choquait les yeux, le site étincelant me semblait d'un effet admirable; je me plaisais dans la contemplation des lieux, quoique, emprisonné dans la profondeur des gorges, je ne pusse rien voir alentour qu'une mer éblouissante qui fatiguait les yeux.

Le lit desséché du torrent n'offrait qu'une terre végétale réduite en poussière subtile, où apparaissaient de loin en loin quelques plantes sauvages. Des cailloux roulés en grand nombre, auxquels se mêlaient çà et là soit une roche abrupte, soit un bloc de rocher détaché des montagnes par l'effort des eaux, gardaient encore l'empreinte des flots qui les avaient agités. Je remarquai là plusieurs de ces petites pierres polies dont s'arma David pour terrasser Goliath. Le sol était brûlant et les cailloux semblaient calcinés. Tout était pâle comme si le feu qui détruisit Sodôme eût ravagé la veille le désert d'Engaddi. La campagne n'avait d'autre teinte que celle du ciel, et de rares plantes teintes de rosée mêlaient leurs couleurs ternes à la couleur jaune ou rougeâtre de la vallée biblique. Sans doute les bords fleuris du Cédron, encadrés entre la ville de Jérusalem et le mont des Olives, sont bien plus grandioses. Ici les rives du torrent ne sont pas, comme dans la vallée de Josaphat, ornées des deux côtés de tombeaux sacrés, étagés en amphithéâtre : ici la mort n'orne rien en déployant aux yeux ses trésors sécu-

laires; le désert occupe tout ce qui est visible. Néanmoins cette antique nature où la main de l'homme nomade a marqué une longue trace; ces moissons dorées au centre des rochers stériles où l'on ne voit que des broussailles rabougries, des chardons et des mandragores; ce balancement d'épis onduleux où se joue tantôt la triste brise de la mer Morte, tantôt le vent venant du désert; ces frêles tuyaux alongés, dont la tête féconde jette à peine un peu d'ombre sur le lit lumineux du Cédron, ont je ne sais quoi de vague et de mystérieux empreint dans l'ensemble; tout cela remue l'ame et l'emplit d'un charme infini. Par intervalle, le vol rapide de quelques oiseaux de proie qui passent du Nébo aux ruines du Mont-Français, le nuage que forme un essaim d'abeilles sauvages sorti des ruines ou des fentes de rochers qui reçoivent leurs ruches; l'essor d'une colombe qui vole en paix vers Saint-Saba, ou le passage d'une de ces cailles arabiques dont parle l'Exode, vient, en sillonnant l'espace, interrompre la monotone oisiveté du regard. La blanche lumière inondant de sa clarté cette longue vallée dévorée par l'ardeur du ciel; la poussière antique qui,

au gué du Cédron s'élevait en nuage sous nos pas, ou tourbillonnait à l'entour; l'aspect inattendu d'un troupeau arabe, suspendu aux flancs irréguliers de la colline opposée; cette nature sans forme arrêtée, l'encadrement étrange d'un paysage de pierre dont la lumière seule couvrait les aspects, tout cet ensemble vague, indécis, ne laissait pas que d'être rempli de charmes. Oui, dans cet instant, oubliant les conventions de la vie sociale et les artifices de la science, je me laissais aller à l'admiration du désert. Un site nu et auquel la splendeur du jour donnait seule de la vie et du mouvement, égalait à mes yeux tout ce que peut offrir le bocage le mieux fleuri, le ruisseau le plus riant, le coteau le plus pittoresque.

Au-delà de la vallée, après avoir gravi la moitié de la pente du coteau opposé, nous nous trouvâmes à deux pas des troupeaux que nous avions aperçus du fond du torrent. Les chiens aboyaient après nous, mais le pâtre vint les faire taire, et s'avançant vers mon guide bethléémite, il échangea avec lui à mon sujet quelques paroles de paix. C'était un jeune Arabe de vingt ans, armé d'un fusil à mèche;

le troupeau se composait de bœufs et de génisses de la petite espèce, appartenant aux Arabes campés dans le désert d'Engaddi. Ces Arabes sont possesseurs du village de Béthel, situé vis-à-vis la forteresse ruinée qu'on nomme dans le pays le Mont-Français. Cette rencontre nous annonçait que nous approchions des camps de Bédouins; et après avoir parcouru le plateau, nous ne tardâmes pas à arriver devant la caverne qui était le but de notre promenade. L'entrée est à l'orient, un peu au dessous du sommet de la montagne. Attendez un peu, me dit le guide, je vais voir s'il n'y a pas d'obstacle qui nous en défende l'entrée. Et ayant jeté un coup d'œil dans l'intérieur, il revint bien vite comme un homme qui recule devant un péril. Vous ne pouvez visiter la caverne, me dit-il froidement, les Arabes y ayant mis en dépôt leurs récoltes et leurs provisions. Étant ici à découvert, on peut nous apercevoir de tout côté, et si les Arabes nous voient allumer des bougies et pénétrer dans l'intérieur, ils s'imagineront à l'instant que nous voulons incendier leurs récoltes ou tout au moins faire quelque sortilége. Alors dans le premier mou-

vement d'exaspération, notre vie sera sacrifiée avant qu'on nous ait donné le temps de nous expliquer. Il est donc plus sage d'attendre une occasion moins défavorable, ou bien, si vous tenez à entrer immédiatement dans la caverne, il faut négocier l'affaire avec les Arabes et obtenir l'agrément du cheik de Béthel, sur le territoire duquel est située la caverne. En même temps il me faisait voir à nos pieds trois campements, deux à l'est et un au sud, car la montagne domine deux vallées qui se joignent à son pied oriental. Celle qui va de l'ouest à l'est est perpendiculaire à l'autre qui se dirige vers la mer Morte. Comme le cheik de Béthel ou Béthulie, dont le camp semblait le plus rapproché, était alors en guerre avec Bethléem, je ne sais, ajoutait-il, comment vous pourrez réussir. Je ne m'étais point attendu à ce contre-temps, et il fallait se résigner à avoir fait une course inutile. Le guide me pressait de partir, chaque instant de retard nous compromettant de plus en plus. Je voulus du moins, avant de me retirer, gravir le sommet, malgré les observations du guide qui devenait inquiet. En effet, on voyait du mouvement dans ces

trois camps arabes qui occupaient la vallée, et il était facile de nous couper le chemin de Bethléem. Les Arabes s'étant levés tout-à-coup de dessous leurs tentes, formaient des groupes et tenaient les yeux fixés sur nous. A leurs gestes précipités, à leurs cris que répétait l'écho de la caverne, on pouvait juger qu'une pensée hostile plutôt que bienveillante les animait et les tenait en suspens. On m'avait prévenu à Jérusalem que les Arabes de la mer Morte faisant le métier de brigands, il faudrait s'en défier et ne point se jeter entre leurs mains. Le conseil était sage, je ne l'avais point oublié; mais dans la position où je me trouvais, il n'était plus permis de reculer, et je n'hésitai point à tenter l'aventure. Ces Arabes sont, il est vrai, les plus redoutés de tous les Arabes de la mer Morte, et cette partie de la Judée est la plus périlleuse; mais un pressentiment favorable me rassurait et j'attendis de pied ferme l'événement.

Des camps arabes occupent seuls les lieux où furent d'antiques cités, et la vie sociale s'est retirée, sans doute pour long-temps, des bords de la mer Morte. Du sommet de la montagne

d'Engaddi, après avoir jeté les yeux sur le désert, je les portai sur le camp arabe le plus voisin. Les Arabes, qui avaient tenu conseil, semblaient avoir pris une décision à mon sujet. A l'aspect d'un cavalier qui se détacha pour venir à nous, mon guide me répéta que j'avais commis une imprudence en dédaignant ses conseils. Vous allez faire la triste expérience de ce que c'est que d'être entre les mains des Arabes, car maintenant nous ne pouvons plus les éviter. Comme nous redescendions du rocher, nous rencontrâmes le cavalier bédouin que nous avions vu partir du camp. Il avait déjà gravi les flancs de la montagne, et nous attendait après avoir mis pied à terre. Un cheval alezan, sellé et bridé à la turcque, se tenait immobile à ses côtés, et il le caressait de la main tout en causant avec lui. Après le salut fait en posant la main droite sur le cœur, il m'invita de la part du cheik à monter à cheval et à le suivre au camp pour y prendre une tasse de café. C'est pour vous faire honneur, me dit le guide, que le cheik vous envoie son propre cheval. Enhardi d'un si heureux début qui m'annonçait un dénouement inespéré, je voulus à l'instant me mettre en

selle; mais ce bel animal, pour qui le costume franc était aussi nouveau que pour les Arabes eux-mêmes, reculait d'effroi, se câbrait en courant, et cherchait à m'échapper. C'était un coursier magnifique et si noble dans ses mouvements, que, tout contrarié que j'étais, je ne pouvais m'empêcher de l'admirer. Ce qui l'effrayait surtout, c'était l'ombre du chapeau projetée en avant. Il se troublait de plus en plus, et l'Arabe ayant l'air de jouir de cette mauvaise volonté du cheval, me regardait ainsi que le guide; tous deux semblaient attendre quelle serait l'issue de cette lutte. Pour m'en tirer avec honneur, il me fallut agir comme Alexandre, quand il dompta Bucéphale en présence de la cour de Macédoine. J'avais remarqué que l'ombre seule, en se dessinant sur le sol, rendait le coursier furieux. Peu à peu je le plaçai donc entre le soleil et moi, puis saisissant l'instant propice, je me jetai en selle, et tenant court la bride, j'obligeai, après quelques bonds, ce bel animal à redescendre tout doucement la pente de la montagne. J'atteignis ainsi paisiblement l'entrée du camp, suivi du Bédouin un peu étonné, et du vieux guide qui me murmu-

rait taïb, taïb (bien, bien), tout en restant à distance. Dans le camp, une scène étrange attendait nos regards. Tous les enfants, entièrement nus, s'étaient rassemblés pour me voir passer, et, en ouvrant de grands yeux, ils me contemplaient en silence avec une expression de surprise et d'effroi. Quoique brûlés par le soleil et un peu grêles, ces enfants étaient beaux, et ils n'avaient rien de cet air chétif et misérable qu'ont habituellement les enfants des villages syriens. La naïveté de leurs gestes, le charme de leur attitude avait quelque chose de singulier. Ils formaient des groupes charmants, en s'entrelaçant sans dessein, et je fus surtout frappé de la beauté d'une petite fille de dix ans, qui portait dans ses bras un frère en bas âge. Elle couvrait à demi l'enfant de ses longs cheveux, et à les voir ainsi immobiles d'étonnement, on eût dit un groupe de marbre poli par le ciseau grec. Je demande pardon ici pour quelques détails naïfs qui peuvent sembler minutieux, mais puis-je m'empêcher de m'y arrêter avec complaisance, moi pour qui les souvenirs du désert sont pleins de charmes. Le voyageur, ainsi qu'un conteur qui charme la veillée d'hiver au

coin de l'âtre rustique, a besoin qu'on ne le chicane pas sur des détails naïfs et parfois un peu vulgaires. L'ensemble d'un tableau est-il complet sans quelques accessoires dont l'ombre plus opaque sert à relever la partie mieux éclairée. D'ailleurs, la peinture des mœurs tient plus du tableau de genre que des vastes compositions historiques.

On me conduisit à la tente ouverte, où le cheik reçoit les étrangers. Elle était placée sur la droite, presque à l'entrée du camp, et pouvait contenir douze personnes assises. Après m'avoir donné une place à ses côtés, et fait les compliments d'usage, le cheik m'offrit une pipe, et pendant que tous les regards étaient fixés sur mon habit franc, j'eus le temps d'observer à mon aise tout ce qui m'entourait, et de me remettre un peu de l'étonnement où m'avait jeté la vue d'une société si nouvelle pour un Européen. C'est ainsi que, favorisé par mon étoile, j'avais rencontré à l'improviste l'occasion que je cherchais depuis si long-temps de voir un camp arabe. Mais avant d'aller plus loin, je dirai un mot du cheik dont je recevais l'hospitalité. C'était un petit vieillard à

barbe blanche, d'environ soixante-dix ans, simple, commun, et ayant, malgré ses yeux bleus vifs et fins, un air de bonhomie qu'un Européen, plein de préjugés, s'attend peu à rencontrer dans un camp de brigands arabes. Assis sur une peau de mouton dont il m'avait cédé une part, il semblait honoré de ce que j'avais foi dans ses paroles. En comptant les hôtes qui partageaient sous la tente l'hospitalité patriarcale, je fus étonné de voir là trois cheiks de Bethléem. C'était à eux que je devais la bonne réception qui m'avait surpris si agréablement. En effet, le cheik, en me voyant de loin, leur avait demandé quel était ce Franc qui se montrait ainsi à leurs regards, sur la montagne d'Engaddi? C'est, avaient-ils répondu, un pélerin de Jérusalem, venu là de notre ville de Bethléem. Sur cette assurance, il avait dit à son fils aîné de seller son propre cheval et de l'amener au pied de la montagne pour me faire honneur. Quant à la présence des Bethléémites, un événement récent y avait donné lieu.

Les usages antiques se perpétuent sans modification en Asie, et de siècle en siècle en re-

montant à l'origine, la même vie se continue dans le même lieu, quelles que soient autour du désert les révolutions politiques. L'Arabie partage avec l'Inde et la Chine le privilége de l'immobilité. La peine du talion, en usage de toute antiquité, y reste à jamais en vigueur, et les chrétiens ont ici la même législation que les Musulmans. Or, une querelle s'était élevée entre les Arabes du désert d'Engaddi et les Bethléémites. Il s'en était suivi une rixe dans laquelle un Arabe avait été blessé à mort; on l'avait rapporté tout sanglant sous la tente, et le sang vaut du sang, selon le proverbe arabe. Dès-lors la guerre exista de fait entre Bethléem et Béthulie, village désert qui appartient à cette tribu et qui marque la place de l'antique Béthel, de la petite tribu de Benjamin (1). Depuis deux mois que la guerre était déclarée, on se faisait de part et d'autre tout le mal possible, et il fallait par compensation ou qu'un Bethléémite fût sacrifié à la famille du mort, ou qu'on rachetât à prix d'or le sang

(1) Il ne faut pas confondre Béthel de Benjamin avec Béthel d'Ephraïm où était le veau d'or de Jéroboam. La montagne d'Hérodion, vis-à-vis de Béthel, s'appelle aujourd'hui le Mont-Français.

versé. Mais comme cet état de choses en se prolongeant nuisait aux deux parties, on s'était enfin lassé d'hostilités sans résultat et on avait fait des propositions d'accommodement. La famille du mort consentait à traiter, et c'était pour le prix du sang que Iacoub, cheik de Bethléem, et deux chefs de famille étaient venus en parlementaires apporter une somme d'argent. Le cheik de Béthulie ayant fait venir la famille du mort, afin que les parties s'entendissent en sa présence, le débat s'ouvrit sur-le-champ, un peu avant mon arrivée au camp. Mais la contestation semblait interminable; les parents appelés, après s'être concertés entre eux, se montraient exigeants, et je crus un moment que l'affaire ne se terminerait pas à l'amiable. Cependant, après avoir laissé s'échauffer la discussion et attendu patiemment le moment opportun, le cheik arabe, homme d'expérience, intervint enfin. Les parents du mort se relâchèrent un peu de leurs prétentions exagérées, et le pacte fut conclu. Aussitôt le cheik Iacoub tira de sa large ceinture de cuir la somme convenue, qui fut comptée piastre à piastre aux parents du mort. Les vi-

sages se ranimèrent et la bonne intelligence se trouva ainsi rétablie. Les négociateurs, satisfaits d'avoir terminé cette affaire, comptaient se retirer, pour aller rendre compte de leur mission; déjà l'un d'eux avait été détacher des piquets qui tenaient la tente, le cheval du cheik chrétien; déjà on déposait les pipes et on se disposait au salut d'adieu, quand le cheik musulman insista pour que le départ fût remis au lendemain.

Comme le cheik voulait nous garder la nuit, mes bons amis de Bethléem et moi, il avait ordonné de tuer un mouton gras pour fournir au repas du soir. On nous retint donc et je renvoyai le vieux guide annoncer à Bethléem que la paix était faite. Les Bethléémites ayant à traiter d'affaire de commerce avec les Arabes, entrèrent en marché, et après de longues contestations tombèrent enfin d'accord avec le cheik. Pour moi, charmé de saisir l'occasion de passer la nuit sous la tente hospitalière, je convins avec les Bethléémites de ne partir le lendemain qu'après avoir eu tout le temps d'explorer la montagne d'Engaddi et de visiter la caverne.

C'était une bonne fortune que cette rencontre, car si j'avais long-temps désiré de visiter un camp arabe, et si les occasions d'y être admis sont rares, je profitais pour la première fois d'une chance favorable. Ayant témoigné au cheik le désir de visiter la caverne dont il était propriétaire, il me promit de m'y faire conduire par son fils, au point du jour. Sur cette assurance il ne me restait plus qu'à bien observer autour de moi un genre de vie si nouveau. Quand on m'eut offert le café, le fils du cheik vint s'asseoir en avant, et après m'avoir contemplé tout à son aise, ne sachant comment témoigner de la bienveillance à un Franc, il s'avisa de faire des signes de croix. Voyez-vous, signor, me disaient en langue franque les Bethléémites, les momeries de ce maudit Arabe? il croit vous faire honneur par de stupides flatteries. Alors le fils du cheik s'apercevant que les Bethléémites se moquaient de lui, se leva brusquement et disparut.

Le cheik m'ayant pris par la main me conduisit à l'endroit du camp où se faisaient les apprêts du festin. La cuisine arabe est bien simple. On empale le mouton qu'on veut rôtir

au moyen d'une branche d'arbre qu'on fait tourner sur deux piquets fourchus plantés en terre, le feu est entretenu avec des plantes du désert et de la fiente de chameau. On arrose le mouton avec du beurre liquide, et quand il est rôti on le présente tout entier, et les convives se mettent à le dépecer sur le plateau même. La graisse et les entrailles sont extraites et mises à part dans une chaudière où elles forment un mets dont les Arabes sont fort avides. Comme les Turcs, et en général les peuples pasteurs, les Arabes ne boivent jamais en mangeant, et quant au pain il n'en est pas question, c'est là un luxe qui ne convient qu'aux villes. En faisant le tour du camp, le cheik me répéta plusieurs fois ces paroles : C'est en votre honneur, seigneur Hadji, que j'ai fait tuer mon plus beau mouton. L'avidité arabe est passée en proverbe, et je compris que cela voulait dire : pensez au bacchis.

Avant de pénétrer dans les tentes, nous nous arrêtâmes dans le milieu de l'enceinte, auprès de deux vieilles femmes qui travaillaient à une immense pièce de camelot. Une jeune fille était accroupie entre elles et les aidait sans cher-

cher à se défendre des ardeurs du soleil. Les femmes seules fabriquent les tentes, les tapis, les manteaux de laine ou habas, et l'industrie du désert égale celle des pauvres tisserands bretons. Nous passâmes outre sans leur adresser la parole, et pour mieux satisfaire mon avide curiosité, le cheik m'introduisit lui-même dans son propre harem.

Deux tentes distinctes composent l'habitation du cheik. La tente où nous nous tenions est divisée en deux parties; celle qui est publique, le cheik étant obligé par sa position d'y donner l'hospitalité aux étrangers, et celle qui est occupée par la famille. L'autre tente, réservée exclusivement aux deux femmes du cheik, et où il passe la nuit, porte le nom de harem. Cette seconde tente est voisine, mais séparée toutefois de la tente principale. Les deux femmes du cheik et d'autres femmes de la famille qui se trouvaient réunies dans la tente, ne s'étaient pas attendues à la visite d'un Franc. Elles parurent donc un peu surprises, mais elles se remirent bientôt. Toutes étaient occupées à des soins divers. Je m'approchai d'une jeune mère qui alaitait son premier-né. Elle

était belle, mais très brune, comme l'épouse du Cantique des Cantiques, et par son attitude naïve, elle me rappelait une belle madone du Pérugin. C'était l'épouse du fils aîné du cheik, et elle était de la même tribu. Le cheik arabe avait deux femmes, une vieille et une jeune, et il me semblait en les voyant retrouver là Sara et Agar. Toutes deux s'empressaient de me donner quelque idée de l'économie domestique des Arabes. L'une me montrait l'outre de peau de chèvre où l'on garde, après l'avoir fait, un beurre à demi liquide; l'autre la plaque de fer qui sert à la cuisson de la galette arabe, ou les instruments propres à la confection des fromages. Elles me firent voir comment on moulait le blé dans un mortier ou au moyen de deux pierres. Les coupes dont elles se servent sont faites d'une espèce de pierre noirâtre qu'on nomme pierre de Moïse, elles sont minces comme de la porcelaine et aussi légères que des coupes en bois. J'achetai d'elles, par curiosité, une de ces coupes d'un travail admirable, et je l'ai rapportée comme un souvenir des femmes arabes. Elles avaient toutes un air triste et mélancolique qui me frappa et

que je n'ai observé nulle part à un si haut degré. Leur existence est toute positive, et les facultés de l'ame n'ont dans le désert presque aucun emploi. Passant des jours monotones dans des occupations vulgaires et toujours renouvelées, elles vivent comme les femmes du peuple de l'Occident, chez lesquelles la vie animale absorbe l'intelligence. Aussi le feu de leurs yeux est-il amorti et une douloureuse résignation empreint leur noble physionomie. Elles étaient sans voile, mais elles gardaient un air décent et réservé, qui prévenait en leur faveur, et je m'étonnais de les trouver pour la grâce et le maintien si supérieures aux femmes turques de Jérusalem. On sentait qu'elles avaient l'instinct de tout ce qui est noble et généreux, et qu'aucun contact avec l'étranger n'avait gâté cette nature sublime.

Étant retourné sous la tente commune, on se mit à examiner des armes, en attendant l'heure du festin. Les Arabes me donnèrent à examiner plusieurs de ces fusils à mèche, qui après avoir remplacé, il y a soixante ans, les arcs persans, commencent à céder la place

aux fusils barbaresques. Ils comparèrent aux candjars des Bethléémites leurs couteaux recourbés de plusieurs sortes, dont on peut voir des dessins dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. Ensuite ce fut le tour des malades, car pour les Arabes un Franc est toujours un habile médecin. Un jeune Arabe, blessé dans une rencontre avec une tribu ennemie dans la vallée Del Ghor, me fit voir une large plaie qui n'était pas encore cicatrisée. Les vieilles femmes l'avaient soigné et guéri, me dit-on, avec du lait de chamelle; c'est le remède le plus usité. Elles réussissent souvent avec les remèdes les plus simples, et c'est entre leurs mains expérimentées que fut de tout temps l'art médicinal du désert. Je ne vis point d'enfants fiévreux comme à Bethléem; les enfants exposés nus à l'ardeur du soleil qui tuerait un homme de nos villes de l'Occident, se développent merveilleusement. Ils n'ont d'autre incommodité que les maux d'yeux causés par la poussière subtile dans laquelle ils vivent. Leurs yeux deviennent rouges, et par des frottements que provoque une démangeaison brûlante, ils empirent le mal qui parfois

dégénère en ophtalmie. Souvent la guérison s'opère par les seules forces de la nature. Comme les consultations chez les Orientaux finissent toujours par quelques scènes burlesques, il me vint un vieil Arabe sourd-muet de naissance. D'abord intimidé par mon habit franc, il avait de moi une peur superstitieuse et n'osait approcher; bientôt il se familiarisa, et ne craignant plus le mauvais œil d'un Franc, il s'approcha tout-à-fait, finit par venir me toucher, puis voulut à toute force avoir des remèdes. Le cheik fut obligé d'employer son autorité pour m'en débarrasser.

A la fin du jour, il arriva du Nedjed deux nouveaux hôtes, et la tente se trouva remplie. C'étaient deux Bédouins noirs de la plage orientale de la mer Morte, car selon leur récit ils avaient traversé le Jourdain au-dessous de Jéricho. Ils n'avaient d'autres armes qu'une petite massue, et d'autre vêtement qu'une chemise grossière; ils étaient sans chaussure et sans burnou. Après avoir donné à la ronde la poignée de main d'usage et prononcé le salamé, ils s'assirent et reçurent le chibouc des mains de leurs voisins. N'ayant jamais eu l'oc-

casion de voir d'aussi près un Franc, ils étaient étonnés de mon costume. Toutefois leur curiosité n'eut rien d'indiscret. Le premier moment passé, ils racontèrent les nouvelles du grand désert, qu'on écouta avec intérêt. Ils m'apprirent que Cheik Ibrahim avait séjourné dans leur tribu; (je ne sais si c'était M. de Lascaris, envoyé par Napoléon en Syrie, ou plutôt le voyageur anglais Burkardt); ensuite ils racontèrent la guerre que le vice-roi d'Égypte avait faite aux Véhabites. Ils regardaient si peu la cause de ces protestants du mahométisme comme perdue, qu'ils donnèrent à entendre que tôt ou tard le désert leur resterait. Ils firent aussi l'histoire de la dernière caravane qui était allée de Damas à la Mecke. Enfin ils questionnèrent à leur tour les Arabes de Béthel et les Bethléémites sur Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre; sur le gouvernement de Jérusalem qui venait de passer des mains du pacha de Damas dans celles du pacha de Saint-Jean-d'Acre; sur le nombre des pélerins venus cette année visiter les sanctuaires del Quods (Jérusalem); sur la peste qui avait ravagé la Syrie, etc. Mais sachant que j'étais

franc, ce fut surtout de Bonaparte qu'ils parlèrent aux Bethléémites; ils me firent à ce sujet mille questions, me demandant s'il était vrai qu'il fût mort exilé dans une île au bout du monde, et que les Francs allassent visiter son tombeau comme les Arabes la Kaaba de la Mecke. Je souris et je leur fis voir sur une tabatière de nacre fabriquée à Bethléem, le portrait très-ressemblant de Napoléon. Après cette causerie animée dont je fus charmé, car je ne perdis pendant une heure ni un geste ni un signe des acteurs, les physionomies perdirent peu à peu leur jeu mobile, et tout retomba bientôt dans une morne immobilité.

Au coucher du soleil, une scène solennelle s'offrit à mes yeux et me rappela la prosternation d'Abraham devant les deux envoyés divins. Le vieux cheik se levant lentement d'au milieu de nous, étendit un tapis devant la tente, et se mit à faire le namaz. Cette prière du soir est nommée la prière du moghreb, par les Arabes qui ne s'assujettissent guère qu'à deux prières, celle du matin et celle du soir, au lieu de cinq recommandées par le prophète. La grave prière musulmane, dont la

pantomime est noble et glorieuse, a quelque chose de sublime qui indique la tradition biblique ou plutôt la tradition du genre humain. Les Arabes, moins dévots que les Turcs, vivent sans culte, et se contentent d'observer ce que la loi exige impérieusement. Je m'étonnais que aucun Arabe ne s'associât à la prière du vieux cheik; excepté celui qui devait l'exemple à sa tribu, je les voyais demeurer assis et regarder les prosternations de leur cheik avec un air d'indifférence qui ne m'annonçait pas une foi bien vive! Est-ce que le mal dont s'est plaint l'abbé de La Mennais, dans son magnifique ouvrage, aurait déjà gagné le désert? Est-ce que les maladies morales ont leur contagion comme la peste et le choléra? Les chrétiens de Bethléem, habitués à vivre avec des Musulmans, ne firent aucun signe, ne m'adressèrent aucune observation; on se tut, comme frappé d'un respect involontaire, et le vieux cheik ayant achevé sa prière que n'avait précédée aucune ablution, revint nous rejoindre en silence.

Cependant le mouton qu'on avait fait rôtir en plein air, à l'autre extrémité du camp, était prêt. Les hommes seuls y avaient mis la main;

et avant de le servir, on apporta, dans une chaudière de cuivre, le sang, la graisse et les entrailles qui composaient une sorte de soupe arabe. A l'instant tous les convives, excepté moi, firent cercle autour du mets liquide, et au bout de quelques secondes, tout avait disparu. Or, il est bon de remarquer que les cuillers dont on se sert pour puiser en commun, ce sont les mains. A cette soupe barbare succéda le mouton ròti, apporté tout entier sur un plateau; on le déchira en grosses portions, et on m'offrit une éclanche que je dépeçai comme je le pus, avec l'aide de mon voisin. Les moutons des bords de la mer Morte sont exquis et égalent les petits moutons des prés salés des environs de Guérande. Il fallut se passer de pain, car faute de temps on n'avait pas songé à en faire cuire, quoique les Arabes en fassent usage dans leurs festins d'apparat. En mangeant avec des Musulmans, il faut avoir soin de ne rien toucher qu'avec la main droite, la main gauche, qui passe pour moins pure, est reservée aux ablutions. Malgré cette gêne superstitieuse, les Arabes sont fort expéditifs et fort adroits dans le repas. Les

reliefs du festin passèrent au harem; on chargea des pipes moins longues que les pipes turques, et on se remit à fumer. La tente n'était éclairée que par un pauvre feu de plantes sèches, qui faisait bouillir le café, et aux reflets de la flamme, toutes ces têtes arabes se dessinaient bizarrement à l'œil. Aucune femme ne se montra dans la soirée, les hommes seuls avaient fait les honneurs de l'hospitalité. On se taisait, et il n'y eut point de contes arabes, ni de récits des guerres du désert. Mais avant de se retirer dans son harem, le cheik voulut essayer d'une plaisanterie qui gâta un peu l'idée trop haute que j'en avais conçue d'abord. J'ai envie, me dit-il, de vous faire assassiner cette nuit, pour profiter de vos dépouilles. Je n'en crois rien, répliquai-je, car j'ai foi dans l'hospitalité arabe. Il ajouta : Les Francs sont les ennemis des Musulmans, et ce ne serait pas la première fois qu'un Franc aurait péri sous la tente hospitalière. Je vis bien qu'il essayait de me faire peur. Je me tus et il s'éloigna sans avoir réussi à m'inquiéter le moins du monde. A l'exemple de mes voisins, couchés sur des habas, je m'étendis sur une vaste peau de cha-

meau que les Bethléémites m'avaient fait donner par privilége, et je n'attendis pas longtemps un paisible sommeil, après une journée si bien employée. Qu'il me soit permis de m'arrêter ici un moment, au milieu de cette foule étrange, réunion soudaine d'hommes de castes, de mœurs, de vies si diverses, que le hasard a rassemblés pour se reposer ensemble sous la même tente; l'Arabe a côté de l'Européen, le Syrien à côté du nomade Ethiopien. Je reprendrai le fil du récit quand je me sentirai moins dominé par les impressions de cette scène biblique.



SECONDE PARTIE.

La Montagne d'Engaddi.

La fille du cheik. — La caverne de David. — Les ruines de la ville. — Sa position précise. — Un présent du harem. — L'adieu du cheik.

Après un repos qu'aucun bruit du dehors ne vint interrompre, je fus tout-à-coup réveillé avant le jour, par le bruit monotone d'un pilon qui frappait à coups égaux un mortier de pierre. En prêtant l'oreille je compris que ce bruit venait de la tente voisine, et bientôt j'entendis par intervalle des voix de femmes qui s'élevaient et s'abaissaient tour-à-tour. Elles s'interrogeaient et se répondaient à demi-voix, et l'étrangeté des sons gutturaux presque étouffés n'était pas sans quelque charme. Par moments les voix rudes s'adoucissaient, alors c'était une sorte de causerie paisible et sans

éclat, comme les conversations des salons de Paris. M'étant levé à demi, à l'éclat du ciel étoilé qui jetait une douce clarté et blanchissait les ombres, je pus bientôt distinguer, à travers une déchirure de l'étoffe de poil de chameau, une belle jeune fille qui vaquait déjà aux soins domestiques. Comme les deux pièces étaient adjacentes, et qu'une cloison d'étoffe séparait seule de la tente commune le logement de ces femmes, rien de leurs gestes ni de leurs paroles ne m'échappait. En entrant au camp j'avais remarqué sur la gauche, entre deux vieilles femmes, occupées à tisser la laine noire d'une tente, une belle jeune fille que je n'avais plus rencontrée, après l'avoir en vain cherchée en visitant le harem. Eh bien! c'était elle-même qu'un singulier hasard m'offrait ainsi; elle posait là devant moi, sans s'en douter, et si j'eusse été peintre, il m'était facile d'en faire un mystérieux portrait. Le costume des femmes arabes est bien simple. Elles ont conservé leurs vêtements antiques, et pour se faire une idée de leur habillement il suffit de jeter les yeux sur une des madones de Raphaël. La robe bleue et le voile blanc

que ce peintre a donnés aux vierges, forment tout l'habillement d'une femme arabe. Les grossières étoffes de coton dont on se revêt dans le désert, sont fabriquées en Égypte, dans les manufactures du vice-roi, et le gouvernement turc s'est réservé le monopole de la vente dans l'intérieur des terres. Vu le bas prix de la main-d'œuvre et la mauvaise qualité du coton, le vice-roi a pu abaisser les prix. La consommation en est considérable; on ne craint point la concurrence étrangère; aussi les profits du fisc sont-ils exorbitants.

Quand le cheik fut revenu du harem dans la tente commune, il chargea son fils de me conduire à la caverne, et je priai de nouveau les Bethléémites de m'attendre quelques heures, parceque, au retour de la montagne d'Engaddi, nous reprendrions ensemble la route de Bethléem. La veille, ils avaient déjà consenti de bonne grâce à ce retard, aussi leur assentiment fut-il obtenu sans peine. Les deux Bédouins qui avaient dormi près de nous se disposaient aussi à continuer leur voyage vers Gaza, et quoiqu'il y eût peu de lueur, on pouvait distinguer tous les objets d'alentour

au seul éclât d'un ciel transparent. Charmé de l'hospitalité bienveillante que j'avais reçue, exalté par des scènes si nouvelles, je crois que je me serais fait volontiers à cette vie du désert, si le souvenir de ma mère ne fût venu fort à propos refréner une folle imagination. Mais qu'on ne s'en étonne pas : il n'y a que ceux qui n'ont jamais vu l'Orient qui seront étrangers à de telles impressions et ne pourront comprendre la puissance attractive de la vie arabe. Et maintenant qu'on a pu voir par un simple récit comment l'Arabe entend aujourd'hui l'hospitalité, et comparer ma réception à celle qu'Abraham fit, il y a près de quatre mille ans, aux hôtes célestes, je n'ai plus qu'à ajouter ici une de ces scènes dont se composent les tableaux de genre. Comme le cheik était avec nous sur le seuil de la tente, nous attendions là que les troupeaux qui partaient peu à peu pour les pâturages d'alentour, eussent vidé l'enceinte du camp, car j'étais avide de tout voir, même les scènes les plus vulgaires, et je ne voulais rien perdre de ce qui pouvait satisfaire une curiosité de plus en plus excitée. Je profitai dans cet instant de l'occasion favorable, et je m'infor-

mai quels étaient les habitants de la tente voisine. Une tenture à hauteur d'appui la séparait de l'enceinte commune; l'entrée de la tente restait d'ailleurs entr'ouverte, et on pouvait facilement en voir du dehors tout l'intérieur. Le cheik me faisant approcher de la tenture qui servait de barrière, me désigna naïvement sa fille debout dans la tente, et comme j'hésitais un peu, il m'enhardit par un sourire bienveillant à lui jeter un regard. Ma fille n'étant jamais sortie du désert, n'avait point encore vu de Franc, me dit-il, et hier elle a été fort étonnée, en vous voyant entrer dans le camp, du costume et des manières de l'Occident.

La jeune Arabe s'apercevant que j'arrêtais les yeux sur elle, baissa la tête, rougit un peu, et comme Rébecca en présence d'Isaac, elle se couvrit du voile de coton blanc qui sert de coiffure aux filles du désert. Mais elle m'avait laissé le temps de remarquer son front tatoué où se dessinait une fleur bleuâtre, ses bracelets de faïence d'Hébron, sa longue robe de coton bleu sans ceinture, ouverte par-devant et à peine agraffée, ses manières douces et

gracieuses, son regard tristement enflammé, ses yeux qui avaient un caractère d'ardente mélancolie, particulier aux femmes arabes, ses beaux cheveux noirs flottant sans art et qui ondoyaient sur ses épaules. Tout en elle m'avait frappé dès le premier instant; mais dans la crainte d'être indiscret, je n'osai pousser plus loin la curiosité; je détournai la vue sans affectation, et je m'éloignai de quelques pas. Au milieu de l'espace qui sépare les tentes, je quittai le cheik pour suivre son fils qui se tenait prêt et semblait attendre avec un peu d'impatience. Trouvait-il dans son père trop de bienveillance pour un chrétien que ses préjugés lui avaient appris à regarder comme un ennemi? Son air presque hostile quand le cheik me montrait de la familiarité en serait la preuve; mais il se contint et garda le silence. Nous partîmes, et le camp se perdit bientôt dans l'obscurité, car la lune avait disparu des cieux. Le jour approchait et l'aurore se leva comme nous atteignions la plus haute cime de la montagne d'Engaddi. Avant de me jeter dans les ténèbres de la caverne, je voulais voir le soleil se lever sur les montagnes de l'Idumée,

et arrêtant un moment mon compagnon de course, je me tournai vers le Jourdain, l'ame préoccupée du spectacle qui allait s'offrir à mes yeux. Tout-à-coup l'Orient s'ouvrit comme un abîme qui enfante, le disque du soleil sortant à demi des mornes solitudes habitées par Moab et Ammon, couronna de mille splendeurs la tête aride du mont Nébo, et jeta à l'entour des ondes de lumière. Bientôt l'immense horizon fut en feu; il semblait une cascade de flots d'or descendant, en roulant des clartés, jusqu'au lit profond du Jourdain, et mêlant aux ondes sacrées tous les trésors d'un fleuve éblouissant. Quand le Jourdain eut reflété, comme un glacier des Alpes, l'éclat rapide du soleil, il y eut dans l'espace une telle confusion entre le fleuve et la lumière, que ma vue éblouie ne put rien distinguer. Tout ne fut plus qu'un immense ensemble de mille et mille couleurs, confondant à la fois dans un infini de clartés, le ciel et la terre; tout ne fut plus qu'un chaos d'azur, de pourpre et de rayons, n'offrant désormais à la pensée qu'un abîme divin dans le lieu même où le Christ se courba sous la main de saint Jean, en impri-

mant au Jourdain le sceau immortel de sa divinité.

A l'entrée de la caverne, le fils du cheik prit les devants, et nous entrâmes sous la voûte, dans une sorte de vestibule irrégulier où l'ombre commence. L'ouverture est fermée par un mur qu'ont construit les Arabes, et il n'y a qu'une espèce de porte, pratiquée entre le mur et le rocher, qui permet de s'y introduire. Après avoir allumé nos bougies, nous parcourûmes la caverne qui à la vue n'a que vingt-cinq pieds de longueur environ sur une largeur de quinze. Je voulus savoir sa dimension précise, et je lui trouvai 52 palmes de longueur de l'entrée jusqu'au fond, 25 de largeur entre les parois latérales. Elle ne peut se comparer, ni pour la beauté de la voûte, ni pour la bizarrerie des contours, au labyrinthe fortifié par l'art, qui est voisin des ruines d'Odollam, dans le désert de Thécua, au sud-ouest de Bethléem. L'extrémité offre un renfoncement où, selon la tradition, David s'est caché. C'est de là que, favorisé par l'obscurité, il vint à l'entrée couper avec son épée le bas de la robe de Saül. Près de cet antre il en existe un

second qui a son entrée à l'occident, du côté opposé, mais qui est plus étroit. La première caverne seule est historique, elle est d'autant plus curieuse qu'elle n'a pas été visitée par les voyageurs. Je cherchai des noms sur les parois du rocher, mais je ne pus reconnaître que quelques croix, gravées peut-être avec la pointe du glaive par des guerriers croisés, compagnons de Godefroi ou de Richard-Cœur-de-Lion. La caverne est remplie de tas d'orge, de blé et de doura; les céréales se conservent là comme dans des silos; tout est d'une étonnante sécheresse; la voûte n'est point chargée de brillantes stallactites, il n'y a ni vapeur ni mousses. Les Arabes n'ont besoin d'aucun art, puisque les récoltes déposées ainsi sans aucun soin se conservent pendant des siècles, et que ce mode de conservation est usité dans tout l'Orient. Ces dépôts dans des cavernes, qui servent de greniers, et qui portent le nom de métouans, ont eu lieu de toute antiquité en Syrie. Le Hauran est plein de métouans, qui ne sont connus que des indigènes. Il est à regretter qu'un disciple de Cuvier ne vienne pas explorer ces vastes excavations si communes dans

les flancs des montagnes asphaltites; l'étude de ces antiques roches calcaires pourrait jeter quelque jour au milieu des ombres encore confuses de la géologie. Peut-être de nouveaux fossiles enfouis sous des débris d'ossements de troupeaux révéleraient une nouvelle espèce d'animaux antérieurs à l'homme.

A voir l'intérieur des deux cavernes d'Engaddi, on comprend bien que David ait pu s'y réfugier avec une partie des 400 hommes qui suivaient son parti. Quand les commentateurs ont parlé de 400 hommes cachés dans une seule caverne, ils ont sans doute confondu le labyrinthe d'Odollam avec la grotte d'Engaddi. Du récit de Josèphe il résulte que David s'était d'abord retiré dans l'immense caverne d'Odollam, où il s'établit à demeure et où ses partisans vinrent le rejoindre; qu'il erra ensuite dans le désert de Ziph, et vint enfin se réfugier dans les gorges d'Engaddi. Mais au lieu de vous raconter moi-même la scène de la caverne entre Saül et David, j'aime mieux essayer de traduire ici le texte sacré; l'art est bien terne auprès des simples couleurs de l'original, sublime à force de naïveté.

Les Rois, l. I, chap. 24.

1058 av. J.-C. — 1. David vint à Engaddi et s'y établit dans des lieux très sûrs.

2. Saül étant revenu, après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David était dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui 3,000 hommes choisis de tout Israël, et il se mit en campagne; résolu d'aller chercher David et les siens sur les rochers les plus escarpés, qui ne sont connus que des chèvres sauvages.

4. Et étant venu à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin, il y avait là une caverne où il entra pour un besoin. Cependant David et ses gens étaient cachés au fond de la caverne.

5. Les gens de David lui dirent : Voici le jour dont le Seigneur vous a dit : Je vous livrerai votre ennemi pour le traiter comme il vous plaira. David s'étant donc levé, coupa en silence le bord de la robe de Saül.

6. Aussitôt David se frappa la poitrine, pour avoir coupé le bord de la robe de Saül.

7. Et il dit aux siens : Dieu me garde de traiter comme vous dites, mon maître, l'oint du Seigneur, ni de mettre la main sur lui, parce qu'il est l'oint du Seigneur.

8. David par ses paroles arrêta la violence des siens et ne leur permit pas de se jeter sur Saül : or, Saül étant sorti continua son chemin.

9. David se leva après lui, et étant sorti de la caverne, il cria : Mon seigneur et mon roi. Saül regarda derrière lui, et David l'adora, en se baissant jusqu'à terre.

10. Et il dit à Saül: Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous disent : David cherche l'occasion de vous perdre.

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne : j'ai eu la pensée de vous tuer, mais mon œil vous a épargné, car j'ai dit : je ne porterai point la main sur mon maître, parce qu'il est l'oint du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnaissez dans ma main le bord de votre robe : parce qu'en coupant l'extrémité, je n'ai point voulu porter les mains sur vous. Considérez et voyez que je ne suis capable d'aucun mal ni

d'aucune injustice, et que je n'ai point péché contre vous : cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur juge entre vous et moi et qu'il me rende justice : pour moi jamais je n'attenterai sur vous.

14. On dit selon l'ancien proverbe : l'impiété est l'œuvre des impies : ainsi que ma main ne se porte jamais contre vous.

15. Qui poursuivez-vous, roi d'Israël? qui poursuivez-vous? Un chien mort et une puce.

16. Que le Seigneur soit juge, et qu'il décide entre vous et moi; qu'il juge ma cause et me délivre de vos mains.

17. David ayant achevé son discours, Saül lui dit : N'est-ce pas là votre voix, mon fils David? En même temps jetant un grand soupir il pleura.

18. Et il dit à David : Vous êtes plus juste que moi, car vous m'avez fait du bien, et je vous ai rendu du mal.

19. Et vous m'avez prouvé aujourd'hui votre magnanimité, puisque le Seigneur m'ayant livré en vos mains vous ne m'avez pas tué.

20. Or, qui est celui qui ayant eu l'occasion

de tuer son ennemi, l'épargne ainsi? Que le Seigneur vous rende le bien que vous m'avez fait aujourd'hui.

21. Et comme je sais très-certainement que vous régnerez et que vous posséderez le royaume d'Israël:

22. Jurez-moi, par le Seigneur, que vous ne détruirez pas ma race après moi, et que vous ne ferez pas disparaître mon nom de la maison de mon père.

23. David le jura à Saül. Saül s'en retourna donc, et David et les siens se retirèrent vers des lieux plus sûrs.

Me trouvant sur le lieu de la scène, je fus curieux de vérifier de point en point la véracité biblique, et je pus remarquer qu'en élevant la voix, on pouvait être entendu dans la vallée; qu'en conséquence, ici comme partout, la Bible et le lieu se trouvent d'accord.

Ami des études orientales, il m'est doux de rendre hommage au livre sacré, d'autant plus admirable qu'on l'étudie dans les lieux où se sont passés les faits. Le sol et le livre forment un double monument historique, dont l'un explique l'autre. Jamais la géographie et l'his-

toire ne se sont mieux aidées pour tout éclaircir. Le texte biblique est merveilleusement exact. Les lieux sont peints en quelques paroles; et tout se retrouve encore, même les parcs de troupeaux. L'usage de se retirer l'hiver dans les cavernes est de toute antiquité, et sans parler des Troglodytes de la mer Rouge, et des Syriens de la Trachonite, on sait par les deux poëmes nationaux de la Grèce et de Rome, que Polyphème avait sa caverne en Sicile près de la mer, et que Cacus avait la sienne sur le mont Aventin dans le bassin du Tibre. Les poètes payens, voilà les vrais interprètes du passé biblique; Homère et Virgile commentent ainsi l'Ancien Testament beaucoup mieux que dom Calmet, et l'antiquité vit à jamais dans leurs œuvres. Là est la révélation du vieux monde matériel, comme dans la Bible la révélation du vieux monde moral. Homère et Virgile sont les deux roues du char de feu qui porte Moïse dans l'infini. Et pour en revenir au sol biblique, encore aujourd'hui, pendant la saison des pluies, les Arabes de l'ouest de la mer Morte se retirent avec leurs troupeaux dans les cavernes du voisinage, sauf ceux d'Engaddi qui,

possesseurs du village de Béthulie, en font un refuge contre les orages.

Empressé de raconter ma réception sous la tente arabe, je n'ai pu dire un mot de la ville d'Engaddi; maintenant, avant de quitter la montagne qui la portait, c'est le lieu d'expliquer les vicissitudes de cette cité dont les traces mêmes sont difficiles à retrouver. On en cherche en vain quelques ruines distinctes. Je n'ai foulé que des débris épars, des restes de citerne et les fondements d'une tour encore reconnaissables. Il ne reste de cette ville, qui selon Pline était la seconde de la Judée, et qu'entouraient de beaux bois de palmiers, que le sol nu, aire dépouillée, d'où les tempêtes de la mer Morte ont balayé la poussière antique. On a quelquefois confondu Engallim avec Engaddi, mais la position de la petite ville d'Engallim était à deux lieues plus au nord, à l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte. Le lit du fleuve ayant changé, on n'en retrouve plus la position exacte sur la rive droite. Engaddi, selon St. Jérôme, était vis-à-vis l'endroit où le Jourdain, qui jusqu'alors n'avait pas mêlé ses flots aux ondes de la mer Morte, en la

coupant par son cours rapide, disparaissait tout-à-fait. La position retrouvée ici s'adapte parfaitement aux données de St. Jérôme. C'est vis-à-vis la montagne d'Engaddi que s'effacent les dernières traces du cours du Jourdain. A en juger par la surface de la montagne d'Engaddi, la ville ne pouvait avoir plus d'un mille et demi de circuit, en supposant qu'elle occupât le sommet et les flancs de la montagne, en descendant vers la vallée. Des débris qu'on retrouve çà et là confirment cette conjecture. Demeure des Amorrhéens, puis des Israélites, elle devint plus tard la neuvième dans l'ordre des onze toparchies qui selon Josèphe partageaient la Judée.

Engaddi signifie la fontaine du chevreau, comme Engallim la fontaine des veaux. Ces noms ont pu être donnés parce que la vallée d'El-Ghor, où était placée Engallim, nourrissait de grands troupeaux, tandis que le sol montagneux où était placée Engaddi, convenait aux chévriers et aux bergers. Du temps de Josaphat, cette ville porta le nom de Asason-Thamar, la division du palmier, sans doute parce que au-delà les palmiers devenaient stériles.

Du temps de St. Jérôme, Engaddi était un gros bourg tout peuplé de Juifs. Ravagée par les Sicaires lors de la guerre de la Judée révoltée contre la tyrannie, rasée par Adrien l'an 135 après J.-C., en proie tour-à-tour aux Persans et aux Sarrasins, Engaddi, la cité du baume et des vignes, ne s'est plus relevée de ses ruines. Il est probable que sa disparition totale est due aux Sarrasins qui, dans les guerres civiles qui précédèrent la première croisade, égorgèrent ou firent esclave toute la population de la Judée. Quand Tancrède, avant la prise de la Sainte Cité, eut été mis par les chrétiens en possession de Bethléem, il fit des courses dans les trois déserts de la plage occidentale de la mer Morte, et enleva aux Arabes des provisions et des troupeaux. Depuis, les deux pays del Quods et del Khalil, c'est-à-dire, les territoires de Jérusalem et d'Hébron, restèrent pendant 89 ans soumis au sceptre féodal des rois latins.

La ville d'Engaddi était située sur la montagne du même nom, au sud-ouest de la caverne de David. Elle formait la pointe orientale d'une sorte de losange, ayant au-dessus,

vers le nord, Jéricho, au-dessous, vers le midi, Bethléem, à gauche, à la pointe occidentale, Jérusalem. Ces quatre villes indiquent donc les quatre angles de ce losange, et se plaçant au centre, on aurait aux quatre points cardinaux Engaddi, Jéricho, Jérusalem, Bethléem. Pour arriver à Engaddi, située à quatre lieues de Jérusalem, et pour y arriver par le plus court chemin, il fallait suivre le lit du Cédron. On le quittait au bout de deux lieues et demie en prenant à gauche, et on coupait du sud au nord, pendant une lieue et demie, le sol accidenté du désert. Engaddi tenait au territoire nommé Aulone, par extension, car ce nom ne convient qu'au bassin du Jourdain, aujourd'hui el Ghor. C'est l'opinion d'Eusèbe, suivie par St. Jérôme, et je m'étonne que les dernières cartes de la Terre-Sainte continuent à placer cette ville bien loin du Jourdain, au midi de la mer Morte, ce qui est absurde, à moins d'admettre deux villes du même nom, confondues mal à propos. Le judicieux d'Anville, sans se laisser égarer par les opinions contradictoires des topographes bibliques, a seul indiqué avec précision la position d'Engaddi; seulement il la

place un peu trop près de la mer Morte, et un peu trop loin d'Hérodion. Il reste à résoudre une objection. Comment pouvait-il y avoir de Jérusalem à Engaddi la distance énorme de trois cents stades, ou environ onze lieues? Quatre lieues seulement séparent en ligne droite les deux positions. Cette difficulté géographique s'explique sans peine par le long détour que faisait la voie romaine en circulant dans les montagnes de la Judée. Si Josèphe a compté trois cents stades, c'est qu'il a suivi la route militaire qui passait par Jéricho, et se prolongeait jusqu'à Massada. On peut s'en assurer en suivant la table de Peutinger qui indique les routes militaires de l'empire. Avant d'avoir pu observer les lieux, j'avais cru, comme d'Anville, qu'Engaddi était un peu plus près de la mer Morte; il y a une lieue de distance. Engaddi est éloignée de deux lieues de Bethléem, et de trois lieues de Jéricho. On peut aussi compter la même distance, à l'est, jusqu'au Jourdain et au sud-ouest jusqu'à St.-Saba. Adrichonicus, le plus ancien topographe de la Terre-Sainte, décrit ainsi le pays d'Engaddi. « La ville est située sur des montagnes dont la disposition est

horrible et prodigieuse. Les cimes en sont escarpées et les rochers si élevés qu'ils troublent la vue du voyageur. En les regardant on craint qu'ils ne tombent. » J'ajouterai que toutes les petites vallées offrent des traces de torrents, et que la blancheur des cimes calcaires fait presque l'effet des neiges alpines et fatigue singulièrement les yeux. Tout le désert d'Engaddi est sans trace de chemin, et si l'on n'avait un guide on s'y perdrait comme dans un dédale; cependant de Jérusalem deux routes y conduisaient, la voie romaine qui passait par Jéricho, et le sentier frayé à travers la vallée du Cédron.

La voie romaine, en passant par Jéricho et par Engaddi, conduisait à la forteresse de Massada, si souvent citée dans l'histoire juive, et que je crois avoir retrouvée sur un immense rocher près de la mer Morte. Le sentier à travers la vallée longue et étroite du Cédron ne pouvait être suivi que pendant le printemps et l'été, quand l'ardeur du ciel avait mis le torrent à sec; mais alors c'était la route la plus directe de Jérusalem à la mer Morte.

C'est sur les coteaux d'Engaddi qu'on admi-

rait ces vignes plantées par Salomon et citées dans le cantique nuptial où la volupté se revêt comme d'un voile de parfums mystiques. Ces vignes produisaient des grappes si prodigieuses, qu'une seule faisait la charge de deux hommes. La vallée occupée aujourd'hui par les Arabes offre le même caractère que le territoire si renommé de Jéricho, et quand la culture des baumiers avait une grande extension, les plantations de baume en occupaient le fond, et les côteaux étaient couverts de vignes de Chypre. On boit à Bethléem et à Hébron du vin de la même espèce que le vin si renommé d'Engaddi. C'est une liqueur très-forte qui a la couleur de la topaze, et je crois assez au rapport qui existe entre le vin d'Anjou et le vin de Judée. Du temps des croisades, quand les communications étaient si actives entre la France et la Terre-Sainte, n'aurait-on pas transporté des ceps d'Engaddi sur les côteaux de la Loire? On sait que Foulques d'Anjou a régné à Jérusalem; cette translation a donc pu avoir lieu sous son règne. Le vin d'Anjou serait ainsi une conquête due aux chevaliers français, comme la prune de Damas et la rose de Jéricho.

Les Arabes aiment le voisinage des débris épars qui marquent l'emplacement d'Engaddi, nommée aussi la ville des palmes. Les eaux sont rares au midi de Jérusalem, et la belle source que fournit la montagne d'Engaddi est une précieuse ressource pour les pasteurs et pour les troupeaux. Il n'en est point d'autre sur les bords de la mer Morte, et on peut leur appliquer ces paroles de l'Homère italien :

Lapis omnia nudus,
Aret ager, vitio moriens sitit aeris herba.

Parlerai-je des faits historiques qui ont eu pour théâtre les trois vallées du Baume, de la Bénédiction et du Cédron? On lit dans le troisième livre des Juges, que les Amalécites réunis aux Moabites et aux Ammonites, ayant passé le Jourdain, surprirent la ville des Palmes et ravagèrent tout le pays. C'est dans la vallée de la Bénédiction, où coule un petit torrent, que vinrent camper les Moabites, les Ammonites et les Syriens ligués contre Josaphat. Le roi de Judée les ayant vaincus, l'armée se réunit quatre jours après au midi d'Engaddi, pour chanter en chœur un cantique d'action de grâce. La vallée pa-

rallèle à celle du Cédron et intermédiaire entre le Cédron et le torrent de Carith, est celle où Josaphat bénit le Seigneur; elle acquit alors le nom de vallée de la Bénédiction, que lui conservent les géographes sacrés. Le torrent qui traverse la vallée d'Engaddi, de l'ouest à l'est, et qui prend sa source dans la montagne de la Quarantaine, est nommé torrent de Carith, mais il est plus souvent indiqué sous le nom de torrent d'Engaddi.

Chaque vallée a son torrent pendant l'hiver.

La vallée du Cédron n'a guère d'autre souvenir que celui d'Hérode-le-Grand, livrant un combat auprès d'Hérodion et dispersant ses ennemis qui avaient espéré lui couper le passage. Après sa victoire, il trouva un refuge dans la forteresse de Massada, placée à mi-voie entre Engaddi et le lieu où s'élève aujourd'hui le couvent grec de St.-Saba. C'est l'historien Josèphe qui nous a transmis ces détails.

Aucun fait d'armes remarquable n'a eu pour scène au moyen-âge le désert d'Engaddi. Il n'est question dans les chroniques que du combat de Thécua. Cependant, comme les croisés, maîtres du Mont-Français, avaient soumis tou-

tes les tribus des bords occidentaux de la mer Morte, le pays de Bethléem au Jourdain a dû être souvent traversé par des corps de troupes chrétiennes. Mais on ne trouve ni dans les vieux récits, ni sur les lieux, aucune trace de leur passage. Le Mont-Français, que je regarde comme la forteresse bâtie par Hérode, et qui en a porté le nom (Hérodion) jusqu'à l'époque des croisades, est le seul monument qui témoigne à jamais de l'héroïsme des chrétiens de la croix.

Après avoir fait le tour de la montagne d'Engaddi, nous redescendîmes rapidement au camp arabe, où les Bethléémites m'attendaient pour le départ. Ils venaient d'accepter en mon nom un présent de fromages salés et de fromages frais, faits avec du lait de chèvre. Ce présent avait été apporté par la vieille femme du cheik, et n'avait pu être refusé. Le harem avait voulu montrer ainsi à l'hôte de l'Occident combien on avait pour les Francs d'estime et de bonne volonté. Je me montrai sensible à cette attention des pauvres femmes arabes; et, après avoir laissé entre les mains du cheik le prix de son hospitalité, je lui remis des bagatelles

d'Europe, pour ses deux femmes et pour sa fille, témoins de la scène du départ. Comme nous disions adieu aux Arabes rassemblés : Maintenant, dit le cheik, nous voilà tous deux comme les doigts de la main ; vous pourrez revenir quand vous le voudrez. Si vous désirez explorer le pays entre Bethléem et le Jourdain, un homme de ma tribu vous guidera partout dans vos courses. Alors il insista pour que je promisse de revenir à son camp, et je le fis d'autant plus volontiers, que j'étais résolu à profiter de ses offres.

Nous reprîmes la route de Bethléem, en suivant le chemin non tracé que j'avais suivi la veille. Jacoub, cheik de Bethléem, vieillard à cheveux blancs, était armé d'une longue lance comme un Bedouin; il montait un beau cheval syrien, qu'il voulut par deux fois me céder; mais je préférai suivre à pied avec les deux Bethléémites, dont l'un (Johanni), haut de six pieds, et renommé dans la Judée pour sa bravoure, m'était déjà connu depuis long-temps. Tout en marchant à pas lents, je me plaisais à l'interroger sur les révoltes de Bethléem, et il m'instruisait par de curieux récits, empreints de

la couleur locale. Il s'animait, et joignait les gestes aux paroles, en me parlant du pacha de Damas et de la prise de Bethléem par les Turcs; de la dispersion des Bethléémites dans les deux déserts d'Engaddi et de Ziph; de la retraite des femmes et des enfants à Karac, au-delà de la mer Morte; enfin de la surprise du couvent latin, qui servait de citadelle; de l'extermination de la garnison turque, et du retour à Bethléem des familles chrétiennes, long-temps expatriées. Je m'intéressais à une narration aussi vive que pittoresque, et dont les montagnes voisines qu'il me désignait tour-à-tour avaient été le sanglant théâtre. Mais, je l'avouerai, j'étais un peu distrait de ces exploits de brigands par un doux songe. Le charmant souvenir de la fille du cheik de Béthel occupait malgré moi ma pensée, tant l'imagination se plaît dans des songes dont le cœur se nourrit en secret. Me rappelant la cordialité du vieil Arabe, j'étais charmé d'avoir promis de retourner encore une fois dans la vallée du Baume, avant de m'éloigner pour long-temps peut-être des montagnes de la Judée. Hélas! que de rêves commencent et ne finissent point.

Douce volupté qui reste dans le cœur à l'état de vague pensée; tendres délices d'une imagination exaltée, dont on se repaît l'ame avec une naïveté tout enfantine.

Le soleil était ardent, le sol calciné semblait fumer sous nos pas; car c'était l'époque désastreuse du simoon. Ce fléau sévit pendant le milieu de l'été, et on nomme en Orient simoon ce qu'on nomme en Occident canicule, avec cette différence que la chaleur de la sphère est accompagnée d'un vent pernicieux qui souffle par bouffées, et enlève au voyageur la respiration. Toutefois, si j'en juge par expérience, cet air chaud, semblable à celui qui s'échappe de la bouche d'un four enflammé, n'a peut-être pas tous les funestes effets qu'on lui attribue, ou du moins s'ils se font sentir, on en a exagéré la puissance. Au reste, tant que souffle le vent du désert, les Syriens des villes évitent de se mettre en route; mais malgré le péril, les Bedouins ne laissent pas de voyager sous un ciel de feu, à travers les brûlantes bouffées du simoon.

Nous laissâmes sur la colline, à gauche, la grotte des Pasteurs, au-dessus de laquelle,

dans la nuit de Noël, les anges firent retentir leurs cantiques célestes. Nous quittâmes peu à peu le fond de la vallée, et nous commençâmes à gravir les flancs étagés en gradins de la montagne de Bethléem. Nous voyions devant nous les blanches terrasses de la petite cité, se dessinant au milieu du pâle feuillage des oliviers et des figuiers. Nous atteignîmes bientôt la belle place qui précède la magnifique basilique, bâtie par sainte Hélène, et je rentrai au couvent latin, après être convenu avec Johanni qu'il reviendrait me prendre le lendemain, au seuil du couvent, avant l'aurore. Un cheval, des armes, le but de la course, tout avait été réglé entre nous. Johanni était un homme sûr, et j'avais besoin d'un guide dévoué pour visiter Hérodion, que depuis les croisades on nomme le Mont-Français. C'est le point le plus curieux de la Judée, si l'on excepte la forteresse arabe de Modin.

Le bon prêtre maronite et sa femme ne savaient comment me témoigner leur joie de me revoir sain et sauf. Dans leur sollicitude ils s'étaient exagéré le péril. Maintenant leur inquiétude faisait place à la cordialité la plus expan-

sive. La bonne Nazaréenne oublia presque son enfant au berceau pour venir me sourire pendant le modeste repas que ses bons soins m'ont préparé. Ah! sans doute il faut s'être trouvé seul à mille lieues de la France, pour pouvoir jouir en enfant du bonheur d'inspirer ainsi de l'intérêt à des cœurs étrangers. Il m'est doux de comprendre que la charité chrétienne est le plus sublime lien des âmes. La fraternité des hommes est d'autant plus chaleureuse qu'elle a pour base le culte d'un Dieu voué à la mort, qui naquit pauvre dans la crèche de Bethléem.



LETTRES

ECRITES D'ORIENT,

Par M. Aucher-Eloy,

MEMBRE CORRESPONDANT.

I

Constantinople, 15 février 1836.

MON CHER M. NAUDIN,

. . . .

. . . . L'amitié que vous avez pour moi vous fera peut-être lire avec quelque intérêt un léger précis du voyage que je viens de terminer. Après avoir traversé l'Asie-Mineure, au milieu des neiges de février, j'arrivai aux imposantes portes ciliciennes, que le pacha d'Égypte for-

tifiait à grands frais. Je retrouvai là le printemps, et j'y cueillis trois jolies espèces de *crocus*. A peu de distance d'Alexandrette, je faillis être dépouillé et massacré par une bande de paysans révoltés contre la tyrannie du pacha. Heureusement pour moi, il survint une poignée de *Bedouins*, que le pacha a organisés pour faire la police en Syrie. Ces espèces de cosaques mirent les paysans en déroute, en tuèrent plusieurs et m'escortèrent moyennant *bâcchich*, c'est-à-dire, pour-boire, jusqu'à la ville. La route d'Alep à Bagdad, par le désert, étant interceptée par les Arabes, je fus obligé de m'y rendre par la Mésopotamie; cette voie est un peu plus sûre, mais en revanche deux fois plus longue. Mes herborisations d'Alep furent assez bonnes, quoique j'eusse déjà exploré le pays. Obligé d'errer vingt jours dans les montagnes pour éviter les nomades, je n'arrivai à Mardus qu'à la fin d'avril. Là, je fis la rencontre d'un pacha, qui se rendait à Mosul; je profitai de cette bonne occasion, sans laquelle je n'aurais peut-être pu de long-temps continuer mon voyage; tout le pays était soulevé. Le pacha, qui était bien escorté, et qui

d'ailleurs, en sa qualité de commandant d'un corps d'armée, se faisait respecter par lui-même, prit la route la plus directe, mais aussi la plus dangereuse.

Nous traversâmes les tribus kurdes et arabes qui occupent les magnifiques plaines de la Mésopotamie, qu'elles ont converties en désert. Nous reçûmes l'hospitalité partout où nous trouvâmes des tentes, et j'eus occasion d'étudier les mœurs de ces hommes singuliers avec lesquels j'avais déjà vécu six mois, dans l'Hodjaz, et qui ne m'en paraissaient pas moins nouveaux. Ils nous escortèrent jusqu'à Mosul, et pendant la route, ils nous donnèrent le spectacle d'un combat sérieux entre eux. Je restai près de quinze jours à Mosul, et j'étendis mes excursions jusque dans les montagnes d'Amadia; malheureusement je ne pus y pénétrer très avant, à cause d'un bey, nommé le bey de *Ravandus,* homme de génie, de courage, qui, de simple petit bey, est parvenu à étendre son pouvoir jusque dans la plaine, et à commander à toute la chaîne de montagnes de l'Assyrie. Il a secoué le joug des Turcs, qui ne cessent de le menacer, mais se gardent bien de se

mesurer avec lui. Comme le bey de Ravandas n'aurait pas manqué de me prendre pour un employé des Turcs, j'évitai prudemment de tomber sous ses griffes. J'explorai le mont Macloub, où je découvris une magnifique espèce nouvelle de *Calophaca*, que j'ai nommée *euphratica*, et une troisième espèce de *Michauxia*. Au pied du mont *Macloub*, situé à quelques heures de l'antique *Ninive*, j'allai coucher dans un village habité par des Yézides, gens qui n'adressent de prières qu'au diable. C'est un reste de la religion des Mages, qui reconnaissaient les deux principes. Pour me rendre à Bagdad, je descendis le Tigre sur un kelek, espèce de radeau, formé de branchages, soutenu sur l'eau par des outres gonflées d'air. Le Tigre à Mosul est couvert d'hommes et de femmes, qui nagent portés sur des outres. On voit souvent des femmes traverser ainsi le fleuve, portant leurs enfants sur leur tête.

La végétation de la Mésopotamie est tout-à-fait méditerranéenne, et par conséquent assez peu intéressante pour moi, qui ai tant exploré cette région. Cependant le désert, entre Mosul et Bagdad, ne manque pas d'intérêt, et dans

les parties qui ne sont point formées de terrains d'alluvion, je recueillis des plantes curieuses. Je ne pus y herboriser autant que je l'aurais désiré, parce qu'il était dangereux d'aller à terre, la rive étant ordinairement occupée par les Arabes. Ces brigands osèrent même essayer de me dépouiller sur mon kelek; plusieurs se mirent à la nage sur leurs outres, et me menacèrent de me couler bas, si je ne venais sous leur tente; j'étais armé d'un fusil, de pistolets et d'un sabre, je les effrayai en leur montrant mon artillerie, et surtout en leur apprenant, ce qui était faux, que dix keleks, chargés de troupes turques, venaient après moi. Cette nouvelle, qu'ils crurent d'autant mieux qu'il en était question, épouvanta tellement les Arabes, qui ne redoutent rien tant que les soldats turcs, qu'ils se hâtèrent de ployer leurs tentes, et de gagner le désert avec leurs troupeaux.

En arrivant à Bagdad, la ville d'Haroun-al-Raschid, le spectacle est magnifique : le Tigre, plus large que la Loire lorsqu'elle remplit son lit, se promène avec majesté entre des forêts épaisses de palmiers. Au reste, Bagdad ne pré-

sente plus que des débris : ses palais et ses orgueilleuses mosquées, couvertes de mosaïques, tombent en ruines ; les bazars ne sont plus qu'un amas de décombres, et des rues entières sont dans le même état. La population, qui était naguère de près de 200,000 ames, ne s'élève pas maintenant à 20,000. J'arrivai à Bagdad à la fin de mai ; toutes les plantes annuelles avaient déjà disparu ; d'ailleurs la végétation y est peu intéressante, le pays n'étant composé que d'un terrain d'alluvion, imprégné de sel.

Je me hâtai de visiter Babylone, Séleucie, etc., et de gagner le plateau élevé de la Perse. Chemin faisant, j'explorai le mont Hamerni et le désert de l'Assyrie, où je fis de délicieuses herborisations. J'y recueillis toutes les plantes découvertes par Olivier et Bruguière, et quantité d'autres qui avaient échappé à ces voyageurs. J'y fis aussi une récolte très remarquable d'insectes, entre autres une douzaine d'espèces de buprestes de très grande taille et d'une rare beauté. Sur la frontière de Perse, nous fûmes attaqués par les Kurdes ; il fallut payer de sa personne et faire le coup de fusil avec ces brigands. Comme ils ne sont pas très cu-

rieux de se faire tuer, lorsqu'ils virent des gens déterminés, ils nous laissèrent; mais la nuit suivante, ils revinrent en nombre, et alors l'engagement fut sérieux. Il y avait environ cinquante hommes en état de porter les armes, dans notre caravane; ces gens me prirent pour un *talimdji* (instructeur militaire), et, en cette qualité, me supplièrent de les commander. Je fus donc proclamé général. Après avoir disposé mon armée convenablement, je recommandai d'attendre mes ordres avant de tirer un seul coup; car l'usage dans ce pays-ci est de pousser de grands cris, à l'approche de l'ennemi et de tirer à une grande distance. *Tous promirent de faire rage;* mais à peine aperçurent-ils le nuage de poussière que les Kurdes soulevaient, qu'ils cédèrent à leur habitude de tirer leur poudre aux moineaux. Cependant ils conservèrent leurs rangs. Je me mis alors à commander l'exercice à très haute voix, de manière à être entendu de l'ennemi. Or, il faut que vous sachiez que les troupes réglées sont la terreur de ces bandits, et que les paroles du commandant suffirent pour les mettre en déroute; ils crurent effec-

tivement que nous étions des *nizams*, et ne voulant rien avoir à démêler avec eux, ils se jetèrent sur la queue de la caravane, composée de plus de deux mille bêtes de somme, et en enlevèrent plusieurs, grâce au désordre qui régnait. Si mes soldats avaient été plus braves, j'aurais sans doute battu l'ennemi à plate couture, et je me réjouissais déjà d'avoir pour part du butin quelques beaux chevaux kurdes.

La première montagne que je visitai, en entrant en Perse, fut l'Elwind. J'y faillis perdre la vie; mais en revanche, dans les deux excursions que j'y fis, je me procurai une belle moisson de plantes rares, et qui avaient échappé à Michaux et à Olivier. J'y cueillis le *Cicer songaricum*, et une nouvelle espèce du même genre.

Je continuai ensuite ma route pour Ispahan, visitant toujours les montagnes, non sans de grandes fatigues, car les montagnes de Perse sont toutes très abruptes et réfléchissent une chaleur qui, jointe à l'ardeur incroyable du soleil, exténue bientôt le voyageur qui n'y trouve jamais une goutte d'eau pour étancher sa soif. Le choléra régnait dans le pays; j'eus le malheur d'en être atteint dans le désert Salé,

à quatre jours d'Ispahan. Je luttai pendant cinq jours contre la mort; enfin, mon tempérament l'emporta, je remontai à cheval et j'arrivai à Ispahan presque mort. J'allai demander l'hospitalité à des missionnaires catholiques, qui résident à Djulfa, faubourg d'Ispahan. Ces bons pères me reçurent vraiment chrétiennement, et me prodiguèrent tant de soins qu'ils me rendirent à la vie. J'étais à peu près rétabli lorsque j'appris qu'il se trouvait à Ispahan des Bachtiaris qui étaient venus apporter au gouvernement persan la soumission de leur chef. J'allai les voir, et me décidai à visiter sous leur protection un pays inconnu aux Européens; mes guides me conduisirent à leur *Serdar* ou chef, qui me reçut très bien et me donna trois hommes pour me conduire au mont Zerde, montagne très élevée et couverte de neiges éternelles. Arrivé au pic de la montagne, mes guides me dévalisèrent de tout mon argent, et m'abandonnèrent dans un pays rempli de bêtes féroces et d'hommes plus féroces encore. Je ne renonçai point cependant à mon projet; je laissai au pied de la montagne un domestique arménien, que j'avais amené de

Constantinople, pour garder les chevaux, et avec un soldat persan que m'avait donné le gouverneur d'Ispahan, je passai le Zardakou. Vous vous ferez difficilement une idée des fatigues que j'éprouvai et du courage qu'il me fallut déployer; je laissai à moitié chemin mon soldat persan qui était rendu. Mon fusil sur l'épaule, mon paquet de plantes sous le bras et une petite hache à la main pour creuser un escalier dans la neige, j'arrivai au sommet de la montagne, où nul être vivant avant moi n'avait peut-être jamais mis le pied. Je retrouvai en descendant le soldat persan qui m'attendait, et nous rejoignîmes l'Arménien à moitié mort de frayeur; il avait reçu la visite de quelques lions qui, heureusement, n'étaient pas affamés, et ne firent pas grand cas de lui. J'avais quelques livres de riz; je plantai ma tente au pied de la montagne, nous allumâmes un grand feu, et nous passâmes la nuit. L'espace me manque pour vous donner les détails de mon histoire pendant près de quinze jours que j'errai dans ces solitudes, où l'homme était le plus grand ennemi que j'eusse à redouter. Je souffris de la faim, du chaud et

du froid; enfin j'eus le bonheur de rentrer sain et sauf au couvent de Djulfa, où les saints pères priaient déjà Dieu pour le salut de mon âme. Je rapportai de cette expédition plusieurs centaines de plantes nouvelles, et des notes curieuses sur la géographie du pays.

Je restai quelques jours encore à Ispahan, dont je voulais admirer de nouveau la magnificence. Ce n'est que là qu'on ne trouve point exagérées les fastueuses descriptions des Mille et une Nuits. Malheureusement tout tombe en ruines, et avant un siècle il ne restera peut-être plus de traces de ces merveilles. Je me remis en route pour Téhéran.

Je traversai le grand désert Salé, et nous fûmes trois jours sans eau. A Téhéran j'eus une audience du shah qui me fit beaucoup de questions sur la France et sur son roi; il me témoigna beaucoup de regret de ce que l'éloignement des deux nations ne leur permettait pas d'entretenir des relations suivies. Les Persans en général ont une grande estime pour les Français. Quant à eux, ce sont des misérables pour lesquels personne n'oserait professer le moindre intérêt; ils n'ont pour eux que beaucoup de

politesse et de manières, mais au fond, ce sont d'indignes scélérats, menteurs, débauchés, ivrognes, et s'honorant de tous les vices. Rien n'est plus commun dans le harem, que le commerce des sœurs avec les pères et des fils avec les mères; j'ai été témoin de scènes de débauche qui vous feraient rougir.

Je voulais visiter le pic de Demawend, situé à deux jours de Téhéran, sur la route du Mazenderan; le shah eut la bonté de me donner un de ses esclaves pour m'accompagner. Malheureusement pour moi, le khan de la *Redjoun*, vallée magnifique, au pied de la montagne, n'avait point encore fait sa soumission au gouvernement. Ce khan est surtout puissant par les précipices et les montagnes qui défendent son pays; je ne parvins en effet chez lui qu'après bien des difficultés. Il me fit un accueil très honorable, mais en même temps, me prenant pour un officier anglais à la solde du shah, et chargé de découvrir des routes pour l'artillerie, il me déclara que j'étais son prisonnier. J'eus beau lui dire que j'étais médecin (1) et que je ne voulais que ramasser

(1) Je voyage comme médecin, et mes recherches ne font que

des simples, tout fut inutile; il posta trois soldats à ma porte : mais du reste toutes sortes de soins me furent prodigués, et j'avais deux fois par jour un repas somptueux. Je fis tant cependant que je le déterminai à me faire reconduire par ses soldats, en dehors de ses frontières, et je revins à Téhéran, sans avoir pu visiter le Demawend, montagne très remarquable, couverte de neige toute l'année et dont la cime est volcanique. Je croyais qu'il m'était réservé de la visiter le premier. Je rapportai seulement de la base quelques bonnes plantes, entres autre un *gypsophile pygmée*.

Pour terminer enfin une relation que vous n'avez peut-être pas eu la patience de lire, je vous dirai que je traversai rapidement l'Éderlidjan et l'Arménie, et que je me trouvai à la fin d'octobre à Trébizonde. Pendant tout ce temps, je ne cessai d'avoir la fièvre, et je faisais ordinairement huit à dix lieues à cheval, avec des accès très violents; imaginez-vous ce que je dus souffrir! Je m'embarquai en novembre pour Constantinople; notre tra-

trop croire que je le suis en effet, ce qui m'attire une foule d'importuns. (*Extrait d'une autre lettre.*)

versée, qui n'aurait dû être que de cinq à six jours, dura vingt-cinq jours, pendant lesquels nous éprouvâmes tempêtes sur tempêtes; nos mâts furent brisés, une lame balaya le pont, enleva une partie de l'équipage et nous réduisit à nous laisser aller où la tempête voudrait. Nous fûmes jetés sur la côte, où le bâtiment échoua sur un banc de sable; nous sauvâmes toutes les marchandises, et comme nous n'étions qu'à peu de distance de Sinope, un autre bâtiment vint les charger et nous conduisit enfin, assez heureusement, à Constantinople. Je ne commence qu'à me rétablir.

II.

Jeni-Keny, 20 septembre 1836.

. . . .

. . . . . . J'ai passé toute la belle saison en Grèce et en Turquie d'Europe. J'ai d'abord exploré Smyrne l'*infidèle*, comme l'appellent les Turcs, à cause du grand nombre d'Européens qui y demeurent; Chio si belle, quoique encore ense-

velie sous les ruines, et Syra qui n'est qu'un rocher, mais dont le commerce est très considérable, et la ville la plus grande et la plus peuplée de toute la Grèce. J'étais curieux de voir chez eux les Grecs depuis leur émancipation, et de juger par moi-même s'il n'y avait rien d'exagéré dans les outrages dont on les accable aujourd'hui, car la fièvre du philhellénisme s'est bien calmée depuis quelques années. Je suis arrivé en Grèce avec des préventions, et j'en suis parti plus satisfait que je ne l'avais espéré, moi qui connais si bien les Grecs rayas de la Porte, avides, voleurs, faux, et tour-à-tour insolents et vils. J'ai été étonné des progrès que les Hellènes ont fait en quelques années d'indépendance. La jeunesse y est surtout remarquable par son amour de l'instruction, par la politesse de ses manières et son patriotisme. Certes avec son territoire borné, son manque de population, et surtout son gouvernement étranger et sans aucune sympathie avec le pays, il est difficile que la Grèce puisse jamais prendre rang parmi les puissances; mais comme hommes, les Grecs ont repris leur rang et leur nationalité, et quel que soit le sort de leur nou-

velle patrie, ils ne retomberont plus ni dans l'oubli ni dans l'avilissement. Au reste, les causes qui ont rendu la Grèce si puissante autrefois, malgré son défaut d'unité, n'existent plus. Placée entre l'Europe et l'Asie, si riche et si peuplée en ce temps-là, elle était la factrice de ces deux mondes; ses vaisseaux couvraient les mers d'Orient; que peut-elle faire aujourd'hui contre les grandes puissances maritimes de l'Europe?

Je suis resté quinze jours à Athènes, ville qui s'élève comme par enchantement, et qui sera infailliblement une des plus belles et des plus régulières de l'Europe. Je ne vous parlerai point de ses monuments antiques; qui n'a entendu parler du Parthenon, du temple de Thésée, etc.? Le gouvernement emploie des sommes considérables à la restauration de ces monuments; déjà quelques temples ont été rétablis, et grâce à ces soins éclairés, on peut espérer que la faux du temps les respectera encore pendant des siècles. On découvre tous les jours des restes précieux d'antiquités, et pendant mon séjour on a déterré de magnifiques tombeaux qui ont été placés dans le temple de Thésée, dont on a fait un *muséum*. Athènes possède déjà, comme les

grandes villes de l'Europe, de grands hôtels, de beaux cafés, des établissements d'instruction publique, un musée d'histoire naturelle, un jardin des plantes, des sociétés savantes, entre autres une société d'histoire naturelle, dont on m'a fait l'honneur de me nommer membre. Enfin j'en suis parti, ne partageant point le désappointement de quelques voyageurs, et en particulier celui de M. de Lamartine, qui s'étant fait, on ne sait pourquoi, une idée tout-à-fait merveilleuse de l'Attique, se plaint de n'y point trouver ce que son imagination de poète s'était plu à enfanter, des bosquets délicieux, des campagnes fertiles et riantes, un véritable Eden. Quel auteur ancien a jamais fait un pareil tableau de l'Attique, qui a jamais dit que l'Ilissus fût autre chose qu'un ruisseau, et faut-il s'étonner qu'il manque d'eau les trois quarts de l'année? Pourquoi demander à un pays ce qui n'a jamais été, et ce qui n'était pas indispensable à son existence; la puissance d'Athènes, c'était la mer, c'était *ses murailles de bois*. Cependant, il y a de jolis endroits autour d'Athènes, et le pied du mont Hymette est frais et ombragé. J'ai fait une très bonne

herborisation sur cette montagne, et, comme le souhaitait notre Béranger, *j'y ai éveillé l'abeille.* Traversant ensuite le mont Parnes aux sombres forêts de cèdres, je suis descendu dans la fertile, mais inutile Béotie; j'ai visité le village de Tiva, patrie d'Épaminondas, et le Mont-Parnasse, de mille toises de hauteur, où j'ai fait une riche herborisation. J'ai gagné l'Eubée, île qui, comme vous le savez, est jointe au continent par un pont sur l'Euripe, bras de mer qui présente toujours le singulier phénomène du flux et du reflux. J'ai parcouru une grande partie de cette belle île, et surtout le mont Delphi, remarquable par ses belles plantes.

J'ai quitté la Grèce à Koumi, port de l'île d'Eubée, pour me rendre à Volo, en Thessalie. J'ai visité le mont Pélion; mais cette montagne est trop basse pour être riche en plantes, et j'en suis revenu regrettant que les Titans, ces philosophes qui voulaient aussi détrôner l'erreur en éclairant les hommes, n'eussent pu réussir à entasser Ossa sur Pélion. De Volo, j'ai été à Larisse, d'où j'ai été visiter le Pinde. Là, au lieu du Dieu des vers et des neuf

Sœurs, j'ai rencontré, non des Klephtes, on venait de les chasser, mais bien des *Dervans*, espèce de gendarmes albanais, qui m'ont fait une fort mauvaise réception, et m'ont mis dans la nécessité d'envoyer un exprès à Larisse, pour implorer l'autorité du pacha contre les insolences de ces misérables.

De retour à Larisse, je me suis rendu dans l'Olympe en passant par la célèbre et poétique vallée de Tempé. L'Olympe, la plus haute montagne de la Grèce, n'avait encore été visitée que par le botaniste Sibthorp, et encore j'ai tout lieu de croire qu'il n'a point atteint la région alpine. Il était donc important pour moi de le visiter avec soin; malheureusement cette montagne est presque toujours dangereuse, parce qu'elle sert de refuge aux Klephtes, lorsqu'ils sont inquiétés par l'autorité. Il serait trop long de vous raconter mes tribulations dans l'Olympe; j'en suis sorti heureusement, emportant dans mes cartons une centaine d'excellentes plantes, et laissant environ mille piastres (250 fr.) pour quatre jours de jeûne et de fatigue.

Je redescendis dans la vallée de Tempé, où

je côtoyai le Penée, et après avoir suivi les côtes du golfe de Salonique pendant plusieurs jours, j'arrivai dans la ville de ce nom. La peste y faisait d'assez grands ravages, ce qui me détermina à gagner au plus vite la presqu'île du mont Athos, dans l'isthme de laquelle je remarquai très bien les traces du canal que fit creuser Xercès. La presqu'île du mont Athos, aujourd'hui Agion-Oros ou Monte-Santo, est couverte de monastères grecs, qui ressemblent plutôt à des forteresses qu'à des couvents. Il est défendu non-seulement aux femmes de pénétrer dans la presqu'île, mais encore à tout être femelle. De sorte qu'on n'y voit ni vaches, ni juments, ni mules, ni chèvres, ni poules, etc., singulière manière d'honorer Dieu que de proscrire ce qu'il a fait de plus utile. Quoique le mont Athos ait au plus 4,000 pieds anglais, c'est toutefois une montagne fort riche en plantes, et à recommander aux botanistes; j'y ai découvert plusieurs espèces nouvelles, entre autres un *Dianthus*, que j'ai nommé *integer*, et une magnifique centaurée que j'ai nommée *candidissima*. Je me suis ensuite confié à une simple barque, et après avoir touché à Scyros,

patrie d'Achille, à Lemnos et à Imbros, je suis arrivé aux Dardanelles pour y rejoindre le bateau à vapeur qui fait le service entre Smyrne et Constantinople. J'étais à quelques milles en mer du principal château qui occupe la place de l'ancien Abydos, si célèbre par les amours de Héro et Léandre, lorsque je m'aperçus qu'un incendie venait d'y éclater. Comme le vent du nord soufflait avec violence, en un instant tout devint la proie des flammes; toutes les maisons des consuls européens, le bazar, etc, périrent en quelques heures; ce qui ajoutait encore à l'horreur de ce spectacle, c'était l'explosion des canons du fort, qui lui-même n'avait pu se garantir de l'incendie. Le lendemain je montai sur le bateau à vapeur, et je fus bientôt de retour à Constantinople.

Comme nous n'étions encore qu'à la mi-août, je repartis quelques jours après pour Borasse, afin de visiter pour la quatrième fois l'Olympe de Bithynie, qui était encore couvert de neige. Je passai cinq à six jours dans la région la plus alpine, et j'en revins chargé de quantité de plantes qui avaient échappé à mes trois pre-

mières visites. Me voilà enfin de retour; je me propose, cet hiver, de mettre mes collections en ordre, et de commencer la rédaction de mes voyages, pour entreprendre d'autres courses au printemps prochain.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai éprouvé de grands malheurs; je suis revenu de Perse avec des fièvres opiniâtres qui m'ont duré une partie de l'hiver, et à la suite desquelles j'ai été affecté d'une amaurose qui pendant près d'un mois laissait peu d'espérance que je recouvrasse la vue. Je commençais à me rétablir lorsque la maison où je demeurais a été incendiée. J'ai perdu toute ma collection d'insectes composée de plus de 50,000 individus d'Égypte, d'Asie-Mineure et de Perse, mes livres, une grande partie de mes notes et une superbe collection de manuscrits arabes, persans et turcs. Enfin, pour mettre le comble à ces infortunes, je viens de perdre le meilleur de mes amis, mon compagnon de voyage en Égypte et en Arménie, G. Coquebert de Montbret, mort à Paris, le 8 juillet dernier, au moment où il allait publier une partie de nos travaux communs.

III.

Téhéran, 27 septembre 1837.

. . . .
. . . . Je ne répondrai point à votre dernière lettre qui ne m'est pas parvenue ici; je sais cependant que vous vous êtes donné beaucoup de peine pour moi et que vous m'avez obtenu mille francs du gouvernement; recevez-en mes remercîments.

Ma première campagne est terminée. Je suis arrivé depuis une huitaine à Téhéran, où j'ai reçu la plus obligeante hospitalité chez l'ambassadeur de Russie. Je me propose de rester ici jusqu'au mois de décembre, pour y attendre de l'argent de Constantinople; je partirai ensuite pour le golfe Persique, Lahore, Caboul, Candahar, etc.; peut-être reviendrai-je à Constantinople par la Mésopotamie.

Cette année-ci a été fertile en résultats scientifiques, quoique j'en aie passé une partie dans

les neiges de l'Asie-Mineure. A Erzeroum, il me vint à l'idée de pénétrer en Perse par une autre voie que celle que j'avais suivie précédemment. Le consul de Russie me proposa de partir dans la société d'un négociant russe qui se rendait à Mouch; j'acceptai d'autant plus volontiers que je pouvais gagner facilement de là le lac de Van et la Perse par une contrée des plus curieuses et des moins connues. Nous partîmes à la fin de mai par une neige qui tombait à gros flocons, car Erzeroum, bâti à plus de cinq cents toises au-dessus du niveau de la mer, ne commence guère à jouir du printemps qu'en juillet. Plus nous nous éloignions de la plaine d'Erzeroum, plus le climat se réchauffait, et chemin faisant je recueillis d'excellentes plantes. Nous étions déjà sur le territoire de Mouch; le négociant russe étant mieux monté que nous, marchait ordinairement en avant. Nous le croyions un matin fort éloigné de nous, lorsqu'au détour d'un rocher nous fûmes épouvantés par le plus horrible spectacle : notre pauvre compagnon de voyage était indignement égorgé et coupé en plusieurs morceaux; nous fûmes à notre tour bientôt cernés par

cinq ou six Kurdes encore tout dégouttants de sang; à leur air féroce et à leurs gestes menaçants, nous vîmes bien qu'ils nous préparaient le même sort; pour ne pas mourir en lâches, nous nous mîmes en mesure de leur vendre cher notre vie. Notre contenance amena des explications, et lorsqu'ils apprirent que nous n'étions ni russes, ni négociants, ni associés de leur victime, mais bien médecins, ce que prouvaient suffisamment nos livres et nos plantes sèches, le chef nous assura qu'il ne nous serait fait aucun mal, mais que nous ne pouvions poursuivre notre route, ni retourner à Erzeroum, et qu'il nous ferait accompagner jusqu'en Perse. En effet, il nous donna deux guides qui, par d'horribles routes, nous conduisirent à Khoi. Nous apprîmes plus tard que cet assassinat était une vengeance particulière d'un bey kurde contre le négociant russe qui avait obtenu du pacha d'Erzeroum des firmans qui l'autorisaient à acheter des noix de galle dont le bey s'arrogeait le monopole. J'avais hâte de me rendre sur la mer Caspienne; je traversai rapidement l'Aderbidjan, non sans visiter les montagnes de Seid-Adji, déjà célèbres

en botanique; je restai quelques jours seulement à Tabris et me rendis à Ardebil où je visitai le Saralan, magnifique montagne dont les cimes étaient encore ensevelies sous la neige. D'Ardebil je ne tardai pas à descendre sur le littoral de la Caspienne où m'attendait le plus ravissant spectacle. Cette côte est couverte d'immenses forêts vierges dont les arbres gigantesques étonnent par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs. Ce sont : l'admirable *acacia julebrisin*, le *gleditzia caspica*, des espèces toutes particulières de *frênes*, de *chênes*, d'*érables*, de *tilleuls*, etc., etc. ; plus près de la côte, tous nos arbres fruitiers cultivés en Europe y forment l'essence des forêts ; ce sont : *le noyer, le pêcher, l'amandier, le figuier, le grenadier, le néflier, le prunier, le pommier, le poirier*, etc., etc., qui, dans l'état sauvage, y fournissent d'excellents fruits. Quel admirable pays, mais aussi quel abominable climat ! la chaleur et l'humidité y sont tellement combinées qu'on n'y saurait rien conserver, et que tout y tombe en putréfaction. Les pluies, ou, quand elles cessent, les épais brouillards qui règnent continuellement, vingt ri-

vières à passer à gué dans un jour, ne permettent pas à un voyageur d'y faire ni d'y conserver des collections en aucun genre, et j'ai eu la douleur de perdre non-seulement une partie de mon bagage mais presque toutes mes plantes, perte qu'au reste j'ai réparée plus tard.

La Caspienne ne mérite pas le nom de mer, non-seulement parce qu'elle est sans communication avec les autres mers, mais bien aussi parce que ses eaux sont à peine salées; j'ai pu en boire sans dégoût.

Malgré toutes mes recherches sur la côte du Ghilan et du Mazandoran, il m'a été impossible d'y découvrir la moindre trace de thalassiophyte, même après les plus fortes tempêtes. La fièvre n'a pas tardé à s'emparer de nous; quant à moi, elle m'a épargné; un Français et un jeune Grec qui m'accompagnent en ont été gravement maltraités, et je crains même encore pour les jours du Français qui m'était un aide très utile pour l'ornithologie. J'ai demeuré toutefois près de deux mois dans ces provinces, en ayant soin seulement d'éviter de séjourner long-temps dans les lieux bas. J'ai eu baucoup à souffrir du fanatisme des habitants, bien plus grand

dans cette contrée que sur le plateau de la Perse. A Recht, j'ai été insulté à chaque pas, et on m'y refusait jusqu'à de l'eau, sous prétexte que je souillerais les sources du pays; mais en revanche ce peuple est bien le plus lâche et le plus vil du monde; je ne veux vous en donner qu'un exemple entre mille qui me sont particuliers. Je revenais de Recht, avec un seul domestique et un cheval de charge, à Mendjil où j'ai demeuré quelque temps avec le consul de Russie; il fallait absolument que je passasse devant un corps-de-garde de douaniers qui prélèvent un droit sur les marchandises persannes qui viennent du Ghilan. Un des douaniers ayant osé arrêter mon cheval de charge malgré la résistance de mon domestique, je fis observer tranquillement au douanier qu'il devait savoir que, comme Européen, je n'avais rien à démêler avec lui; comme il ne lâchait pas la bride, je lui appliquai sur les ongles un vigoureux coup du manche de mon fouet; suivant l'usage des Persans, il chercha à m'intimider en me regardant effrontément, mais comme il vit que ses grimaces allaient lui attirer un nouveau coup de fouet à travers la

figure: Attends, me dit-il, je vais chercher mon fusil. Ton fusil, dis-je à mon tour, je vais te faire voir des armes qui n'ont jamais manqué leur homme; et en disant cela je le mis en joue avec un pistolet qui était sur mon cheval. Effrayé à cette vue, le misérable douanier s'enfuit à toutes jambes et se cacha dans la forêt. J'avais armé ce pistolet; soit que la détente en soit trop facile, soit que, préoccupé, je l'aie lâchée machinalement, le coup partit un instant après. A cette détonation, les cinq ou six douaniers qui étaient restés dans le corps-de-garde et avaient été étrangers à ce qui s'était passé, effrayés à leur tour, et croyant que je leur en voulais aussi, se sauvèrent en toute hâte, qui par la porte, qui par la fenêtre, non sans crier: ia ali! ia ali! cri ordinaire de détresse des Persans, et me laissèrent ainsi maître du champ de bataille. Il n'en coûte pas beaucoup d'être brave dans ce pays-ci.

Le consul de Russie me fit faire la connaissance de quelques khans du pays qui me procurèrent le plaisir de la chasse au tigre, car les forêts de la Caspienne sont remplies d'innombrables bêtes fauves et d'a-

nimaux féroces. Le tigre paraît être identiquement le même que celui de l'Inde, c'est-à-dire, le tigre royal. Dans l'hiver il descend dans la plaine et y cause souvent de grands malheurs. L'année dernière, deux de ces animaux, de la plus grande taille, s'étaient postés sur une grande route près d'un village et massacraient tout ce qui se présentait, hommes et animaux; il fallut beaucoup de monde et d'adresse pour en venir à bout. Nous eûmes, nous, beaucoup moins de peine. On transporta le cadavre d'un bœuf dans un endroit où les tigres sont abondants, nous grimpâmes ensuite dans des arbres et nous attendîmes. Il se présenta bientôt après un tigre énorme dont je n'étais pas éloigné d'une demi-portée de fusil; je tirai le premier, non sans trembler, je vous assure, quoiqu'il n'y eût aucun danger, mais la vue seule de mon adversaire était effrayante; je lui déchargeai mes deux coups, mes compagnons en firent autant; les faraches qui étaient postés à distance accoururent et le percèrent, à leur tour, de mille coups de yatagan, de sorte que le noble animal, attaqué aussi lâchement, n'eut pas même le temps d'entrevoir ses ennemis. J'espé-

rais pouvoir envoyer la peau au Musée, car on doute que le véritable tigre royal habite hors de l'Inde, mais elle était trop criblée.

Je voudrais vous parler du mont Dulfek, dont les deux tiers sont couverts d'épaisses forêts et par conséquent de brouillards presque continuels, et dont le tiers supérieur est nu et toujours échauffé par les rayons du soleil. De cette cime élevée, de quelque côté que les yeux se jettent, on ne voit qu'un immense océan formé par les brouillards de la Caspienne; seulement les cimes des plus hautes montagnes percent les brouillards, et forment çà et là, comme des îles ou des archipels. L'illusion est si complète qu'on cherche malgré soi à découvrir quelque bâtiment sur cette singulière mer, ou du moins quelque petite embarcation qui se rende d'une île à une autre. Le mont Elamout, le plus élevé de la chaîne de l'Elbourz, mériterait bien aussi que je vous en parlasse; c'est une montagne intéressante, et par sa riche et singulière végétation alpine, et par ses souvenirs historiques; c'était la retraite du fameux Hassan, chef des assassins, du *vieux* de la montagne enfin; j'y ai vu encore des restes des forts qu'il avait

établis sur plusieurs points. Mais vingt lettres comme celle-ci n'épuiseraient pas mon sujet, surtout si, comme j'en avais l'intention, je voulais vous faire faire connaissance avec les Persans, peuple si aimable, si spirituel, si gai, si tolérant, et, tout à la fois, si vil, si lâche, si sot, si perfide, si voleur, si faux, si fanatique.

J'ai fini mon année par le pic de Demavent. Il y a deux ans je m'y étais rendu dans la même intention; mais le khan m'ayant pris pour un espion du shah, ne m'avait pas permis de visiter la montagne; je partis peu de jours après de Téhéran sans m'occuper des reproches que sa conduite à mon égard lui aura attirés. Cette année-ci j'eus soin de me faire recommander par l'ambassadeur de Russie. Je fus reçu assez froidement, car je fus reconnu; et soit que le khan eût sur le cœur les désagréments qu'il avait éprouvés, il y a deux ans, à cause de moi, soit qu'il crût encore que je voulais faire la topographie du Laridjan, son gouvernement, il me fit conduire à un petit village tout-à-fait au pied de la montagne, et là me suscita mille difficultés, et me fit enlever une partie de mon bagage. Si j'en dois croire les apparences, il au-

raît osé bien davantage, et deux hommes, que je trouvai postés, pendant la nuit, sur ma route, cachés derrière un rocher, et que mon cheval, un peu ombrageux, me fit découvrir, prouvent assez que le khan avait de mauvaises intentions. Quoi qu'il en soit, ces deux misérables, une fois découverts, prirent la fuite et je n'en entendis plus parler.

J'ai eu la témérité, malgré toutes les difficultés qui m'étaient opposées, de gravir le pic jusqu'au cratère. Vous ne pouvez vous figurer quel horrible chaos présente cette montagne; ce ne sont que pierres entièrement calcinées, que laves, que cendres, que pierres ponces au milieu desquelles il faut avancer en rampant plutôt qu'en marchant. Parvenu au pied du sommet principal, j'entrai dans une caverne dont la température est tellement élevée qu'on n'y peut rester plus de dix minutes sans aller respirer l'air extérieur; je voulus ensuite continuer ma route jusqu'au sommet, mais mes guides, quoique bien payés, refusèrent de me suivre, en m'objectant que personne n'y avait encore été, et qu'il était sûr que j'y périrais si je m'obstinais à y aller. Je ne fis aucun cas de leurs remon-

trances, et voyant qu'ils ne voulaient pas me suivre, je continuai seul. Après quelques heures d'une marche excessivement pénible, j'arrivai enfin au point si désiré. Le froid y était, à dire vrai, d'une intensité extraordinaire. J'eus à peine le temps d'admirer le vaste panorama qui s'offrait à ma vue d'une hauteur de plus de deux mille toises, qu'un coup de vent horrible, accompagné d'un nuage glacial, menaça de m'asphyxier; je n'eus que le temps de descendre de quelques toises et de m'abriter derrière un rocher. Du reste, sous le rapport de la botanique, la partie alpine, brûlée par les feux souterrains et composée d'ailleurs de blocs de rochers calcinés sans terre végétale, est d'une insigne pauvreté; je n'en ai pas rapporté plus de six plantes; mais ces six plantes sont nouvelles et c'est assez pour me dédommager d'une excursion aussi pénible que dangereuse.

Me voilà bien tranquille maintenant à Téhéran, attendant de l'argent pour continuer ma route. En aurai-je assez, je n'en sais rien. J'ai envoyé des plantes en France, se sera-t-on hâté de m'en envoyer le prix? Je finirai par deux mots que les Orientaux ont continuellement à

la bouche, *Alla Kerim*! Dieu est grand! J'aurai sans doute des choses bien plus intéressantes à vous raconter à mon retour de l'Asie centrale. J'avais d'abord l'intention de vous écrire bien plus souvent et d'entretenir avec vous une correspondance suivie, comme je le faisais avec mon infortuné ami Coquebert de Monbret, mais le temps et les occasions me manquent pour cela.

IV.

Isfahan, le 15 août 1838.

La dernière lettre que je vous écrivis à mon passage à Isfahan, finissait justement comme une tragédie, par un coup de poignard; je me flattais que la suite de mes aventures serait un peu plus divertissante; mais tout a été pour moi de mal en pis. J'ai été obligé de laisser à Isfahan mon fidèle Achates, le grec Nicolas,

qui n'avait pu se rétablir encore des fièvres qui l'avaient pris dans le Ghilan, et qui, devenu presque hydropique, était hors d'état de m'accompagner. Ainsi, en moins d'un an, de quatre individus partis de Constantinople pleins de santé et de zèle, moi seul, et le plus frêle de tous, ai pu continuer à voyager. Je ne vous donnerai point par jour mon itinéraire, ce serait à n'en plus finir; je vous dirai seulement que nos cartes sont d'une honteuse imperfection, depuis Isfahan jusqu'à Chyraz. Quant aux ruines, dites de Persépolis, que j'ai visitées en passant, je ne chercherai point à vous les décrire, c'est un travail au-dessus de mes forces, et qui n'est point de mon ressort. Il y a peu de monuments célèbres de l'Orient que je n'aie visités: j'ai vu Palmyre, Baalbek, Athènes, toutes les merveilles de l'Égypte, et toutefois, je dois avouer que j'ai été frappé de la plus vive admiration à la vue du Takht Djamchyd, *trône du soleil*, qui surpasse tout ce que j'avais vu jusque-là. Outre ces ruines auxquelles on donne fort improprement le nom de *Persépolis*, et qui ont été bien décrites, il y en a beaucoup d'autres fort im-

portantes à Chapour, à Firouzabad, à Chouster, à Fasa, etc., etc., qui sont en grande partie inconnues. C'est une riche mine que nos antiquaires ont le grand tort de négliger.

J'arrive d'un seul trait à Chyraz, ville qui jouit en Europe d'une grande célébrité, et sur laquelle vous ne serez peut-être pas fâché d'avoir quelques renseignements. Comme toutes les villes de la Perse, elle est bâtie en plaine; les montagnes qui l'entourent sont sèches et stériles, il n'y a guère que les chèvres et les botanistes qui puissent y trouver leur vie. Ne cherchez donc point aux environs de Chyraz des sites pittoresques, des coteaux couverts de vignes, de frais bosquets où gémit le *bulbul*, de vertes prairies émaillées de fleurs, des ruisseaux qui murmurent sous l'ombrage et parmi le gazon, tout cela est européen et ne se trouve point en Perse. Vous n'y verrez que d'immenses vergers où les arbres sont plantés sans art et végètent presque abandonnés à eux-mêmes. Sous un climat brûlant, ce sont à vrai dire des endroits délicieux, de vrais *paradis*, suivant l'antique expression des Perses. Il y a là de l'ombrage et un peu de fraîcheur, la chose au

monde la plus désirable quand la chaleur enflamme le sang; car il s'en faut bien qu'il règne dans cette vallée un printemps perpétuel. Les étés sont d'une chaleur infernale. Les poètes de l'Orient, bien plus encore que leurs confrères d'Occident, ont, comme vous le voyez, beaucoup abusé du droit de tout oser. Cependant on trouve à Chyraz des fleurs et des fruits en tout temps, des parfums, du vin délicieux, de jolies filles de joie et de beaux garçons; que faut-il de plus pour un musulman et surtout pour un Persan, le plus sensuel de tous les musulmans. L'eau est détestable à Chyraz, elle contient de l'acide carbonique qui lui donne un arrière-goût fort désagréable. Celle qui traverse la ville, et que boit la plus grande partie de la population, est la plus mauvaise et, de plus, elle est purgative. Il y en a une autre un peu meilleure et que l'on nomme *Kasir*. Hafiz en fait l'éloge le plus pompeux, et lui donne même une origine divine. Il rapporte que dans les montagnes du Fars se trouve un endroit ignoré des hommes et enveloppé d'une nuit éternelle, que de cet endroit coule une source qui donne l'immortalité. L'ange Ga-

briel en ayant fait la découverte voulut qu'elle allât abreuver les Chyraziens. Cette eau a conservé le nom de Kasir qui est celui de la source mystérieuse. Il faut avouer qu'elle a bien perdu en route. Chyraz est la ville persanne par excellence; c'est là qu'on peut étudier les vices et les qualités des Persans; je ne dirai pas leurs vertus, car j'ose affirmer hardiment qu'il n'en existe pas une seule parmi eux. Ne demandez point à la Perse des hommes dévoués à leur patrie, à leur famille, à leurs amis. Aucun sentiment honorable ne fait battre leur cœur: gloire, honneur, réputation, courage, sont pour eux des mots vides de sens. Il n'y a que l'intérêt le plus matériel, l'*auri sacra fames* qui soit capable de leur donner quelque énergie. La classe élevée se distingue par une grande politesse de manières, mais si outrée, si évidemment fausse, qu'un Européen en est souvent révolté. Leur dégoûtante passion pour les garçons est si générale, qu'ils aiment à étaler ce vice comme on fait chez nous de ses chevaux et de ses équipages. Les khans sortent rarement sans être accompagnés de leurs mignons, et ceux mêmes qui ont le moins de goût

pour ce genre de débauche, se croient obligés de faire comme les autres pour ne point se couvrir de ridicule. Chyraz et Isfahan sont les deux chefs-lieux des *Lotys ;* c'est là qu'ils sont en plus grand nombre et qu'ils exercent toute leur influence. Comme les voyageurs n'en ont presque point parlé, et qu'on ignore généralement en Europe ce que c'est qu'un Loty, je vous en dirai provisoirement quelques mots. Les Lotys forment une vaste association secrète qui a ses ramifications dans toute la Perse. Ils constituent une opposition fortement organisée, et quelquefois très redoutable au pouvoir. Ce sont comme qui dirait des carbonari, des jacobins, ou plus exactement, c'est à peu près *l'ancien tribunal secret* en Allemagne. Les plus grands personnages y sont secrètement affiliés. Cette société est d'autant plus redoutée qu'elle frappe souvent dans l'ombre et que le pouvoir n'ose jamais remonter à la source d'un crime qu'il ne peut punir.

Chyraz, comme vous le savez, est la patrie des deux plus grands poètes persans, Hafiz et Saadi, qui y ont leur tombeau. Le premier est un poète érotico-bachique, autant en honneur

auprès des dévots qu'auprès des libertins. Les dévots donnent un sens mystique à ses obscénités, de même qu'on le fait chez nous pour les gravelures de la Bible. Les œuvres d'Hafiz ont l'honneur de servir à faire l'Istikara; on ouvre ce livre au hasard et l'on trouve un oracle infaillible dans le dernier vers de la page.

Chyraz est d'une médiocre étendue, et ne doit pas avoir trente mille habitants; c'est, au reste, presqu'une niaiserie que de faire de la statistique en Orient, où au moindre mécontentement donné par le gouverneur de la province, la population se transporte ailleurs. Les principales maisons sont bâties à Chyraz avec goût; elles ont de vastes cours, avec des grands bassins d'eau courante, des allées de platanes ou de cyprès, ou des plates-bandes garnies de rosiers et de fleurs. Quelques jours avant mon départ de Chyraz, je reçus la visite d'un Persan qui avait été en France et parlait très intelligiblement le français; il me conduisit chez lui: et comme vous êtes, me dit-il, un *rech sefid*, c'est-à-dire une barbe blanche, je veux vous présenter à ma femme. Je ne savais que penser d'une faveur aussi extraordinaire de la part d'un

musulman, et ma surprise ne fit que redoubler lorsque j'entendis cette jeune femme m'adresser ainsi la parole: *Bonjour monsieur, ah! que je suis aise de vous voir.* Tout s'expliqua bien vite; cette femme est française, et très française, car elle se dit nièce du général B...... Hadji Abbas, c'est le nom du mari, en passant à Orléans, fit connaissance avec sa famille, et comme les Persans ont un aplomb et un talent particulier pour le mensonge, il fit entendre au père qu'il avait d'immenses richesses en Perse, et qu'il élèverait sa fille au comble des honneurs s'il voulait la lui donner pour femme. Peut-être éleva-t-il aussi son beau-père au rang de Mamamouchi. Quoi qu'il en soit, il l'obtint, et depuis plus de vingt ans cette femme végète à Chyraz; elle s'est faite musulmane et paraît même attachée à cette religion. Son mari, quoiqu'à peine à son aise, lui a fait donner l'éducation du pays; elle parle et écrit bien l'arabe et le persan. Je lui ai demandé si elle était heureuse; elle me répondit qu'elle n'avait point à se plaindre de son mari qui n'avait point d'autre femme et la traitait bien, mais qu'elle ne pouvait s'habituer au caractère de ses nouveaux

compatriotes, et qu'elle regrettait bien sincèrement la France, quoiqu'elle la connût à peine, l'ayant quittée à l'âge de quinze ans. En voilà beaucoup trop sur ce sujet, il faut laisser là Chyraz et continuer notre voyage. Il faut que vous sachiez, cependant, que j'y ai fait provision d'une certaine quantité de flacons de son vin délicieux. Je veux que nous les vidions ensemble, à Blois, dans la société de nos amis, pour y célébrer mon retour : *dii concedant!*

De Chyraz je descendis de vallées en vallées sur les côtes du golfe. Je me rendis à Bender-Bouchyr, où le consul d'Angleterre pour qui j'avais des lettres de recommandation, m'en donna d'autres pour Mascate. Comme les voyages par mer ne m'apprennent rien, je me décidai à me rendre à Bender-Abassy par terre. J'eus beaucoup à souffrir, sur cette côte aride, de la mauvaise qualité des eaux, mais une fois que je fus parvenu dans les montagnes, elles furent bien meilleures. On ne boit dans tout ce pays que les eaux pluviales recueillies dans des citernes, car il y a fort peu de sources; or, comme il ne pleut que du 15 février au 15 mars, il en résulte que les eaux deviennent à la fin crou-

pissantes et fort malsaines. J'eus au reste la bonne fortune de me trouver dans la saison des pluies. Jusqu'à Bender-Abassy mon voyage fut fort paisible, malgré l'étonnement extrême que ma personne faisait éprouver aux habitants de ces contrées presque jamais visitées par les Européens. Le pays est habité par des Arabes, nation hospitalière, et qui conserve presque les vertus de ses pères. Le khan de Lar exerça à mon égard la plus franche hospitalité: il me fit accompagner par un de ses esclaves jusqu'à Bender-Abassy, et ordonna que sur ma route je fusse logé et hébergé le mieux qu'il se pourrait faire. A Bender-Abassy je reçus le même accueil du cheik arabe. Ce port appartient à l'imam de Mascate, ainsi que toute la côte, à l'exception de Bouchyr; mais l'imam paie un léger tribut au shah. Quant aux îles, telles qu'Ormus, *Kichme*, *Salaman*, etc., etc., qui appartenaient autrefois aux Persans, elles obéissent à présent à l'imam qui ne paie point de tribut. Comment, en effet, la Perse avait-elle pu conserver ces îles, elle qui ne possède pas un seul bateau sur toute la côte ?

Il me tardait de me rendre à Mascate avant

les grandes chaleurs; je m'embarquai donc sur le premier bâtiment arabe qui se rencontra. Je m'y trouvai en assez nombreuse compagnie; il y avait des Persans, des Arabes et des Banians. La cargaison consistait en feuilles de myrthe qu'on recueille dans les vallées des montagnes de moyenne élévation, et dont on fait un grand usage en Arabie dans les bains. Il y avait aussi belle provision d'assa-fœtida, dont le souvenir me fait sauter le cœur, quoique ce soit un régal très recherché par les Indiens. Nous relâchâmes, en passant à Ormus, autrefois dépôt de toutes les richesses de l'Inde, et maintenant habitée par quelques pauvres familles arabes. Jusqu'au cap *Macedon*, notre navigation fut heureuse quoique fort lente. Une nuit, je contemplais le magnifique spectacle que présentent les mers tropicales: il y avait calme, mais avec d'immenses vagues; à chaque mouvement la surface de la mer semblait s'embraser à perte de vue. Cette curieuse phosphorescence est due, comme vous savez, aux animalcules soutenus dans les eaux de la mer: tout-à-coup le redoutable chemâl (vent d'ouest) se déchaîna avec sa violence ordinaire, et avant que

notre maudite voile arabe pût être descendue, le grain nous atteignit; le bâtiment fut jeté sur la côte et l'eau y pénétra de toutes parts, car les bâtiments arabes ne sont qu'à moitié pontés. Je crus que c'était fait de nous, et je me disposai à faire le saut périlleux. Cependant la voile fut descendue. On se hâta de jeter à la mer les ballots de feuilles de myrthe, tout le monde courut aux seaux, et avec beaucoup d'efforts on parvint enfin à s'alléger un peu. Mais la tempête continuait toujours, le vent menaçait à chaque instant de renverser notre frêle embarcation. Il fallait entendre les lamentations des passagers: les Sunnits répétaient incessamment en chœur *la alla illa llah*, les Chytes *ia aly*, les Banians invoquaient je ne sais qui, et mon pauvre domestique arménien, les larmes aux yeux, implorait tous les saints de son calendrier. Quant à moi, j'étais spectateur, et quoique j'eusse pris mon parti, je ne pouvais m'empêcher de reporter ma pensée sur ma pauvre femme, sur ma fille et sur ma patrie; *et dulces moriens reminiscitur Blesas.*

Nous en fûmes quittes toutefois pour cinq ou six heures d'agonie; au lever du soleil, le vent

se calma, et après huit jours de navigation nous jetâmes l'ancre dans le port de Mascate. Il n'y a que les avantages d'un bon port qui ont pu déterminer à construire une ville dans une aussi mauvaise position. Mascate est bâti dans un entonnoir fort étroit; les montagnes ou plutôt les rochers qui le portent de tous côtés sont fort élevés, taillés à pic, et d'une aridité particulière à ce pays; lorsque le chemâl souffle, il pénètre dans la ville par l'étroite ouverture du port et l'on se trouve alors fort heureux de respirer cet air, tout embrasé qu'il est. Le climat de Mascate est avec raison si mal famé chez les Anglais, qu'il n'y en a pas un qui, pour toutes choses au monde, consentît à y passer une seule nuit à terre. Je me hâtai de gagner l'intérieur qui est beaucoup moins insalubre. L'agent anglais, Juif de Bagdad, me procura des lettres des ministres de l'imam, car ce dernier est à Zinzibar, île d'Afrique qui lui appartient, et qui s'était révoltée contre lui. Je me fis accompagner dans cette excursion par un soldat dont l'uniforme ne doit pas ruiner son maître. Tous les soldats de l'imam sont absolument nus, ils se distinguent seule-

ment par leurs longs cheveux. Leurs armes consistent en un sabre, un petit bouclier et un fusil à mèche.

Je ne veux point pour le moment vous donner la fatigue de m'accompagner dans ces déserts inconnus à l'Europe. Ma visite dans l'intérieur de l'imamat fera la matière d'une autre lettre. Je restai plus d'un mois dans cette course que je poussai jusqu'au cap Ras-el-Gat et jusqu'au village de *Guebrin*, qui appartient aux Wahabites, sorte de musulmans qui a fait beaucoup de bruit, mais qui se trouve maintenant beaucoup trop faible pour entreprendre aucune nouvelle expédition, quoi qu'en aient dit dernièrement les journaux d'Europe. J'ai pris sur cette secte quelques renseignements nouveaux. Désirant ne rien laisser échapper dans un pays qui n'avait jamais été visité, je pris le parti d'aller toujours à pied; mais la fatigue qui en résulta sous ce soleil des tropiques et la mauvaise nourriture, me donnèrent le hoummaï-gâchi; or, savez-vous ce que c'est que le hoummaï-gâchi? C'est une fièvre dont les paroxismes sont précédés de cinq ou six heures d'évanouissement dont rien ne

peut faire sortir le malade; au bout de deux ou trois accès, la mort est inévitable. Le sulfate de kinine, dont j'avais heureusement une bonne provision, fit des merveilles; à mon retour à Mascate, cette fièvre me reprit de nouveau, et j'eus le bonheur d'en guérir par le même moyen.

Comme j'avais hâte de regagner les côtes de la Perse, je m'embarquai sur une *bâla* qui venait de l'Inde et portait à Bassora un grand nombre de pélerins chytes indiens qui se rendaient au tombeau d'Aly, près de Bagdad. Le capitaine devait en passant me laisser à Kichme où à Ormus. Le chemâl ne cessa de souffler pendant les huit premiers jours de notre navigation; mais comme il n'était pas très violent, nous ne laissâmes pas que de faire quelque chemin. Nous commencions même à découvrir le sommet des montagnes de l'île d'Ormus, lorsque le vent devint si violent qu'il fallut nous laisser aller à la dérive. Tous les bâtiments arabes qui naviguent sur le golfe Persique, sont mal pontés, mal voilés, et hors d'état de marcher contre le vent, ils sont obligés de suivre toujours la vague. C'est ainsi que nous fûmes

jetés sur les côtes du Baloutchistan, où nous mouillâmes dans une rade nommée *Bender-Saïd.* Nous allâmes à terre avec quelque précaution, car les Baloutches sont en très mauvaise réputation. Nous en vîmes bientôt deux venir à nous; ils nous tendirent la main à la manière arabe et nous conduisirent amicalement à leurs tentes au nombre de cinq ou six. Ces gens-là me parurent fort inoffensifs; ils vivent dans ce coin obscur et reculé du globe, si non fort somptueusement, du moins fort tranquilles et fort heureux. Comme à Mascate et sur toutes les côtes du golfe, leur nourriture consiste en poisson, en dattes et en un peu de laitage. Quant au bétail, dans toute cette contrée dénuée de végétation, il ne se nourrit que de poisson; les chevaux mêmes acquièrent par là une force et un embonpoint que la meilleur herbe et l'orge ne leur donnent jamais. Je recueillis dans ce désert des plantes fort curieuses et pour la plupart nouvelles. Le figuier des Banians, dont vous vous rappelez sans doute d'avoir lu une description dans la Chaumière Indienne de B. de Saint-Pierre, y forme d'immenses arceaux; le *Clodada decidua* y est

continuellement couvert de fleurs et de fruits d'un goût délicieux. Cette végétation me parut si intéressante que je me déterminai à gagner Bender-Abassy par terre. C'était un peu hasardeux, mais trop de prudence ne convient pas en voyage. J'envoyai un Baloutche dans un village voisin afin qu'il m'amenât des chameaux, et je retournai au navire pour me disposer à partir le lendemain matin. Mais pendant la nuit le vent étant devenu favorable, le capitaine mit à la voile malgré mes instances. Nous ne tardâmes pas à arriver à Kichme où je pris une légère embarcation qui, en quelques heures, me débarqua heureusement à Bender-Abassy. Une chaleur et une humidité extrêmes rendent Bender-Abassy peut-être plus insalubre encore que Mascate; je me pressai de le quitter, et comme je n'avais point renoncé à retourner dans le Baloutchistan, le cheik, dont l'obligeance pour moi était inépuisable, me donna des lettres pour les cheiks sur ma route, des hommes et des montures. Je me dirigai donc sur Minâ et le cap Moubarek, décidé à pousser plus loin, si les circonstances m'étaient favorables.

Je côtoyais la mer à peu de distance, à travers un désert où se trouvent, çà et là, quelques puits d'eau saumâtre et de misérables hameaux arabes. Le second jour de notre voyage nous éprouvâmes un violent chemâl qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'au coucher du soleil. Il m'est impossible de vous donner une idée de ce que j'ai souffert. J'étais étendu sous ma tente sans mouvement, presque sans connaissance, et tourmenté par un horrible cauchemar. Une poussière d'une extrême ténuité pénétrait partout, dans mes caisses, mes boîtes à insectes, mes livres et jusque dans ma montre à double boîtier. Le vent en un instant dessécha mes outres pleines d'eau, évapora toute ma provision d'eau-de-vie, et mit à sec mes reptiles qui étaient cependant renfermés dans des flacons d'esprit de vin hermétiquement bouchés. Chaque bouffée d'air était brûlante et semblable à celle qui sort d'un four bien chauffé. J'espérais que cet état de choses ne durerait pas et je continuai ma route pendant la nuit. Mais nous éprouvâmes régulièrement tous les jours le même temps. Mes forces m'abandonnaient, je ne pouvais manger un peu que pendant la

nuit; mon domestique était encore plus malade que moi, et n'était presque plus en état de se tenir à chameau. Je reconnus qu'il y avait de la témérité à aller plus loin, et je me jetai dans les montagnes, pour regagner la Perse comme je pourrais.

Ici vont commencer mes véritables infortunes. J'espérais trouver dans les montagnes un air plus frais et de meilleure eau; je me trompais. La chaleur concentrée dans les vallées était plus étouffante que sur la côte, et toutes les eaux, saturées de *sulfate de magnesie*, y étaient d'une amertume insupportable; un seul verre suffisait pour me purger pendant deux jours. Mes forces allaient toujours en décroissant, une fièvre lente s'empara de moi; je ne trouvais absolument rien à manger dans le pays que des dattes que mon estomac ne pouvait garder. Dans ce misérable état, j'eus encore le courage, ou, pour mieux dire, la témérité d'explorer une haute montagne nommée le *Ghéno*. J'employai quatre jours à cette excursion qui faillit me coûter la vie, et ne fut pas très fructueuse. Je n'aurais pas été le seul européen qui y eût reposé; on me fit voir sur

la cîme le tombeau d'un Anglais qui, poursuivi par le climat affreux de Bender-Abassy, était venu chercher, vainement, sur ces hauteurs, quelque adoucissement à ses maux. Mes guides au retour me firent prendre un chemin qu'ils disaient plus court; mais soit qu'ils ne le connussent pas bien, soit qu'ils voulussent rester quelques jours de plus à mon service, ils m'engagèrent hors de tout sentier, dans des rochers et des précipices. Mes chaussures furent bientôt mises en pièces, et je fus obligé de marcher nu-pieds sur des roches tranchantes et sur un terrain couvert d'épines de mimosa qui me mirent bientôt tout en sang; ajoutez à cela un soleil dévorant et le manque d'eau. Il fallut passer la nuit au milieu de ces rochers. Le lendemain j'essayai de me remettre en route: tout mon corps était brisé, mes pieds enflés; ma langue desséchée adhérait à mon palais.

Il n'y avait que deux partis à prendre, ou mourir sur place ou partir. Après avoir essayé quelques pas, je m'arrêtai au premier parti; je me laissai tomber à terre et attendis la mort. Cependant un de mes Arabes, touché de ma

position désespérée, se mit à parcourir les rochers et parvint à découvrir un peu d'eau pluviale qui s'était conservée dans les cavités. Je bus et mangeai un petit morceau de pain, ce qui me donna la force de me lever et de faire une nouvelle tentative. Que vous dirai-je, enfin? l'amour de la vie, et il fallait qu'il fût bien fort, me fit encore faire six interminables lieues toujours montant et descendant. A chaque pas j'invoquais la mort qui m'eût paru alors le plus grand des bienfaits.

Après quelques jours de repos, je continuai ma route dans un pays inconnu, toujours au milieu d'un désert brûlant, et j'arrivai enfin à *Sazer*, premier village persan. Mes chameliers, braves gens, Arabes Sunnites, ne voulurent pas aller plus loin dans le pays des Persans qu'ils craignent et qu'ils méprisent avec tant de raison. Les villageois de Sazer, me voyant à leur disposition, commencèrent à vouloir m'effrayer en me disant que la route était impraticable, qu'à deux heures de leur village il y avait plus de quinze cents hommes en pleine révolte contre le gouverneur de la province, que ces gens-là ne connaissaient personne et pil-

laient, indistinctement, tout ce qui osait se présenter sur cette route. Comme je ne paraissais pas ajouter grande foi à leur rapport (il ne fallait, en effet, que le plus simple bon sens pour en voir toute la fausseté; comment quinze cents hommes auraient-ils pu vivre dans des montagnes sans eau, sans village et sans le moindre moyen d'existence), ils levèrent le masque et exigèrent de moi un tounsen pour chaque chameau (12 f. 50 c.) par journée de quatre à cinq lieues. J'en passai par-là, et après six jours de marche, sans rencontrer une seule figure humaine, si ce n'est dans un misérable village, j'arrivai à *Taroun*, lieu que Chardin cite comme un endroit délicieux, mais que je trouvai tout en ruines, et dont le climat n'a jamais pu être délicieux. A Taroun il n'y avait plus de chameaux, il fallut prendre des ânes et payer le même prix, 12 f. 50 c. par journée, quoiqu'un âne ne porte pas autant qu'un chameau, et qu'il en fallût le double. Ma bourse, qui avait été singulièrement torturée par les Arabes de Mascate, ne pouvait résister long-temps à de pareilles saignées, et j'arrivai à Darap presque à sec, ayant encore plus de

soixante-quinze lieues pour gagner Chyraz. Ce qui me désespérait le plus c'est que mes collections souffraient beaucoup sur des ânes qui allaient à chaque instant se heurter sur les rochers; deux barriques furent défoncées, et les poissons qu'elles contenaient tout-à-fait perdus. Désirant trouver promptement d'autres bêtes de somme, j'entrai, contre mon usage, dans la ville, et allai loger dans un caravanserai. Mon réduit fut bientôt rempli de tous les curieux du pays; ils venaient voir comment était fait un *tirenghi*, c'était un animal nouveau pour la plupart d'entre eux. Or, vous saurez qu'il n'y a pas au monde de race plus stupide, plus importune et plus insolemment questionneuse que les Persans. Je ne pouvais plus respirer dans mon trou, j'étais sur le point de me trouver mal; je me vis obligé de prier tous ces imbéciles de vider la place et de me laisser tranquille.

Ce fut le signal de la guerre. Je fus hué par la foule, des pierres me furent lancées et je fus blessé si grièvement à la jambe que la plaie n'est pas encore cicatrisée. Je fus obligé de me barricader dans ma chambre et de n'en

pas sortir pendant deux jours, sous peine d'être massacré par cette race impie et scélérate. On ne trouvait pas même d'ânes à Darap, et je ne savais ce que j'allais devenir, lorsqu'un muletier qui venait par hasard d'arriver et qui avait été long-temps au service d'un Anglais de mes amis, le brave colonel Shee, vint m'offrir de me conduire à Chyraz. Vous devez croire avec quel empressement j'acceptai cette proposition. Le lendemain, au moment de mon départ, toute la population était sur pied dans la cour du caravanserai, et dans les rues que je devais parcourir. Dès que je parus, les huées recommencèrent; craignant quelque violence, j'avais chargé mon fusil et mes pistolets à balle, et j'étais déterminé à tirer au milieu de la foule si elle essayait sur moi quelque violence. Mes dispositions en imposèrent et j'arrivai heureusement hors de la porte de la ville, toujours accompagné par la foule. Là il me prit fantaisie d'adresser quelques mots à cette canaille: « Vous » êtes des misérables, leur dis-je, vous n'avez » de respect ni pour la vieillesse ni pour le » malheur; un étranger mourant est venu » chercher quelques moments de repos dans

» vos murs, vous l'avez insulté et blessé; Dieu » est juste, il vous punira. » Ces dernières paroles, quoique prononcées par un organe étranger à la langue persane, firent cependant beaucoup d'effet sur ces misérables qui ne soufflèrent plus mot et parurent repentants. J'avais à peine achevé ma *harangue* qu'on entendit dans l'air un bruit singulier et qui ressemblait à celui que fait la grêle quand elle tombe avec violence. Chacun se tourna vers l'ouest d'où venait le bruit; c'était une immense colonne de la *sauterelle émigrante* qui menaçait de ravager toute la contrée. Je fus étonné moi-même de la coïncidence de ma menace avec l'arrivée de cet animal destructeur; quoique ce soit un événement trop commun dans le pays, tous les esprits furent également frappés de cette coïncidence. Les uns me prirent pour un magicien et voulaient qu'on me lapidât; les autres avaient meilleure opinion de moi, et j'entendis même prononcer distinctement le mot de *peïgamber,* prophète. Malgré cet honneur insigne, que je n'aurais jamais obtenu dans mon pays, je jugeai prudent de m'éloigner au plus vite; les mules avaient bon pas

et nous gagnâmes promptement sur la foule qui ne tarda pas, d'ailleurs, à s'éclaircir par la nécessité d'aller s'opposer à l'invasion du fléau. Ils attachent, pour cela, des mouchoirs ou des serviettes à de longs bâtons qu'ils agitent dans l'air avec de grands cris accompagnés de coups de fusil. En pareil cas tout est sur pied pour défendre son champ, femmes, enfants, vieillards. Deux jours après j'arrivai à *Fasa*, après avoir parcouru de riches montagnes où, malgré ma faiblesse, je fis une admirable récolte de plantes et d'insectes. Je me gardai bien d'entrer dans la ville.

Je campai à une bonne distance, mais malgré cette précaution, je ne tardai pas à être relancé par les habitants; je fus plus malheureux encore qu'à Darap; ils vinrent pendant la nuit couper les cordes de ma tente, et jetèrent ensuite sur moi une pierre énorme qui m'aurait infailliblement tué, si elle n'avait pas été amortie par la toile. Je reçus toutefois une contusion violente. Enfin le jour suivant, pendant que mon domestique était allé faire quelques provisions au bazar, et que je tremblais la fièvre qui ne me quittait presque plus depuis

huit jours, cinq misérables parvinrent à m'enlever tout l'argent qui me restait, mon seul habillement propre et une montre de quelque prix. Ainsi me voilà sans argent et presque couvert de haillons au beau milieu de la Perse. Quelle situation! J'avoue que je n'aurais pas éprouvé un traitement aussi cruel si j'avais eu avec moi une nombreuse suite, car il n'en faut pas davantage pour inspirer de la crainte, et même du respect aux Persans qui, on ne saurait trop le répéter, sont les plus vils et les plus lâches des hommes.

De Faza à Chyraz on ne trouve que de pauvres villages; je fis ce trajet paisiblement, quoique dans un état de santé des plus déplorables. Je restai quelque jours à Chyraz, où j'empruntai quelque argent à douze du cent par mois, taux très raisonnable dans ce pays-ci, et continuai ensuite mon voyage pour Isfahan. Je ne croyais jamais arriver jusque-là. J'étais tombé dans le marasme, il m'était impossible de me tenir sur les jambes. L'amitié du père Giovani Derderian, préfet de la mission catholique, homme recommandable par son talent et son caractère, et les soins éclairés du

docteur Bertoni me rappelèrent à la vie. De jour en jour mes forces reviennent, et je me dispose à retourner l'année prochaine à Constantinople, en visitant *Bassora*, Bagdad, Mossul et les hautes montagnes encore vierges de la Médie, où a été assassiné le malheureux et savant Schultz, mais dans un temps tout différent de celui-ci.

Voilà, mon bon ami, une relation bien succincte de ma vie pendant six mois. Ma femme m'écrit que vous avez fait insérer dans les journaux quelques-unes de mes lettres; vous en êtes certainement bien le maître, mais je dois vous faire observer qu'elles sont écrites à la hâte et qu'elles doivent être pleines de répétitions, d'expressions lâches et de phrases plus que négligées; un bon coup de polissoir serait donc nécessaire si vous voulez mettre mon griffonnage sous les yeux du public.

Croyez-vous que le ministère consente à m'accorder quelques secours; je sais que vous vous en occupez avec toute la chaleur de l'amitié! Grâces vous soient mille fois rendues.

J'ai renoncé malgré moi à visiter cette année-ci Herat, Caboul et Kandahar; tout ce

pays est en combustion. Le shah de Perse assiége Herat avec peu de succès; il vient dernièrement de perdre, dans une sortie, presque tous ses officiers européens. L'Olympe s'est partagé, les Russes excitent le cheik à s'emparer de cette place; les Anglais s'y opposent de toutes leurs forces; l'ambassadeur fait mine de vouloir quitter la Perse si le shah persiste; le plus embarrassé, c'est le pauvre shah qui voudrait plaire à tout le monde.



ÉTUDES

LITTÉRAIRES

POUR SERVIR

à l'Histoire de Blois et du Blésois,

Par M. le comte de Salaberry,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Vitruve imposait quatorze conditions à un homme avant de lui permettre d'être architecte : Montaigne n'en exigeait que deux d'un historien, c'est d'avoir été ministre ou général ; voilà pourquoi nous avons si peu d'historiens, mais beaucoup d'architectes.

Il n'y a, certes, dans notre Société littéraire , aucun membre absent ou présent ,

qui *refusât son concours*, ou son encouragement, ou son approbation à une véritable et consciencieuse histoire de Blois et du Blésois. D'abord, comme théâtre historique, notre pays en vaut bien un autre, et si la révolution n'eût pas mis l'Orléanais sur le lit de Procuste, et ainsi n'eût pas divisé pour régner, la province qui comptait Blois pour le plus beau fleuron de sa couronne pouvait, par le terrain qu'elle occupe glorieusement dans l'histoire de France, disputer la préséance à tous les pays d'alluvions ou de conquêtes que nos rois n'ont acquis que successivement. La Picardie, l'Ile-de-France et l'Orléanais ont été le sol primitif, la terre patrimoniale et sacrée de la monarchie française. Il faut bien reconnaître qu'il y a eu un royaume d'Orléans et qu'il n'y avait qu'un comté de Blois : même on ne peut pas nier que Jeanne d'Arc a été surnommée la pucelle d'Orléans et non pas la pucelle de Blois; mais l'histoire atteste, au moins, que les Blésois l'ont vue passer et que plus d'un l'a suivie par la porte Chartraine et la rue d'Angleterre, qui doit son nom à la victoire.

Et puis il est à désirer, pour prêter secours

à ceux qui ont mission, vocation de concevoir et de conduire heureusement à terme des histoires nationales, qu'il y ait des hommes modestes, patients et courageux qui écrivent l'histoire de leurs provinces. C'est un travail ingrat qui ne trouve pas sa récompense dans la gloire littéraire, car l'intérêt qu'il inspire s'arrête aux limites du pays, à moins que ce pays n'ait reçu de la gloire et du malheur, le nom européen de Vendée. L'histoire de Vendôme et du Vendômois ne dément pas cette opinion; servilement calquée sur un informe manuscrit, qui ne devait fournir que des renseignements, ce n'est qu'une chronique éminemment claustrale où rien n'est remarquable que la correspondance de Geoffroi, l'abbé de Vendôme, avec Robert d'Arbrisselles : il est bien vrai qu'entre ces deux graves et vertueux personnages, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de la candeur de la lettre, ou de la candeur de la réponse. D'ailleurs l'histoire du Vendômois est écrite avec une plume trop sèche, puisqu'il faut dire écrite, parce que les points sont sur les i et les alinéas à leurs places. Mais c'est avec une plume

trop longue que sont écrites les estimables histoires de Chartres, du Nivernais, du Berry, du Bourbonnais, de la Marche, du Languedoc : l'histoire même de Provence, du père Papon, si supérieure à toutes, et qui semble se recommander à l'intérêt universel à l'aide des souvenirs des cours d'amour, des troubadours et du terrible épisode de la peste de Marseille. L'histoire de Provence n'est guère que dans les grandes bibliothèques publiques, et n'est achetée que par les Provençaux.

Mais je ne présente ici que de simples observations sur l'aridité et l'ingratitude du travail : je suis loin de penser et d'établir que des histoires locales, des histoires de provinces et même de villes ne doivent pas être faites. Ce sont au contraire des documents précieux sans lesquels les grandes compositions historiques n'auraient ni matériaux, ni fondements. L'histoire de Baugency, d'Amboise et de Sancerre, par exemple, fourniront de curieuses pages à de grands historiens qui ne l'avoueront pas : *sic vos non vobis*. Mais les histoires locales sont d'un intérêt domestique : les habitants du pays les lisent avec curiosité, bienveillance et

satisfaction; ils trouvent des traditions, des noms, des lieux de leur connaissance; les lecteurs ne sont pas le public, c'est la famille; les générations revivent dans les contemporains, qui voient avec plaisir qu'on leur parle d'eux ou des leurs, qui ainsi ne sont pas morts tout entiers. Ainsi les Blésois aimeront une histoire de Blois, à peu près comme les femmes aiment leur médecin, parce qu'il leur parle toujours d'elles. Les histoires des provinces sont comme des mémoires particuliers, servant essentiellement à l'histoire de France. C'est une collection de tableaux de genre, d'intérieurs, de paysages : il est permis, il est naturel d'y passer du grave au doux, du plaisant au sévère. Auprès des tableaux de batailles des Lebrun et des Vandermeulen, l'œil sourit à des scènes de Watteau, de Téniers et de Callot : car les anecdotes, les chansons historiques, les accidents gais, les particularités ridicules qui jureraient à côté de la solennelle gravité de l'histoire, entrent en prose ou en vers dans la composition de l'histoire de chaque province. Le médecin Bernier, à qui les Blésois doivent la seule histoire de leur pays, qui ait existé jus-

qu'aujourd'hui, ne s'est pas donné tant de latitude : on ne lui reprochera pas d'avoir permis aucun écart à celle que sainte Thérèse appelait la folle de la maison, à l'imagination. Il a conçu et adopté une division méthodique, et son utile travail a d'autant plus de mérite qu'il a donné au champ les premiers labours, et qu'il a semé de fort bon grain : mais tout n'a pas levé également ; le grave docteur n'a pas mis de fleurs dans son style, encore moins de sel, si ce n'est dans la fameuse recette qu'il donne pour faire un plat aux champignons. A l'usage et profit de ses continuateurs, je me fais un devoir et un plaisir de vous la dire.

DE FUNGORUM PRÆPARATIONE.

Olim rex Ludovicus, ille qui antè hunc
Rem francam tenuit, Truchi rogabat
Burgense à medico istius parente
Qui nunc est ducis hujus archiatros,
Quâ fungos ratione præparare
Oporteret uti nil nocerint.
In purâ, inquit, aquâ diù coquantur,
Cæpæ cui graveolentia addi oportet,
Dein tollantur, atque simul cæpæ
In sartagine postmodum recenti
Frigantur butyro, novæque cæpæ
Concisæ tamen anteà minutim

Addantur, nec aromata interim desint.
Frixi cùm fuerint satis, repentè
Effudi in cineres, focumque totos
Aut certè canibus dari jubeto.
Sic, rex, ne noceant tibi, nec ulli,
Ne forsan canibus quoque hoc modo obsint.

Bernier, p. 438.

Le roi Louis, le devancier
Du roi régnant François premier,
Demandait la bonne recette
Pour faire un plat de champignons.
Le premier médecin du roi,
(Truchon dont l'avis faisait loi,)
Truchon, en ôtant sa barrette,
Lui dit : vous prenez des oignons,
Majesté, du sel, de l'eau pure
Et des herbes du plus haut goût,
Du poivre, du beurre et le tout
Fait des champignons en friture.
Vous voulez que ce mets royal
Ne fasse à personne aucun mal
Plus qu'à vous, mon seigneur et maître.
Donnez-le donc à votre chien :
S'en trouvera-t-il mal ou bien,
C'est ma foi, sire, un grand peut-être :
Jettez donc, vous ne risquez rien,
Ce ragout-là par la fenêtre.

A Dieu ne plaise que je déprécie le médecin Bernier et son ouvrage; il a dû lui coûter beaucoup de temps et de recherches qu'on ne

ferait pas aujourd'hui, et dont les auteurs éventuels d'une nouvelle et véritable histoire de Blois, profiteront avec d'autant plus de reconnaissance, d'esprit de justice, que le métier du docteur n'était pas d'être historien, et qu'il avait à soigner ses malades.

Bernier ouvre la scène historique par un tableau pittoresque qui promet mieux qu'il ne tient. Son frontispice est une fidèle et gracieuse vue de la ville de Blois avec son château royal, ses nombreux clochers, admirables et nécessaires accessoires du plus beau paysage, et qui, tombés sous le marteau révolutionnaire, ont été perdus à jamais pour la religion, pour l'art du peintre et la curiosité du voyageur. Ces grands édifices, élevés par la piété de nos pères, n'ont pas même été conservés pour l'industrie; mais ils étaient debout du temps de Bernier, et c'est ce bel ensemble de temples, de cité, de forêts, de prairies en amphithéâtre, traversé par son beau fleuve de Loire, qui lui faisait écrire au-dessus du tableau, avec orgueil et vérité: *Nullus in orbe Blæsis locus prælucet amœnis* (1). Mais le pinceau lui échappe des

(1) Bernier, page 1re,

mains dès son exorde : « S'il est vray, dit-il, qu'il
» n'y a pas de païs plus beau, plus tempéré, ny
» plus sain dans l'Europe que la France, et
» que Paris et ses environs sont comme le cœur
» de ce royaume, il n'est pas moins vray que le
» païs qui se rencontre entre l'Orléanois et la
» Touraine, en est comme l'œil, et cette partie
» qui s'attire les regards et l'admiration de
» toutes les nations qui ont de bons yeux et
» du bon sens; et, enfin, ce qu'il y a de plus
» riant, de plus gay et de plus digne d'estre ob-
» servé dans cette monarchie... » La phrase n'est pas française, d'abord, parce qu'elle n'est pas finie; le bon docteur s'est perdu dans la perspective aérienne de la ville de Blois; il faut croire que ce qu'il a voulu dire valait mieux que ce qu'il a dit. Pour joindre l'exemple au précepte, dans la recomposition d'une histoire locale, voici comment le bon La Fontaine, de fabuliste et de conteur devenu voyageur, a vu Blois et ses environs, en allant en Limousin. Sterne a divisé le cercle entier des voyageurs, en voyageurs oisifs, en voyageurs curieux, en voyageurs menteurs, en voyageurs vains; s'il s'était souvenu de La Fontaine, il

n'aurait pas oublié, comme il l'a fait, les voyageurs distraits. « Le premier lieu où nous nous » arrêtâmes, dit-il, fut Cléry. » (Vous noterez qu'il adressait sa relation, avec ses naïvetés, à madame Honesta de son Belphégor, à mademoiselle de La Fontaine, sa femme.) « J'allai aussitôt visiter l'église; c'est une collégiale assez » bien rentée pour un bourg, non que les » chanoines en demeurent d'accord, ou que » je leur aie entendu dire. Louis XI y est enterré; on le voit à genoux sur son tombeau; » quatre enfants aux coins : ce sont quatre anges, et ce pourroit être quatre amours, si » on ne leur avoit pas arraché les ailes. Le bon » apôtre de roi fait là le saint homme, et est » bien mieux pris que quand le Bourguignon » le mena à Liége.

« Je lui trouvai la mine d'un matois;
» Aussi l'étoit ce prince dont la vie
» Doit rarement servir d'exemple aux rois,
» Et pourroit être en quelques points suivie. »

» A ses genoux sont ses heures et son chapelet, et autres menus ustensiles, son sceptre, sa main de justice, son chapeau et sa

» Notre-Dame. Je ne sais comment le statuaire
» n'y a pas mis le compère Tristan. Au sortir
» de cette église, dit le voyageur distrait, je
» pris une autre hôtellérie pour la nôtre; il s'en
» fallut peu que je n'y commandasse à dîner,
» et m'étant allé promener dans le jardin, je
» m'attachai tellement à la lecture de Tite-Live,
» qu'il se passa plus d'une bonne heure sans
» que je fisse réflexion sur mon appétit. Un
» valet de cette maison m'ayant averti de cette
» méprise, je courus au logis où nous étions
» descendus, et j'arrivai assez à temps pour
» compter. Notre cocher nous fit le lendemain
» partir de Saint-Dyé de si grand matin, qu'il
» n'était quasi que huit heures quand nous
» nous trouvâmes vis-à-vis de Blois, rien que
» la Loire entre deux. Blois est en pente com-
» me Orléans, mais plus petit et plus ramassé.
» Les toits des maisons y sont disposés en
» beaucoup d'endroits de telle manière qu'ils
» ressemblent aux degrés d'un amphithéâtre.
» Cela me parut très beau, et je crois que dif-
» ficilement on pourroit trouver un aspect
» plus riant et plus agréable. Le château est

» au bout de la ville, à l'autre bout Saint-So-
» lenne; chacun de ces bâtiments est situé sur
» une éminence, dont la pente vient se join-
» dre sur le milieu de la ville, de sorte qu'il
» s'en faut peu que la ville ne fasse un croissant,
» dont Saint-Solenne et le château font les
» cornes. Je ne me suis pas informé des mœurs
» anciennes. Quant à présent, la façon de vi-
» vre y est fort polie, soit que le séjour de
» Monsieur (Gaston de France, frère de
» Louis XIII, oncle de Louis XIV) ait amené
» cette politesse, soit que le climat et la beauté
» du pays y contribuent, ou bien le nombre
» des jolies femmes. » Car, chemin faisant, le bon La Fontaine fait savoir qu'il n'aimait que celles-là. « Sans la beauté, dit-il, rien ne me
» touche dans une femme; c'est, à mon avis,
» le point principal. Je vous défie de me faire
» trouver un grain de sel, dans une personne
» à qui elle manque.

» Nous allâmes ensuite, continue le malin et
» naïf voyageur, nous allâmes voir le logis du
» prince. Il a été bâti à plusieurs reprises; une
» partie sous François Ier, l'autre sous quel-
» qu'un de ses devanciers. Il y a en face un

» corps-de-logis à la moderne, que feu Mon-
» sieur a fait commencer. Toutes ces trois
» pièces ne font, Dieu merci, aucune symétrie
» et n'ont ni rapport ni convenance l'une avec
» l'autre : l'architecte a évité cela autant qu'il
» a pu. Ce qu'a fait faire François Ier, à le re-
» garder du dehors, me contenta plus que tout
» le reste; il y a force petites galeries, petites
» fenêtres, petits balcons, petits ornements,
» sans régularité et sans ordre : cela fait quel-
» que chose de grand qui plaît assez. Nous
» n'eûmes pas le loisir de voir le dedans; je ne
» regrettai que la chambre où Monsieur est
» mort; car je la considère comme une relique.
» En effet, il n'y a personne qui ne doive avoir
» une extrême vénération pour sa mémoire. Les
» peuples de ces contrées le pleurent encore avec
» raison. Jamais règne ne fut plus doux, plus
» tranquille, plus heureux que n'a été le sien;
» et, en vérité, de semblables princes devroient
» naître un peu plus souvent ou ne point mou-
» rir. » Il est sûr que le Gaston de Blois, dans
son exil, acquit plus de droits à l'estime que
le Gaston de l'histoire, le Gaston de Castel-
naudari, de Bruxelles ou du Luxembourg, le

Gaston enfin qui, au milieu d'une fète, s'empressa de soutenir le duc de Montbazon, qui chancelait dans l'escalier d'une loge dont le plancher craquait, et que le duc remercia si singulièrement, en lui disant: *Monseigneur, je suis le premier de vos amis que vous ayez aidé à descendre de l'échafaud.* « J'aurois » aussi souhaité, dit La Fontaine, de voir » son Jardin des Plantes, lequel on tenoit, » pendant sa vie, pour le plus parfait qui » fût au monde; mais il ne plut pas à no» tre cocher, qui ne se soucia que de nous » faire partir, après avoir déjeûné large» ment. Tant que la journée dura, nous eû» mes beau temps, beau chemin, beau pays, » surtout la levée ne nous quitta pas, ou nous » ne quittâmes point la levée : l'un vaut l'au» tre. C'est une chaussée qui suit les bords de » la Loire, et retient cette rivière dans son lit; » et sur les deux rives, des coteaux les plus » agréablement vêtus qui soient au monde. » Vous m'en entendrez parler plus d'une fois; » mais en attendant :

Que dirons-nous que fut la Loire
Avant que d'être ce qu'elle est?

Car vous savez qu'en son histoire
Notre bon Ovide s'en taît;
Fut-ce quelqu'aimable personne,
Quelque reine, quelque amazonne,
Quelque nymphe au cœur de rocher,
Qu'aucun amant ne fut toucher?
Ces origines sont communes;
C'est pourquoi n'allons pas chercher
Les Jupiters les Neptunes,
Ou les dieux Pans qui poursuivoient
Toutes les belles qu'ils trouvoient.
Laissons là ces métamorphoses,
Et disons ici, s'il vous plaît,
Que la Loire étoit ce quelle est
Dès le commencement des choses.

La Loire est donc une rivière
Arrosant un pays favorisé des cieux,
Douce quand il lui plaît,
Quand il lui plaît si fière,
Qu'à peine arrête-t-on son cours impérieux
. . . .
C'est la fille d'Amphitrite,
C'est elle dont le mérite,
Le nom, la gloire et les bords
Sont dignes de ces provinces,
Qu'entre leurs plus grands trésors,
Ont toujours placé nos princes.
Elle répand son crystal,
Mais avec magnificence;
Et le jardin de la France
Méritoit un tel canal.

A côté de ce tableau de la main de La Fontaine, en voici un autre d'un poète moderne plus musqué et moins naturel, mais qui ne manque ni d'intérêt, ni de gaîté, ni de vérité, ni d'esprit.

. . . .
. . . .
Et je touche aux remparts de Blois.
  Déjà s'élève dans la nüe
Cet amphithéâtre vanté,
Qui par la Loire répété
Satisfait doublement la vüe.
Je me garderai d'oublier
De peindre ce châtel antique
Masure bizarre et gothique
Plus vieille que François premier.
Surtout son concierge fidèle
Mérite bien d'être cité ;
Un gros suisse tout plein de zèle
Et très plaisant en vérité.
Malgré la pesanteur de l'âge,
Et ses deux aunes de visage,
Il va grimpant, trottant, soufflant,
Vous indique chaque passage
Et s'extasie à tout instant.
Très gravement il vous promène
Dans les recoins les plus obscurs ;
Il vous fait admirer les murs
Comme des murs de porcelaine.
Souvent, pour vous instruire mieux,
Il s'arrête, ferme les yeux,

Met ses deux mains sur sa bedaine,
Et puis voilà mon gros menteur
Qui, sans oser reprendre haleine,
Vous dit tout son château par cœur.
La haine marquait ses victimes
Au milieu des ris et des jeux,
Dans ce château jadis fameux
Où logeoient les rois et les crimes.
Avec respect j'ai contemplé
Ces voûtes qu'ennoblit leur âge,
Où l'on vit jadis assemblé
Tout l'état en aréopage:
Des Blésoises le jeune essain
Vient aujourd'hui, dans ce lieu même,
Pour rendre hommage au dieu suprême
Qui tient un flambeau dans sa main:
L'amour dans les airs s'y balance,
Et préside à leurs doux ébats,
Il rit de tenir ses états,
Où se tenoient ceux de la France.

DORAT.

Le genre gracieux n'est qu'accessoire dans une chronique locale; et, fidèles au précepte qui recommande de mêler le plaisant au sévère, les continuateurs de Bernier suppléeront à son silence sur beaucoup de particularités relatives au château de Blois. Plus savants que le bonhomme Alix, de grotesque mémoire, ils mèneront leurs lecteurs de la salle des Etats au haut

de cette vieille tour, dans cet observatoire en briques que fit construire Catherine de Médicis pour ses plaisirs astrologiques. Ils diront que ce fut dans cette chambre que Luc Gaurie traça autour de la reine le cercle magique qui montra à sa curiosité indiscrète, toute sa descendance, les Valois et les Bourbons après eux. Il lui fit voir François II, Charles IX, Henri III, puis à la suite, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, et après, des animaux immondes se disputant les morceaux d'un sceptre et d'une couronne brisée. Le cercle magique est effacé depuis long-temps; mais le tableau existe, on en trouvera la description dans l'Espion Turc, et j'en ai vu de mes yeux la gravure dix ans avant la révolution de 1789.

Mais ce que Bernier n'a pas même indiqué, c'est la place historique, honorable et importante que Blois occupait dans ces anciennes et belles institutions qui formaient l'admirable édifice de la monarchie française, de la France administrative et judiciaire. Sans doute, et on le sait, Blois avait un hôtel des monnaies qui date du temps des rois de la première race, et une chambre des comptes fondée par les princes

de la maison de Champagne, prédécesseurs des comtes de Blois des maisons de Châtillon et d'Orléans. L'historien local n'aura que la peine de mentionner les attributions connues et encore existantes de ces cours. Mais Blois avait aussi, avant 1789, un présidial, un bailliage, une élection. Ici l'historien placera une dissertation devenue fort utile au profit de la jeune France qui est généralement trop ignorante du passé. Le pays aura, plus tôt ou plus tard, à voir en elle ses magistrats, ses députés, ses hommes d'état; il est pourtant bon qu'elle sache dans quelles royales et paternelles intentions nos princes et nos chanceliers, les Olivier, les l'Hôpital avaient établi cette protectrice hiérarchie de tribunaux secondaires, chargés d'exercer la justice au petit-pied, et de veiller aux intérêts les plus minimes des particuliers. Il est bon qu'en appréciant l'importance de ces institutions, qui depuis 1789 n'existent plus, la jeunesse puisse conclure au blâme de ceux qui le méritent; qu'innover n'a pas été améliorer, et qu'abattre n'a pas été construire. Ici seulement une précaution oratoire pour ne pas nous mettre mal avec cette jeunesse, à qui le système d'é-

ducation moderne se glorifie d'apprendre tant de choses. Un membre de l'Institut, section des hautes sciences, disait à une jeune et jolie femme, et femme d'esprit, qui l'écoutait : « Ma-» dame, vous savez bien que...—Sans doute je » le sais, répondit-elle en souriant, mais faites » comme si je ne le savais pas : dites-le-moi tou-» jours. »

Nous dirons donc sans indiquer à quelle adresse l'instruction ira, que Blois était le siége d'un présidial, d'un bailliage, d'une élection.

Les présidiaux étaient des tribunaux établis par un édit d'Henri II, de 1551, lequel contenait deux chefs : le premier leur attribuait le pouvoir de décider, en dernier ressort, les appellations des jugements rendus par les bailliages sur les demandes qui n'avaient pour objet qu'une somme non excédant 250 liv. ou 10 liv. de rente et au-dessous ; par le second chef ils étaient autorisés à ordonner l'exécution de leurs sentences par provision, nonobstant et sans préjudice de l'appel qui pourrait en être interjeté, lorsqu'elles ne prononçaient que sur une somme excédant 250 liv., et moindre que 500 liv., ou une rente excédant 10 liv. et non excédant 20 liv.

Les raisons qui ont engagé Henri II à établir les présidiaux sont sensibles : avant leur établissement on pouvait interjeter appel de tout jugement au parlement, ce qui surchargeait beaucoup les tribunaux : d'ailleurs, comme l'appel suspendait l'exécution des jugements, plusieurs l'interjetaient, plutôt pour proroger, pour fatiguer leurs légitimes créanciers et avoir le temps de mettre leur mobilier à couvert, que pour faire réformer le jugement; ce qui était très nuisible. Ce prince remédia à une partie de ces abus par le pouvoir qu'il donna aux présidiaux, de juger en dernier ressort, et quant à celui des seconds chefs il le leur donna afin que ceux qui voudraient interjeter appel pour une somme excédant 250 liv., et au-dessous de 500 liv., pour quelque raison injuste, en fussent détournés par la crainte de voir leurs démarches inutiles, les jugements dont ils se plaindraient étant exécutés provisoirement. (Pigeau, *Procédure civile*, titre 1er, chap. 5, p. 99, tome Ier.)

Vous n'attendez pas que je définisse l'esprit et les attributions des bailliages et des élections;

mes esquisses ne sont qu'au trait, je n'ombre point; je ne prends donc qu'un seul exemple, et ne veux point sortir du présidial de Blois; et le présidial se composait d'un lieutenant-général, d'un particulier, civil et criminel, et de sept conseillers; en tout, neuf magistrats.

Le restaurateur de l'histoire du pays n'oubliera pas de signaler la suppression de ce tribunal en 1771, les circonstances de cet événement, ses suites et le noble exemple de probité, de délicatesse et de désintéressement qu'un de nos concitoyens donna à cette occasion.

Nous dirons donc à la jeune France, ou plutôt les continuateurs de Bernier lui apprendront, qu'en 1771 un édit du roi Louis XV, par le conseil du chancelier Maupeou, substitua brutalement, aux parlements, six conseils dit supérieurs, et les établit en février, même année, à Blois, à Arras, à Poitiers, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Châlons-sur-Marne; et les attributions des présidiaux entrèrent dans le domaine judiciaire de ces nouvelles cours. Tous les corps tendant, par leur nature, à l'envahissement, il est probable que les parlements, et par position celui de Paris, visaient à l'omnipo-

tence et à la tutelle des rois; il est évident que le chancelier Maupeou, avec plus ou moins de précipitation, avec des procédés et des formes plus ou moins acerbes, voulait, avec raison, affranchir l'autorité royale du joug parlementaire qui se confectionnait. C'est donc une question de savoir s'il fallait chasser les parlements; mais ce n'en est pas une de savoir qu'il ne fallait par les rappeler. Robespierre est encore à juger, disent quelques-uns, le chancelier Maupeou ne l'est plus aux yeux de beaucoup d'autres; la conduite des parlements réintégrés a justifié ses craintes et ses actes. Quoiqu'il en soit, son opération n'a pas été vue avec faveur par l'opinion publique, qui, comme le temps, est l'image mobile de l'immobile éternité. C'est dans cette disposition des esprits que, le 2 mars 1771, le conseil supérieur de Blois fut en grand costume à sa messe d'installation, dite par Mgr. l'évêque de Termont: l'historien n'aura garde de ne pas mentionner la relation officielle qu'en a donnée, sur l'air des Pendus, le maître d'école de Chouzy, en exercice alors, jovial interprète de la voix du peuple, qui, commme on sait, est la voix de Dieu; nous ne

nous permettrons pas de changer même l'orthographe.

Air : *Des Pendus.*

**Or écoutez petits et grands,
Le plus grand des événements ;
On en parlera dans l'histoire,
A peine pourra-t-on le croire,
Car si je ne l'avois pas vu
Moi jamais je ne l'aurois cru.**

**Le samedi, deux de ce mois,
Nous sommes tous venus à Blois
Pour y contempler la merveille
De notre souverain *conseille*,
Spectacle en bonne vérité
Digne de curiosité.**

**La chambre des comptes, je crois, (1)
A deux rateliers mange à Blois :
Oui c'est dans notre cour des comptes
Que Maupeou trouva ses remontes,
Parquet, présidents, conseillers,
Se sont faits d'évêques meuniers.**

(1) La chambre des comptes de Blois, supprimée en juillet 1775, avait simultanément pour officiers, en 1771, M. de Saint-Michel, premier président, M. Rangeard, procureur-général ; et le conseil supérieur M. de Saint-Michel, premier président, M. Rangeard, procureur-général ; un M. Thévenot Dessaules, était avocat-général.

Voilà Saint-Michel et Rangeard,
Puis un extrà pris au hasard,
Un monsieur Thévenot Dessaules ;
Mais tout en haussant les épaules,
Ne nommons pas, pour son honneur,
Tout le conseil supérieur.

Nous avons vu ces magistrats,
En robes rouges et rabats,
Rasés comme des jours de fête ;
Saint-Michel étoit à leur tête,
Après marchoient deux présidents
Suivis de onze honnêtes gens (1).

Preuve que leur honnêteté,
Avait lu la *Civilité*,
C'est qu'ils faisoient la révérence
Comme à la noce quand on danse,
Et d'après leurs provisions
Ils paroissoient tous bons garçons.

Pour attirer le Saint-Esprit
Sur eux qu'au saut du lit on prit,
La messe en pompe fut chantée,
La musique étoit bien notée :
Mais l'Esprit Saint n'est pas venu,
Aucun ne l'a vu ni connu.

C'étoit un jour de grand marché
Que nos conseillers bien frisés

(1) Le conseil, d'après l'édit, devoit être composé de vingt conseillers; il ne fut jamais au complet.

Défiloient le long de la place,
Mais plus d'un faisoient la grimace
De voir qu'ils n'étoient pas assez
Pour former le nombre annoncé.

Nous souffrions de l'embarras
Où se trouvoit notre sénat;
Mais par une heureuse aventure
Nous avions plus d'une monture
Qui sur le dos avoit un bât,
Il ne leur manquoit qu'un rabat.

Dés que le souverain conseil
Sortit avec grand appareil,
Nos ânes voyant maint confrére,
Se mirent aussitôt à braire:
On comprit qu'en disant: hi han,
Ils vouloient entrer dans les rangs.

Ils avoient tous pour eux la voix,
Il falloit pourtant faire un choix,
Pour éviter la bigarrure,
Parmi cette magistrature,
Les rouges furent les élus
Car leur couleur convint le plus.

Les ânes ayant pris leur rang
Fermérent la marche à l'instant,
Je passe les cérémonies
Que firent les deux compagnies;
La ville en cette occasion
Marqua sa satisfaction (1).

(1) Voyez la *Gazette de France*, du 8 mars 1771.

Or donc de nos vingt conseillers
On vit d'abord les six derniers
S'en retourner à leur village,
Criant chacun dans leur langage
Que vu le poids des fonctions
Ils donnoient leurs démissions.

Vous voyez qu'il ne restait plus
Que quatorze ânes sans surplus ;
Mais sentant où le bât les blesse,
Par honte ou par délicatesse
Huit autres encore ont quitté,
Le nombre de six est resté.

De notre beau conseil demain
Que va donc dire le parrain ;
Du puissant chancelier de France
Blois va perdre la bienveillance,
Car sur vingt conseillers chez nous
Il n'a trouvé que six Maupeoux.

(Par le maître d'école de Chouzy, près de Blois, 1771.)

Voilà le côté gai et irrévérencieux de la médaille, qu'il faut que le chroniqueur montre, parce qu'elle est historique; mais en voici le revers d'autant plus remarquable, qu'il fera honneur à notre ville, tant qu'on portera à la vertu le respect et l'estime qui lui sont dus.

Au mois de novembre 1774, les conseils supérieurs furent supprimés, les parlements

furent rappelés, et les anciens tribunaux rétablis, le présidial de Blois, comme les autres. Il avait été supprimé, parce que la plus grande partie de ses membres n'avait pas cru pouvoir obtempérer aux ordres du roi de reconnaître le conseil supérieur que S. M. établissait à Blois. M. Druïllon, lieutenant-général, fut de ce nombre; un nouveau présidial fut créé, et M. Louet, président à l'ancien tribunal, dont la charge se trouvait supprimée, sans avoir été recréée, M. Louet, conseiller au conseil supérieur, fut nommé pour exercer la charge de lieutenant-général ainsi que la police, charge distincte et séparée qui s'exerçait auparavant tour-à-tour par chacun des officiers. En 1774, à son avénement au trône, le jeune et vertueux Louis XVI, mal conseillé, crut bien faire de remettre les choses et les personnes dans leur premier état: M. Druïllon, ancien lieutenant-général, rentra dans ses fonctions. M. Louet, qui pendant près de cinq ans avait tenu sa place, lui remit la somme de trois mille et quelques cents francs, qu'il en avait retirée pendant son exercice et qu'il avait mise à part (1): il a remis

(1) Des contemporains m'ont dit qu'il y avait eu un combat de désintéressement et que M. Druillon s'était refusé à accepter.

pareillement à la compagnie le produit de la place de la police qu'il exerçait; et M. Louet avait des enfants, et quoique dans l'aisance il n'était pas au-dessus des sommes qu'il rendit si généreusement, et qui n'étaient que le fruit du travail le plus intègre et le plus assidu: (Journal de Politique et de Littérature, 1775, t. III, p. 201.)

Je termine en exprimant le vœu que ce trait de désintéressement peu connu, et qui resterait peut-être ignoré, signale l'année 1775 dans la nouvelle histoire de Blois: et pour ceux qui pensent encore mieux que le bon Lafontaine, et qui aiment non-seulement que les femmes soient jolies, mais qu'elles soient bonnes et aimées de tout ce qui est noble et bien, j'ajouterai que ce beau trait, si honorable pour la mémoire et le nom de M. Louet, a été révélé par une Blésoise (1), pour qu'il ait en temps et lieu des imitateurs.

(1) Mme. B. D***.



NOTE

A L'OCCASION D'UNE COLLECTION DE PIÈCES AUTOGRAPHES (1),

Par M. A. Du Plessis.



Il n'est personne qui ne sache combien, depuis vingt ans surtout, sont devenues à la mode ce que l'on appelle les collections

(1) Cette note avait été faite pour donner seulement une idée de ce qu'est une collection d'autographes, et en particulier celle dont on a tiré quelques pièces. — La matière ne méritait pas grand travail; elle a été traitée légèrement, et pour une lecture fugitive. Aussi l'idée donnée est-elle insuffisante, et la collection dont il s'agit, présentée d'une façon trop incomplète. Du moment où il a été décidé que la note serait publiée, il eût été possible de l'étendre en la perfectionnant; mais alors ce n'eût plus été le travail lu, et que la Société a bien voulu adopter; il a donc fallu la laisser dans son imperfection primitive. A.

d'autographes. Je ne donnerai point ici la définition de l'autographe proprement dit, de ses genres, de ses variétés, de ses classifications, il y a là tout à la fois les éléments et la partie transcendante de la science du métier de collecteur; je ne rappellerai point, avec la satisfaction pénible de l'amateur, les magnifiques collections, formées par quelques personnes, puis dispersées par la voie commerciale, sans qu'il ait pu en arracher la moindre bribe, car on sait aussi que l'autographe est devenu matière à spéculation, et qui plus est à spéculation illicite. En effet, à quoi ne s'applique pas la perversité humaine; les honnêtes et confiants amateurs furent un jour frappés d'effroi; un soupçon s'était élevé de faux commis en matière autographique; et bien que la supercherie fût chose difficile à faire prévaloir en ce genre, que par conséquent le crime perdît de sa gravité réelle, sinon morale, en raison du peu de succès qui lui était promis, l'indignation des collecteurs n'en a pas moins réclamé un tribunal impitoyable, notant d'infamie les fripons sacriléges qui avaient porté atteinte à l'authen-

ticité religieuse de l'écriture de *Montaigne*, de *Corneille*, de *La Fontaine*, — c'était en effet, et cela se conçoit aisément, sur les autographes *rarissimes* que s'était exercée la criminelle industrie des falsificateurs; en tête des suspects se trouvait *un Montaigne*, (style d'*autographomane*, cela veut dire une lettre de Michel de Montaigne) vendue 710 fr., *un* Corneille vendu 400 fr., *un* La Fontaine, le même prix.

Je me garderai d'entamer une dissertation sur l'utilité ou l'inutilité des collections d'autographes. Deux ou trois volumes, au moins, ont été publiés sur cette matière. On pense bien que nous les devons à des amateurs et à des collecteurs, qui soutenaient leur thèse favorite, qui défendaient leur propre cause. Comment n'auraient-ils pas démontré avec une raison triomphante l'incontestable mérite des autographes? était-il difficile de prouver qu'à côté de l'intérêt naturel qui s'attache aux plus faibles vestiges d'un grand homme, à ce qui peut surtout être regardé comme une émanation de son génie, à ce qui trahit quelquefois ses plus secrètes affections et sert

par conséquent à le révéler tout entier, il y a aussi la valeur intrinsèque de la pièce, qui souvent est d'une importance réelle pour l'histoire ou la littérature. N'y a-t-il pas encore toutes ces considérations accessoires des moyens, donnés par les autographes, de comparer les écritures et de reconnaître des manuscrits demeurés inconnus, de rectifier ou de compléter des dates d'événements, de corriger des orthographes de noms propres, de faire apprécier le caractère des hommes par la forme et le rapport des caractères que leurs mains ont tracés (ceci soit dit entre parenthèses, est une autre science, extrêmement cultivée, quelquefois avec un inconcevable succès, par des hommes fort distingués, depuis Lavater jusqu'à M. l'A.... de P...., et cette science est la fille aînée de la science autographique.) — Enfin n'est-ce pas aux collections autographiques qu'on doit les belles illustrations des récentes éditions de nos auteurs célèbres, et quel est l'amateur de livres, l'homme éclairé, qui ne s'est point réjoui de ce remarquable perfectionnement introduit dans notre bibliographie.

Mais je m'aperçois que j'entre dans le fond de la cause, que je suis plus qu'un avocat, que je me montre partie au procès, que je suis atteint de cette éternelle et incurable maladie des plaideurs, qui démontrent à tout venant la clarté de leur droit, la bonté de leurs titres, la justice de leurs prétentions.

Il y a déjà long-temps qu'on l'a dit, que le goût des autographes aille jusqu'à la manie, cela se peut; mais convenons qu'il n'y en a pas de plus innocente, quoiqu'elle ne soit cependant pas toujours satisfaite à très bon marché : en effet, on a vu vendre

60 fr. Un billet de Piron, en deux lignes, et accusant réception d'un panier de vin de Bourgogne. *(J'ai de lui une lettre de 4 pages.)*

500 fr. Une lettre de Luther; 600 fr. une lettre de Rabelais, (est-elle authentique?)

800 fr. Une lettre de Marie Stuart. (On en *donne* quelques unes pour cent écus.)

8,000 fr. Une lettre de Boileau.

14,000 fr. 28 Lettres de madame de Maintenon,

et qui avaient été imprimées (1).

Cela me semble encore beaucoup moins cher et un peu moins fou qu'en fait de livres imprimés, une édition de

La vie du roi Arthur, de la Table-Ronde, vendue 8,125 fr. (2).

Que le livre des Psaumes (*codex Psalmorum*), vendu 12,000 fr. (3).

Un Tite-Live, vendu 22,575 fr. (4).

Un roman de Raoul le Fevre. [*Les Hist. Troyennes*, pitoyable roman] vendu 26,700 fr. (5).

Un Décaméron de Boccace, vendu 52,000 fr. (6).

Revenons aux autographes et à leur mérite.

(1) Il est vrai que c'était Louis XVIII qui s'accordait cette fantaisie royale.

(2) Le livre était incomplet.

(3) Psalmorum codex. Mog. Fust et Scholfer, 1457, in-fo vélin. Vente Maccarty, acheté pour la bibliothèque du roi.

(4) *Livii Patavini historiarum Romanarum, decades*, etc. Rom., C. Scineynheym et A. Pannatz, grand in-fo vélin. Vente Edwards, 903 liv. sterl.

(5) Hist. Troyennes, trad. angiaise, de Caxton. Vente Roxburgh, 1812, 1,060 liv. sterl.

(6) *Il Decamerone. Venet*, Christofal Valdarfer, 1471, in-fo, vente Roxburgh.

Je n'ai point entendu émettre ou rappeler une thèse insoutenable, quand j'ai dit que des fragments autographes confirmaient ou rectifiaient souvent l'opinion reçue sur le compte d'un personnage historique; cette assertion paraît se justifier d'elle-même qu'une lettre, écrite la plupart du temps dans l'épanchement de l'intimité, sous le coup immédiat d'une impression puissante, explique mieux un homme qu'un document officiel, composé pour un public aux exigeances duquel on subordonne tant de fois ses idées, ses sentiments, qui obtient souvent même jusqu'à l'immolation des plus despotiques passions. Sous ce rapport, les lettres sont presque toujours des morceaux curieux; car il y a eu peu de personnes écrivant comme Balzac, qui posait toujours en face de la postérité, et pour lequel chaque épitre, quelque semblable quelle soit à toutes les autres, était un enfantement aussi laborieux que celui d'un poëme épique; et dirai-je ma pensée sans crainte, comme madame de Sévigné, qui m'a toujours semblé faire de la tendresse maternelle, un peu pour l'édification des salons de Paris, colportant son

écritoire chez ses nombreux et illustres amis, et leur ménageant avec complaisance la primeur de ces lettres charmantes, sans aucun doute, mais où je n'ai jamais su me défendre de voir plus d'esprit que de sentiment. Chacun, dans les œuvres des autres, s'approprie ce qui rentre le plus naturellement dans l'ordre de ses idées, de ses goûts, de ses travaux; pour l'abeille, toutes fleurs deviennent miel; j'aime l'histoire, et les lettres de madame de Sévigné m'ont toujours inspiré un prodigieux intérêt, mais il venait de l'esprit plutôt que du cœur; cette correspondance est, à mon avis, le recueil des anecdotes les plus précieuses et les plus piquantes qu'on pût nous laisser sur un siècle qui jette tant d'éclat dans le monde et qui se recommande à un éternel souvenir.

Mais arrivons à juger quelques hommes par des monuments autographiques.

On ne voit pas sans satisfaction, ce me semble, dans un document matériel irrécusable, la confirmation du caractère donné par l'histoire à un homme, et certes, elle a enregistré peu de pièces qui fissent mieux con-

naître, que celle transcrite plus bas, le cardinal de Richelieu (1).

Gaston, frère de Louis XIII, que Blois vit mourir, prince d'un caractère faible, irrésolu, qui eut des velléités d'ambition qu'il ne sût jamais soutenir, et qui ne lui servirent qu'à jouer un rôle pitoyable et à conduire ses amis sur l'échafaud, avait levé l'étendard de la révolte contre son frère. Ce n'était, disait-il, qu'au ministre qu'il en voulait, et il n'avait peut-être, en effet, aucune mauvaise pensée contre l'autorité de son roi; mais il avait cette vanité de croire que de deux faibles volontés rapprochées, ce serait encore la sienne qui dominerait; et le caractère de Richelieu demeura, à de telles prétentions, un insurmontable obstacle. Ce fut dans la lutte que ce caractère de fer se retrempa encore davantage, et comme on aime, quoiqu'on en dise, à trouver cette qualité dans ceux qui tiennent le pouvoir, qu'elle est tout à la fois une garantie pour nos intérêts et une excuse pour nos

(1) Les deux premières lignes de cette lettre sont écrites par un secrétaire, le cardinal a pris la plume alors, et dès ce moment le style prend aussi une autre couleur.

amours-propres, parce qu'elle justifie la supériorité acquise, on en rencontre avec plaisir de nouveaux monuments. C'était pendant la guerre du Languedoc, qui finit par les lâchetés accoutumées de Gaston et la mort de Henri de Montmorency.

A Monsieur le maréchal de la Force (1).

MONSIEUR,

Le roi escrit à monsieur le maréchal de Vitry, pour qu'au lieu de venir au Pont-Saint-Esprit, il s'en aille vous joindre à Nismes avec toutes les troupes qu'il a.

Sa majesté est bien aise qu'Allez (Alais) se remettre en son obéissance, mais elle désireroit grandement avoir Clausel sans capitulation; c'est pourquoy vous y tascherez, s'il vous plaist. Elle n'estime point à propos de faire un traitté avec Perault pour le faire revenir à son service joint qu'aiant donné la seneschaussée de Nismes et Baucaire, elle ne veut pas en priver celui quelle en a gratifié pour la redonner à un homme qui la desservie. Si Perrault revient avec son regiment sans condition, le roy verra comme il en devra user, et quel effet il luy devra

(1) Antoine-Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, le même qui avait été sauvé miraculeusement du massacre de la Saint-Barthélemy, dans lequel avait péri son père son frère et d'autres membres de sa famille.

donner de sa bonté, mais de sy obliger particulièrement c'est chose quelle ne peut faire pour la conséquence. Sil fait desbander l'armée de Monsieur ce ne sera pas un petit motif pour esmouvoir le roy a miséricorde en son endroit.

Le roy a envoié, comme vous aurez sceu le sieur de Candeac à Lunel pour faire que Mrs. de Nismes Rostenclair et Cauvisson remettent la place entre vos mains. Vous ne leur accorderez sil vous plait autres conditions que celles que le dit sieur de Candeac vous aura communiquées. J'espere que vous aurez raison de ceste place devant que nous y soyons, ne doutant point quils ne se rendent, et que les armes du roy ne prosperent toujours sous votre commandement. Cependant je vous conjure de me croire,

Monsieur,

Votre tres affectionné serviteur

Le cardinal DE RICHELIEU.

De St-Valier ce 10 septembre au soir.

La pièce qui précède montre un caractère ferme, hardi, ne se démentant jamais, au milieu même des plus rudes épreuves; il est piquant d'en mettre une autre en regard qui se dénature et se transforme, sous l'influence toute puissante, quoique naissante encore, d'un prince qui traîna son siècle

à sa suite et qui paraît avoir eu, à un merveilleux degré, toutes les conditions pour en imposer aux hommes. Je veux parler de Louis XIV et du duc de Beaufort qu'on avait appelé *le roi des halles*. — Ce dernier, petit-fils, comme Louis XIV, de Henri IV, et l'un des héros de la Fronde, avait surtout brillé dans ces discordes civiles, par l'emportement de son caractère, par l'énergie de ses résolutions; au milieu de ce mouvement dont il n'est pas ici le lieu de rechercher la nature, il avait acquis, par ses manières, son langage, sa grossièreté spirituelle, une immense influence sur la basse population de Paris; il la conduisait à son gré; recevant du reste, à son insu, une direction plus forte que la sienne, mais confiant par cela même dans son pouvoir, se faisant valoir et mettant à un prix presque inabordable ses services et son dévoûment. — Les troubles s'apaisent, Louis XIV règne par lui-même, et le duc de Beaufort, devenu simple général de mer, écrit à Colbert la lettre qu'on va lire; il n'est pas inutile de rappeler que Colbert avait été le *domestique* du cardinal Mazarin, si méprisé par Beaufort,

et auquel surtout la Fronde avait fait une guerre acharnée.

A Monsieur Colbert (1).

Monsieur Delionne ma adresce un ordre du roy pour mestre set hiver les vaiseaus amarees ici ou autre lieu que M. de la Guette et moy jugerions à propos Avec sette permission nous avons resolu que amarres cy le *Jule*, le *Merceour* (Mercœur), la *Perle* et *Lecureuil* et les flûtes, *trois* la *Prisse* (Prise), l'*Elbeuf* et les bruleaus à la sioutat et faute deau an ces deus lieus la les gros navires an sette rades ou an peu il antreront si Dieu plait à Toulon, an sorte quil restera ici la fresgatte royale la *Reyne*, le *Sin Louis*, le *Cessar* et *Lana* et le *Solier* je crins que dans le désarmement la maladie ne nous face de puicens desordres et ne soit causse de la perte de bien des bons matelos De lon temps le roy ne retrouvesra de si bons esquipages je pars pour *Nes* et Paris si je ne resois point de commandement contresre je ne dix rien des troupes netant pas de mon fait ni de leur sortie de Gigery qui met (m'est) un desplaisir mortel je voudres bien avoir mis ma vie pour

(1) Cette lettre est relative à la prise de Gigery, sur la côte d'Afrique, dont le duc de Beaufort s'était emparé au mois de juillet et qu'on fut obligé d'évacuer à la fin d'octobre; la mésintelligence des commandants des troupes fut cause de cette retraite, dans laquelle on n'eut aucun reproche à adresser au duc de Beaufort. Il périt deux ans après dans une autre expédition maritime.

esviter celui que mon maytre justemant an ora je la tiendres bien emploies ne la voulant que pour la sacrifier volontiers an parcil aucassion je vous supplie de lan assurer et de me croire vostre très humble serviteur

Le duc DE BEAUFORT.

De la Cesne ce 25 novembre 1664.

Pour mélanger les temps et les exemples, montrons un homme que les grandeurs n'ont pas changé, n'ont jamais enivré, dont elles n'ont même jamais beaucoup élevé la nature, car c'est à elle seule qu'il devait tout ce qu'il avait de généreux sentiments.

Des circonstances presque fabuleuses placèrent, de nos jours, sur les premiers degrés d'un trône resplendissant de génie et de gloire, un homme que son origine et surtout son caractère devaient maintenir dans les rangs intermédiaires de la société. Recouvert d'un des pans de la pourpre impériale, entouré de quelque illustration militaire, Eugène de Beauharnais resta un particulier simple, bon, loyal; lisons une lettre à sa sœur, et nous le jugerons mieux que par tout ce que nous pouvons connaître de lui.

Lettre de Eugène de Beauharnais à la reine Hortense.

MA BONNE SOEUR,

J'ai reçu ce matin la lettre que tu m'as écrit par le colonel Vezier et je suis bien aise d'apprendre que ta santé a beaucoup gagné.

J'ai enfin parlé à Bellanger qui sera entièrement à tes ordres quand tu le voudras. C'est un excellent sujet et tu ne pouvais pas faire un meilleur choix pour Napoléon (1). Franchement si mes enfants eussent eu quelques années de plus, je t'aurais prié de me laisser. Voilà donc une affaire terminée. J'en ai maintenant une autre et tu la trouveras dans la notte ci-jointe. Tu la liras et feras ensuite ce qu'il te plaira. Tu as été bien aimable d'envoyer à nos petites ces jolis petits spencers verts avec les bottines et les chapeaux tout cela était charmant et elles sont à croquer avec. Pensez donc, Josephine (2) me disait l'autre jour, comme elle est donc bonne notre tante sœur de papa, elle nous envoye toujours de belles choses pourquoi donc est-ce que nous ne lui envoyons rien. Le fait est que depuis bien longtemps Auguste (3) et moi nous avions pensé à envoyer des petits souvenirs à tes enfans ne fut-ce que pour exécuter les intentions des nôtres

(1) Fils aîné de Louis-Napoléon et d'Hortense de Beauharnais.

(2) Fille aînée d'Eugène et de la princesse de Bavière, aujourd'hui princesse royale de Suède.

(3) Augusta-Amélie, fille du roi de Bavière, mariée au prince Eugène.

(Louis XI.)

Lith. E. Dezairs a

position, toujours conséquent avec lui-même, toujours roi enfin, jusque dans ses communications journalières, faciles, on dirait intimes, si ce mot pouvait jamais aller à un prince qui n'eut et qui surtout ne voulut jamais connaître de pair.

Louis XIV écrivait, en 1701, la lettre suivante à M. le duc de Beauvillier Saint-Aignan, qui conduisait en Espagne le petit-fils du roi allant prendre possession des couronnes qui lui avaient été léguées.

Lettre de Louis XIV, au duc de Beauvillier.

A Marly le 9me feurier 1701.

Je suis bien fasché que les eaux aient retenu le duc de bourgongne si longtemps à Dax cela retardera son uoiage et le uostre dont je suis très fasché j'espere que uostre sancté sera meilleure quand vous aurés du repos.

Je feray ce que le d dharcourt desire sur les françois qui uoudront aller a Madrid je croy que ce quil demande est très a propos je me feray rendre compte par les intendans des desordres que lon aura faits dans le uoiage du R despagne et de ses frères et de ceux qui nauront pas paié pour les chastier comme ils le méritent Vous aués bien fait descrire au pce de Condé ce que les officiers de

Je me fer
mas les jn
que lon ac
Le voiage
de ses frere
nauront
les hastie
meritent r
fait descri
re que le
ont faite

fouriers ont fait ils seront chastiés comme ils le méritent et par la bourse et autrement japrouue ce que lon ueut faire en espagne pour les presens ils seront a meilleur marché et paraistront dauantage on aurait pu les supprimer mais lusage est dan donner en de pareilles occations.

Jespère que le d de bourgongne et ses freres feront leur uoiage heureusement et quils arriueront a la fin davril en bonne santé pour uous je seray tres aise quand uous serés aupres de moy

Louis.

Cette lettre a été tirée d'une collection nombreuse, appartenant à la famille de Saint-Aignan. Pendant trois mois que dura le voyage du roi d'Espagne et de ses frères, il ne se passa guère de jours que Louis XIV n'écrivît au duc, soit une lettre spéciale, soit une instruction, en marge du rapport journalier qui était transmis au roi par M. de Beauvillier. Le journal existe.

Cette lettre, écrite certainement à la hâte, sans apprêt, avec une très imparfaite orthographe, nous montre Louis XIV ferme dans ses volontés, juste dans ses décisions, transigeant avec la nécessité, car le temps du faste et du bonheur, sinon de la gloire, était passé pour

lui; bon pour un de ses courtisans et de cette bonté simple, digne et cordiale qui explique l'admiration profonde, le dévoûment fanatique qu'il inspira à tout ce qui le connut. J'ai vu toutes les lettres de Louis XIV, et pas une ne dément un des plus beaux caractères de roi que puissent offrir les annales des nations.

J'ai nommé Louis XIV et M. de Beauvillier, je suis donc amené naturellement à vous montrer un vestige touchant de l'admirable éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne. — Qui ne se rappelle les réflexions profondes au fond, piquantes dans la forme, pittoresques par l'expression, que suggéra à M. de Saint-Simon cette éducation d'un prince qui *naquit un monstre*, et qui mourut un grand politique et presqu'un saint. — En 1690, le duc de Bourgogne avait sept ans; il tenait sur les fonds de baptême un fils de M. de Beauvillier, son gouverneur, et le jeune prince consignait ce souvenir d'une fête de famille et toute chrétienne, dans un thème dicté par Fénélon.

ce theme escrit de la ma
bourgogne a esté composé p
du 19 ianvier 1690 iour
de mon fils quil a tenu
fonds de batesme ~~[illegible]~~ a 3
le du

on de M. le duc de
par luy le matin
de la ~~[illegible]~~ nads[illegible]
ensuitte sur les
heures apres midy
de Beauvilliers.

Thème de M. le duc de Bourgogne.

Dominus dux Burgundiæ attulit felicitatem in domum domini de Beauuillier moderatoris sui. Domina de Beauuilier (1) quœ peperat nouem filias tandem peperit filium. Princeps noster erit patrinus ejus. pro eo promittet Deo infantem futurum esse pium. Docebit eum omnes virtutes quas pater infantuli docet principem, et infans imitabitur sapientiam Principis.

Au dos de la feuille est écrit :

Ce theme escrit de la main de M. le duc de Bourgogne a esté composé par luy le matin du 19 janvier 1690 jour de la naissance de mon fils (3) qu'il a tenu ensuite sur les fonds de batesme a 3 heures après midy.

Le duc de Beauuillier.

La tendre reconnaissance de M. de Beauvillier consacra ce fragile monument; il le légua à ses neveux, et aujourd'hui que la mort a frappé de ses derniers coups la famille

(1) Fille du ministre Colbert.

(2) De ces neuf filles, une mourut jeune, sept entrèrent en religion, la neuvième épousa le duc de Mortemart, son cousin.

(3) Cet enfant mourut au berceau, le duc de Beauvillier ne laissa point d'enfants mâles. L'héritier de ses titres fut son frère, Paul-Hippolyte de Beauvillier; il y avait quarante ans de distance entre les deux frères. Leur père commun était né l'année de la mort de Henri IV, le second fils mourut sous Louis XVI.

de cet homme illustre, le ministre et l'ami d'un grand roi et qui en avait préparé un autre à la France, il était naturel que ce naïf témoignage d'une affection filiale, et royale tout ensemble, demeurât en dépôt dans des mains sûres et amies, qu'il restât recommandé, comme tant d'autres souvenirs, à un culte pieux, à une douloureuse et impérissable reconnaissance.

Passons à une autre ordre de célébrités.

J'ai trouvé, en marge d'une tragédie de Warvic, ce n'est point du reste celle de Laharpe (il y aurait anachronisme), une note de Crébillon. Des hommes qui cultivent la littérature, les poètes tragiques sont ceux qui, par l'ordre des idées dans lesquelles se nourrit leur génie, approchent le plus des spéculations politiques. Ils vivent, par la pensée, avec ceux qui gouvernent le monde; pour leur prêter un langage convenable, ils en doivent connaître les projets, les passions, les besoins. Les grands princes aiment les grands tragiques. Il devient donc assez curieux de connaître les sentiments des poètes sur cer tains événements politiques.

Ou bien, si on l'aime mieux, il y a quelque chose de piquant à voir un écrivain, qui brille surtout par quelques éclairs d'une admirable énergie, se réduire au rôle de censeur royal et biffer des vers qui, s'ils exprimaient une maxime dangereuse, le faisaient cependant avec quelque éclat. Voilà les vers de la tragédie censurée et l'observation de Crébillon.

WARVIC.

. . . .
. . . .

Mais c'en est trop enfin, tremble, ingrat Édouard;
Contre mes coups le trône est un faible rempart :
Je vais faire changer de face à l'Angleterre
et je dois faire voir aux peuples de la terre,
Qu'impunément Warvic ne se voit point trahir,
et que qui fait les rois a droit de les punir.

Il faut retrancher ces quatre uers, cette maxime est aussy uitieuse que dangereuse; qu'un particulier, soit par sa ualeur, soit par son crédit, ait placé un homme sur le Thrône, il n'a plus d'action contre luy dès qu'il la choisy pour son roy. Quand les Anglois firent mourir Charles premier ce fut contre toute justice et raison, contre tout droit diuin et humain et le meurtre de ce roy passera toujours pour un parricide aux yeux mêmes du Républicain le plus outré.

La susceptibilité de Crébillon est d'autant plus grande que le langage de Warvic et sa théorie sur le pouvoir royal ne sont pas sans contradicteurs dans le cours du drame, qu'il les expie lui-même par son repentir et par sa mort, à la fin de cette pièce, censurée avec une sévérité consciencieuse, que le vieux tragique apportait du reste dans l'examen des plus futiles et des plus ridicules productions. Je pourrais en donner d'assez curieux exemples. Crébillon, d'ailleurs, en blâmant la théorie, quelque peu anti-monarchique, de l'auteur de Warvic, ne montrait-il pas un puritanisme un peu inconséquent? Il aurait dû se rappeler qu'il avait fait lui-même une tragédie qui n'est qu'une longue conspiration de sujets contre leur souveraine, et que, dans presque tous les poëmes tragiques, les rois, leurs droits et leur domination sont mis en cause. En effet, avec le respect plus que constitutionnel de Crébillon pour l'inviolabilité royale, il deviendrait difficile de faire des tragédies.

Ce que je dis là ne s'applique en rien à la noble protestation du vieux tragique, contre le meurtre de Charles Ier. Ceci est la seule appréciation d'un fait historique.

Un des mérites des autographes est de donner quelquefois, sur les pièces de théâtre ou autres ouvrages, des variantes inconnues, de révéler le premier jet ou la transformation de la pensée d'un auteur. Je puis lever un des cartons, mis par Voltaire, sur sa tragédie de Zaïre, dont je possède un fragment manuscrit autographe, et lire quatre vers, entre beaucoup d'autres, qui ont été retranchés ou modifiés, et dont il est bien permis de regretter la suppression.

LUSIGNAN.

O ciel! o Providence!
Mes yeux, ne trompez point ma timide espérance.
Serait-il bien possible? oui, c'est elle..... je voi
Ce présent qu'une épouse avait reçu de moi;
et qui de mes enfans ornoit toujours la tête,
Lorsque de leur naissance on préparoit la fête.
. . . .
. . . . . dans l'espoir dont j'entrevoi les charmes
ne m'abandonnez pas, dieu qui voyez mes larmes,
et toy cher instrument du salut des mortels,
Gage auguste d'un Dieu vivant sur nos autels,
Bois rougi de son sang, relique incorruptible,
Croix sur qui s'accomplit ce mystère terrible,

Dieu, *qui mourut sur elle* et . . . . . .
(Zaïre, act. II. sc. 2.)

Après les quatre vers supprimés Voltaire a dit :
Dieu, *mort sur cette croix*, et qui revit pour nous.

Voltaire ne faisait point encore d'impiété systématique; jeune alors, il n'était que poète; il faut trouver un autre motif à la coupure opérée; je crois qu'il existe dans une faute légère contre le langage et surtout contre l'harmonie poétique : *Croix sur qui*. Il me semble cependant qu'on pouvait la corriger et sauver un beau passage.

Puisque j'en suis à Voltaire, c'est le lieu de citer une pièce qui prouvera que cet homme, si célèbre par ses écrits, si remarquable par l'influence qu'il exerça sur son siècle, ne sut pas toujours se concilier une considération proportionnée à sa gloire. Il eut ses ennemis systématiques, acharnés, dont il méprisa les attaques justes, mais passionnées, quand il ne les excita pas : on ne doit pas s'en étonner. Mais de ceux dont les principes n'élevaient pas entre eux et Voltaire une infranchissable barrière, il en fut beaucoup qui ne purent lui

accorder une estime dont le plus grand génie ne saurait impunément se passer.

Parmi les innombrables disputes de Voltaire, une de celles dans laquelle il mit le moins de délicatesse, c'était pour lui chose à peu près inconnue, fut sa querelle avec le professeur Koënig, de l'académie de Berlin, et par suite avec Maupertuis. — M. de la Condamine, de l'académie française, de l'académie des sciences, l'un de ceux qui étaient allés reconnaître la figure de la terre, et collègue de Maupertuis, comme de Voltaire, homme d'un esprit vif, d'un caractère susceptible, mais plein d'honneur et de loyauté, mêlé dans la dispute, pas autant contre sa volonté qu'il semble le dire, écrivit à ce sujet la lettre suivante (au comte d'Argental) :

Paris, 23 mars 1753.

J'ai été vous chercher deux fois, monsieur, comme l'ami le plus constant de M. de Voltaire. Les sentimens qui m'attachent à vous depuis que je me connais et le desir de conserver votre amitié, m'ont fait desirer d'avoir occasion de m'expliquer avec vous au sujet des

discours qui se tiennent sur la querelle de M. de Voltaire et de M. de Maupertuis dans lesquels on m'a dit que j'étois mêlé. J'ai pris hautement le parti de M. de Maupertuis, dans sa contestation avec le professeur Kœnig, parce que mon amour pour la vérité m'en eût fait une loi, quand mon amitié pour M. de Maupertuis ne m'auroit pas imposé celle de le défendre contre des gens qui s'avisoient de le juger sans savoir seulement de quoi il étoit question. Quand M. de Voltaire est intervenu dans ce procès, où certainement il n'avoit que faire, j'ai dit que M. de Maupertuis, à l'arrivée de M. de Voltaire à Berlin et longtemps depuis, m'en avoit fait les plus grands éloges, et qu'ensuite il avoit cessé de m'en parler jusqu'à ces derniers temps. J'ai montré quelques passages de ses dernières lettres où, en parlant de M. de Voltaire, malgré l'injure qu'il en avoit reçue, il a toujours ménagé les expressions, et ne m'a même jamais écrit ce qu'un ministre du roi de Prusse a dit hautement du discours du Roi à M. de Voltaire. J'ai dit pareillement ce que M. de Voltaire me mandoit de M. de Maupertuis, et entrautres le 17 novembre dernier, qu'il pouvoit me protester qu'il ne s'étoit mêlé ni de près ni de loin de ses affaires, ni des critiques de ses ouvrages. J'ai taché de le croire jusqu'à ce que la notorieté publique et l'aveu de M. de Voltaire m'ait détrompé. J'ai dit alors que j'avois toujours été le plus zélé défenseur de M. de Voltaire, que je l'avois toujours crû incapable de ce dont ses ennemis et leurs échos l'accusoient, mais que depuis que j'avois la preuve qu'il respectoit peu les droits de la vérité, je ne savois plus ce

que je devois croire ou ne pas croire de ce qu'on lui imputoit. J'ai dit encore que le temps et les armes qu'il avoit prises pour attaquer M. de Maupertuis, ne lui faisoient point honneur; qu'il auroit du, s'il avoit des raisons essentielles de s'en plaindre, l'attaquer à visage découvert et convertir son stilet en poignard. Voilà ce que j'ai dit et dont je ne puis me repentir. Je serois mortifié, monsieur, que cela vous déplût, mais je ne puis me persuader qu'un homme aussi vertueux et aussi vrai que je vous connois, puisse me désaprouver d'avoir dit ce que je dirois à M. de Voltaire lui-même. Tout cela ne diminue rien de la justice que je rendrai toujours à ses talens, à son esprit, à son genie. Je trouve seulement qu'il console trop ceux qui se sentent blessés de sa supériorité. Je l'ai toujours reconnue avec plaisir, et je n'ai de regret que d'être obligé de restreindre mes sentimens pour lui à ceux de l'admiration. J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

La Condamine.

P. S. je viens de recevoir une lettre de M. de Maupertuis, du 10 mars, qui me mande que M. de Voltaire fait courir à Berlin une lettre de vous contre lui : il me paroit qu'il y est fort sensible, quoiqu'il ne l'ait pas vue et qu'il doute même du fait.

Le sentiment de la Condamine avait du poids, et l'énergie de sa déclaratiou laissa la dispute sans suite et Voltaire sans réponse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit des hommes, remarquables par leurs talents ou par leur génie, briguer les succès, rechercher la gloire qui leur échappent le plus complètement. Tout le monde sait que Richelieu voulait surtout être poète. — Un écrivain qui, depuis, à la tribune et dans les affaires, a acquis une haute et juste renommée; mais dont la carrière d'homme de lettres et de journaliste d'abord, puis d'homme d'état, fut tout étrangère, antipathique on pourrait dire, aux armes, a fait une histoire de la révolution, et il me semble que tout le monde sera frappé de l'affection exagérée avec laquelle il s'abandonne aux détails militaires; il n'y a pas une bataille dont les manœuvres ne nous soient révélées, et non-seulement les manœuvres qui, d'un côté, l'ont fait gagner, et de l'autre l'ont fait perdre, mais encore celles qui auraient modifié, avec des conséquences à perte de vue, les résultats obtenus. — Il y a là un vrai cours de stratégie et de tactique militaire, qui m'a surpris par sa profondeur, et, ce qui ne m'a pas moins étonné, il n'est pas toujours professé dans un style irréprochable par le mem-

bre de l'académie française dont j'ose me permettre de critiquer, sous plus d'un rapport, l'ouvrage.

Un autre homme a fait, également sur l'histoire de France, un livre, abrégé succinct, et qui reste encore bon et précieux à beaucoup d'égards, malgré les progrès et la révolution opérés depuis trente ans dans les idées et dans les études historiques. C'est le P. Hénault, qui de plus a publié quelques pièces de théâtre, entr'autres François II. Cette tragédie historique, qui était un premier pas de son auteur dans la carrière d'une prétendue réformation théâtrale, n'a pas même atteint la célébrité des soupers du président, malignement vantés par Voltaire; et cependant, en père aveugle, c'est à cet enfant, si peu distingué, qu'Hénault réserva la plus grande part de sa tendressse, et il ne semble pas même avoir voulu parler des notes qui accompagnent la tragédie, et qui sont, sans aucun doute, ce que l'ouvrage a seulement d'utile et d'intéressant. Le président Hénault écrivait à Voltaire :

Versailles 29 Juin (1763.)

Mon cher confrère, je dois vous faire part du succès d'un ouvrage qui vous doit en partie sa réputation; et que vous avez eu le courage d'adopter des premiers; c'est le nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France. Il a été traduit en Italien, en Allemand, on dit en Chinois, et enfin il vient de paraistre (1) en Anglais. J'ai fait mettre en français la préface dont le traducteur Anglais l'a accompagné, et je vous envoye cette traduction où vous êtes intéressé par le témoignage que l'on rapporte de vous et que vous ne désavouerez pas. La traduction faite à la hâte n'est pas élégante. Mais on m'assure qu'elle est fidèle. Si tost que j'aurai des exemplaires en Anglais je vous en enverrai un. J'avoue qu'il me reste encor une chose à désirer; ce serait que la pièce de François II fut traduite en Anglais. Si j'ai mérité quelque réputation, il me semble que c'est par cet ouvrage qui n'est pas assés connu, et que feu M. d'Aguesseau a desiré qui fut imprimé, en regrettant qu'il fût le seul dans ce genre.

(1) Il est à remarquer que le président Hénault a suivi dans cette lettre l'orthographe dite de Voltaire, qui n'était certainement point la sienne; et l'on distingue facilement sur le manuscrit le trait supplémentaire avec lequel il a fait, contre son usage, un *a* d'un *o*; ce trait est marqué légèrement, imparfaitement quelquefois, on croit voir la trace d'une concession un peu forcée.

Nous venons de perdre M. de Bougainville. Il a pensé m'en arriver autant, car j'ai été presque plus mort que lui. Vous ne l'avez pas su sans doute. Il y a longtemps que notre commerce est interrompu, et j'attendais une occasion favorable de le renouveller. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher confrère.

HÉNAULT.

Veut-on un exemple écrit de la fière indépendance de l'avocat, donné par l'un des aigles de notre barreau, Gerbier. — Il était avocat et de plus Breton; à la suite de quelque démêlé du palais, il écrivit à un magistrat :

On prétend, monsieur, que vous avez dit assez publiquement, que j'avois été vous faire des excuses au sujet de ce qui s'est passé à la grande chambre dans la cause de M[e] de la Pouplinière. Ce propos est trop léger pour que je puisse croire qu'il vous soit échappé, et vous avez trop de discernement pour avoir pu confondre avec des excuses les choses honnêtes que mon cœur et mon pur mouvement m'ont dicté le jour que je vous rencontrai par hazard au parquet du Chatelet. Je ne rougirois point de vous en faire, si je m'étois mis dans ce cas; et je n'ai jamais regardé comme un sujet de honte, l'aveu et la ré-

paration d'une faute. Mais je n'en ai point à me reprocher, monsieur, vis à vis de vous. J'ai dit que vous aviez accepté comme vrai, un fait que je dénie; je l'ai dit d'après tout le public qui l'a entendu comme moi; je l'ai dit dans des termes qui ne devoient pas vous blesser, et qui de votre aveu, ne vous ont fait aucune impression dans le moment. Je l'ai dit d'ailleurs devant MM. de Gdchambre qui seuls ont le droit de trouver bon ou mauvais ce que je plaide devant eux. Ainsi monsieur vous voïez que j'ai sujet de m'offenser des propos qu'on fait courir à ce sujet, et j'ose me flatter que vous les jugerez aussi indignes de vous qu'ils le sont de moi.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

GERBIER.

M. de la Porte — (1763)

On pourrait trouver cette lettre un peu plus que fière, d'autant qu'elle était adressée à un homme (1) dont la modération, la douceur, la parfaite connaissance des convenances, donnaient bien peu de prises aux attaques de la susceptibilité, même la plus ombrageuse.

(1) M. de la Porte de Meslay, alors avocat du roi au Châtelet, depuis maître des requêtes, intendant de Roussillon et de Lorraine, mort à Meslay, près Vendôme, en 182 .

Il me semble qu'on ne lira pas sans en être touché, un monument de la bonté naïve, de la bienveillance délicate qui signala à un si haut degré le poète *Ducis*, et qui valut à son caractère une estime justement supérieure à celle accordée à ses écrits. C'est une preuve de plus que cette réputation n'était pas usurpée. L'histoire serait souvent prise au dépourvu s'il lui fallait toujours administrer des témoignages aussi concluants à l'appui des illustrations qu'elle a consacrées. Il écrivait la lettre suivante à un jeune auteur.

Monsieur,

Quand j'ai eu l'honneur de vous répondre, j'arrivois de Versailles où madame la comtesse d'Angiviller m'avoit remis votre lettre et vos deux exemplaires. Je n'eûs d'abord que le temps d'ouvrir votre lettre, de la lire; mais dès que je fus à Marly, je n'eûs rien de plus pressé que de vous remercier par ma réponse, et je me réservai ensuite de lire votre présent, à mon aise : Ce que je fis, avec la plus grande attention. Le premier ouvrage qu'on m'ait jamais fait l'honneur de m'adresser, c'est le votre; et cette marque publique d'estime de votre part ne devoit pas naturellement me disposer a être impoli et insensible.

Aussi en voyant votre peine, monsieur, j'en ai été vraiment affecté; et c'est un soulagement pour mon cœur de voir qu'elle n'existe plus dans le votre. Je me suis mis à la place d'un homme honnéte et sensible qui cultive les lettres avec transport, et qui leur demande peut-être des consolations; je me suis rappelé aisément toutes les circonstances douloureuses qui peuvent quelquefois, à son insçu, aigrir le mérite. Je n'ai pu souffrir que votre méprise, née d'une âme ardente, la fit souffrir plus longtemps et me fit si étrangement méconnoitre. Je suis bien flatté que vous ayez retenu quelques endroits de mes tragédies, ce sont ceux qui m'ont le plus pénétré dans la composition. J'ai trouvé, monsieur, que votre *Hommage à la patrie* est dans un bien autre état que celui où je l'ai vu d'abord; tant la correction et la lime sont nécessaires pour les ouvrages. Il y a beaucoup de chaleur et d'âme, partout l'expression d'un cœur francois, d'un cœur tendre qui *a*mbrasse les hommes et la patrie; des suittes de vers bienfaits, naturels, qui ont de la couleur et de l'harmonie. Votre lettre à monsieur le marquis de la Fayette respire l'enthousiasme des siècles héroïques. Vous êtes digne de votre sujet et de votre parent quand vous appelés nos jeunes et nos vieux guerriers au tombeau du chevallier d'Assas. Mais, monsieur, si j'avois eu l'honneur de vous connoître (ce que je désire qui arrive bientôt) j'aurois pris avantage des années que j'ai de plus que vous pour vous exhorter, non pas à retenir, mais à régler votre âme dans ses élans. La nature est pleine à la fois de mouvement et d'ordre; il y a la logique sublime et cachée des passions.

Et puisque nous parlons des temps anciens, on pourroit dire de la methode et de la conduite dans les ouvrages ce qu'on a dit des armes Romaines. Elles étoient vigoureuses sans doute, mais elles ont trouvé des Parthes et des Gaulois à combattre, et ce n'est que par la dissipline qu'elles ont conquis le monde. Je vous parle ainsi, monsieur, parceque je prends intérêts à vos succès et à votre réputation, et que j'aime à me livrer aux sentimens qui conviennent à deux hommes qui chérissent la littérature, et qui, dans ce qui s'est passé, n'ont eu à se plaindre que de l'inconvénient, heureusement passager, de ne s'être pas entendus.

Je suis avec autant de considération que d'estime et de reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DUCIS.

A Marly-le-Roy le 10 juin 1782.

Un homme qui repose, depuis peu d'années dans la tombe, qui fut mêlé à de grands événements et jeté, à de longs intervalles, au milieu de trois révolutions, dont la conduite politique fut sévèrement attaquée, chaudement défendue, jugée par tous, je le crois, avec une partialité aveugle, cet homme pa-

raît du moins, à beaucoup de gens de bonne foi, avoir eu, à côté d'un esprit médiocre et d'un amour-propre désordonné, le mérite d'une conviction vraie dans ses principes, et d'une délicatesse remarquable dans ses sentiments. Je veux parler de M. de La Fayette.

Ce n'est donc pas sans étonnement qu'on le voit, dans une circonstance, déplorablement célèbre, et qui intéresse notre pays, encourager, tout au moins, des actes que dans d'autres temps, il reprocha avec une amère exagération à des ennemis politiques. — On peut employer la police, ce mal nécessaire, mais moins qu'on ne le croit peut-être, sans abuser de ses moyens; et ce qu'on est convenu d'appeler *agents provocateurs*, réprouvés par toute administration honnête, doit l'être surtout par toute administration habile. Attribuer l'emploi de ce moyen, c'est faire, à mon avis, une double injure, et je crois pouvoir affirmer que jamais M. de La Fayette n'aurait pu opposer à ses ennemis une preuve aussi matériellement convaincante que celle qui subsiste contre lui et qu'il a reconnue et ratifiée par sa signature. C'est la déclaration qui suit.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Comité de Recherches (1).

Aujourdhui quinze décembre mil sept cent quatre vingt neuf, Monsieur Le marquis de Lafayette, commandant général de la garde nationale parisienne et monsieur Oudart représentant de la commune de Paris, membres du comité de recherches, se sont rendus chez Monsieur le Maire à dix heures et demie du soir.

Monsieur de Lafayette après avoir communiqué ses découvertes sur un plan de contre révolution, ainsi que les mesures qu'il a prises pour deconcerter ce complot, a demandé qu'on appelât toutes les personnes qui plus ou moins instruites sur cet objet, avaient coopéré à ses recherches.

(1) Cette piéce est la première dénonciation contre M. de Favras, arrêté le 18 décembre, jugé et condamné à mort par le Chatelet de Paris et exécuté en plàce de Grève le 19 février 1790. On sait que Monsieur, frére de Louis XVI, et depuis Louis XVIII, fut impliqué dans cette affaire, qui est restée l'une des moins claires et des plus déplorables de la révolution française. — M. de Favras, victime des passions politiques du temps, de la lâcheté de ses juges, et peut-être de celle de ses amis, mourut avec un admirable courage. — Thomas Mahi, marquis de Favras, était né à Blois, en 1745, d'une ancienne famille de haute magistrature, dont il subsiste encore quelques membres. De sa femme, reconnue pour appartenir à la maison princiére d'Anhalt, il laissa un fils et une fille.

D'après la demande de monsieur le Commandant général, Monsieur Masson de Neuville, son aide de camp, ayant été mandé, a dit :

Que vers le vingt septembre dernier, il fut averti par monsieur Morel alors officier d'infanterie, qu'il y avoit un complot pour enlever le Roi, le conduire dans une garnison, disperser l'assemblée nationale et mettre à mort monsieur de La Fayette et monsieur Bailly. On espéroit profiter du projet que les gardes francaises paraissoient avoir, d'aller à Versailles, pour, en se mêlant parmi eux, faire servir leur marche à couvrir le complot. On devoit se réunir à Montargis et s'y faire joindre par des troupes. Le vingt et un, monsieur Masson introduisit Mr Morel dans le cabinet de M. le commandant général à la ville, lequel l'*engagea à se prêter aux confidences qu'on lui feroit* pour mieux découvrir toutes les circonstances de ce complot et lui fit donner sa parole de revenir dès qu'il auroit quelque chose de moins vague à lui annoncer.

Le trente, M. Morel est revenu dire que le complot alloit toujours et qu'on espéroit déterminer le roi, qui ne se doutoit pas de ce projet.

Depuis, M. Masson a souvent rencontré M. Morel, qui lui a toujours dit, qu'il n'y avoit rien de nouveau.

Mais vers le milieu du mois dernier, autant qu'il peut se rappeler, M. Morel lui a dit que le complot paroissoit se renouveller et avoir beaucoup plus d'importance; que l'on cherchoit à opérer une contre révolution, et qu'il

alloit voir M. le Commandant général dont la tête étoit en grand danger.

M. le marquis de La Fayette, après avoir reçu de lui quelques détails encore assez vagues, *l'a exhorté à continuer de paraître du complot*, ce moyen étant le seul de servir la cause publique : mais il n'a pas voulu qu'on prit aucune précaution nouvelle pour sa sureté personnelle, dans la crainte qu'elles ne nuisissent à la découverte du complot.

M. Morel ayant averti que le marquis de Favras, agent principal de la conspiration, cherchait de l'argent pour corrompre les troupes, le commandant général a prié MM. Jauge et Cottin de lui indiquer un banquier sur la probité duquel il put compter. Ils lui ont présenté M. Pomaret *qui s'est engagé à promettre les fonds sans les les lui livrer*, et a demandé des valeurs.

M. Chomel, banquier hollandais, indiqué par M. Aberna, *a aussi été chargé de se prêter à cette négociation.*

M. Masson a dit de plus qu'étant averti, par M. Morel, que le marquis de Favras devait avoir rendez-vous à la place royale avec M[r] Marquier, officier de grenadiers de la compagnie de Beausse, auquel lui, M. Morel, était chargé d'indiquer ce rendez-vous, M. Masson a été à la place royale, avec M. De Geoffroy, ancien officier au service de Naples, et Monsieur Ledreux, de la garde Nationale, qui ont vu Monsieur Marquier se promener avec un chevalier de S[t] Louis qu'il saurait bien reconnaître.

Qu'une seconde fois, un rendez vous pareil a été donné

et que MM. de Favras, Marquier et Morel ont été également vus se promener dans la place royale.

Un des objets de ce rendez-vous était de remettre à M. Marquier la brochure : *Ouvrez donc les yeux.*

M. Masson a ajouté qu'il ne rend pas compte de tous les rapports qui lui ont été faits, ainsi qu'à M. le commandant général, attendu que Monsieur le Maire et M. le commandant général l'ont chargé de conduire près d'eux M. Morel, afin d'avoir de plus grands détails.

Monsieur Masson a signé la présente déclaration.

Signé : Lafayette, Bailly, Masson de Neuville et Oudart.

Si une pièce autographe peut completter ou modifier les idées sur un homme, haut placé dans la société, c'est surtout lorsqu'elle révèle quelque particularité semi-publique, semi-privée sur son existence, lorsqu'elle aide à apprécier quelle place il tenait exactement dans l'opinion et dans l'estime publiques.

Le duc d'Aiguillon, arrière-petit-neveu du cardinal de Richelieu, avait commandé en Bretagne; les actes de son administration, sa lutte avec le parlement, compagnie organisée dans cette province encore plus fortement qu'ailleurs, sa conduite privée, tout avait été l'objet des

plus cruelles attaques. Il obtint des arrêts en sa faveur, il parvint même, par l'influence de madame du Barry, à remplacer le duc de Choiseul dans le ministère, mais il n'en demeura pas moins, et peut-être même davantage, sous le coup des préventions les plus tenaces, et il est assez piquant de voir jusqu'à quels moyens descendait la passion de ses ennemis. Je demande pardon pour le cynisme de la lettre, adressée par M. d'Aiguillon, à la veille d'être premier ministre, à M. de Saint-Florentin (1), son oncle, qui tenait un portefeuille depuis quarante ans; mais ce cynisme lui-même est un symptôme historique qui ne manque ni d'importance ni d'intérêt.

L'auteur du Gentilhomme Breton, ses adhérens et protecteurs, après avoir ennuyé le public du récit de mes empoisonnemens et vexations en Bretagne, veulent actuellement l'égayer à mes dépens, Mon cher oncle, par une

(1) Louis Phelippeaux, depuis duc de la Vrillière, du nom d'une petite terre située près Blois, d'où sa famille était originaire. Cette famille a fourni douze ministres à l'état, dans le cours de deux siécles.

farce qui servira de petite pièce aux autres. Voici ce dont il est question.

On m'annonça, il y a quinze jours, une dame de Rennes qui vouloit me parler, et ne vouloit pas dire son nom. Je crûs que c'estoit quelque quemandeuse, et répondis que j'irois la trouver dans la pièce où elle estoit, lorsque j'aurois fini quelques lettres que j'écrivois dans mon cabinet. J'y fus effectivement au bout d'une demie-heure, et fus très étonné de voir une salope, aussi laide que mal-vêtue, qui courut à moi pour m'embrasser. Je reculay et luy demanday le motif d'une si grande tendresse. Elle me dit qu'il estoit mal à moy de ne la pas reconnoître, qu'un chevalier de S[t] Louïs l'avoit menée dans mon cabinet à Rennes, que j'avois eu les prémices de sa virginité, et que son père, qui en avoit esté instruit, l'avoit fait mettre dans une maison de force, d'où elle venoit de s'évader après y avoir esté enfermée pendant dix à douze ans. Mon premier mouvement, au récit de cette imposture, fut de chasser cette impudente gourgandine. Mais comme elle finissoit sa belle histoire par des détails forts ridicules sur les admirables . . . ., sur les supplices qu'elle avoit soufferts dans sa prison, où on la fustigeoit avec des orties, où les rats luy avoient mangé les oreilles etc., je ne pus m'empêcher d'en rire, et je luy donnay un ou deux ecus en la congédiant, et la priant de se dispenser de venir doresnavant chez moy. Quelques jours après, je reçus successivement les deux lettres que je vous envoye, dont j'ai fait rire ma femme et les gens qui estoient alors chés elle. J'avois

totalement oublié cette princesse, lorsque j'ay appris dans Paris qu'elle alloit répétant cette belle histoire, et se plaignant de moy, et qu'on luy avoit conseillé de la rendre publique pour me forcer à pourvoir à sa subsistance. Je vous prie de vouloir bien vous en charger, et de la lui assurer à la Salpetrière, où elle aura le temps de rédiger ses romans. Je ne l'ay vue de ma vie, je ne connois point le nom qu'elle prend, j'ignore si elle est de Bretagne, mais je puis vous certifier d'aprés la conversation que j'ay eüe avec elle, que c'est une gourgandine de la plus platte espèce, qui joüe très mal le rôle qu'on lui a donné, et qui n'a pour tout mérite que de l'impudence. Si vous trouvez le moment de conter au Roi cette ridicule histoire, je vous serai bien obligé, ne doutant pas qu'on ne cherche à l'en amuser à mes dépens.

Vous connoissez, mon cher oncle, etc.

Paris ce 28 juin 176.

Admettons, ce que je fais volontiers, la version de M. d'Aiguillon; pour qu'on usât contre lui du procédé dont on s'était servi, il fallait qu'il eût autorisé l'opinion de son peu de respect pour les convenances, respect qui atténue, sans les excuser, les écarts de la vie privée. M. de Choiseul, rival de M. d'Aiguillon, avait beaucoup aimé les femmes; mais si leurs faveurs,

farce qui servira de petite pièc
dont il est question.

On m'annonça, il y a quin
qui vouloit me parler, et
crûs que c'estoit quelqu ... il ne se-
j'irois la trouver dans ... ses nombreux
rois fini quelques le ... pour plastron d'une
J'y fus effectiveme
très étonné de v
qui courut à r ... autographe on peut cor-
manday le r ... graphes vicieuses. J'en puis citer,
qu'il estoi ... autres, un exemple célèbre.
valier d ... mal le nom de *Leibniz*, cet
que ... plus prodigieux de son siècle, et
pè ... de tous les siècles; théologien, publi-
historien, mathématicien, jurisconsulte,
qui lutta avec Newton de décou-
avec Bossuet de zèle religieux et d'éru-
On peut s'en convaincre par la lettre
que je possède; je n'en connais pas
On écrit mal aussi le nom du chancelier
celui de *Daguesseau* (sans
apostrophe après le *D*), celui de *Hanriot* (et
non Henriot), le commandant de la garde na-
tionale de Paris; celui du surintendant *Foucquet*
(et non Fouquet), etc. Combien de pièces ont
un intérêt intrinsèque par leur forme et la main

7.e

vous supplie d
bien nous donné de
Monsieur le procureur g
trouvames hier son eq
dérangé nous le laissas
les manieres obligeantes
nous retenir nous fumes
ingrats car pendant qu
quoyque
un petit chemin entre d
ne formames pas une s

quoiqu'il fût fort laid, et celles du trône, lui donnèrent une hauteur qui frisait quelquefois l'impertinence, il resta toujours relevé dans ses goûts, noble dans ses procédés, et il ne serait venu à l'idée d'aucun de ses nombreux ennemis de le prendre pour plastron d'une sale plaisanterie.

J'ai dit qu'avec un autographe on peut corriger des orthographes vicieuses. J'en puis citer, entre plusieurs autres, un exemple célèbre. Nous écrivons mal le nom de *Leibniz*, cet homme le plus prodigieux de son siècle, et peut-être de tous les siècles; théologien, publiciste, historien, mathématicien, jurisconsulte, philologue; qui lutta avec Newton de découvertes, avec Bossuet de zèle religieux et d'érudition. On peut s'en convaincre par la lettre précieuse que je possède; je n'en connais pas d'autre. On écrit mal aussi le nom du chancelier *Michel de Lospital*, celui de *Daguesseau* (sans apostrophe après le *D*), celui de *Hanriot* (et non Henriot), le commandant de la garde nationale de Paris; celui du surintendant *Foucquet* (et non Fouquet), etc. Combien de pièces ont un intérêt intrinsèque par leur forme et la main

7.e

je vous supplie [...]
bien nous donné de
Monsieur le procureur g
trouvames hier son eq
derrangé nous le laissan
les manieres obligeantes
nous retenir nous fumes
ingrats car pendant qu
quoyque
un ~~petit~~ chemin entre d
ne formames pas une s

qui les traça. Veut-on jeter un regard de religieuse admiration sur la minute d'un discours de Vincent de Paul, prononcé à l'occasion de son œuvre des sœurs de la Charité? veut-on voir la signature de Louis XI, on ne connaît guère que cela de lui; celles du grand Dunois, de Charles-Quint; une lettre de Montesquieu (1); ce jour-là ce n'était pas l'auteur de *L'Esprit des Lois* qui tenait la plume, c'était celui des *Lettres Persannes* et du *Temple de Gnide*.

Je vous supplie, madame, de vouloir bien nous don*né* des nouvelles de monsieur le Procureur Général, co*m*e nous trouvames hier son équipage un peu dérangé nous le laissames et partimes malgré les manières obligeantes que vous eutes pour nous retenir nous fumes pourtant un peu ingrats car pendant que nous fumes dans un petit chemin quoyque entre deux ruisseaux nous ne forma-

(1) Cette lettre est adressée à madame Du Vigier, femme du procureur-général au parlement de Bordeaux. Elle a trait à des détails de société qu'on soupçonne, sans les comprendre tous parfaitement. Elle est de l'année qui vit publier le *Temple de Gnide*, et à la veille de l'époque où, abandonnant Bordeaux et ses fonctions de magistrature, pour se livrer exclusivement à ses glorieux travaux, Montesquieu s'étonnait d'avoir pu éprouver encore de l'amour, et c'était certainement pour une personne de la *petite société*.

mes pas une seule pensée galante mais nous avons bien réparé cela depuis le retour. La petite société ma chargé de remercier aussi monsieur le président Daugeart de ses bontés infinies. Madame de Bouran vient d'envoyer chez moy pour scavoir ou a couché monsieur son mari a tout cela madame je reponds que vous et madame Daugeart arrangés et dérangés tout ce que vous voules. Je suis madame beaucoup plus que hier au soir

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

A Bordeaux ce 7 aout 1725.

MONTESQUIEU.

Mais pour arriver jusqu'à notre temps, et à une époque de gloire sinon de liberté, voici des vers de M. Charles Nodier qui l'envoyèrent à Vincennes; car je prends au hasard et au milieu de célébrités bien diverses et de degrés bien différents :

Qu'au bruit de mes accens la terre se réveille !
Que le monde étonné tressaille de plaisir !
J'élève un monument qui ne doit pas périr !
Du nouvel âge d'or je chante la merveille !
Quel transport me saisit! jamais de plus beaux jours
N'ont marqué le règne d'Astrée !

De ris, de grâces et d'amours
Quelle déesse est entourée?
Entendez-vous ces chants au bonheur consacrés?
Le nectar le plus pur inonde nos fontaines,
Et de chaque fleur de nos plaines
Un miel délicieux s'écoule en flots dorés!
L'Europe n'offre plus qu'un grand peuple qui s'aime
Et qui vit, fortuné, sous une douce loi.
Muse, redis sa joie extrême!
Attachons un fleuron au brillant diadême,
D'un héros généreux, d'un sage, d'un grand Roi!
Demain, pour prix de ton poëme,
Je serai commis à l'octroi (1).

Avant de terminer cette simple note, il convient d'appeler l'attention sur un point capital dans la matière. — Parmi les pièces originales, il y a les *communes*, les *rares*, les RARISSIMES, puis arrivent, pour les heureux du siècle, les pièces UNIQUES. — Ce sont pour les

(2) Cette pièce fut composée à l'occasion du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. On a dit que par ce placet épigrammatique, M. Nodier demandait un emploi dont il avait besoin. La forme n'est point de l'époque, et ne devait pas avoir de succès. On se trompe, Nodier satisfaisait uniquement à son goût d'opposition contre le gouvernement impérial, dont il ne sollicita ni ne reçut jamais aucune faveur.

autographomanes ce qu'est, pour un bibliophile une édition *princeps;* pour un collecteur d'Elseviers, une marge d'un *pouce trois lignes;* pour un numismatiste, une médaille de *Pescennius Niger* (1), ou un *sol d'or de Charlemagne.*

En fait de pièces uniques, on s'occupe très secondairement de leur valeur intrinsèque, de leur objet, de leur étendue; on leur est déjà bien assez obligé de ce qu'elles existent.

Il y a, chose extraordinaire, des célébrités du premier ordre qui ont beaucoup vécu et prodigieusement écrit, dont il ne nous reste presque pas ou même point de monuments autographes. On n'a rien de Montaigne, de Labruyère, dont on ne sait point la vie, de Pascal, qui, à la vérité, mourut jeune. On ne connaît qu'une seule lettre de Corneille, une signature et un fragment incertain de Molière; une lettre de Boileau, etc., etc. Inutile de dire que ces admirables raretés ne sont pas dans mon cabinet. — La plupart même n'existent point dans des collections particulières. Mais,

(1) Pescennius Niger, empereur en 193 et massacré en 195.

Jehan Marjean votre tres humble

Servidor de
Sonj

marie thirese Rod

Lith. E. Lezairs à Blois.

en descendant de ces hauteurs, il y a des pièces que je puis montrer, sans craindre que personne soit en mesure d'en produire une seconde édition. J'ai une lettre de Nicole, l'un des aigles de cette école de Port-Royal, asile de science et de vertu, où vécurent Arnauld, le *grand Arnauld*, comme on disait sous Louis XIV, Lancelot, Lemaistre-de-Sacy, Tillemont, Pascal, Racine; de Nicole, collaborateur des *Provinciales*, dont les *Essais de morale*, si peu lus aujourd'hui, faisaient l'édification et les délices d'une génération plus grave et plus pieuse, livre que tant d'entre nous ne connaissent pas, et c'est un tort, car il contient d'admirables choses, et à la célébrité contemporaine duquel on ne saurait comparer de nos jours que celle d'un livre de M. de Châteaubriand, ou peut-être, la vogue, il y a quelques années, du moins, d'un roman de M. de Balzac, ou d'un drame de M. Victor Hugo.

J'ai la seule lettre qui existe de Carlin, le célèbre Arlequin de la Comédie Italienne, comédien admirable, qui fut bien, comme on l'a dit de nos jours, le camarade d'enfance, et qui resta l'ami du pape Ganganelli; mais qui n'é-

crivit jamais, ainsi qu'on s'en convaincra facilement, la spirituelle correspondance historico-politique que M. de Latouche voulait nous persuader, y a quelque dix ans, avoir retrouvée.

Je possède la seule signature qui existe de Mme Geoffrin, l'hôte et l'amie de toutes les illustrations littéraires du dernier siècle. Une autre signature de la femme Voisin (1), devineresse et empoisonneuse sous Louis XIV; célébrité bien singulière, qui avait fait école au milieu de la société la plus brillante et la plus éclairée, et qui compta des dupes, et peut-être des adeptes, sur les marches du trône, à la tête des armées, dans les rangs les plus relevés.

J'ai une des deux seules lettres connues de Toussaint Louverture, le chef des nègres révoltés de Saint-Domingue, caractère odieux, mais intelligence puissante, et qui eut une gloire toujours respectable, celle de préparer l'indépendance de sa patrie. — On lui fit expier ce service en le laissant mourir de faim et de

(1) Son nom était *Catherine Deshayes*, femme *Monvoisin*, dite la Voisin.

à Monsieur le Conseiller
Police.

Préfecture.

froid dans une prison, au milieu des neiges du Jura.

Enfin il y aurait une fausse modestie à ne pas transcrire ici deux lettres auxquelles je dois mettre un grand prix, puisque mon nom s'y trouve attaché. — Elles sont de Talma et de Walter Scott. L'une figure admirablement dans une collection, l'autre est un monument précieux des relations que j'ai entretenues avec l'un des hommes les plus célèbres de notre temps; relations que la maladie et la mort sont trop promptement venues interrompre. Voilà ce que m'écrivait Talma, apprenant, par un intermédiaire, que je commençais une collection:

MONSIEUR,

J'ai été informé par M. P.... que vous desiriez avoir quelques lignes de mon écriture. Je suis trop flatté que vous vouliez bien me mettre au nombre de ceux dont on se plaît à conserver quelques restes. Mais saura-t-on dans quelques années, ce que c'était que Talma? La réputation des acteurs est bien fugitive; et si nous allons à la postérité, ce n'est jamais qu'à la suite de quelqu'auteur célèbre qui aura bien voulu parler de nous dans ses œuvres. Cicéron seul a fait vivre Roscius, comme Voltaire préservera

le Kain de l'oubli. Ainsi mon mauvais griffonnage ne fera pas long-temps grande figure dans votre collection; mais il suffit que vous ayez montré le désir d'en avoir un échantillon, pour que je m'empresse de répondre à l'honneur que voulez bien me faire.

Je vous prie, monsieur, d'agréer etc.,

TALMA.

Paris 5 *juin* 1824.

Walter Scott, quittant Paris où il vint en 1826, m'honora de son dernier souvenir; il montait en voiture quand il m'adressa les quelques mots qui suivent :

My dear Mr Duplessis,

In leaving France I should be very ungrateful, not to acceptance (1) your acceptance of my best thanks for so much kind attention as I have received from you. I beg you will believe me your obliged humble servant

WALTER SCOTT

Paris 7th Nov.
1826.

(1) Il y a là une erreur échappée à l'écrivain; il aura voulu mettre sans doute *require*, et *acceptance* sera tombé deux fois sous sa plume.

hapful not be
r be much
I beg you will

tt

Mon cher M. Duplessis,

En quittant la France je serais bien ingrat de ne pas vous faire accepter tous mes remercîments pour tant d'obligeantes attentions que j'ai reçues de vous.

Je vous prie de me croire votre
très obligé et humble serviteur,

Walter Scott.

Enfin, en terminant, j'avais songé à ajouter quelques notes sur certains documents émanés de femmes plus ou moins célèbres. Par divers motifs, je me suis abstenu. Il est certain qu'on pénètre, par l'indifférence des familles et par l'inévitable indiscrétion des temps, dans les détails les plus intimes de la vie de certains personnages qui ont laissé un nom dans le monde. Les femmes n'échappent point à ces révélations. On a de leurs lettres, de celles auxquelles était promis, était désiré le plus de mystère. Elles plairaient, ce me semble, bien qu'on ait dit, avec un peu de fatuité, je crois, qu'elles n'apprennent rien. Il n'est personne,

j'en conviens, qui n'ait son roman du cœur, souvent en plus d'un volume ; banal la plupart du temps, mais semé quelquefois d'incidents aussi dramatiques, honoré de dévouements aussi tendres, marqué d'épreuves aussi cruelles que ceux livrés par l'histoire ou par l'imagination à la curiosité publique. Mais ces drames inconnus manquent de cet intérêt dont les revêtirait le cachet de la célébrité des noms, ou bien le talent de quelques écrivains auxquels a été départi le don de traduire avec bonheur ce qu'ils ont senti, ce qu'ils ont connu, ce qu'ils ont inspiré.

Les réflexions qui précèdent semblent promettre la communication de quelques documents autographes émanés de femmes célèbres, et cependant je crois devoir persister dans un absolu silence, qui, je l'espère, sera compris et apprécié.

Le morceau qui précède était livré à l'impression quand un document curieux m'a été obligeamment communiqué. Quelle que soit sa brièveté et son imperfection, quelque peine qu'on ait d'abord à deviner les caractères,

Je l'ai mis

en [illegible] les

je serai prêt à faire l'honneur [illegible] [illegible]

[illegible] mon [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible]

autant que je pourrai [illegible] [illegible] que [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] de [illegible]

ensuite à rapprocher les idées dont il contient la rapide et incomplète impression, quelque difficulté aussi qu'on trouve à déterminer, d'une manière irrécusable, l'époque et la circonstance auxquelles il se rapporte, il suffit qu'il soit émané de la plume, échappé, on pourrait dire, à l'ame, si profondément agitée alors, d'un homme qui demeurera grand parmi les grands hommes, pour m'engager à le publier dans une note consacrée aux pièces autographes.

Tout semble annoncer que les quelques mots jetés par Napoléon, sur un lambeau de papier, tombant par hasard sous sa main, sont des derniers jours de l'empire. Ils paraissent une sorte d'ébauche de la première ou plutôt de la seconde abdication de Fontainebleau. Ils appartiennent du moins à cet ordre d'idées et de sentiments auxquels l'empereur ne se montra accessible que quand lui fut irrévocablement révélée l'heure suprême de sa puissance. Jusque-là les périls croissants de sa position, l'ébranlement du merveilleux édifice de sa domination l'avaient inquiété; la pensée de sacrifices politiques ne lui était point demeurée

étrangère, les faits le prouvent; mais il avait conservé de la foi dans le bonheur de son étoile, plus encore, sans doute, dans les prodigieuses ressources de son génie; le sentiment de l'abnégation personnelle ne se fit jour qu'à la dernière extrémité, et ce ne fut pas sans de mortelles angoisses, que trahissent le fragment qui nous a été communiqué, que ce sentiment s'empara d'une ame que n'avait point rassasié la plus surprenante fortune dont les annales du monde nous offrent l'exemple.



COMES : STEPhS : ET : ADLI⁹ : PA
TRIE : BVTAGV : IN : PETWSI : QIS :
VOLAERIT : ANATHEMA :: BEAT : +

FRANCIE : SENESCA
COMES : TEOBALDVS
DEI : ET : PRO : ANIMA BVNT :
HOMINIB⁹ : ISTI⁹ : PAT
IN : QVIB⁹ : MANDVCA
ET : VIRIDARIOS : ET :
ITA : QD : COMES : HABK :
ABEBIT : AVRE : ETIĀ : H
ETRIT : X : SOL : REDTE
ET : DE : VACA : VI : D : ET
ETIAM : QD : MONETĀ
N : FACIENT : NEC : COI
DVINE : IGITVR : POTE
SACRĀ : PAGINĀ : ET : CS :
INFIRMARE : PSVPSERINT : ÆTLA ABILI :

MÉMOIRE

SUR DEUX INSCRIPTIONS LATINES

de la ville de Blois du 11e et du 12e siècle,

par M. Eloi Johanneau,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Bernier, dans son *Histoire de Blois* (1), a donné la gravure de deux inscriptions latines singulières du XIe et du XIIe siècle, qui existaient encore à Blois de son temps. Ces inscriptions, qui ne sont que des chartes, c'est-à-dire des monuments de féodalité et de servage, étaient cependant gravées, contre l'usage de ce temps-là, sur des pierres monumentales, et placées, l'une à la porte d'une chapelle du pont

(1) Paris, 1682, in-4o, p. 293 et 301.

de Blois, l'autre à trois différentes portes de la même ville, et exposées, comme les tables de la loi, à tous les regards des habitants. (V. la planche jointe au mémoire.) Elles contiennent des malédictions et des imprécations, à la manière des anciens, et m'ont paru avoir sous ce rapport quelque ressemblance avec celles des deux tablettes de plomb trouvées dans des tombeaux, près d'Athènes, et publiées en 1812 et 1813 par M. Visconti (1) et par M. Akerblad (2).

Comme la plus longue et la plus importante de ces deux inscriptions n'a pas été lue, c'est-à-dire déchiffrée par Bernier, qui s'est contenté d'en donner la gravure; qu'elle a été fort mal lue par Fournier, dans ses *Essais historiques sur Blois* (3), et qu'elle n'a encore été ni expliquée ni traduite, j'ai cru qu'en les publiant de nouveau avec une traduction et une explication, je ferais plaisir à tous ceux qui s'occupent d'antiquités nationales, et que j'acquitterais

(1) Dans le Magasin encyclopédique, année 1812, t. II, p. 91, et dans le rapport de la classe de litt. anc. de l'Institut, en 1812.

(2) *Iscrizione greca sopra una lamina di piombo trovata in un sepolcro d'Atene*. Rome, 1813, in-4o.

(3) Blois, 1785, in-8o, p. 19.

une dette envers une ville que je regarde comme une seconde patrie, y ayant professé dans ma jeunesse, et étant né dans un bourg voisin : *Qui ex vico ortus est,* dit Ulpien, *eamdem intelligitur habere patriam, cui reipublicæ ille vicus respondet.*

Quoique la première inscription, qui est en même temps la plus courte, n'offre pas de difficulté, et qu'elle ait été bien lue par Bernier, je commence par elle, parce qu'elle est la plus ancienne.

« On voit, dit-il, encore à présent (1) (en 1682) à Blois, sur les portes de *Costé*, *Guichard*, et du *Pont* (*ce qui fait trois portes*, *et par conséquent trois copies*), une inscription qui prouve la bonté que ce prince (*Étienne*, *comte de Blois*, *mort en* 1102) et son épouse avoient pour leurs sujets de Blois. Comme elle estoit déjà presque toute effacée par le temps, sur ces deux dernières portes, du temps du

(1) On voyait même encore cette inscription en 1785, sur la Porte-Côté, car je lis dans les *Essais, hist. de Blois,* par Fournier, p. 76 : « On voit au-dessus de cette porte (la *Porte-Côté*) une transaction passée l'an 1090, entre le comte Étienne, la comtesse Adèle, son épouse, et les habitants de Blois par laquelle, etc. »

roy Henry III, parce qu'il y avoit cinq cens ans qu'elle y estoit sculpée (*sculptée*), elle fut renouvellée et peinte en ce temps-là sur la première. Elle contient la remise que Eudes(1) et Adelle font aux habitans de Blois, de certaines corvées appellées *butage*(2), parce qu'el-

(1) Il est nommé *Stephanus* dans l'inscription ; mais comme il prenait aussi le titre de *Comes Odo de Francia*, c'est ce qui fait sans doute que Bernier le nomme ici *Eudes*.

(2) *Butagium*. Bernier ajoute en marge : « Ce droit, au sentiment de quelques-uns, estoit celuy qu'on appelle aujourd'hui *le forage* ; d'autres croyent que c'estoit celui de planter des vignes, appelé encore à présent en quelques lieux *boutage*. (V. Du Cange.) » Sur quoi Fourré (Coutume de Blois, page 102) fait cette remarque : « Bernier dit que ce mot vient de ce que ces corvées se fesoient avec des hottes nommées au pays *butets*. Cette conjecture est peut-être fondée, mais comme *butagium* ne se trouve nulle part et qu'il n'a pas une grande analogie avec le mot *butet*, je soupçonne qu'il faut lire *socagium*, genre de tonneau, etc. » Cette conjecture de Fourré est sans fondement et inadmissible, et il se trompe de même évidemment encore quand il dit que *butagium* ne se trouve nulle part. Il est vrai qu'il ne se trouve pas dans Du Cange, ni dans le premier sens que Bernier lui donne ici, mais outre que Trevoux dit que c'est un droit de corvée, je lis ce qui suit dans le supplément du Glossaire de Du Cange par Carpentier : « *Butagium, ut botagium. vide in Butta* 3. »

Et dans Du Cange : 3 BUTTA. *Cupa, dolium, vas vinarium, lagena major*. Dans le Vocabulaire français, IVe volume du supt. *Bout et Bouté*, pot, cruche, *bouteille*, vase à mettre du vin. D'où je pense qu'en effet *butagium* est dérivé, ainsi que *botagium*, de *butta*, en vieux français *bout* et *buté*, pot, cruche, vase à mettre du vin, *bouteille*, d'où le titre de *bouteiller*, et a dû signifier un droit sur le vin en *pot*. La preuve c'est que c'est aussi de là qu'on a fait en français, *boute*, s. f., demi-tonneau qui sert à mettre le breuvage destiné chaque jour à l'équipage,

les se faisoient avec des hottes, qu'on appelle encore à présent *butets* au pays Blesois. En voici la copie et le déchifrement. »

Suit : 1° la copie figurée de l'inscription, qui est en grands et beaux caractères romains, mais avec nombre d'abréviations et de petites lettres au milieu des grandes, que la gravure seule peut représenter ; 2° la copie que voici en caractères italiques actuels :

Comes Stephanus et Adela comitissa suique heredes perdonaverunt hominibus istius patriæ (je lis *patrie*) *butagium in perpetuum, eo pacto utipsius castellum muro clauderent ; quod si quis violaverit anathema sit Datan quoque et Abiron maledictionem* (je lis *malediccionem*) *habeat.*

Je traduis ainsi cette inscription :

« Le comte Étienne, et la comtesse Adèle, et

le diminutif *bouteille* et son dérivé *bouteillage*, nom d'un ancien droit que les Bretons, dit Trevoux, payaient à leurs seigneurs sur le vin, et sur tous les autres breuvages, et l'expression *vin bouté*, en vieux français *buterie*, l'art de faire des *bouts* à mettre du vin, en bas latin *buttatium*, en italien *bottaccio*, grande bouteille. Ainsi le droit de *butagium*, sous les comtes de Blois, devait être le même que celui de *bouteillage*, sous les seigneurs bretons. — Ceci écrit, je reçois de M. de la Saussaye son Histoire du château de Blois, où je trouve page 29, qu'il est arrivé, en consultant les mêmes sources, à la même conclusion que moi.

leurs héritiers ont fait remise aux hommes de ce pays, du droit de *butage* à perpétuité, à la condition qu'ils clorraient le château dudit comte d'un mur. Si quelqu'un viole cet accord, qu'il soit anathème, qu'il soit maudit, comme *Dathan* et *Abiron*. »

Ce comte Étienne, qu'on appelait aussi Henri-Étienne, était si riche, qu'on le croyait *seigneur d'autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année ;* et c'est sans doute pour cela qu'il prenait le titre de *seigneur du Soleil*, à qui les anciens supposaient autant de maisons ou palais dans le ciel. C'est aussi sans doute par suite d'anciennes traditions fabuleuses et allégoriques renouvelées des Gaulois, qu'on dit encore dans le pays, que le château de Chambord, qui était, dès le XII[e] siècle, et sans doute long-temps auparavant, la maison de plaisance et de chasse des comtes de Blois, a autant de chambres qu'il y a de jours dans l'an ; que l'architecte (c'est François I[er] qui a bâti le château actuel, à son retour d'Espagne) a mis juste douze ans à le bâtir ; et que le parc de ce château a sept lieues de tour, ni plus ni moins ; qu'enfin on y entend souvent le comte

Thibaud chasser dans les airs, avec sa meute de chiens, comme on entend dans la Bretagne la chasse du roi Arthur et de ses mille héros, dans la forêt de Fontainebleau celle du Grand-Veneur, etc., etc.

Étienne se rendit fameux par ses exploits dans la Terre-Sainte, où il commanda presque toujours en chef. Sa prudence l'avait fait surnommer *le sage*, *le père du conseil* et *le pacifique*, tout guerrier qu'il était.

> *Il conte de' Carnuti indi succede,*
> *Potente di consiglio, e prò di mano,*

dit le Tasse. Il épousa en 1081 Adèle, sœur de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette princesse fit de grandes aumônes aux moines, qui, en reconnaissance, l'ont beaucoup louée de son vivant, et lui promettaient le paradis après sa mort. Elle fit tant de donations, entre autres à ceux de Marmoutiers, qu'elle est appelée en quelques titres, *majoris monasterii amatrix ferventissima*, comme le remarque Bernier.

Il existe des lettres d'Yves de Chartres, où cet évêque lui donne de grands témoignages d'estime, quoiqu'il lui fasse, dans quelques

autres, ainsi qu'au comte, son mari, des corrections un peu fortes. Je trouve, dans les preuves de l'Histoire de Blois (p. 8), une charte curieuse d'excommunication du même prélat, pour confirmer, à la demande de la comtesse Adèle, la liberté de l'église de Bourg-Moyen de Blois, de ses chanoines et de ses clercs, et *même de ses serfs*. Je crois devoir reproduire ici cette charte presque en entier, parce qu'elle rentre dans notre sujet, et qu'elle fait connaître mieux que toute autre pièce les formules d'excommunication et d'imprécation, en usage dans ces temps malheureux de fanatisme, d'esclavage et d'ignorance; la voici avec ma traduction littérale :

Ego Yvo, Dei gratiâ Carnotensis episcopus, notum esse volo cunctis ecclesiæ fidelibus, tam præsentibus quam futuris, quia ADELA COMITISSA, STEPHANI COMITIS *uxor, divini amoris igne incensa, augmentandæ religionis desiderio inflammata, humilitatem nostram humiliter adiit petens, ut libertatem ecclesiæ sanctæ* MARIÆ DE BURGOMEDIO, *ejus canonicorum, et aliorum clericorum eidem ecclesiæ famulantium, nec non etiam eorum servientium, ab* ODONE COMITE

ET BERTHA *uxore ejus olim factam, per antiquitatem temporis aliquantulum imminutam, sed per eam diligentissimè reformatam, authoritate nostrâ excommunicationis confirmaremus. Nos itaque justæ petitioni, justisque desideriis assensum præbentes cum grege nobis commisso, violatores ejus libertatis excomunicamus, et à liminibus sanctæ dictæ ecclesiæ sequestramus, tum eos quam eorum ad prædictam libertatem infringendam fautores, in infirmitate à presbyteris non visitentur, in horâ mortis, corpus et sanguinem Christi non suscipiant, in cœmeterio christianorum non sepeliantur, æternas gehennæ flammas incurrant; nisi resipientis ad emendationem et satisfactionem confugerint..... Data Carnotis... anno* 1105.

« Moi Yvon, par la grâce de Dieu, évêque de Chartres, je veux qu'il soit connu de tous les fidèles de l'église, que la comtesse Adèle, femme du comte Étienne, embrasée du feu de l'amour divin, enflammée du désir d'augmenter la religion, est venue trouver humblement notre humilité, pour nous demander de confirmer par l'autorité de notre excommunication, la liberté de l'église de Sainte-Marie de Bourg-Moyen, de

ses chanoines et des autres clercs qui desservent la même église, ainsi que des autres serviteurs, accordée autrefois par le comte Odon et par Berthe, son épouse, que le laps du temps avait un peu diminuée, mais qui a été rétablie par elle avec beaucoup de soin. Nous donc, donnant notre assentiment à sa juste demande et à ses justes désirs, avec le troupeau à nous confié, nous excommunions les violateurs de cette liberté, et séquestrons des seuils de ladite sainte église, tant eux que ceux qui leur prêteraient de l'appui pour enfreindre la susdite liberté; que dans leurs maladies ils ne soient pas visités par les prêtres; qu'à l'heure de la mort ils ne reçoivent pas le corps et le sang du Christ; qu'ils ne soient pas ensevelis dans les cimetières des chrétiens; qu'ils encourent les flammes éternelles de l'enfer, à moins que, venant à résipiscence, ils ne s'amendent et ne fassent satisfaction..... Donné à Chartres... l'an 1105. »

Le comte Étienne étant mort dans la Terre-Sainte, en 1102, sa pieuse épouse gouverna quelque temps le comté de Blois, et se fit ensuite religieuse à Marigny-les-Nonnains (dé-

partement de Saône-et-Loire), où elle mourut en 1131, vingt-neuf ans après son mari. Elle est nommée dans quelques titres *Adela* (et non pas *Adeia*, comme lit Bernier), *Comitissa palatina*, comtesse palatine. Ce titre vient de ce que les comtes de Blois prenaient eux-mêmes celui de *Cuens palais* ou *Comes palatii*, de Comte du palais ou Comte palatin. C'était une prérogative propre aux comtes de Blois, un titre héréditaire et particulier à l'aîné des comtes de Blois, comme étant comtes de Champagne en même temps. Le fait est que les comtes de Champagne en ont toujours joui depuis la bataille de Fontenay, en 841; qu'entre autres, Eudes second, qui était comte de Blois et seigneur de Tours, de Chartres, de Sancerre, de Troyes et de Meaux en 993, fut honoré par le roi Robert du titre de premier comte de son palais, comme d'une prérogative particulière : *palatii sui primum comitem fecit Odonem*, dit une ancienne charte d'Arras; et que Thibaud IV, dit le *Saint*, comte de Blois, de Champagne et de Brie, au commencement du XIIe siècle, prenait aussi la qualité de *Cuens palais* ou *Comes palatii*. Cette dignité a peut-

être succédé en partie à celle de maire du palais, *Major palatii*, qui était la première après le roi, sous la première race, et dont la puissance était bien supérieure même à celle de nos rois fainéants. *Thibaud V*, grand sénéchal de France, prenait le titre de *procurator Francorum regni.*

Quoique la seconde inscription soit tout-à-fait semblable à la première par les caractères et les abréviations, il s'en faut bien cependant qu'elle soit aussi facile à lire et à entendre; ce qui vient sans doute de ce que Bernier, à qui nous en devons également la publication, n'a pas eu autant de secours pour la lire, ou que la première, comme je l'ai dit, était gravée sur trois pierres différentes, et que celle-ci ne l'était que sur une. Voici ce qu'en dit cet historien:

« Thévet *(dans sa Cosmographie, je pense,)* a tellement confondu ce prince *(Thibaud IV, dit le* SAINT, *qu'on appelait aussi* THIBAUD A LA BELLE LIGNÉE *)* avec Thibaud, grand sénéchal de France, son fils, qu'il ne faut pas s'étonner s'il nous a encore donné une méchante copie de l'inscription qui est sur le mur de Saint-

Fiacre (1) du pont de Blois, outre que *l'original mesme n'est pas fort correct à nostre égard....* Thibaud V du nom, son puisné, succéda aux comtes de Blois et de Chartres, par accord fait avec ses frères. C'est de luy que parle Guillaume le Breton, en sa description du siége de Châteauroux par le roy Philippe-Auguste :

.... Et præcipuè Theobaldus
Præsulis ejusdem frater, cui Belsia tota,
Cui Blesense solum suberat, Castrumque Dunense,
Et speciosa nimis regio, castellaque plura.

» Il fut appellé le *grand sénéchal,* parce qu'il le fut en effet, et le dernier qui porta cette qualité en France. Le peuple, pour le distinguer de son père, surnommé *le Saint*, l'appela encore *le Bon*, parce qu'il remit à tous ses sujets plusieurs de ses droits, et particulièrement aux habitans de Blois, et à ceux des Montils (2); ce qui se vérifie par une infinité de titres. Il y a même une inscription à Blois,

(1) C'est-à-dire, sur le mur de la chapelle de Saint-Fiacre qui était sur le vieux pont, en face et à l'entrée de la rue dite *la rue du Vieux-Pont* ou *de Saint-Fiacre*. Ce vieux pont a été détruit en 1716, et reconstruit un peu plus en amont.

(2) Château à deux lieues et demie de Blois (10 k.), où ce comte se plaisait beaucoup.

gravée sur une grande pierre à la porte de Saint-Fiacre du pont, qui fait voir qu'il avoit des bontez (1) toutes particulières pour la ville de Blois, et dont voici la copie. »

Je lis ainsi cette inscription :

Francie senescalis,

Comes Theobaldus *et* **Aaliz comitissa**, *pro amore*
Dei et pro animabus antecessorum suorum, perdonaverunt
hominibus istius patriæ captionem equorum et telarum
in quibus manducabant ; necnon vineas et prata
et viridarios et alberetas in manu cepit.
Ita quòd comes habebit in forisfacto vinearum x *sol.*
Habebit aurem etiam hominis forisfacientis, nisi poterit
x *sol. reddere. Habebit in forisfacto pratorum*
et de vacâ vi *denarios et de porco et ove idem. Perdonaverunt*
etiam quòd monetam minus valentem dent,
ni facient ; nec cornagium ultra capi.
Divine igitur potencie supplicamus utquicumque
sacram paginam, et quod sancitum est, violare, vel ullatenus
infirmare præsumpserint æterna malediccione et dei ultionum
[*irâ feriantur implacabili.*

La porte au-dessus de laquelle était gravée

(1) *Des bontés!* Il faisait couper, d'après cette inscription, une oreille à ceux qui ne pouvaient pas lui payer 10 sols, et il fit brûler les juifs qui s'étaient établis à Blois !!! *des bontés!* ce sont des bontés à la turque, car il n'y a pas long-temps qu'on lisait, dans les journaux, qu'en Turquie, le boulanger qui a vendu à faux poids, ou du pain de mauvaise qualité, était mis debout sur la fenêtre où le pain était mis en vente, qu'on lui traversait l'oreille d'un clou qui était enfoncé dans le volet, et qu'il restait ainsi exposé aux regards des passants, plus ou moins long-temps.

cette inscription, ayant été abattue il y a environ soixante ans, il ne m'a pas été possible de retrouver la pierre, et de vérifier sur l'original la gravure de Bernier. Il paraît même que cette pierre n'existait déjà plus en 1785, époque à laquelle Fournier a publié ses *Essais historiques sur Blois;* car il s'exprime ainsi sur cette inscription :

« Au-dessus de la porte qui conduisoit au vieux pont, *et qu'on a abattue depuis quelques années*, on voyoit la copie d'un privilége par lequel Thibaud, comte de Blois, et Alix, son épouse, remettoient plusieurs redevances aux habitants de Blois.... La porte qu'on a abattue, et au-dessus de laquelle étoit cette inscription, s'appeloit *Porte Saint-Fiacre.* »

La copie qu'il en donne ensuite, ayant donc été faite sur la gravure de Bernier, mérite encore moins de confiance, et n'aurait pu que m'égarer, si j'y avais fait la moindre attention. Pour en juger, il suffit de dire qu'il omet les deux premiers mots *Francie senescalis;* qu'il lit *cellarum* pour *telarum*; XS. O. X. sans correction ni explication, comme dans la gravure; *prætorum* pour *pratorum*, par une faute typo-

graphique, sans doute; *ent, non facient*, où la gravure porte *ent, n facient*, et où je lis *dent ni facient; corragium* pour *cornagium; ultrà tenus* pour *ullatenùs*.

Ce n'est donc que d'après la planche gravée de Bernier que j'ai essayé de lire, d'expliquer et de traduire cette inscription. Pour la lecture, il n'y avait réellement de difficile que deux endroits que Bernier a mal lus lui-même, sans doute parce que la pierre était défectueuse en ces endroits, et encore des deux, je suis sûr d'en avoir rétabli un. C'est celui de la fin de la sixième ligne, où Bernier a lu X: S: O: X., et où je lis X. SOL. pour *decem solidos*. Ce qui autorise cette correction importante et prouve qu'elle est incontestable, c'est qu'il est évident que l'amende ou la somme dont il est question en cet endroit, doit être la même que celle qui est exprimée, deux lignes plus bas, par X: SOL; qu'il y a le même nombre de caractères; qu'ils doivent être par conséquent les mêmes; et que Bernier a mal lu le dernier des quatre, et a séparé mal à propos les trois derniers les uns des autres par des points.

Le second endroit de l'inscription le plus altéré, et qui est si difficile à rétablir, que je ne suis pas bien sûr d'en être venu à bout, est aux trois dernières lettres de la dixième ligne, et à la première lettre de la onzième, où la gravure porte ENT: N:, et où je lis DENT: NI:. La leçon de Bernier est évidemment défectueuse, puisqu'il n'en résulte pas même des mots latins, et qu'elle ne fait aucun sens. Celle que je propose n'est pas incontestable, comme celle des quatre initiales précédentes; mais je la crois néanmoins autorisée par le sens et par le nombre et la forme des abréviations qui m'ont guidé pour l'établir. Il suffit, en effet, pour justifier ma manière de lire cet endroit, sous ce second rapport, de supposer que l'E, première lettre du mot ENT, formait dans l'original la lettre double DE, liée et composée du D et de l'E, comme il y en a des exemples dans la première inscription, et même dans la dernière ligne de la seconde; et que l'I du mot NI était inscrit dans l'N: il y a des exemples dans les deux inscriptions des deux dernières ligatures et dans nom-

bre d'inscriptions antiques de la troisième. On ne peut pas supposer, ce me semble, d'erreurs plus légères et plus vraisemblables : toute autre manière de lire deviendrait même, je crois, arbitraire, et supposerait des altérations sans motif. Il me serait facile cependant d'en supposer bien d'autres, car le champ des conjectures est vaste, quand le jugement, la science et l'expérience ne fixent point de limites à l'imagination.

Les autres endroits de l'inscription ne méritent presque pas que je les discute, sous le rapport de la manière de les lire. Qui ne voit en effet du premier coup d'œil, que *senescalis*, qui ne se trouve pas dans Ducange, est le même mot que *senescallus*, et que c'est une variante de ce mot à ajouter à son glossaire; que *Francie* est *Franciæ ;* que *perdonanerunt* est une faute du graveur pour *perdonaverunt*, mot qui se trouve d'ailleurs bien écrit sept lignes plus bas et dans la première inscription; que *patrie* est aussi pour *patriæ ;* qu'il ne faille lire *telarum*, et non pas *cellarum* avec Fournier, quoique ce mot soit suivi de l'explication *quibus manducabant*, et que *cella* en latin,

signifie en effet un lieu où l'on garde des provisions de bouche, une salle à manger? Voici mes motifs: 1° la planche gravée porte *telarum*, il n'y a qu'un *l*, et la première lettre du mot est bien un *t*, et ce *t* est fait de même dans plusieurs autres mots des deux inscriptions; 2° Du Cange, dans le passage qu'il cite de la seconde, lit aussi *telarum*, et c'est une autre autorité que Fournier. Qui ne voit que *nec nun* est pour *nec non; habeebit et abebit* pour *habebit; forisfaceintis* pour *forisfacientis*, par une transposition de l'*e*; *potetrit* pour *poterit; vaca* pour *vacca;* QD̄ pour *quod;* D et I: D. pour *idem;* PDONAVERVNT pour *perdonaverunt*, etc., etc., etc. ?

Il n'y a donc réellement plus, après les deux endroits qui étaient altérés et tronqués, que le mot PM̄GIN̄A qui puisse offrir quelque difficulté à la lecture. Mais qui ne voit également que l'M est évidemment une faute du graveur, qui l'a mise par erreur pour un Ā, qui est la forme de presque tous les A de notre inscription? Il n'y a donc pas de doute qu'il ne faille lire ici *paginam*, et non pas *præsentem paginam* ou *pergamenam*, comme l'idée pour-

rait en venir à qui voudrait tenir compte de l'M et du signe d'abréviation qui le surmonte. Pour confirmer cependant la leçon que j'adopte, je vais citer deux formules d'imprécations semblables à celle de notre inscription, et qui se trouvent dans deux chartes des preuves mêmes de l'*Histoire de Blois*, pages xxj et xxxij.

Dans la première, qui est une bulle du pape Alexandre et de l'an 1163, je lis à la fin: *Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostræ constitutionis* PAGINAM, *sciens contra eam temerè venire tentaverit, secundo tertiove commonita, nisi præsumptionem suam congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei ac Domini redemptoris nostri Jesu-Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ subjaceat ultioni.*

Je lis dans la seconde, qui est de l'an 1390: *Nulli ergo omninò hominum liceat* HANC PAGINAM *nostræ dispensationis infringere vel ei usu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare*

præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Voilà pour la lecture de l'inscription. Essayons maintenant d'en expliquer non-seulement les mots les plus difficiles, mais tous ceux qui en ont besoin, et de déterminer le sens précis qu'ils avaient au moyen-âge.

Perdonaverunt doit signifier que le comte et la comtesse de Blois ont fait remise du droit de la prise des chevaux et de celui de la prise des toiles. *Perdonare* signifie à la lettre donner entièrement, tout-à-fait; et on voit, dans le glossaire de Du Cange, qu'il a signifié : 1° accorder, octroyer, concéder; 2° remettre une dette, un service, un tribut.

Hominibus. Homines, à cette époque, signifiait en général sujets; mais il y en avait de bien des sortes : il y avait les *homines minores* qui n'avaient ni cases ni terres, *qui nec casas nec terras habent*, comme il est dit dans les lois lombardes; les *homines casati*, qui servaient dans les cases, les fermes des particuliers, pour les distinguer, je crois, des vassaux, qui étaient de condition libre, et ce-

pendant, d'après l'étymologie bretonne de *vassal*, qui vient de *gwas sal* (gas ou gars de salle), des hommes, des serviteurs de la salle seigneuriale, du manoir noble; les *homines de capite*, *vel capitales*, qui étaient affranchis, sous la condition d'être tenus à des corvées, à un service ou à un cens annuel; les *homines de corpore*, qui étaient attachés à la glèbe, de *corps*, corporellement. « Tous hom- » mes et femmes de *corps*, dit la coutume de » Vitri, art. 145, sont au bailliage de poursuite, » en quelque lieu qu'ils aillent demeurer, soit » lieu franc ou non, et les peuvent les seigneurs » réclamer et faire réclamer, si bon leur sem- » ble, car tels hommes et femmes de *corps* sont » cencez et réputez du pied et partie de la » terre, et se baillent en aveu et dénombrement » par les vassaux avec leurs autres terres. » Il en était de même des *homines manus mortuæ*, ou de main-morte, des *homines pertinentes*, c'est-à-dire des serfs féodaux attachés à la glèbe, et *appartenants* au lieu même, à la terre même, sur laquelle ils végétaient, pullulaient, et qu'ils exploitaient avec les bêtes de somme, à la seule différence qu'ils mangeaient du pain,

au lieu de brouter de l'herbe. C'était sans doute parce que leur condition n'était guère meilleure que celle des brutes, et pour qu'on ne les confondît pas avec elles, qu'on les appelait des *hommes*.

Comme le premier acte d'affranchissement des habitants de Blois est de 1196 et de Louis Ier, et que Thibaud V, à qui l'on doit notre inscription, est mort avant 1191, il n'y a pas de doute qu'il ne faille entendre ici par *homines*, des *serfs de condition (de servili conditione)*, comme ils sont nommés dans cette charte d'affranchissement, et comme le prouvent tous les termes mêmes de cet acte : « *Omnes Blesenses*, y est-il dit, (Preuves de l'histoire de Blois, page xxvij), *et infra Banlivam Blesis manentes, qui de meâ servili conditione erant, et eorum hæredes et tenentes ab omni jugo servitutis meæ penitùs quitto et absolvo. Quilibet res suas si vendere voluerit vendat, et si à villa recedere voluerit, liber et quietus* (quittus?) *recedat.* »

« Les habitants du faubourg du Foix, qui estoient *serfs de condition*, dit Bernier (p. 40), rachetèrent leur liberté pour une somme de deux mille livres.... Il y avoit en ce temps-là (au XIIe

siècle) des hommes en plusieurs lieux du royaume assez malheureux pour naistre si assujettis à leurs seigneurs qu'ils n'en devoient rien attendre pour prix de leurs travaux que la nourriture, et que leurs meubles leur estoient acquis après leur mort ; s'ils acquéroient un héritage, le seigneur prenoit la moitié du revenu, et retiroit l'héritage quand il vouloit. Outre la taille et le droit de *formariage* qu'ils lui payoient, ils payoient encore ces droits au roy, et ne pouvoient se retirer ailleurs sans la permission de l'un et de l'autre. Les ecclésiastiques, comme les séculiers, avoient de ces serfs.... La moitié presque de la France estoit alors serve.»

D'où l'on voit qu'*homines*, dans notre inscription, signifie des *hommes de condition servile;* qu'une grande partie des habitants de Blois étaient *serfs* à cette époque (1); et que ceux qui habitaient le faubourg du *Foix*, c'est-à-dire du *Fisc*, rachetèrent leur liberté pour une somme de deux mille livres; d'après le

(1) Long-temps encore après cette époque, quelques-uns des fermiers de l'abbaye de Saint-Laumer étaient obligés d'exécuter les sentences de la justice sur les criminels, entre autres les meuniers des moulins de Souvigny, d'Huisseau et de Croteaux. Guy Ier, comte de Blois les affranchit de cette servitude honteuse.

principe, je crois, qu'un serf était la propriété de son maître, qui était censé l'avoir acheté avec la terre et payé. Ce n'était pas au surplus mettre *cette liberté* à bien haut prix, en supposant seulement *mille serfs* dans ce faubourg.

Patriæ. On sent bien qu'à cette époque, où la population était divisée en esclaves et en maîtres, où la grande majorité de cette population était esclave, il n'y avait pas de *patrie* en France ni dans le reste de l'Europe; que par conséquent le mot *patria* de notre inscription ne signifie pas plus *patrie* que le mot *homines* n'y signifie *hommes libres*, mais sujets aux seigneurs de la terre. On voit, en effet, dans les glossaires de Du Cange et de Carpentier que *patria* ne signifiait alors que pays où l'on naissait; et qu'on a dit de là *patrienses* et *patriales* pour les habitants du *pays*, les *paysans*, les manants, *manentes*. Ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que notre mot *patois* vient de *patria*, pris dans ce sens (par la perte de l'*r*, comme dans *pate-note*, de *pater noster*), et ne signifie que le langage méprisable des serfs du pays, des paysans, et des paysans païens, *pagani*, car ces deux mots étaient synonymes

dans l'origine, et viennent également de *paganus* dérivé de *pagus*.

Captionem. C'était le droit de prise, c'est-à-dire de prendre sur les sujets et tenants tout ce qui était nécessaire à la dépense du seigneur, et ce qu'on eût dû légitimement payer. *Captiones*, dit Du Cange, *aliàs prisæ, dictum quidquid ad expensas regis seu domini capitur super subditos et tenentes quod legitimè et debitè persolvi debet;* et il cite pour preuve le passage même de notre inscription. Le droit de *captio equorum* répondait donc à peu près à celui de *prendre* des chevaux de poste, à tous les relais, sans payer; faveur que les gouvernements absolus accordent encore dans quelques pays, à leurs agents ou à des privilégiés, aux dépens des sujets qui sont tenus de fournir les chevaux.

Telarum. Ce mot n'est point expliqué dans Du Cange, quoiqu'il se trouve dans le passage qu'il cite de notre inscription, au mot *captio;* ce qui vient sans doute de ce qu'il y est employé dans le sens qu'il a en latin. Je pense donc que ces toiles dans lesquelles les comtes de Blois mangeaient, étaient des tentes de toile

que leurs *hommes* étaient obligés de leur dresser pour manger, *in quibus manducabant*, quand ils se trouvaient à l'armée ou dans les campagnes, loin des châteaux et des villes.

Alberetas. L'étymologie et Du Cange m'apprennent que c'étaient des lieux plantés d'*arbres*, qui s'appelaient en français des *aubraies* ou *aubrayes*, comme qui dirait un bosquet, un quinconce, une allée d'arbres d'agrément, pour les distinguer des *viridarii* ou *viridaria*, qui étaient des *vergers* ou des lieux plantés d'arbres fruitiers. Ce mot vient d'*arbor* par le changement ordinaire d'*r* en *l*, et de la finale latine — *etum* qui signifie, planté de... C'est ainsi qu'en italien on appelle *albereto*, un bocage, un petit bois, et *alberata*, une feuillée, une ramée.

In manu cepit. Je crois que cette formule a un sens contraire à celle de *manumittere* qui signifie mettre en liberté, affranchir. On trouve bien dans Du Cange le composé *manucapere*, prendre sur soi, se porter caution, garant, s'obliger pour quelqu'un. Mais comme la préposition *in* prouve que dans notre formule *manu cepit* n'est pas un mot composé, j'ai cru, faute d'exemples identiques, devoir traduire

cette formule littéralement, en me rapprochant du sens que donne Du Cange au composé de ces deux mots.

In forisfacto, Forisfactum, d'où nous avons fait *forfait*, et qui est composé de *foris factum*, ce qui a été fait en dehors de la loi, contre la loi, forfait, délit, et amende pour un délit ou forfait. Dans la charte d'affranchissement des habitants de Blois et de la banlieue, que j'ai déjà citée (p. 317), il est dit que le serf affranchi ne pourra se retirer libre de la terre à laquelle il était attaché, s'il a commis un forfait, et s'il n'en a pas payé l'amende auparavant à la justice de la terre. *Nisi foris factum fecerit, et si foris factum fecerit ad judicium villæ antequam recedat illud emendabit.* Et il est ajouté ensuite, comme dans notre inscription, que le comte de Blois se réserve cependant les forfaits des prés, des vignes, des vergers et des jardins, comme auparavant : *foris facta pratorum, vinearum, viridariorum et hortorum sicut ante mea sint.*

Minus valentem. On lit dans Du Cange, à l'article 3 *Valens*, année 1410 : *totam illam magis valentem donavimus.* — *Erat scilicet valens librarum milliaria decem.*

Cornagium. En remarquant qu'il est dit ensuite dans la même charte d'affranchissement: *nullus Blæsis vel in Banliva manens mihi brennum vel* CORNATAM *faciet;* c'est-à-dire aucun manant (*habitant*) de Blois ni de sa banlieue ne sera plus tenu de fournir du bran (*du pain de son*) à mes chiens de chasse, ni de faire la *cornée* (ni de donner du *cor*), j'avais cru d'abord que *cornagium* avait ici le même sens que *cornata*, qui, ainsi que *brennum*, ne se trouve pas dans Du Cange, mais qui doit avoir eu le sens que je viens de lui donner, puisqu'on y trouve *cornare*, pour donner du cor ou de la corne, *corner*. Ce qui semblait le confirmer, c'est que, dans Du Cange même, *cornagium*, au 3ᵉ article, a la même signification. Mais les deux mots *ultra capi* qui suivent *cornagium*, dans notre inscription, et qui s'y rapportent, ne m'ont pas permis de m'arrêter à cette conjecture, puisque ces deux mots indiquent clairement qu'il s'agit d'un droit qui ne sera plus perçu; ce qui ne peut donc pas s'entendre de l'obligation de donner du cor ou de la corne dans les chasses des comtes de Blois. D'ailleurs, Du Cange qui était si versé dans le langage et

dans les usages de la féodalité, et qui cite ici de nouveau notre inscription, dit que ce *cornagium* était une espèce de prestation ou de tribut, et, par divers autres passages qu'il cite également, me fait connaître quel était ce droit.

Voici les principaux de ces passages : Cornagium, hoc est pro *cornu* cujuslibet animalis certa pecunia.—Des *cornages* de bestes traihens (c'est-à-dire, quæ *trahunt* aratrum vel carrum). —Dans la coutume locale de Troi (1) en Berri (*province limitrophe du comté de Blois*), il est dit, article 5 : « et aussi (a droit de prendre) sur chascun ayant bœufs, quatre parisis pour couple de bœufs, et se appelle ledit droit de *cornage*. »

Ces passages, comme on voit, ne laissent aucun doute sur la nature du droit appelé *cornagium*, et prouvent que c'est le même qui est appelé dans les lois saxonnes *hornegeldum*, de *horn*, corne, et *geld* argent, à la lettre, l'argent des cornes, c'est-à-dire droit pour les bêtes à cornes. Carpentier s'est donc trompé, en disant au mot *cornagium*, dans le 4e volume de son

(1) C'est aujourd'hui *Truy*, je crois, à 8 kil. de Bourges.

supplément à Du Cange, que c'était une redevance en grains pour les bêtes à cornes, comme si ce mot était dérivé et latinisé de l'allemand *korn* grain, blé, tandis qu'il vient évidemment du latin *cornu*. Il devait donc dire, d'après les passages que cite Du Cange, et qu'il cite lui-même, que c'était une certaine redevance de grains pour les bêtes à cornes qui servaient à tirer la charrue ou la charrette. Le nom de cette redevance, en saxon, prouve qu'elle se payait en argent et non en grains.

D'après toutes ces observations critiques, je crois donc pouvoir me hasarder à traduire ainsi notre inscription :

« Le comte Thibaud, sénéchal de France, et la comtesse Aliz, pour l'amour de Dieu, et pour les ames de leurs ancêtres, ont fait la remise entière aux *hommes* de ce pays, du droit de *prise* de chevaux, et des tentes de toile dans lesquelles ils mangeaient, et a mis sous sa main (c'est-à-dire, a pris sous sa garantie) les vignes, les prés, les vergers et les aubraies ; de manière que le comte aura pour le forfait des vignes (c'est-à-dire, pour l'amende du forfait ou délit commis dans les vignes) dix sous et une oreille

même de l'*homme* qui aura forfait, s'il ne peut point payer dix sous; qu'il aura pour le forfait des prés, et pour une vache six deniers, pour un porc et pour une brebis six deniers. Ils ont octroyé aussi qu'ils (*leurs hommes*) donnent (*en paiement*) une monnaie qui n'a pas le poids, s'ils ne l'ont pas faite (1) (*altérée*), et que le droit de *cornage* ne soit plus dorénavant perçu. Nous supplions donc la divine puissance, pour que quiconque osera violer, ou en aucune manière infirmer cette page (*charte*) sacrée, et ce qui y a été statué, soit frappé de la malédiction éternelle, et de la colère implacable des vengeances de Dieu !!! »

On est étonné, sans doute, de trouver des imprécations, dans des actes de bienfaisance; mais les exemples de malédictions et d'imprécations semblables ne sont pas rares dans ces temps d'ignorance et de barbarie, où la peur de l'enfer courbait le front des peuples, même le şceptre des rois, sous la tiare, la mitre et la

(1) Il paraîtrait peut-être plus naturel de traduire : « Ils ont octroyé aussi qu'ils ne donneront pas, ni ne feront pas de monnaie qui n'aurait pas le poids (la valeur du titre, qui serait *moins vaillante*) ; » mais il n'y a pas de négation avant *dent*.

crosse. C'est ainsi qu'à la fin d'un acte de l'an 1066, qui est une donation faite à la cathédrale de Nîmes, Frotaire et Éléfant, évêques, et tous les chanoines et clercs de cette église, jettent les malédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament sur ceux qui viendraient à faire du dommage dans l'alleu qu'on avait donné par ce même acte à leur église : *Froterius et Elefantus, episcopi, et omnes canonici et clerici S. Marie, excommunicamus et maledicimus illos homines et illas feminas qui in ullum dampnum erunt per ullam injuriam de ipso honore supradicto ad clericos S. Marie supradicte sedis : et veniant super illos qui hoc fecerint omnes maledictiones Veteris et Novi Testamenti.* Voyez Menard, *Histoire de Nîmes*, tome 1er, page 97 des notes, et page 23 des preuves. Voyez encore, *ibidem*, pages 20 et 21 des preuves, une lettre du pape Benoît VIII, contre les usurpateurs des biens de l'abbaye de Saint-Gilles, toute en malédictions plus extraordinaires, plus fanatiques les unes que les autres.

Mais rien, je crois, n'égale les imprécations de l'excommunication lancée par le pape Clé-

ment VII, contre Louis de Bavière. « L'histoire, dit M. Bignon, dans son ouvrage sur les proscriptions a recueilli comme un monument de la plus inconcevable furie l'excommunication lancée par Clément VII contre l'empereur Louis de Bavière.

« Que Dieu, dit ce serviteur des serviteurs de Dieu, ce père de tous les fidèles, le frappe de folie et de rage; que le ciel l'accable de ses foudres; que la colère de Dieu et celle de saint Pierre et saint Paul tombent sur lui dans ce monde et dans l'autre; que l'univers entier se ligue contre luï; que la terre l'engloutisse tout vivant; que son nom périsse dans la première génération; et que sa mémoire disparaisse de la terre; que tous les éléments lui soient contraires; que ses enfants livrés entre les mains de ses ennemis soient écrasés sous les yeux de leur père!!! »

Mais revenons. Ce comte de Blois qui, selon un usage consacré dans la loi salique, et dans les lois de tous les peuples barbares du nord de l'Europe, faisait couper une oreille pour dix sous, fit cependant « de grandes charités, dit Bernier, aux religieux de Saint-Lau-

mer de Blois, et ne fut pas moins libéral envers le chapitre de Saint-Sauveur, en faveur duquel il se démit de tous ses droits au comté de Blois, pendant les trois jours qui suivent celui de l'Ascension, qui est ce qu'on appelle à Blois *la comté*, les chanoines de Saint-Sauveur exerçant pendant ces trois jours les droits du *comte* par eux-mêmes ou par leurs officiers. L'église de Saint-Calais du château (*de Blois*), celles de Châteaudun et de Chambord, les abbayes de Pont-Levoy, de Bonneval, de Marmoutiers et plusieurs autres, eurent part à ses charités, auxquelles il ajouta une ratification de toutes celles que son père avait faites, et même une remise du droit de gîte qu'il avait en quelques abbayes... Sigebert rapporte, dans sa chronique, qu'il fit brûler les Juifs qui s'étaient établis à Blois, et Génébrard ajoute dans la sienne, que ces misérables y avaient crucifié un enfant (1). »

(1) Cette croyance d'un enfant crucifié à Blois, sans doute dans la rue des Juifs, qui était une des trois qui leur servaient de demeure, les fit chasser de cette ville, par Thibaud V, 1154 ; mais c'est une fable qu'on trouve répétée au moyen-âge, ainsi que celle du miracle de la sainte hostie, dans presque toutes les villes de France, et qui n'a d'autre fondement que le crucifiement de Jésus-Christ par les Juifs, et la haine que par suite on leur portait, dans ces temps de fanatisme et d'intolérance.

« Ce comte, continue Bernier, aimait ses sujets jusqu'à converser quelquefois avec eux d'une manière tout-à-fait gaie; ce qui donna lieu à quelques fables qui ont long-temps eu cours au pays Blésois. Il eut guerre avec le comte d'Anjou, auquel il enleva la ville d'Amboise, l'an 1158, et celle de Vendôme, l'an 1161. Comme il estoit homme de bon sens et d'une expérience consommée, il termina beaucoup de différends, et ne contribua pas peu (en 1182) à l'accommodement du comte de Flandres avec le roi Philippe-Auguste, son neveu, pour le comté de Vermandois, auquel le roy et le comte prétendoient... Après avoir rendu de grands services au roi Louis VII, son beau-père et beau-frère, il voulut entreprendre le voyage de Terre-Sainte. Mais il y mourut, après avoir donné de grandes marques de sa valeur au siége de Ptolémaïde. Son corps fut apporté en France, et enterré à Pontigny (1), l'an 1191. Alix de France, sa femme, étoit seconde fille du roy Louis VII. »

(1) En Champagne, près de Chablis, il y avoit une célèbre abbaye de l'ordre de Citeaux, qui avait été fondée par Thibaud IV, dit le Saint et le Grand, comme comte de Champagne.

Quant au titre de la monnaie des comtes de Blois, dont il est mention dans la deuxième inscription, les deniers devaient être, selon Du Cange (1), de trois deniers dix grains de loi, argent de roi, et de 19 sous 7 (6, selon Bernier) deniers de poids au marc de Paris. Le titre des mailles devait être de 2 deniers, 21 grains de loi, argent de roi, et de 17 sous 4 deniers de mailles doubles au marc de Paris. Voy. aussi Fournier, p. 36. On peut juger maintenant à quel prix nos comtes de Blois mettaient une oreille de leurs serfs ?

Il se trouve sur ces monnaies des comtes de Blois, ainsi que sur celles des comtes de Chartres et des vicomtes de Châteaudun, un symbole singulier et indéterminé, connu sous le nom de type chartrain. Comme ce sujet demande des développements qui excéderaient de beaucoup ceux que les deux dissertations qui font le sujet de ce mémoire ont exigés, j'en ferai le sujet d'une dissertation particulière.

(1) Voyez son Glossaire, à l'article *monetæ baronum*, et au mot *Blesiensium* de cet article, t. IV, p. 983.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DU PÈRE JEAN MORIN,

PRÊTRE DE L'ORATOIRE, NÉ A BLOIS, EN 1591,

Par M. E. Godin.

TRANSMETTRE à la postérité le souvenir des hommes qui, par leurs actions éclatantes et utiles, par leurs talents et par les écrits qu'ils ont laissés, ont honoré leur patrie et éclairé leurs contemporains, est, suivant Tacite, un usage d'une haute antiquité, et que nous trouvons établi chez tous les peuples civilisés, et même chez les nations barbares (1).

(1) Tacite, vie d'Agricola.

La peinture, la sculpture, furent d'abord employées à conserver et à perpétuer les traits de ces hommes privilégiés, qui avaient consacré leur vie et leurs travaux à se rendre utiles à leurs semblables. C'est ainsi que *l'agora*, à Athènes, et le *forum*, à Rome, étaient remplis des statues des citoyens qui, dans la guerre comme dans la paix, avaient servi leur patrie et contribué à son illustration. C'était, suivant l'expression d'un ancien, un peuple d'airain, muet, il est vrai, mais dont la présence continuelle, en rappelant de grands et glorieux souvenirs, devait être, pour la génération présente, un puissant mobile d'émulation.

L'éloquence et la poésie vinrent ensuite ériger en leur honneur des monuments plus propres que le marbre et le bronze à immortaliser leur mémoire, à porter au-delà des limites étroites d'une cité, d'une région, la connaissance des vertus et des œuvres qui les avaient distingués de leurs concitoyens. Montrer au peuple quels sont, dans les siècles passés, les illustres morts auxquels il doit sa reconnaissance, n'est-ce pas là un des plus utiles en-

seignements qui puissent lui être donnés ? N'est-ce pas agrandir ensemble l'intelligence et la moralité, amender l'ingratitude, corriger les habitudes d'oubli trop malheureusement répandues, préparer par là même aux hommes supérieurs par leurs actions et leurs lumières, un avenir plus juste et plus heureux? Ce sont, sans doute, ces considérations qui, dans le plan de de la statistique que l'on se propose de faire du département de Loir-et-Cher, a déterminé la Société Académique de Blois à indiquer, comme une partie importante de ce travail les notices historiques sur les hommes distingués qu'il a produits, en rendant à leur mémoire un hommage qu'ils ont si bien mérité. Nous avons voulu de plus offrir à nos concitoyens des leçons domestiques, suivant l'expression d'un historien ancien, *disciplinam domesticam* (1). Ces exemples, nous touchant de plus près, doivent nécessairement nous exciter davantage à les imiter.

Le docteur Bernier, dans son histoire de Blois, nous a bien laissé les biographies de

(1) Valère-Maxime.

quelques-uns de ces hommes supérieurs en talents et en vertus, qui sont nés dans le Blésois; mais le travail du docteur Bernier, quelque estimable qu'il soit, nous paraît offrir quelque chose d'incomplet. Il se contente de donner quelques détails sur la vie des hommes dont il parle, d'honorer les titres des ouvrages qu'ils ont composés. Or, l'éloge historique des savants et des littérateurs doit être le récit de leurs travaux; l'analyse raisonnée de leurs écrits doit nécessairement aussi en faire partie; c'est ce que, à l'exemple de plusieurs membres distingués de notre société, nous avons essayé de faire, en esquissant de nouveau la notice de Jean Morin, prêtre de l'Oratoire, qui, au XVIIe siècle, fut connu dans toute l'Europe par son profond savoir et son immense érudition.

Jean Morin naquit à Blois, en 1590. Il était fils de Luc Morin et de Jacquette Gausserand, zélés calvinistes. Son enfance fut mâle et précoce; sa jeunesse sérieuse et appliquée. Il fit ses premières études à la Rochelle, qui, à cette époque, était comme le boulevard de la religion prétendue réformée.

De là, il fut envoyé à Leyde, où, pendant son cours de philosophie, il apprit le grec et l'hébreu. Mais ce fut surtout à l'étude de la théologie et des langues orientales qu'il s'appliqua avec une ardeur et une intelligence qui déjà annonçaient ce qu'il devait être un jour.

Les excès auxquels, pendant son séjour à Leyde, il avait vu les *gomaristes* et les *arminiens* (1) se porter dans leurs disputes sur les matières ecclésiastiques, avaient commencé à lui donner des doutes sur le fond de la doctrine des réformés (2).

Lorsqu'après avoir quitté la Hollande, il vint à Paris, les relations fréquentes qu'il eut avec les savants théologiens de la capitale, fortifièrent et augmentèrent ses doutes. Il se concilia l'estime et la bienveillance du cardinal du Perron qui, surpris de trouver tant d'instruction et des connaissances si variées dans un aussi jeune homme, l'accueillit dans sa maison et se

(1) Deux sectes de calvinistes dont les chefs étaient Gomas et Arminius.

(2) Vie de Simon; — Dict. de Mouré, 12 vol. in-fo, Encyclopédie; — Dict. biographique.

l'attacha. Ce prélat acheva de le convaincre et reçut son abjuration. Morin demeura quelque temps dans la maison du cardinal, et passa ensuite dans celle de l'évêque de Langres. Mais la simplicité et la modestie de ses mœurs, son éloignement pour le luxe et les richesses, et plus encore le désir de satisfaire dans une vie plus libre sa passion pour l'étude, le déterminèrent à entrer dans la congrégation de l'Oratoire, que le cardinal de Berulle venait de fonder en France. Promu aux ordres sacrés, il fut choisi pour être supérieur du collége d'Angers, à l'époque où Charles Miron, évêque de cette ville, eut, avec le chapitre de sa cathédrale, un procès qui fit alors tant de bruit. Le Père Morin fut très utile au prélat par la composition de divers écrits qui furent publiés dans cette affaire.

En 1625, après la mort de l'évêque Miron, qu'il avait suivi à l'archevêché de Lyon, le P. Morin fut choisi par le cardinal de Berulle, pour être l'un des douze prêtres de l'Oratoire, destinés à former la chapelle de Henriette de France, qui venait d'épouser Charles Ier, roi d'Angleterre. Le cardinal espérait qu'il serait

d'un grand secours à cette reine, par son savoir en théologie, s'il fallait entrer en controverse avec les anglicans. Mais les tracasseries auxquelles cette savante colonie fut en butte, obligèrent le P. Morin de repasser la mer. — Il revint à Paris, et fixa sa résidence dans la maison de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. Dans cette humble retraite, il se livra entièrement à ses occupations favorites : l'étude approfondie de l'Ecriture-Sainte, des Pères de l'église et des conciles. Mais entendons-le lui-même exprimer, dans une lettre au cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, combien les études sérieuses avaient de charmes pour lui (1): « *Christianarum musarum, hoc est, sacri textus historiæque et disciplinæ ecclesiasticæ semper mihi visa sunt dulcissima studia; de his ausim jactare quod poëta de suis musis.* »

> « *Harum sacro fero ingenti perculsus amore,*
> *Me igitur illa ante omnia ......*
> *Accipiant, cœlique vias et sidera monstrent.* »

Jean Morin publia, en 1626, son premier ou-

(1) Lettre 46e du Recueil de la correspondance du P. Morin au cardinal Barberini.

(*Recueil Simon.*)

vrage: deux livres d'*Exercitations* latines, sur l'origine des patriarches et des primats, qu'il dédia au Pape Urbain VIII. — Fruit précoce d'un esprit encore peu versé dans les matières qui en font le sujet, cet ouvrage fut diversement jugé lorsqu'il parut.

Le père Tabaraud, prêtre de l'Oratoire, tout en blâmant le style qui lui semble prolixe et d'effet, trouve que l'auteur y fait preuve d'un profond savoir par les recherches curieuses et intéressantes qu'il y a consignées (1).

Richard Simon, dans une vie du Père Morin, publiée en latin, en 1682, fait une critique encore plus sévère du même ouvrage, tant pour la forme que pour le fond. (2) « Sans » parler, dit ce biographe, des défauts de sty- » le, qui se ressentent trop de la jeunesse de l'au- » teur par la prolixité, par l'enflure et le mau- » vais emploi des métaphores exagérées, l'au- » teur cite avec éloge, comme authentiques, les » fausses décrétales, les écrits attribués à Denis » l'aréopagiste, adoptant les opinions des ultra-

(1) Le P. Tabaraud a fait l'art. sur le P. Morin dans la Biog. Univ.

(2) *Vita Morini*, pages 6 et 7.

» montains sur le souverain pouvoir des pa-
» pes. Il y expose des principes tout-à-fait con-
» traires à la saine doctrine de l'Église de France;
» prodigue les éloges les plus outrés au pape
» Urbain VIII, qu'il appelle *mortalinus judex et*
» *unicus sui dominus*, et toutefois, malgré les
» nombreux défauts que le Père Morin ne tarda
» pas à reconnaître et dont il se corrigea dans
» la suite, son ouvrage, ajoute Richard Simon,
» fut accueilli avec la plus grande faveur par
» la faculté de théologie de Paris. » Il raconte à ce sujet une anecdote qui nous montre que les libraires de cette époque, comme ceux d'aujourd'hui, ne connaissaient d'autres règles, pour juger du mérite d'un livre que le débit prompt et lucratif qu'ils en faisaient. Quelques années après la mort du Père Morin, le libraire qui avait imprimé deux livres, sur l'origine des patriarches et des primats, se disposait à en faire une seconde édition. Un ami de l'auteur voulait, dans l'intérêt de sa réputation, s'opposer à l'exécution de cette entreprise de librairie. « Je m'occupe moins, dit le libraire, de la réputation et de l'honneur du Père Morin que de ma fortune. L'ouvrage se vend bien, et c'est tout

ce qu'il me faut. La seconde édition eut lieu. »

L'empressement du public à accueillir son ouvrage nous semble une preuve suffisante que, malgré les critiques plus ou moins sévères qu'on en a faites, il n'est pas dépourvu de tout mérite ni d'un certain caractère d'utilité.

Notre savant oratorien fit imprimer, trois ans après, en 1629, l'histoire de la délivrance de l'Église par Constantin, et des progrès de la souveraineté temporelle des papes par les rois de France. Cet ouvrage fut composé d'après les conseils du cardinal de Berulle, et dédié au roi Louis XIII: il est divisé en trois parties. La première n'est qu'une traduction de l'éloge de Constantin, écrite en grec par Eusèbe, archevêque de Césarée; la seconde contient l'histoire de tout ce que ce premier empereur chrétien a entrepris et exécuté pour délivrer l'Église des violentes persécutions auxquelles elle a été en butte sous les empereurs Dioclétien, Maximien, Galérius; la troisième est consacrée à exposer les services éminents que les rois de France ont rendus au Saint-Siége, leurs largesses, leurs bienfaits envers

les souverains pontifes. A ce sujet, l'auteur s'at-tache à démontrer la fausseté d'un décre attribué à Constantin, et contenant la dona-tion faite au Saint-Siége de la ville de Rome et de l'exarchat de Ravenne. Il restitue aux rois de France tout l'honneur de cette dona-tion, et ne balance pas à avancer, comme un fait historique incontestable, que c'est à la France seule que les papes doivent leur puis-sance et leur souveraineté temporelle. C'est l. pensée que l'auteur a voulu exprimer dans l. vignette qu'il a fait graver au frontispice de son livre. On y voit Charlemagne offrant au pape Léon III une carte d'Italie, en lui adressant ces mots du poète latin: *Italos parere jubebo;* et le pape lui répondait: *tu mihi quodcumque hoc regni.....*

Cette vignette, ainsi que plusieurs passages de cet ouvrage, déplut à la cour de Rome. Mais ce qui paraît surtout avoir excité le mécon-tentement du pape Urbain VIII, c'est que le père Morin embrasse et fortifie par des témoi-gnages authentiques l'opinion des auteurs qui soutiennent que ce n'est point à Rome, mais à Nicomédie que Constantin a reçu le bap-

tême. Alors se trouve détruite la tradition ancienne du fameux baptistaire de la basilique de Saint-Jean de Latran, où les Italiens prétendent que Constantin fut baptisé.

Au sujet du grave mécontentement de la cour de Rome, Richard Morin, dans sa notice sur le père Simon (1), a fait une espèce d'amende honorable dans une longue lettre adressée au cardinal Barberini, pour avoir composé et publié son histoire de la délivrance de l'Église, sans avoir consulté le Saint-Père, et a pris en même temps l'engagement de supprimer dans une seconde édition et la vignette et tous les passages qui ont pu déplaire à la cour de Rome.

Cette lettre (2) existe dans le recueil de la correspondance que le père Morin a entretenue avec différents savants de l'époque, sur divers points d'antiquités ecclésiastiques, et qui a été imprimée à Londres, en 1682, par les soins du même Richard Simon. Mais on y cherche en vain la prétendue rétractation de principes et d'opinions que son biographe lui prête.

(1) Rich. Simon. — *Vita Morini*, pag. 14 et suiv.

(2) Lettre 27e du Recueil.

Le père Morin, tout en protestant de son dévouement au Saint-Siége, dont il a donné des preuves éclatantes dans ses écrits et dans ses actions, expose au cardinal dans quelles intentions il a entrepris et exécuté son ouvrage. Loin de rétracter tout ce qu'il a écrit sur les bienfaits dont les rois de France ont comblé les papes, sur les grands services qu'ils ont rendus à l'Église dans tous les temps, il soutient ses assertions avec force et dignité. Il attribue les préventions défavorables que le cardinal a pu concevoir contre son livre à des rapports faux et calomnieux qui lui sont parvenus de France, et finit par le prier de l'examiner lui-même.

Cette lettre pleine de franchise produisit l'effet que l'auteur en attendait. Elle dissipa les préventions du cardinal, si toutefois il en avait conçu ; et nous verrons plus tard que ce prélat conserva pour le père Morin la même bienveillance et la même estime qu'il lui portait avant la publication de son histoire de Constantin.

Du reste, cet ouvrage n'est pas exempt de défauts sous le rapport littéraire. On y désire-

rait plus de cet esprit de critique si nécessaire pour les compositions historiques. Cédant trop à un sentiment d'orgueil national, l'auteur est tout occupé d'exalter la gloire des rois de France et ne montre pas assez d'impartialité quand il parle des empereurs allemands et des italiens. Le nom de Français se rencontre fréquemment, et cependant les Francs, conquérants de la Gaule dont ils ont reçu le nom de Français, n'étaient pas encore connus dans cette contrée du temps de Constantin. Il porte l'enthousiasme pour son pays et pour ses rois jusqu'à citer des prédictions anciennes auxquelles, dit-il, « les plus doctes ont ajouté foi il y a plus de 800 ans, comme nous l'apprend le passage d'un auteur du même temps, qui est inséré dans le tome neuvième des œuvres de saint Augustin. »

Voici l'une de ces prédictions traduites par le père Morin. « Tant que les rois de France » auxquels appartient l'empire romain sub- » sisteront, la dignité de l'empire ne périra pas » entièrement, d'autant qu'elle subsistera en » la personne de ses rois. Or, quelques-uns » de nos docteurs disent qu'un roi de France

» possédera tout l'empire romain; celui-ci
» sera très grand et le dernier de tous ses rois.
» Il ira enfin en Jérusalem, après qu'il aura
» gouverné son royaume, et là il déposera son
» sceptre et sa couronne au mont Olivet. La
» fin et la consommation de l'empire des Ro-
« mains, des Chrétiens et de toutes les choses
» de la terre suivra bientôt cette action. »
(Hist. de la délivrance de l'Église, par Constantin, 2e partie, page 24.)

Le père Morin se montre plus exact, plus historien dans la troisième partie où se discute la question de la donation de Constantin; où il expose les victoires remportées par les Normands dans la Pouille, dans la Calabre sur les Grecs, et dans la Sicile sur les Sarrazins; les services signalés rendus au pape par ces conquérants; l'accroissement de leur puissance temporelle par l'abandon qu'ils firent au Saint-Siége de quelques-unes de leurs conquêtes. Cette partie de son ouvrage présente le plus d'intérêt et nous paraît en outre la mieux pensée et la mieux écrite.

C'est surtout dans les compositions qui ont pour objet la critique sacrée, que le père Mo-

rin déploie le plus grand savoir, les connaissances les plus vastes. Sans doute les questions qu'il traite dans ces ouvrages n'offrent pas le même intérêt qu'à l'époque de leur publication: c'était le siècle de l'érudition biblique. La réforme avait beaucoup contribué à propager ce genre d'études, en imprimant une grande activité à la pensée des théologiens des deux partis. Aussi le père Morin se livra-t-il au goût dominant de son siècle avec une ardeur infatigable et une haute intelligence, qui donnèrent à son nom une grande autorité. Il fut chargé par le clergé de France de diriger l'édition de la Bible des Septante, qui parut en 1628. — Dans la préface qu'il composa, il ne craint point de donner hautement la préférence à la version des Septante sur le texte hébreu, qu'il prétend avoir été altéré par la négligence des scribes juifs. Cette opinion fut comme le signal des longues et vives disputes qu'il eût à soutenir. Deux célèbres protestants: Taylor, anglais, et Anold Boot, hollandais, commencèrent la lutte.

Dans une dissertation intitulée: *Examen præfationis Morianæ in bibliâ sacrâ de textûs*

hebraïci corruptione et græci sinceritate, ils reprochent vivement au père Morin d'avoir abusé de quelques différences qui se trouvent entre plusieurs passages de l'Ancien-Testament cités par les apôtres dans le Nouveau, et les mêmes passages du texte hébreu, pour conclure : 1° que la version grecque des Septante est exacte, authentique, et dans le même état de pureté qu'elle est sortie des mains des interprètes ; 2° que le texte hébreu a été corrompu, altéré par les Juifs. — Ils condamnent cette conclusion comme sacrilége, abominable, en ce qu'elle est attentatoire à l'autorité irréfragable des saintes Écritures. Mais à l'appui de ces graves reproches, ils ne citent aucun passage de cette préface qu'ils attaquent avec tant de violence ; ils se contentent de pures allégations.

Quant à la personne de l'auteur, ils n'épargnent pas les injures les plus grossières. Et pour donner une idée de ce qu'était la polémique des érudits du XVII[e] siècle, qu'il me soit permis de citer quelques-unes de ces injures. Ils appellent leur adversaire, *monstrum execrandum, belluam rabiosam, impurum latrato-*

rem, *furem*, *etc.* Changez l'idiôme, et vous croiriez assister à une querelle de deux hommes de la lie du peuple.

Le père Morin en réponse à ces attaques, fit paraître une dissertation critique en latin (1), où, donnant plus de développement aux pensées et aux opinions émises dans sa préface, il démontre à ses adversaires qu'ils ne l'ont point compris, qu'ils lui prêtent très gratuitement des opinions erronées qu'il a combattues dans cette préface objet de leur attaque; que dans toute leur dissertation, il ne reconnaît rien qui lui appartienne, excepté son nom.

In totâ illâ disputatione, præter nomen meum, nihil meum agnosco.

Enfin faisant allusion à l'ignorance complète dans laquelle ils sont sur les matières qu'ils veulent traiter, il les compare à ces gladiateurs qui combattaient les yeux fermés: *Ut andabata in cimmeriis tenebris adversus spectra et insomnia sua luctantur.*

Il nous semble que le père Morin n'aurait pas nui à la bonté de sa cause, que ses argu-

(1) *Diatriba elenctica de sinceritate hebræi græcique textûs dignoscendâ.* — Paris, in-12, 1639.

ments n'auraient rien perdu de leur force, s'il s'était abstenu de ces apostrophes virulentes adressées à ses adversaires: *ó maledicentissima pecora, ó loquaces talpæ, bipedes asini, crediderunt forsan belli cosi homines lucubratiunculâ suâ sese virûm docta per ora volitaturos; volitabunt sanè, sed ut noctuæ inter cornices, picæ inter luscinias.*

Sans doute il a fallu toute la violence et la fureur de l'attaque pour déterminer le père Morin à renoncer à la modération qui lui était naturelle, et à vaincre la répugnance qu'il a exprimée dans quelques-uns de ses écrits contre cette polémique ardente et prodigue d'injures.

Dans toute lutte littéraire, il faut employer pour arme le raisonnement et non l'outrage. *Si certamen aliquodineumdum est, non convicia cun conviciis, sed ratio cum natione certare debet*, dit-il dans sa réponse à la critique un peu trop acerbe que le savant Siméon de Muis, professeur d'hébreu au collége de France, avait faite de son livre intitulé *exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum.*

Cet ouvrage publié à Paris en 1631, fut comme le prélude de l'édition du Pentateuque samaritain qui parut quelques années après.

Il est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur fait connaître l'origine des Samaritains, leur religion, leurs mœurs et les causes de la haine implacable des Juifs contre eux. La deuxième partie est consacrée à exposer la forme des lettres samaritaines, les principes de la grammaire. Il prouve aussi par les témoignages des Saints-Pères et des plus savants rabbins, que les Samaritains ont le mérite d'avoir conservé les caractères dont Moïse s'est servi pour écrire la loi donnée aux Juifs. Leur Pentateuque offre encore une autre analogie remarquable avec la loi primitive: on n'y voit ni points ni accents; les mots n'y sont pas séparés les uns des autres. C'est une tradition très ancienne chez les Juifs, c'est une opinion constante, unanime chez tous les docteurs que la loi a été écrite par Moïse sans points, sans versets, et même sans séparation des mots entre eux. Les Juifs, pendant la captivité de Babylone, ayant oublié la langue hébraïque,

ne pouvaient plus lire la loi écrite en cette langue. Aussi Esdras, le nouveau Moïse, comme disent les rabbins, changea l'écriture et la langue primitive, et leur substitua l'écriture et la langue assyrienne, avec lesquelles le peuple s'était familiarisé pendant son long séjour à Babylone. Les Samaritains au contraire, colonie d'assyriens et de babyloniens, que Salmanazar avait établis dans les villes des dix tribus d'Israël emmenées captives à Babylone, conservèrent toujours l'ancienne loi, telle que la leur avaient enseignée les deux lévites Dosithée et Zacharie, envoyés par Salmanazar pour les convertir et les initier à la religion juive. Cette seconde partie a été traitée par le père Morin, de manière à le faire regarder comme le restaurateur de l'ancienne langue samaritaine qu'il avait apprise sans le secours d'aucun maître.

Dans les deux autres parties, notre docte oratorien s'attache à prouver l'authenticité et la pureté du Pentateuque samaritain, l'identité parfaite des deux exemplaires, celui que le père de Harlai avait apporté de Constantinople, et celui qu'il avait reçu de Pietro della

Valle, avec ceux qui ont été cités par Eusèbe et par saint Jérôme, et il en met le texte bien au-dessus du texte hébreu qu'il persiste à représenter comme ayant éprouvé des altérations importantes.

Cette préférence donnée de nouveau au texte samaritain sur le texte hébreu, suscita contre le père Morin de nombreux adversaires, entre autres Hostinger, professeur d'hébreu à Zurich, Buxtorf, à Bâle. Mais le plus redoutable, celui qui mit le plus de violence dans l'attaque, fut le célèbre Siméon de Muis, né à Orléans, professeur d'hébreu au collége de France. Croyant, suivant l'observation maligne de Richard Simon, que c'en était fait de son art, et craignant que son école ne fût déserte, s'il ne réprimait l'audace avec laquelle le docte oratorien décriait le texte hébreu, il composa trois traités pour le défendre; il porta même l'animosité contre l'auteur des Exercitations Ecclésiastiques, jusqu'à dénoncer à la Sorbonne ses opinions comme monstrueuses et entachées d'impiété. La dénonciation fit rire aux dépens du dénonciateur, dit le père Morin dans sa lettre à Bux-

torf, l'un des savans hébraïsants qui avaient été excités à écrire contre lui.

Dans la même lettre, il se plaint avec modération d'une attaque aussi violente et aussi furibonde de la part d'un homme qui avait été son ami, et qui avait reçu de lui des services, *de ipso bene meritus eram.* Il avait d'abord formé le projet de ne pas répondre, mais le besoin de se justifier des imputations calomnieuses répandues sur ses opinions et sur ses principes religieux, le forcèrent à rompre le silence, et il fit une réponse à la critique du professeur de Muis, sous le titre modeste d'*animadversiones in censuram exercitationum*, etc.

Nous n'entrerons dans aucun développement sur les moyens qu'il emploie pour réfuter tout ce qu'on avait écrit contre lui et son système; nous nous contenterons de citer ici le jugement qu'ont porté sur cette longue et vive dispute deux savants, assurément juges compétents dans cette matière: Richard Simon et le père Fabricy. « Le père Morin, disent-ils, a pu avancer quelques propositions erronées sur les altérations du texte hébreu,

mais son adversaire est tombé dans l'extrémité opposée, en donnant à la Massore (1) des priviléges qui ne lui conviennent pas. Il n'a pas toujours compris le sens expliqué par le père Morin, et n'a pas pu répondre à toutes les objections qu'il fait contre le texte hébreu. » Ce qui est à l'avantage du docte oratorien, c'est que les ouvrages qu'il a composés sur la Bible sont entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la critique sacrée, et continuent de mériter l'approbation d'un grand nombre, tandis que les écrits des Taylor, des Boo, des Siméon de Muis et de tant d'autres trouvent très peu de lecteurs.

« *Versantur adhuc in omnium manibus Morini de rebus biblicis opera et à multis partem magnam approbantur; à paucissimis verò leguntur quæ Muitius, similiter Taylorus, Bootius et alii adversus Morinum scripserunt.* »

Tous ces travaux scientifiques avaient contribué à répandre le nom du père Morin dans

(1) *Massore*, mot hébreu, qui veut dire tradition. — Travail de quelques docteurs juifs consistant à compter tous les mots et toutes les lettres de la Bible, afin d'éviter toute interpolation. — Les docteurs juifs s'appellent massoreth.

l'Europe entière. Le pape Urbain VIII qui s'occupait alors du grand projet de faire cesser le schisme grec, chargea le cardinal Barberini de proposer au savant oratorien de venir à Rome pour se joindre aux théologiens investis de cette importante mission (1). Le cardinal l'accueillit dans son palais avec la distinction due à son mérite et à sa réputation. Il le présenta au souverain pontife et dans les conférences fréquentes qu'il eut avec le pape, Morin justifia la haute idée qu'on avait donnée de lui à sa sainteté. Il fut admis dans la congrégation qui s'occupait de mettre fin au schisme. Une grave difficulté s'opposait au succès de cette entreprise, c'était l'irrégularité qu'un grand nombre de théologiens, membres de la même congrégation, reprochaient à l'Eglise grecque touchant les ordinations, parce qu'ils n'y retrouvaient pas les mêmes formes usitées dans l'Eglise latine. Le père Morin conçut le projet de composer un ouvrage pour réfuter les objections de ces théologiens, et démontrer que depuis le commencement du

(1) Le voyage du père Morin à Rome eut lieu en 1639.

schisme les conciles généraux et les souverains pontifes n'ont pas cessé d'approuver les ordinations de l'Église orientale. Dans la préface de ce grand ouvrage, qu'il dédia au cardinal Barberini, il ne craint pas de dire énergiquement que la durée de ce schisme déplorable ne doit être attribuée qu'à l'entêtement et aux vaines disputes des théologiens scolastiques, qui, sans avoir la moindre connaissance des usages et des rites de l'Église orientale, ni même de la langue grecque, avaient cependant à prononcer sur des questions aussi graves et aussi difficiles.

Soutenu par les suffrages des deux savants théologiens Holstenius et Allatius, tous deux attachés à la maison du cardinal comme bibliothécaires, il eut la gloire de ramener à son opinion tous les membres de la congrégation. Ce succès dû à son zèle éclairé, à son esprit conciliant, donne quelque raison de croire qu'il aurait puissamment contribué à lever bien des obstacles qui empêchèrent à cette époque la réunion des deux Églises, s'il eût pu prolonger son séjour dans la capitale du monde chrétien. Mais le cardinal de Richelieu le

fit rappeler en France sous divers prétextes.

On a prétendu que ce ministre voulait se servir de sa science profonde et de ses talents, pour préparer l'exécution du grand projet qu'il avait formé de se faire déclarer patriarche de l'Église de France. D'autres ont cru que le cardinal de Richelieu, mécontent de la manière peu avantageuse dont le père Morin parlait de sa personne et de ses projets à la cour de Rome, avait donné des ordres pour le rappeler; c'est l'opinion de Richard Simon. Il avance même que le ministre, pour le décider à quitter Rome, employa une ruse indigne d'un personnage aussi haut placé, et qui n'entre point dans le caractère despotique de Richelieu. D'après sa version, le ministre qui savait avec quelle bienveillance le cardinal de Barberini avait accueilli notre oratorien, aurait témoigné à M. de Harlay, évêque de Saint-Malo, des regrets de voir un aussi savant homme abandonner la France, et aurait invité le prélat français à lui écrire de revenir, en lui donnant l'espoir qu'il serait promu à une haute dignité ecclésiastique. — « Le père Morin, ajoute son biographe, cédant au grand

désir, qu'il lui suppose malignement, de parvenir à l'épiscopat, et croyant déjà être décoré de la mitre, s'empressa de revenir en France. Mais à peine Richelieu connut-il son départ, qu'il lui fit écrire par le même prélat français de rester à Rome où sa présence pouvait être utile dans les grandes affaires qui s'y traitaient. Le père Morin ne reçut pas cette seconde lettre, il était arrivé à Marseille lorsqu'elle parvint à Rome. Il y a tout lieu de soupçonner que ces deux lettres sont de l'invention de Richard Simon qui a voulu lancer un trait satirique contre son ancien confrère, en nous le représentant comme un ambitieux, lui qui était si simple, si modeste; lui qui, en restant en Italie où voulaient le fixer les cardinaux Barberini et Spada, avait presque la certitude de parvenir à une dignité plus élevée encore que celle après laquelle on le fait courir en France sur des promesses très vagues; lui enfin qui, depuis son retour dans sa patrie, refusa l'invitation honorable que lui fit faire le cardinal Barberini de revenir en Italie, en lui offrant un poste éminent et digne de son mérite.

En parlant de son rappel en France, le père Morin dit qu'il en ignore les causes, mais que c'était pour lui une nécessité d'obéir à Richelieu, malgré tout ce qu'il y avait de dur dans l'ordre qu'il recevait. *Richelio necesse fuit parere etiam dura præscribenti.*

Oui, sans doute, cet ordre devait lui sembler bien dur ; il lui enlevait une mission dans laquelle un premier succès devait légitimement lui en faire espérer de plus grands encore. Il l'arrachait à des amis, à des protecteurs puissants qui avaient su apprécier son mérite, et qui avaient conçu pour lui la plus haute estime. Il est possible que le père Morin, naturellement franc et sincère, ne se soit pas toujours exprimé à la cour de Rome sur le compte du cardinal de Richelieu avec toute la prudence et la réserve nécessaires, et que ce soit là le motif de son rappel. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'arrivé en France, il ne trouva plus dans le cardinal ni le même intérêt, ni la même protection, et le ministre qui avait exprimé hautement des regrets de voir un aussi savant homme hors du royaume, qui avait reconnu en lui la science et la capacité pour la direc-

tion des affaires les plus importantes, changea tout à coup de langage à son égard, et dit que le père Morin ne lui semblait propre qu'à vivre au milieu de ses livres et dans le silence de la retraite.

Jean Morin supporta cette espèce de disgrâce en philosophe chrétien, il s'en consola avec ses livres auxquels un ministre despote et capricieux l'avait renvoyé. Toujours dans sa modeste retraite de l'Oratoire, il consacra le reste de sa vie à l'étude et aux lettres, achevant les ouvrages commencés à Rome, retouchant les anciens, en composant de nouveaux. Ce fut quelques années après son retour en France, en 1645, que parut la fameuse Polyglotte de M. Lejay (1), édition *biblique* que le père Morin met au-dessus de toutes celles qui l'ont précédée, tant pour la beauté de l'impression que pour la pureté du texte. Il voulut, lui aussi, contribuer à donner un nouveau prix à cette édition déjà si recommandable à tant de titres. Il fit donc imprimer, dans la Polyglotte de M. Lejay, les deux textes

(1) Ancien avocat qui consacra sa fortune à cet ouvrage.

du Pentateuque, l'un en caractères samaritains et en langue hébraïque, sur l'exemplaire de M. de Harlay, déposé, comme nous l'avons dit plus haut, dans la bibliothèque de l'Oratoire; l'autre en caractères et en langue samaritains, sur l'exemplaire que lui avait envoyé Pietro della Valle, chevalier romain, distingué par son amour des lettres et versé dans la littérature sacrée. Le père Morin en donna une traduction latine précédée d'une préface savante dans laquelle il rend compte de son travail, travail vraiment remarquable et qui fait le fondement le plus solide de la réputation de l'auteur. La nouvelle publication de cet ouvrage excita une grande émulation parmi tous les savants de l'Europe. Chacun s'empressa de fouiller dans ces trésors *bibliques*, et de porter son tribut à un homme aux soins et aux lumières duquel ils devaient de voir revivre cet antique document inconnu à l'Europe, et de goûter la pure jouissance que procure la possession d'un objet ancien et nouveau tout à la fois, suivant l'expression de l'un d'eux: *voluptatem e re veteri pariter et nová emersuram.*

Ainsi Thomas Combert, doyen de l'église de Carlisle, en Irlande, donna, comme un gage de sa reconnaissance au père Morin, de nombreuses annotations sur un exemplaire du Pentateuque samaritain, qu'un archevêque d'Irlande avait apporté de l'Orient. — Ainsi, M. de Peiresc, l'un des premiers magistrats du parlement d'Aix, qui à la science des lois joignait des connaissances très étendues dans les études bibliques, et que Bayle appelle le procureur-général de la littérature, remit à Morin trois volumes ou trois derniers exemplaires du Pentateuque samaritain. Leur état de dégradation et de mutilation lui fait regretter de ne pouvoir envoyer des matériaux plus dignes du docte oratorien; « mais, ajoute-t-il (1), en matière de vieux livres qui viennent de si loin et dont il faut aller faire la conquête parmi des peuples barbares, il se faut contenter de ce qu'on peut arracher de vive force et s'en prévaloir au moins mal que faire se peut. »

Ces nouvelles richesses arrivèrent trop tard pour que le père Morin en pût enrichir l'édi-

(1) Lettre 36e de M. de Peiresc au père Morin.

tion de la grande Bible de M. Lejay. Il ne voulut pas cependant qu'elles demeurassent stériles entre ses mains. Il composa un ouvrage intitulé : *Opuscula hebræo-samaritica*, qui contient une grammaire, un lexique samaritain, ainsi que des annotations savantes sur les différentes leçons qui se trouvent dans les manuscrits de Combert et de Peiresc, et dans ceux sur lesquels il avait fait son édition. Ce fut la dernière composition biblique qu'il publia. Quelque célébrité qu'il ait acquise par ses immenses travaux en ce genre, le père Morin a exprimé plusieurs fois à ses amis des regrets d'avoir employé tant d'années à l'étude des langues orientales, et surtout à la lecture des Rabbins. « Sans doute, comme le dit le docteur Bernier, en se livrant à ce genre d'études, il avait la louable intention de réfuter les fables et les extravagances dont les livres des Rabbins sont remplis, et de prouver contre ceux qui en étaient entêtés, qu'ils ne peuvent en aucune manière éclaircir les difficultés en matière de religion. »

Le père Morin avait un goût de prédilection pour la théologie positive, c'est lui-

même qui nous l'apprend dans une lettre écrite au cardinal Barberini, en lui exposant les causes qui ont retardé la publication de son grand traité sur la Pénitence (1) : *hæc scribendi materies quæ antiquam ecclesiæ vel disciplinam, vel historiam spectat, meam esse cupio : huic cognoscendæ ab adolescentiâ tempuse et otium meum dicavi; cætera consiliis meis fuere accessoria.* Il est fâcheux que les études *bibliques*, qu'il appelle *accessoires*, l'aient occupé pendant une grande partie de sa vie, et que ses discussions *rabbiniques* l'aient empêché de se livrer entièrement à son goût de prédilection : « on aurait, dit le père Tabaraud de Limoges, savant oratorien, un corps complet sur la matière des sacrements traitée d'une manière plus solide et moins rebutante qu'elle ne l'est dans la plupart des scolastiques.

Les deux ouvrages du père Morin sur la Pénitence et les Ordinations ne laissent rien à désirer à cet égard.

Le premier a été imprimé à Paris, in-f°, en 1651. L'auteur y travaillait depuis trente ans.

(1) Lettre du père Morin au cardinal Barberini.

Mais, comme il le dit dans la lettre citée plus haut, il s'est vu à son grand regret obligé d'interrompre son travail, pour s'occuper d'autres compositions que nécessitaient, soit les circonstances, soit le besoin de se défendre contre ses adversaires. S'affranchissant des formes et des maximes jusque-là en vogue dans les écoles, il considère son sujet sous un nouveau point de vue. Plus historien que théologien, il fait connaître toute la discipline pénitentiaire observée pendant treize siècles dans les Églises d'Orient et d'Occident; il expose les variations que cette discipline a éprouvées pendant cette longue période de temps. Cet ouvrage lui a coûté des recherches immenses : décrets des conciles, écrits des Saints-Pères, tant manuscrits qu'imprimés, lithurgies, rituels enfouis dans la poussière des bibliothèques, le père Morin a tout déterré; il a tout consulté, tout analysé, pour rendre son ouvrage aussi complet qu'il lui a été possible. Toutefois son travail n'a pas obtenu d'abord le succès qu'il avait droit d'en attendre. C'est sans doute à la forme nouvelle qu'il avait adoptée qu'on doit attribuer la froideur et l'indifférence avec laquelle il fut ac-

cueilli. Ce ne fut qu'au bout de dix ans, après la mort de l'auteur, qu'on rendit justice au mérite d'un ouvrage que tous ceux qui désirent connaître à fond la matière de la Pénitence ne peuvent, au jugement des plus savants théologiens, se dispenser d'étudier. Il existait, même encore à cette époque, contre cet écrit quelques-unes des préventions injustes suscitées sans doute par les scolastiques dont les opinions et les doctrines n'avaient pas été assez ménagées. En effet, lorsque les libraires de Paris voulurent le réimprimer, le chancelier Séguier refusa de renouveler le privilége. On fut obligé de le faire mettre sous presse en Hollande, sous la rubrique d'Anvers.

Quatre ans après, en 1675, le père Morin publia son traité des Ordinations, un vol. in-f°. Il le dédia au cardinal François Barberini, sous les auspices duquel il l'avait commencé pendant son séjour à Rome, à l'occasion des débats qui s'étaient élevés dans la congrégation des théologiens chargés d'examiner la question dont nous avons déjà parlé.

Il y démontre d'une manière évidente que les papes et les conciles, loin d'avoir improuvé

les ordinations grecques, ont toujours maintenu les évêques et les prêtres grecs dans le rang et les fonctions que leur assignait la hiérarchie ecclésiastique, toutes les fois que, renonçant à leur schisme, ils demandaient à rentrer dans le sein de l'Église romaine. On peut dire que dans ce traité comme dans celui de la Pénitence, l'auteur a épuisé sa matière, heurtant de front un grand nombre d'opinions scolastiques.

Outre les ouvrages importants dont je n'ai pu que donner une faible idée, le père Morin en avait composé un grand nombre d'autres dont plusieurs sont restés imparfaits ou manuscrits. Le père Quesnel nous en a laissé la liste sous le titre de *Opusculorum Joannis Morini Blesensis index*. Il en compte dix-huit parmi lesquels il en signale quelques-uns qui, par l'importance des matières et par la manière savante dont elles sont présentées, font regretter qu'ils n'aient point été publiés. Tels sont les deux traités sur les basiliques des chrétiens, *opus*, dit le père Quesnel, *exquisitæ eruditione refertum*. Cet oratorien avait promis de rendre publics ces différents opuscules de son docte

confrère; mais la vie agitée qu'il a menée depuis, obligé pour causes d'opinions d'abandonner sa patrie et de se retirer en Hollande où il est mort, ne lui a pas permis de remplir sa promesse.

On regrette encore un grand traité sur le Mariage, dont on attribue la perte aux scrupules de quelqu'un de ses confrères qui le fit disparaître, parce que l'auteur, suivant le même plan qu'il avait adopté dans ses commentaires sur la Pénitence et les Ordinations, y soutenait avec la même liberté, la doctrine de France en opposition à celle du concile de Trente, sur le mariage des enfants de famille. A ces ouvrages qui exigeaient des études approfondies, si l'on ajoute la correspondance étendue que le père Morin entretenait avec les savants de l'Europe, sur les questions les plus ardues de la critique sacrée et sur différents points d'antiquités ecclésiastiques, on ne peut s'empêcher d'être étonné qu'une vie, dont la durée n'excède pas soixante-huit ans, ait pu suffire à des travaux si vastes et à des compositions si multipliées, sur des sujets non moins variés que difficiles. Aussi ce savant homme avait-il trouvé le moyen de dou-

bler son existence en passant les nuits entières au travail, en ne prenant d'autre distraction, d'autre délassement que de se réunir à ses confrères, après ses heures de repas, pour s'entretenir avec eux de ce qu'on appelait dans l'Oratoire *la conversation*, et ce délassement même, le seul qu'il se permettait, il y renonça dans les dernières années de sa vie, pour se livrer entièrement à l'étude et achever plusieurs ouvrages qu'il avait le projet de faire imprimer, comme il l'annonce dans quelques-unes de ses lettres au cardinal Barberini, à Léon Allatius, à Luc Holstenius, bibliothécaires du Vatican. Il s'occupait aussi d'une seconde édition de ses *Exercitations bibliques*, augmentée d'une seconde partie qui n'avait pas encore vu le jour, mais qu'il avait promis de publier. La mort le surprit et ne lui donna pas le temps de terminer ce travail. Il sucomba à une attaque d'apoplexie le 28 février 1659, à l'âge de soixante-huit ans. Le savant père Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, se chargea de cette édition qui parut en 1669, in-f°. Elle est précédée de la vie de l'auteur, par le père Constantin de l'Oratoire, et d'une préface

de l'éditeur, où il donne une bonne analyse de tout l'ouvrage.

Outre la littérature sacrée qu'il possédait à un degré supérieur, comme l'attestent les nombreux ouvrages qu'il a laissés, le père Morin avait cultivé avec succès la littérature profane : jurisprudence, mathématiques, géographie, histoire, chronologie, son esprit actif avait tout embrassé, tout étudié. Aussi, dans le commerce de lettres qu'il a entretenu avec les savants de son temps, ne craint-il pas d'aborder toutes les questions relatives à ces hautes connaissances, et il les traite comme si elles eussent fait l'unique objet de ses études. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter sa lettre au savant Pietro della Valle, qui renferme une longue discussion sur la chronologie des Mahométans, et la réponse à un docte chanoine de Gand (1) qui l'avait consulté sur l'ancienne et la nouvelle chronologie des Juifs.

Comme le caractère des hommes célèbres n'est pas moins digne de fixer nos regards

(1) *Godofredus Vind.*

que leurs talents et leurs œuvres, nous terminerons cette notice par quelques détails sur le caractère et les qualités sociales du père Morin. Nous les puiserons dans deux biographies écrites en latin par deux contemporains qui, eux aussi, ont appartenu à l'Oratoire. Elles sont rédigées dans un sens bien différent l'une de l'autre. La première est celle du père Constantin, dont nous avons déjà parlé. Elle nous représente le père Morin comme un homme franc, sincère, d'une agréable société, d'une simplicité, d'une régularité remarquables dans ses mœurs, attaché par principe et par état à la religion catholique qu'il n'avait embrassée qu'après un mûr et profond examen, tel que ses études théologiques l'avaient mis en état de faire. Animé du plus grand désir de propager le bonheur qu'il éprouvait lui-même d'être rentré dans le sein de la vérité, il s'occupa activement, dit le père Constantin, et par ses écrits, et par ses entretiens, de la conversion des Juifs et de ses anciens co-religionnaires. Plusieurs durent à son zèle et à ses doctes instructions, leur retour à l'Église. Mais comme la prudence et

la tolérance se distinguaient éminemment, jamais il ne voulut employer contre l'erreur que les armes de l'Évangile, la douceur, la persuasion et la patience. On cite même à ce sujet un trait qui fait le plus bel éloge de sa modération et de sa tolérance. Les efforts qu'il faisait pour ramener ses parents à la foi catholique n'obtenaient aucun succès. Quelques amis lui conseillèrent de les punir de leur obstination à rester dans l'erreur, en les privant de sa succession. Le père Morin rejeta le conseil comme indigne de la religion et de son ministère. « Ce sont des abjurations de bonne foi que je désire, dit-il, non des abjurations achetées; celles-ci ne sont jamais ni bonnes ni sincères. »

Tout ce que le père Constantin a écrit à la louange de son docte confrère, est d'accord avec les témoignages honorables et unanimes de tout ce que l'Italie possédait à cette époque d'hommes instruits et élevés en dignité: les Allatius et les Holstenius, et surtout les cardinaux Spada et François Barberini. Ce dernier, pendant le séjour du père Morin à Rome, avait été à même d'apprécier son profond sa-

voir et toutes ses belles qualités; aussi avait-il conçu pour lui la plus haute estime, et l'avait-il vu quitter avec regret la capitale du monde chrétien, où il se proposait de le fixer en l'élévant à une haute dignité ecclésiastique.

Depuis son retour en France, le cardinal Barberini ne cessa de lui témoigner les mêmes sentiments, et de prendre à ses études et à ses travaux un intérêt plein d'une bienveillance affectueuse. Il l'engagea même d'une manière pressante à revenir à Rome, en lui renouvelant les offres honorables d'un emploi digne de son mérite; mais le père Morin, autant par un sentiment d'humilité qui lui était naturel, que par la crainte de ne pouvoir concilier les obligations attachées à cet emploi avec sa passion pour l'étude, remercia son illustre protecteur, et préféra son humble et modeste retraite à l'éclat et aux richesses dont il aurait pu vivre environné. Toutes ces marques d'estime et de considération dont il fut comblé pendant sa vie, les regrets unanimes dont l'honorèrent après sa mort les savants qui l'avaient connu, vengent suffisamment sa mémoire des atteintes injurieuses qui lui ont été portées

dans une seconde biographie, et dont nous allons dire un mot. Elle est également en latin, et a été imprimée à Londres (1) en 1682, en tête d'un ouvrage intitulé: *Antiquitates ecclesiæ orientalis*. C'est un volume in-12 qui renferme de plus un recueil assez considérable de lettres, dont la plus grande partie est du père Morin et des savants avec lesquels il était en relation. Richard Simon, qui le fit imprimer, a prétendu avoir trouvé le manuscrit dans les papiers du père Amelotte, oratorien, mais il ne persuada personne, tant il s'était rendu suspect de mauvaise foi par la manie singulière qu'il avait de déguiser son nom sous diverses formes. Tous les auteurs qui ont parlé de cet opuscule le lui ont attribué, et l'ont jugé comme une satire très indécente du père Morin et de la congrégation de l'Oratoire. Ce Richard Simon était entré dans cette congrégation en 1662 à l'âge de 24 ans. Il s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude des langues orientales et à la littérature sacrée pour lesquelles il eut pendant toute sa vie

(1) *Ep.* 11, *de templis Græcorum recentioribus.*

beaucoup de goût et de facilité. C'était un esprit avide de paradoxes. Il recueillait de préférence les opinions ignorées, hardies, singulières qu'il répandait dans ses écrits, ce qui lui attira beaucoup d'ennemis, et l'obligea de sortir de l'Oratoire, en 1678. Il devint dans la suite l'ennemi déclaré de cette institution dont il avait été membre, et où il avait jeté les fondements de sa réputation littéraire.

Il n'est point étonnant qu'une disposition aussi hostile ait eu une fâcheuse influence sur l'examen qu'il fit des ouvrages de l'un des membres les plus distingués de ce corps. Des critiques souvent outrées et pleines d'acrimonie, quelques éloges donnés à regret et qu'on dirait arrachés par la force de la vérité: tel est le résumé des jugements portés par Richard Simon sur les compositions de son ancien confrère. L'homme semble encore plus maltraité que l'écrivain. Dans son humeur envieuse et satirique, Richard Simon dénature les actions les plus simples de celui qui est l'objet de sa censure amère, en leur prêtant des intentions blâmables; aussi, le père Morin paraît-il s'accommoder aux temps en traitant

des questions douteuses et problématiques. C'est chez lui lâche complaisance, désir de plaire aux cardinaux de Berulle, de Richelieu et Barberini, afin de parvenir à des emplois, objet de son ambition, lui que nous avons vu refuser les honneurs et les dignités. Lui arrive-t-il une fois de sortir de son caractère naturellement doux et modéré, de répondre trop vivement à deux adversaires fougueux qui, non contents de l'accabler des plus grossières injures, attaquent ses principes religieux; notre censeur, sans avoir égard aux provocations violentes qui pouvaient justifier cet oubli momentané de modération, le convertit en un défaut habituel, et représente le père Morin comme un homme irascible, emporté et vindicatif; ailleurs il le dépeint comme un homme presque grossier et sauvage, *minus humanum et agrestis ingenii.* Mais comment concilier les reproches outrageants avec les témoignages constants d'estime et d'amitié que le père Morin avait reçus pendant son séjour à Rome, des Allatius, des Holstenius, de Pietro della Valle et des cardinaux Barberini et de Spada, c'est-à-dire de tout ce que la capitale

du monde chrétien comptait alors d'hommes les plus instruits et les plus éclairés, témoignages consignés et renouvelés dans les lettres nombreuses dont Richard Simon lui-même nous a donné la collection à la suite de la biographie du P. Morin. Mais ce qu'il y a de plus odieux et de plus choquant dans cet écrit, c'est la manière burlesque dont il raconte la mort de son ancien confrère. Certes, si jamais un homme instruit et éclairé doit faire taire dans son cœur l'envie, la jalousie et les passions haineuses pour n'écouter que les sentiments de la compassion, c'est lorsqu'il représente l'un de ses semblables affaissé sous le coup d'une terrible maladie, déjà environné des ombres de la mort et privé de toutes les facultés dont il avait fait un si noble usage pendant sa vie. Eh bien! Richard Simon ne trouve dans cette situation déplorable qu'un nouveau moyen d'exercer sa verve satirique et de verser un ridicule de plus sur celui dont il se fait le biographe. Il met en scène quelques jeunes oratoriens environnant le lit du père Morin, et dans un moment de crise où le moribond, prêt à rendre le dernier soupir, prononce à peine

quelques mots inarticulés et sans suite, il prète à l'un deux cette plaisanterie qui choque tout à la fois le jugement et l'humanité. En vérité, notre père Morin parle samaritain, et il ajoute qu'à ces mots, tous se mirent à éclater de rire, *me hercule, Morinus noster samaritice loquitur. Quibus auditis, omnes ni cachinnum effusi sunt et hic fuit extremus Morini vitæ actus* (1). Mais ne pourrions-nous pas nous écrier avec le docteur Bernier (2): est-ce ainsi qu'il fallait conclure une matière aussi sérieuse? est-ce par une vraie turlupinade qu'on doit fermer la vie d'un prêtre, d'un homme de bien qui n'a jamais nui à personne, qui a bien mérité de la religion, et qui a été l'un des plus savants personnages de son siècle?

(1) *Vita Morini*, p. 716.
(2) Hist. de Blois, p. 636.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

D'ABEL BRUNYER,

Par M. J. de Pétigny,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Si l'image de la science unie à la vertu est un des tableaux les plus dignes d'être offerts aux regards des hommes, la vie d'Abel Brunyer, conseiller d'état et premier médecin de Gaston, frère de Louis XIII, mérite d'être racontée avec quelques détails. L'histoire de cette longue existence qui dura près d'un siècle et se prolongea sous quatre règnes, ne

saurait être dépourvue d'intérêt. On aime à suivre, dans des temps orageux, la marche calme et ferme d'un sage qui sut toujours se maintenir pur, tolérant et fidèle à ses devoirs à travers la corruption des cours et le tumulte des guerres civiles.

Abel Brunyer naquit à Uzès, le 22 décembre 1573. Son père, Claude Brunyer, était issu d'une noble et ancienne famille originaire des Cévennes et du Dauphiné, mais établie à Avignon depuis le XVe siècle. Lorsque le schisme de Luther vint porter la discorde dans tous les états et le trouble dans tous les esprits, cette famille se divisa. La branche aînée, habitant une ville papale où la foi catholique ne souffrait point de contradictions resta fermement attachée aux anciennes croyances. Une branche cadette, qui était restée dans les Cévennes, se voua, au contraire, à la prédication des nouvelles doctrines et fournit une lignée de pasteurs protestants qui, se transmettant de père en fils, pendant plus de deux siècles, l'ardeur de leur zèle religieux, sortirent de France après la révocation de l'édit de Nantes.

Claude Brunyer, quoique élevé par un père zélé catholique, embrassa le protestantisme à l'exemple de ses cousins. En 1572, l'année même du massacre de la Saint-Barthelémy, il s'échappa d'Avignon, où peut-être ses jours étaient menacés, et vint à Uzès abjurer publiquement le catholicisme en recevant la main d'Ève de Trouillet, fille d'un gentilhomme calviniste de cette ville. Son mariage et son apostasie rompirent tout lien entre lui et sa famille: proscrit, déshérité, il mourut à la fleur de l'âge, laissant un fils orphelin qui semblait avoir été voué au malheur dès son entrée dans la vie. Car, en 1575, la ville d'Uzès fut prise et saccagée par le duc de Damville, gouverneur du Languedoc pour Henri III, et les parents d'Abel n'échappèrent sans doute qu'avec peine au massacre et au pillage.

Mais laissons-le parler lui-même. Une note autographe, trouvée dans ses papiers, donne sur les premiers temps de sa vie des détails dont je me reprocherais de déguiser la touchante simplicité.

« Je suis né, dit-il, le 22 décembre 1573 à Uzès, où j'ai été baptisé. Mon père étoit Claude de Brunyer, ma

mère Eve de Trouillet. J'eus le malheur de les perdre à peu de distance l'un de l'autre: ma mère mourut la première, mon père la suivit de près. Je n'avois alors que quinze ans, et je n'estois pas en âge d'embrasser un état. J'estois seul d'enfant. Je me souviens d'avoir entendu dire à mon père que ses ancêtres déssendoient de Jacques Brunyer, chancelier d'Humbert, Dauphin de Viennois. Les armes que j'ai trouvées à sa mort sont d'azur au triangle d'argent, chargé d'une étoile d'or avec le casque en plein et cette devise: *qui stat videat ne cadat.* Un de mes oncles maternels qui, comme ma mère, avoit embrassé la réforme, prit soin du reste de mon enfance, et me conserva ces armoiries ainsi que deux portraits du chancelier, au bas desquels sont ces mêmes armes que je porte. Du reste, je n'ai pu tirer aucun éclaircissement de mes oncles paternels, les aînés de mon père, tant ils estoient irrités de ce que leur frère avoit embrassé la réforme, dans laquelle il eut soin de m'élever. L'un d'eux demeuroit à Montpellier, et l'autre à Avignon, où il est mort sans enfants, et de la succession duquel je n'ai jamais rien eu.

» La guerre civile ne me présentant que la triste perspective de porter les armes contre mon Roi ou d'égorger mes frères protestants en entrant à son service, je me décidai à aller à Montpellier, où j'estudiai en droit et en médecine. Mais je m'adonnai bientôt tout entier à cette dernière profession qui parut me présenter des moyens plus prompts de faire fortune. Après mon cours de médecine j'allai à Paris, où je ne tardai pas à me faire une assez

bonne réputation pour estre cognu à la cour d'Henry-le-Grand, estant protégé par plusieurs seigneurs de considération qui estoient chéris de ce grand Roi, en sorte qu'il m'honora peu de temps après de sa confiance en me nommant médecin de fils de France. »

Nous venons de voir par quels généreux motifs Abel Brunyer, orphelin à quinze ans, prit la résolution d'échapper à la complicité des fureurs qui déshonoraient tous les partis, en cherchant dans l'étude la seule ressource permise à l'honnête homme qui a le malheur de vivre dans les temps de discordes civiles. Ce fut vers l'an 1592 qu'il se rendit à l'université de Montpellier, n'ayant d'autre appui dans le monde que celui qu'il pouvait trouver dans son travail et dans ses talents. Ses progrès dans l'étude de la médecine furent rapides et le firent bientôt distinguer par les maîtres de cette célèbre école. En 1596, il était reçu maître ès-arts et bachelier en médecine, et il professait à la faculté un cours sur le traité des fièvres de Gallien, suivant le certificat qui lui fut délivré en latin par le chancelier de l'université (1).

(1) J'ai sous les yeux ce curieux certificat écrit en lettres bleues et or sur un parchemin enrichi de dessins coloriés, parmi les-

On lit dans la *Biographie universelle* qu'Abel Brunyer partit pour Paris, après avoir été reçu docteur, avec l'approbation la plus flatteuse des grands maîtres de la célèbre école de Montpellier. Le fait est inexact; car nous prouverons plus tard par une pièce authentique qu'Abel n'a jamais été docteur. Il est certain qu'en 1598, il fut seulement reçu bachelier en médecine, et que, sans autre titre, il devint un des premiers médecins de son siècle, et fut élevé aux plus hautes dignités auxquelles l'art médical peut conduire. Cela prouve, pour le dire en passant, que si les titres suppléent trop souvent au manque de science, la science peut aussi quelquefois suppléer au manque de titre.

Il y avait au surplus une bonne raison pour qu'Abel ne recherchât pas alors les honneurs académiques. Les anciens édits rendus contre les protestants, les excluaient de toutes charges, emplois et dignités, et notamment des grades dans les universités (1). Ces édits modifiés

quels figurent les armes du chancelier, seul témoignage qu'Abel eût pu recueillir de l'ancienne illustration de sa famille.

(1) L'Édit de Nantes, destiné à faire cesser ces exclusions,

à plusieurs reprises par les concessions que les protestants arrachaient au pouvoir, lorsqu'ils étaient les plus forts, avaient été remis en vigueur par les déclarations de Henri III, des années 1581, 1585 et 1588. A la vérité, lorsqu'Abel terminait son cours de médecine, en 1596, Henri IV était roi de France de droit depuis sept ans, par la mort de Henri III, et possédait de fait son royaume depuis deux ans, par suite de la capitulation de Paris, où il entra dans la nuit du 22 mars 1594. Mais ce prince sentant qu'il ne pouvait s'assurer le trône qu'avec l'appui des catholiques en majorité dans la nation, avait juré dès son avénement de maintenir les exclusions prononcées contre les Huguenots, et avait renouvelé cet engagement en recevant la bulle d'absolution du pape en 1595. L'année suivante, les Huguenots mécontents ayant présenté une requête pour obtenir les immunités qui leur avaient été promises et que différents édits de pacification leur avaient accordées sous les règnes précédents, Henri IV, non-

porte qu'à l'avenir *il ne sera faict différence ni distinction pour le faict de la religion à recevoir les escoliers en universités, colleges et escoles.*

veau converti, n'osa blesser la cour de Rome en accédant à leurs demandes. Ce refus irrita le parti protestant qui, pendant toute cette année 1596, tint des synodes où il fut question d'établir dans le midi de la France une république confédérée à l'instar de la Hollande, et de choisir pour protecteur un prince étranger.

Abel Brunyer, arrivé au terme de ses études et à l'âge où l'on doit embrasser un état, vit donc toutes les carrières fermées devant lui, par les édits toujours en vigueur contre ses coreligionnaires, et put assister aux préparatifs d'une nouvelle guerre civile qui paraissait alors imminente. Persistant dans les sages principes de conduite qu'il s'était tracés à un âge où si peu d'hommes savent résister à l'entraînement des passions politiques, il s'éloigna de ce théâtre de désordres et en attendant des jours meilleurs, il alla chercher dans les voyages une instruction plus solide et plus variée que celle qu'on trouvait alors dans les écoles.

Il parcourut pendant trois ans l'Espagne et l'Italie, visitant les universités et les hôpitaux, recherchant les leçons des plus habiles méde-

cins et notamment celles des savants professeurs de Cordoue, de Salamanque et de Pavie. Ce fut sans doute dans ces excursions qu'il puisa le goût des sciences naturelles dont l'étude illustra plus tard les loisirs de sa vieillesse.

Il ne parle point de ces voyages dans la note qu'il a laissée sur les premiers événements de sa vie. Mais, dans les lettres d'annoblissement qui lui furent accordées en 1663, il est dit: « qu'il avait employé toute sa jeunesse à l'estude et particulièrement à celle de la médecine dans laquelle ayant fait tous les efforts possibles, tant par la conversation qu'il avait eue avec les plus célèbres hommes en cet art *du pays étranger où il avait fait voyage,* que par sa propre expérience, il y avait acquis tant de capacité et de suffisance que le feu roy l'aurait honoré et retenu pour un de ses médecins ordinaires. » Dans l'enquête qui précéda l'enregistrement de ces lettres au parlement de Paris, ce fait fut confirmé par le comte d'Ornano, qui déclara qu'Abel Brunyer *avait été employé dans sa profession au service de Mesdames, filles de France, après le retour de ses voyages en Espagne et en Italie.*

Abel ne rentra en France qu'après la promulgation de l'édit de Nantes qui fut rendu au mois d'Avril 1598 et qui fit enfin droit aux plaintes des protestants, en leur assurant la liberté de leur culte et l'admission à toutes les charges, dignités et emplois. Ayant ainsi la certitude de ne pas être inquiété dans ses croyances et de ne pas y trouver un obstacle à l'exercice de sa profession, il se fixa à Paris et ne tarda pas, comme il le dit lui-même, à s'y faire une bonne réputation, à laquelle l'aménité de son caractère contribua peut-être autant que les succès de sa pratique. Protégé par les seigneurs protestants de la cour de Henry IV, il obtint la confiance de ce bon roi qui l'attacha au service des enfants de France.

On sait que les enfants légitimes de Henri IV étaient au nombre de cinq. Son fils aîné, qui fut depuis Louis XIII, était né le 27 septembre 1601 ; ses trois filles, mesdames Élisabeth, Christine et Henriette vinrent au monde en 1602, 1606 et 1609; Gaston, son second fils, qui porta d'abord le titre de duc d'Anjou, naquit le 25 avril 1608 et fut dès-lors confié aux soins d'Abel Brunyer, com-

me il le reconnut lui-même dans la suite, lorsque nommant Abel son premier médecin, il rappela dans le brevet les longs et fidèles services qu'il en avait reçus *depuis sa naissance.* Henri IV que le mariage n'avait pas guéri de ses goûts inconstants, eut, vers le même temps, un fils naturel de Jacqueline du Beuil. Abel fut encore chargé de veiller à la santé de cet enfant qui fut connu depuis sous le nom de comte de Moret, et qui conserva toujours pour lui les plus vifs sentiments de reconnaissance et d'affection.

On ne peut donner une plus juste idée de l'estime et de la considération dont Abel Brunyer jouissait à la cour, qu'en citant les déclarations faites dans l'enquête qui précéda l'enregistrement de ses lettres de noblesse. Cet enregistrement était alors un acte solennel où toute la vie du nouveau noble était sévèrement scrutée, et où l'on appelait comme témoins tous ceux qui pouvaient en avoir connaissance. Ce fut une chose touchante, en 1663, à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV, que de voir, à l'occasion de l'annoblissement d'Abel Brunyer, comparaître tout ce qui restait des

vieux débris de la cour de Henri-le-Grand, venant témoigner en faveur du médecin octogénaire à qui leur maître avait, soixante ans auparavant, confié l'enfance de son fils, père du roi régnant.

Parmi les témoins assignés se trouvait Guénault, premier médecin de la reine, femme de Louis XIV et l'un des praticiens les plus en vogue de son temps, comme l'a constaté Boileau dans ce vers empreint d'une causticité un peu envieuse :

Guénault sur son cheval en passant m'éclabousse.

Ce témoignage de Guénault est plus précieux qu'un autre à recueillir, parce que, venant d'un confrère et par conséquent d'un rival, on ne peut y soupçonner une partialité bienveillante. Il dépose : « qu'à l'époque où lui-même embrassa la profession de la médecine, ledit sieur Brunyer passoit déjà pour un des premiers dans cette science et pour être très officieux, et que cette dernière qualité lui ayant donné sa connoissance et son amitié, il a vu que les plus signalées personnes de la cour et de la ville le recherchoient. »

Henry de Gournay, comte de Marcheville, ancien sous-gouverneur de Gaston d'Orléans, déclare aussi qu'à cette époque « ledit sieur Brunyer estoit en très bonne estime à la cour et dans Paris tant pour sa profession que pour sa façon de vivre qui n'a jamais rien eu que de noble. »

Jacques d'Estampes, marquis de Maulny, lieutenant-général des pays d'Orléanais et Blésois, ajoute « qu'il congnoist ledit sieur Brunyer dès le temps qu'il estoit à la teste des gendarmes de feue S. A. R. Monsieur, qu'il a toujours veu ledit sieur Brunyer non-seulement estimé des personnes les plus relevées de la cour et receu dans leur société, mais fort considéré du feu seigneur maréchal de Praslin, son beau-père, qui se confioit entièrement en lui. »

Le coup de poignard qui termina si tragiquement, en 1610, la vie et le règne de Henri IV ne changea rien à l'heureuse position d'Abel Brunyer. Marie de Médicis lui conserva toute sa confiance, et quand les enfants de France furent malades, elle ne manqua jamais d'avoir recours à ses conseils.

Un extrait des registres de la cour des comp-

tes, délivré en 1637, et portant la signature du président de Longueil, nom fameux dans les scènes de la Fronde, fait mention d'une *certiffication de la dame et baronne de Montglas gouvernante des enffants de France, signée de sa main en datte du* 19 *nov.* 1614, *par laquelle elle certiffie que ledict sieur Brunyer a durant ladicte année consulté plusieurs foys pour les maladies de madame Christienne sœur du roy.*

Jusqu'alors Abel Brunyer, quoique appelé journellement auprès des enfants de Henri IV, soit par ce prince lui-même, soit par la reine sa veuve, n'avait aucun titre, aucun emploi qui lui donnât une position stable à la cour. L'année 1615 offrit l'occasion de l'y fixer d'une manière honorable. On avait à former la maison de Gaston, duc d'Anjou qui, ayant atteint sa septième année, venait d'être remis aux mains d'un gouverneur, et en même temps on s'occupait de compléter celle du roi qui était sur le point de se marier.

En effet, après la clôture des états, assemblés l'année précédente, la reine-mère avait conclu avec l'Espagne un traité par lequel, pour mieux cimenter l'union des deux couronnes,

un double mariage avait été arrêté, d'une part entre Louis XIII et la princesse Anne d'Autriche, infante d'Espagne, de l'autre entre madame Elisabeth, sœur aînée du roi, et l'infant don Philippe. Le 16 juillet 1615, au moment où la cour se préparait à quitter Paris pour aller au-devant de la jeune reine, Abel fut nommé médecin ordinaire du roi.

Il est à remarquer que dans le brevet on le qualifia de docteur en médecine quoiqu'il ne fût encore que bachelier. Cette qualification fut sans doute regardée comme une affaire de forme.

Le 14 août suivant, il fut nommé médecin du duc d'Anjou. Le brevet est adressé au sieur de Bréves, gouverneur de la personne, premier gentilhomme de la chambre et lieutenant de la compagnie de deux cents hommes d'armes de Monsieur, frère unique du roi. Ce gouverneur était un loyal gentilhomme, un diplomate non moins vertueux qu'habile, et aux soins duquel le jeune prince fut malheureusement trop tôt enlevé (1).

(1) Dans son histoire des ducs d'Orléans, M. Laurentie dit, d'après M. Petitot (collection des Mémoires, t. XXXI), que

Ce fut le 17 août que la reine-mère partit de Paris, afin de conduire le jeune roi et la princesse sa sœur à Bordeaux, où les deux couples devaient être unis. Une armée accompagnait la cour pour la protéger contre les entreprises des factieux, et rétablir l'ordre en passant dans les provinces de Poitou et de Guyenne, agitées par les intrigues du prince de Condé. Aussi voyageait-on fort lentement, car on mit vingt-deux jours pour se rendre à Poitiers où l'on arriva le 9 septembre. On y fit un plus long séjour qu'on ne se l'était proposé. Madame Elisabeth ayant été attaquée dans cette ville de la petite vérole, Abel Brunyer qui était du voyage, la traita et la guérit très heureusement. Peut-être avait-elle apporté de Paris le germe de cette maladie, car ses jeunes sœurs qui étaient restées au Louvre en furent atteintes presque en même temps. La reine-mère, dont Abel avait toute la confiance,

Gaston fut remis entre les mains de son premier gouverneur pendant le voyage de la cour à Bordeaux pour le mariage de Louis XIII ; cela n'est pas exact, puisque la nomination d'Abel, antérieure au voyage, fut adressée à M. de Brèves ; Gaston ayant atteint sa septième année, le 25 avril 1615, dut être dès-lors retiré des mains des femmes.

voulut qu'il partit sur-le-champ pour se rendre auprès de ses filles. L'extrait des registres de la cour des comptes, cité plus haut, rapporte encore à l'appui de ce fait une *certiffication* de madame de Montglas, datée de Paris, le 2 décembre 1615, laquelle atteste que *ledict sieur Bruynier a esté mandé par le commandement de la royne pour venir de l'armée du roy en ceste dicte ville de Paris pour le secours de Mesdames filles de France alors malades.*

Madame Christine guérit de la petite vérole et n'en fut point marquée. Ce service, si important pour une femme, lui inspira envers son médecin une reconnaissance qu'elle conserva toute sa vie. Car, trente ans après, étant devenue, par la mort du duc de Savoie son époux, régente du duché en la minorité de son fils, et voyant une de ses filles attaquée à son tour de cette terrible maladie, elle écrivit de Turin à Abel Brunyer pour implorer le secours de son art. J'ai sous les yeux cette lettre qui est entièrement de la main de la princesse, elle mérite d'être citée :

« Monsieur Brunyer, le souvenir que j'ay de l'assistance que je receus de vous lorsque j'eus la petite vérole

et l'advantage que j'en ay esprouvé de n'avoir pas esté marquée, ne me faict pas moins désirer pour mes enffans de scavoir la méthode et les recettes dont vous usastes, que l'affection avec laquelle vous vous employastes pour moy, me faict espérer que vous ne refuserez pas de me les enseigner le plus promptement que vous pourrez, une des princesses mes filles estant depuis quelques jours atteincte de ce mal. Je scay bien que vous ne voulez pas rendre commun le secret que vous avez pour cela ; aussy ne debvez vous pas appréhender que je ne vous le guarde très religieusement et que moy seule en ayant connoissance et ne voulant m'en servir que pour la conservation de mes enffans, il ne vous soit aussy particulier après me l'avoir confié qu'il vous l'a esté jusques icy. Je vous prie donc de m'en faire part avec toute sorte d'assurance de l'obligation que je vous en auray et du soing que j'auray de ne le pas communiquer puisque je vous promets de ne pas manquer à celuy-cy ni aux sentiments de l'autre comme j'ai chargé le sieur de Bernetz de vous le tesmoigner et que je seray tousjours vostre bonne amie

» CHRISTINE.

» A Turin le XXIIIme juin 1645. »

On voit par cette lettre qu'Abel Brunyer possédait une recette particulière pour guérir la petite vérole et prévenir les suites fâcheuses que cette maladie laisse ordinairement après elle. Quelle était cette recette qu'il avait soin de

tenir secrète suivant l'usage des médecins de son temps? nous ne pouvons le savoir aujourd'hui. A sa mort il avait laissé des notes contenant un grand nombre d'observations et de recettes médicales; son secret contre la petite vérole s'y trouvait sans doute. Mais ces notes disparurent lorsque ses descendants furent obligés de s'expatrier après la révocation de l'édit de Nantes. C'est une perte pour la science qui, même de nos jours, aurait pu y puiser des documents utiles. Après cette courte digression sur un fait qui m'a paru curieux, je reprends le fil des événements.

La régence de Marie de Médicis n'avait pas été exempte des troubles. Les prétentions ambitieuses des princes du sang et des grands seigneurs contrariaient sans cesse la marche de son gouvernement. A peine avait-on réussi à dissoudre une ligue, à calmer une rébellion que de nouvelles querelles amenaient de nouveaux soulèvements et de nouvelles intrigues. Cependant le mariage du roi et la marche de la cour avec une armée à travers les provinces de l'ouest paraissaient avoir rendu à l'autorité royale la force que la minorité du souve-

rain lui avait fait perdre. En 1616, après un traité qui semblait satisfaire à tous ses griefs, le prince de Condé, chef des mécontents, revint à Paris et reprit sa place au conseil. Mais son orgueil altier ne pouvait souffrir patiemment la scandaleuse élévation de Concini, plus connu encore sous le nom de maréchal d'Ancre, auquel la faveur de la reine-mère avait livré les premières charges du royaume. Condé brava ouvertement le favori et l'intimida si bien par ses insultes et ses menaces, qu'il le contraignit à s'éloigner de la capitale. La reine, furieuse de cet outrage, ne songea plus qu'à se venger, et ne tarda pas à en faire naître l'occasion. Le 1er septembre 1616, le prince, trop fier pour soupçonner qu'on pût attenter à sa personne, fut arrêté au Louvre dans l'appartement même du roi, et enfermé à la Bastille. Ses partisans effrayés se dispersèrent, et Concini triomphant, revint prendre les rênes du gouvernement avec une puissance à laquelle rien ne semblait plus devoir résister.

Mais ce coup d'état, qui sacrifiait un prince du sang à un obscur étranger, avait soulevé une indignation générale. Le jeune roi lui-

même en fut alarmé et commença à rougir de prêter son nom aux caprices de sa mère et aux violences d'un italien méprisé. Il ne manquait pas de jeunes courtisans qui l'excitaient à secouer le joug. Albert de Luynes se mit à la tête de cette conspiration domestique. Filleul de Henry IV et attaché dès l'enfance à la personne de Louis XIII, il avait su gagner l'affection de son jeune maître, en l'amusant par son talent à dresser de petits oiseaux de proie pour prendre des moineaux au vol. Il en obtint un ordre secret de s'emparer de Concini mort ou vif, et cet ordre fut exécuté dans le sens le plus rigoureux.

Le 24 avril 1617, au moment où le maréchal d'Ancre entrait au Louvre avec tout l'appareil du faste insultant qu'il aimait à déployer, Vitry, capitaine des gardes, lui demanda son épée au nom du roi, et le frappa en même temps d'un coup mortel. Une révolution subite suivit cet attentat. Albert de Luynes recueillit l'héritage du ministre assassiné, et devenu tout puissant à son tour, fit exiler la reine-mère à Blois.

Tous ceux qui passaient pour être attachés

à cette princesse furent entraînés dans sa disgrâce. M. de Bréves, gouverneur de Gaston, devait sa place à Marie de Médicis; c'en fut assez pour l'ôter d'un poste qu'il remplissait si dignement. On le remplaça par le comte de Lude, vieux seigneur ignorant et débauché (1).

Abel Brunyer, à qui la reine avait accordé tant de confiance, pouvait craindre de se voir compromis par la même cause. Mais au contraire, il se trouva mieux établi que jamais à la cour. Il était aimé de Louis XIII comme de tous les enfants de Henri IV, à qui sa douceur et ses soins assidus avaient inspiré une affection dont il eut des preuves pendant toute sa vie. Albert de Luynes, élevé auprès du jeune roi, avait eu des relations habituelles et familières avec son médecin et l'avait également pris en amitié. « Le sieur Brunyer, dit

(1) On peut juger des mœurs du comte de Lude et de la convenance du choix qui le plaçait auprès d'un jeune prince par ces vers d'un pamphlet imprimé en 1603 :

J'étais bien empêché de retrouver ici
Pour achever la bande, une troisième dame.
Mais le comte de Lude, en amoureux souci
Ne sera point mauvais pour leur servir de femme.

le comte d'Ornano dans l'enquête de 1663, s'estoit acquis par sa science, son heureuse pratique et sa politesse en toutes choses beaucoup d'estime dans l'esprit du feu seigneur connestable de Luynes qui l'honoroit d'une confiance et d'une affection particulières. »

Abel ne tarda pas à éprouver les effets de cette bienveillance. Au commencement de l'année 1618, le roi ajouta à ses gages ordinaires le don d'une pension de 1800 livres. Voici quels étaient les termes du brevet :

« Aujourd'huy quatorziesme febvrier mil six cent dix-huit, le roy estant à Paris, mettant en considéracion les bons, fidelles et agréables services que maistre Abel Brunier l'un de ses médecins luy a cy-devant rendus tant près de sa personne que celles de Mgr le duc d'Anjou son frère unicque et Mesdames ses sœurs, et encore au service de monsieur le prince et de madame la princesse de Condé lorsqu'ils ont esté affligés de maladye, dont il s'est si bien et dignement acquitté que S. M. et eulx tous en ont receu contantement, recognoissant d'ailleurs sa grande suffisance et expériance et se voulant encore servir de luy à l'advenir,

sadicte majesté pour luy donner moyen de continuer et suporter les despences qu'il luy convient faire, luy a libérallement accordé et donné la somme de dix huit cents livres d'entretenement par chascun an à prandre en son espargne, etc.....

Signé *Louis*, et plus bas de *Loménye*.

La même année Abel Brunyer, âgé de quarante-cinq ans, épousa, à Paris, Élisabeth Deschamps, fille de noble homme Jacques Deschamps, secrétaire de la chambre du roy et recepveur des tailles en l'eslection de Chateaudun. Il prit dans le contrat, qui fut passé le 12 septembre 1618 les titres de noble homme maistre Abel Brunyer conseiler et médecin ordinaire du Roy et Monsieur frère unicque de S. M. Les plus grands seigneurs de la cour assistèrent à son mariage. Ses témoins furent en qualité d'amis le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, le duc d'Usez, le maréchal de Cadenet frère du connétable de Luynes, le maréchal de Bassompierre célèbre par son rôle brillant à la cour et ses spirituels mémoires, enfin le colonel depuis maréchal d'Ornano qui venait de succéder comme gouverneur du

duc d'Anjou au comte de Lude, mort au commencement de cette année.

Du côté de la future était témoin messire Paul Phélippeaux seigneur de Pontchartrain, conseiller du Roy en ses conseils et secrétaire des commandements de S. M., cousin d'Élisabeth Deschamps par Anne Stample, sa mère. Ainsi Abel se trouvait allié par sa femme à cette puissante famille des Phélippeaux, qui, sortie au XVIe siècle d'un conseiller au présidial de Blois et d'un petit manoir de Beauce, appelé la Vrillière qu'elle fit ériger en duché-pairie, a fourni sans interruption des ministres à la royauté pendant trois siècles. Singulière dynastie de ministres qui a eu plus de durée que certaines races royales et s'est éteinte dans la personne de M. de Maurepas au temps où la vieille monarchie capétienne finissait dans la personne de Louis XVI.

Abel était trop attaché à la religion réformée pour n'avoir pas choisi une femme dans une

(1) Les prétendus *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans*, font mourir le comte de Lude à la fin de 1619. Le contrat de mariage d'Abel Brunyer prouve qu'il était déjà remplacé par le comte d'Ornano, en 1618.

famille protestante. Il fut marié au prêche de Charenton. Ses mœurs avaient toujours été irréprochables, et il eut le bonheur de trouver une compagne digne, par ses vertus, de lui être associée. Leur tendresse mutuelle ne se démentit jamais à travers les pénibles épreuves qu'ils eurent à subir, et quoiqu'il ne se fût pas marié jeune, il eut de sa femme quatorze enfants dont les naissances sont régulièrement inscrites sur un registre resté dans la possession de sa famille. Chaque inscription est suivie d'une invocation religieuse qui exprime la touchante piété de ce couple vraiment patriarchal. Abel avait soixante-sept ans lorsque son dernier enfant naquit, en 1620.

A l'époque de son mariage, il était au plus haut degré de la faveur et de la fortune. Le maréchal d'Ornano, nouveau gouverneur du duc d'Anjou, ne lui témoignait pas moins d'estime et de confiance que son prédécesseur. Parent d'un secrétaire-d'état, aimé du premier ministre, il joignait à ses appointements, comme médecin ordinaire du roi et de Monsieur, et aux bénéfices de sa nombreuse et brillante clientelle, une pension de 1800 livres, somme assez forte pour le

temps. Cependant il ne paraît pas qu'il ait jamais été riche, car il était désintéressé, bienfaisant, très *officieux*, et sa charge à la cour entraînait des dépenses considérables. Il suivait le roi et Monsieur dans leurs campagnes, à l'armée et dans leurs voyages, et l'on ne voyageait alors qu'avec un grand train de gens et de chevaux, sans lequel on ne pouvait avoir ni sûreté ni considération. « Il estoit généralement aimé de toute la cour, dit M. de Gournay, dans l'enquête de 1663, et a suyvi sa dicte Altesse Royale en tous ses différents voyages en bel équipage. » Saunac, maître d'hôtel de Gaston et premier écuyer de Madame, déclare aussi *qu'il a vu le dict sieur Brunyer entretenir tousjours et même dans des temps difficiles un équipage leste*. On voit au surplus, par son contrat de mariage, qu'il n'avait rien eu, comme il le dit lui-même, de la succession de son père, et que ses biens personnels se réduisaient à une maison à Uzès, dans laquelle il était né, et qui lui venait de sa mère.

Le royaume avait été assez tranquille pendant les deux premières années qui suivirent la mort du maréchal d'Ancre. Il fut troublé de

nouveau, en 1619, par l'évasion de la reine-mère, qui s'échappa du château de Blois, dans la nuit du 21 au 22 février, et se retira à Angoulême dans le gouvernement du duc d'Épernon, avec qui sa fuite avait été concertée. De là, s'unissant aux seigneurs mécontents, elle publia des manifestes et leva des troupes dans le but avoué de renverser Luynes du ministère et de reprendre l'influence qu'elle avait exercée sur le roi son fils.

Luynes effrayé chercha quel personnage puissant il pourrait opposer à la reine-mère, et songea à mettre en liberté le prince de Condé pour s'en faire un appui. Ce prince, que Marie de Médicis redoutait comme un ennemi personnel, était toujours resté prisonnier malgré la chute du maréchal d'Ancre. Seulement on l'avait transféré à Vincennes, où on le traitait avec beaucoup d'égards. Par malheur, au moment même où sa détention semblait prête à cesser, il tomba très dangereusement malade dans sa prison, au mois de mars 1619.

Cette maladie causa au roi et à son favori de vives inquiétudes. Dans leurs négociations avec la reine-mère, ils comptaient se servir du nom

de ce prince comme d'un épouvantail; sa mort aurait dérangé tous leurs plans, et ils craignaient en outre d'être accusés par ses partisans de l'avoir fait empoisonner, ce qui aurait soulevé contre le ministre de nouvelles haines. Ils s'empressèrent d'envoyer à Vincennes Abel Brunyer, déjà en possession de la confiance du prince, comme on le voit par le brevet de 1618. Le caractère de cet homme de bien suffisait pour exclure tout soupçon de crime et en même temps on le savait incapable de se laisser gagner à rien de contraire aux intérêts du roi.

Abel soigna le prisonnier avec son zèle et son habileté ordinaires, et eut le bonheur de le sauver. «J'ai sçu particulièrement, dit Guénault, le choix que le feu roy Louis XIII fist dudict sieur Brunier en commettant à sa fidélité et à sa capacité le traictement de Mgr. le prince qui estoit lors dangereusement malade au chasteau de Vincennes et que ses soins et son savoir rendirent la santé audict Sgr. prince, ce qui fust très agréable à S. M.» On voit en effet, par les lettres du cardinal Bentivoglio, nonce du pape, que la joie fut grande à la cour au rétablisse-

ment du prince de Condé (1); mais, comme bientôt après le roi se réconcilia avec sa mère, le prince n'en resta pas moins encore près d'un an prisonnier.

Je n'entrerai point dans le détail de toutes les intrigues de cette époque. On sait qu'après une première réconciliation, Marie de Médicis, retirée à Angers, leva de nouveau contre son fils l'étendard de la révolte, en alléguant diverses causes de mécontentement, dont la principale était la mise en liberté du prince de Condé, relâché enfin au mois d'octobre 1619, et proclamé innocent par une déclaration solennelle du roi, qui fut enregistrée au parlement de Paris.

Cette seconde révolte fut, comme la première, facilement et promptement réprimée. Après avoir tenté en vain la voie des négociations, Louis XIII, accompagné du prince de Condé, partit de Paris avec une armée, au mois de juillet 1620 et se présenta devant Angers où rien n'était préparé pour une défense sérieuse. Une seule escarmouche au pont de Cé, suffit

(1) Lettere del cardinal Bentivoglio, 27 mars et 7 avril 1619.

pour intimider la petite troupe de courtisans mécontents qui était le seul appui de la reine-mère. Elle accepta toutes les conditions qu'on lui offrait, et vint au-devant de son fils en promettant de vivre désormais auprès de lui, en bonne intelligence avec les ministres, et de ne plus séparer ses intérêts de ceux de l'État.

Un accord apparent étant ainsi rétabli dans la famille royale, on résolut, sur la demande du nonce du pape (1), de profiter des forces qu'on avait rassemblées pour réprimer l'audace des Huguenots qui, par les priviléges exorbitants dont l'édit de Nantes les avaient investis, formaient dans le royaume une sorte de république indépendante. Ils dominaient, surtout dans la province de Béarn avec une extrême intolérance. L'exercice de la religion catholique, proscrit sous peine de mort dans le siècle précédent, par la reine Jeanne d'Albret, n'y avait pas été rétabli. Les églises étaient toujours fermées, les couvents détruits et les

(1) Lettere del cardinal Bentivoglio, septembre et octobre 1620.

biens du clergé séquestrés. Sur les plaintes du pape, le roi avait rendu, le 17 juin 1617, un édit pour faire cesser cet état de choses, et rétablir l'exercice du culte catholique dans le Béarn, en laissant d'ailleurs aux protestants une entière liberté de conscience. Cet édit sage et modéré rencontra la plus vive opposition. Le parlement de Pau refusa de l'enregistrer, et le duc de Laforce, gouverneur de la province, protestant lui-même, se montra peu disposé à exécuter les ordres du roi. Les Huguenots, se sentant les plus forts, refusaient d'accorder aux Catholiques ce qu'ils sollicitaient pour eux-mêmes partout où ils étaient les plus faibles. Les négociations, les menaces, les ordres réitérés n'ayant produit aucun effet, le roi décida d'aller en personne assurer l'exécution de son Édit.

L'armée royale, à laquelle s'étaient joints les partisans de la reine-mère, se mit en marche aussitôt après la réconciliation d'Angers, et s'avança sur Bordeaux, où le roi arriva au commencement d'octobre. Les Béarnais avaient envoyé au-devant de lui, dans cette ville, des députés pour protester de leur soumission et

essayer d'arrêter la marche des troupes. Mais comme ils n'apportaient pas la vérification de l'Édit que le parlement hésitait encore à enregistrer, le roi, après avoir séjourné quelque temps à Bordeaux pour arranger les affaires de ces provinces, continua sa marche, résolu d'obtenir une prompte et entière obéissance.

Cette expédition n'était pas sans périls. On pouvait craindre que l'approche des troupes ne soulevât les Protestants, si nombreux dans le Languedoc, et ne les portât à s'armer pour défendre leurs frères du Béarn, ce qui aurait exposé l'armée royale à des attaques de flancs fort dangereuses. En conséquence, le roi, à mesure qu'il avançait vers le midi, envoya dans les principales villes du Languedoc des hommes de confiance, pour tranquilliser les Huguenots et les empêcher de se soulever. On était surtout inquiet des dispositions de Montpellier, et l'on pensa qu'Abel Brunyer réussirait mieux que personne à y calmer les esprits.

Élève de la célèbre faculté de cette ville, il était aussi aimé que considéré des professeurs qui tenaient le premier rang dans la cité, et la

sincérité de ses sentiments religieux lui donnait sur toutes les classes de la population protestante une influence secondée par ses relations de parenté avec de zélés prédicateurs de la réforme (1). Ce fut à Prignac, petit village près de Bordeaux, le 9 octobre 1620, qu'Abel reçut l'ordre de se rendre à Montpellier, avec une lettre-close du roi, ainsi conçue (2) :

« A nos très chers et bien amés les consuls et habitants de nostre ville de Montpellier.

De par le Roy, très chers et bien amés, nous vous avons cy devant faict scavoir la résolution que nous avions prise de nous acheminer en ceste province pour y affermir le repos et tranquillité que nous avions establi aux autres endroicts de nostre royeaume, ce qui nous a si heureusement réussi que tous nos subjets tant catholiques que de la religion

(1) Nous avons parlé plus haut d'une branche de la famille de Brunyer, vouée à la prédication du calvinisme. Leur nom paraît dans presque tous les synodes des XVIe et XVIIe siècles, ces grandes assemblées représentatives de la république protestante. Laurent Brunyer, ministre d'Uzès, fut élu adjoint ou vice-président, en 1620, au synode national d'Alais que présidait le célèbre ministre Dumoulin. (*Synodicon in Galliâ reformatâ*. London, 1692, in-fo, tom. II, pag. 2.)

(2) Cette lettre est une pièce d'autant plus importante qu'on manque de documents historiques sur la campagne du Béarn dont peu d'écrivains ont parlé.

prétendue refformée (1) nous y ont faict paroistre la fidélité et affection au bien de nostre service à laquelle ils nous sont obligés. Bien est vrai que ceux de nostre pays de Béarn estant traversés de quelques divisions et partialités qui se trouvent parmi eux, mesme contre le sieur de Laforce et la cour de parlement de Pau, ont différé jusques à présent de donner l'arrest qu'ils ont projetté pour la main levée des biens ecclésiastiques, ce qui nous faict résoudre de nous y acheminer pour mettre ceste province en un entier repos soubz l'observation de nos édits, de quoy nous avons bien voulu vous informer par le sieur Brunyer l'un de nos médecins ordinaires, présent porteur, lequel vous dira aussy l'ordre que nous avons donné pour retirer Lectoure des mains du sieur de Fontrailles pour mettre ceste place en celle du sieur de Blainville gentilhomme qualifié, faisant profession de la religion prétendue refformée, suivant ce que nous en avons faict espérer à ceux de ladicte religion (2), lesquels continuant à nous rendre des effects de leurs bonnes

(1) Cette expression fut employée pour la première fois officiellement dans l'édit de pacification de mai 1576, qui défendait de se servir des termes injurieux de Papistes et de Huguenots.

(2) Lectoure était une des places de sûreté garanties aux Huguenots par l'édit de Nantes ; la garnison en devait être toute protestante et l'on ne pouvait y nommer pour commandant qu'un protestant : *advenant vacation d'aucuns des gouverneurs et capitaines des dictes places, S. M. promet qu'elle n'en pourvoyera aucun qui ne soit de la religion prétendue réformée.* (Édit de Nantes.)

intentions, nous aurons un soing particulier de ce qui regardera leur bien et conservation et de les maintenir dans la jouissance et observation des reliefs et concessions à eux accordées. Nous avons esté en termes de nous acheminer à Toulouse pour continuer nostre voyage par le bas Languedoc, afin de voir et recognoistre nos bons et fidelles subjects; mais la saison estant désormais trop avancée et estant nécessaire de nous faire voir du costé de Paris, nous avons remis ce dessein à l'année prochaine. Nous remettons audict sieur Brunyer de vous représenter plus particulièrement l'estat de nos affaires et le contentement que nous avons de vostre fidélité et affection à nostre service.

« Donné à Prignac le IX octobre 1620.

« Signé *Louis* et plus bas *Phélippeaux*. »

Le ton de cette dépêche montre assez quel prix on attachait à la tranquillité du midi et de quels ménagements la cour usait alors envers ces grandes municipalités, véritables républiques qui faisaient la guerre et la paix, avaient leurs armoiries, leurs finances, leurs troupes et traitaient d'égal à égal avec le souverain. C'est à cette mission d'Abel Brunyer que le comte d'Ornano faisait allusion dans l'enquête de 1663, en disant que le *feu roi de glorieuse*

mémoire avoit confié audict sieur Brunyer des négociations très importantes en la province du Languedoc pour les troubles qui y arrivèrent durant son règne. Le négociateur réussit complètement. Montpellier resta paisible, et l'exemple de cette grande ville maintint toutes les autres dans le devoir.

Le Béarn, abandonné à lui-même, ne pouvait opposer aux armes du roi aucune résistance. Avant même l'arrivée des troupes, tout se soumit sans réserve. L'édit fut enregistré, le duc de Laforce céda la place à un nouveau gouverneur, et la messe fut célébrée en présence de Louis XIII, à Navarreins, le 19 octobre 1620, au même jour où la reine Jeanne l'avait fait cesser cinquante ans auparavant.

Le roi revint à Paris au commencement du mois suivant, et s'empressa de récompenser Abel de l'important service qu'il avait rendu. Une nouvelle pension lui fut accordée sur un fonds particulier destiné à rattacher à la cour les plus influents parmi les Protestants. La teneur du brevet indique la nature toute politique de cette récompense.

« Aujourd'huy xxiii[e] novembre m. vi[e] vingt. Le Roy estant à Paris, désirant gratiffier et favorablement traicter le sieur Brunyer l'ung de ses médecins ordinaires, S. M. lui a accordé la somme de douze cens livres à prendre sur les deniers qui seront ordonnés à M. Isaac Ducandal conseiller et secrétaire de S. M. pour le payement des pensions qu'elle a accordées à ses subjects de la religion prétendue refformée, etc.... Signé *Louis*, et plus bas *Phelippeaux*.

Par cette nouvelle faveur les pensions d'Abel Brunyer se trouvaient portées à trois mille livres.

Le roi, dans la lettre que nous avons rapportée plus haut, promettait aux habitants du Languedoc d'aller les visiter l'année suivante. Il y alla en effet; mais ce fut les armes à la main et avec tout l'appareil de la guerre. La terreur inspirée par la présence de l'armée royale aux Protestants, qui n'avaient pas encore pris leurs mesures, les avait empêchés de remuer pendant l'expédition du Béarn. Mais aussitôt que le roi fut rentré à Paris avec ses troupes, au mois de novembre 1620, les réformés, inquiets des suites de cette expédition, convoquèrent à la Rochelle une assemblée gé-

nérale où ils se préparèrent ouvertement à résister par la force aux volontés du roi, si l'on voulait porter atteinte aux priviléges qui leur étaient garantis par l'édit de Nantes.

Leur méfiance n'était pas son fondement. Louis XIII avait dès-lors tout-à-fait oublié que son père devait le trône aux armes des Calvinistes. Les vieux compagnons de Henri IV s'étaient depuis long-temps retirés des affaires. Le ministère était tout catholique ainsi que la cour, et déjà le plan était formé de restreindre graduellement les garanties accordées par le feu roi à ses co-réligionnaires. Leur imprudente levée de boucliers avança l'exécution de ce projet. Armé d'un prétexte plausible, le jeune monarque n'hésita plus à employer toute sa puissance pour les réduire au devoir, et, comme il arrive ordinairement en politique, la guerre naquit des craintes réciproques des deux partis.

Au printemps de l'année 1621, le roi ayant passé les fêtes de Pâques à Fontainebleau, donna, le 24 avril, une déclaration où, après un long exposé de la résistance opiniâtre de l'assemblée de La Rochelle aux ordres envoyés

pour la dissoudre, il annonçait la résolution de marcher vers la Tourraine et le Poitou, de passer outre et de visiter quelques autres provinces de son royaume, *afin*, disait-il, *que voyant le mal de plus près, il pût prendre les mesures nécessaires pour y remédier*. En même temps il protestait qu'il voulait observer inviolablement l'édit de Nantes.

Abel Brunyer suivit encore la cour dans cette campagne. Les Protestants s'étaient préparés à une vigoureuse défense, et la guerre fut plus sérieuse qu'on ne s'y était attendu. Après avoir successivement assiégé et pris Saint-Jean-d'Angély, Bergerac et d'autres places du Périgord et du Quercy, le roi vint avec toute son armée faire le siége de Montauban, ville importante et l'une des principales places d'armes du parti protestant dans le midi de la France. La ville fut investie le 7 août, mais on y trouva une telle résistance, que tous les efforts de l'armée royale, commandée par le connétable de Luynes et quatre maréchaux de France, ne purent même réussir à rendre la bréche praticable pour un assaut. Le siége fut enfin levé le 7 novembre, après une perte con-

sidérable d'hommes par les blessures et les maladies. Le duc de Mayenne y fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil, et trouva sous les murs de cette ville hérétique une mort digne du fils de l'ancien chef de la ligue.

Abel Brunyer rendit de grands services dans ce siége désastreux, et dut s'applaudir alors plus que jamais d'avoir embrassé un art qui lui permettait de servir partout l'humanité sans distinction de religion ni de parti. Le marquis de Sourdis, gouverneur des provinces d'Orléanois, Blésois, Sologne, Dunois, Perche, Pays Chartrain et Vendosmoys, disait en 1663:

« Il y a long-temps que je cognois ledict sieur Brunyer et dès lors du siége de Montauban, il estoit pour ses façons d'agir généralement en réputation de très honneste homme dans la cour et dans l'armée, et il avoit l'honneur d'être cognu et estimé du feu Roy Louis XIII de glorieuse mémoire, et moi-même, ayant esté audict siége très dangereusement blessé, les assidus et judicieux advis dudict sieur Brunyer contribuèrent beaucoup à ma guérison. »

Les chaleurs de l'automne avaient occasionné une maladie contagieuse qui fit plus de ravages

dans l'armée royale que les balles des protestants. Les documents contemporains désignent cette maladie comme une fièvre maligne accompagnée de pourpre. Le duc d'Anjou lui-même, frère unique du roi, en fut attaqué à Moissac. Brunyer, son médecin ordinaire ne le quitta pas, et, suivant le témoignage du comte d'Ornano, *ses conseils furent trouvés utiles et très heureux pour la guérison de la fiebvre, qui travailla avec un danger évident de la vie sa dicte A. R. pendant trois semaines.*

Le connétable de Luynes fut aussi attaqué de cette épidémie, et en mourut le 14 décembre à Moncuq (1) en Quercy, cinq jours après la prise de cette ville par l'armée royale. Si Brunyer n'avait pas été en ce moment retenu auprès du jeune prince, dont l'état causait de si vives inquiétudes, ses conseils auraient peut-être sauvé le premier favori de Louis XIII, et donné ainsi un tout autre caractère aux événements de ce règne, en arrêtant dans son germe l'étonnante fortune de Richelieu.

En effet, la mort du duc de Luynes changea

(1) Plusieurs historiens appellent cette ville Montheur, sans doute par euphonie.

la face de la cour, et un nouvel esprit régna dans les conseils de Louis XIII. Les désastres de la guerre avaient ranimé le fanatisme religieux dans les deux partis. Les Protestants, fiers de leurs succès, se fortifièrent dans les villes où ils étaient les plus nombreux, et en exclurent les habitants catholiques. Cela arriva entre autres à Montpellier, où Abel Brunyer avait si bien réussi à maintenir la paix l'année précédente. Dans les villes catholiques au contraire, et particulièrement à Paris, on chassa leurs ministres, on brûla leurs temples, et l'on craignit dans plusieurs endroits le renouvellement des horreurs de la Saint-Barthelémy.

Le roi, irrité par les revers qu'il avait éprouvés dans la campagne précédente, se prononça plus fortement contre les Huguenots, et dès-lors on conçoit qu'Abel, inflexible dans ses croyances, dut voir baisser beaucoup à la cour son crédit déjà ébranlé par la mort du connétable qui lui était sincèrement attaché. Il ne paraît pas qu'il ait accompagné le roi dans la campagne de 1622, qui se termina par le siége et la reddition de Montpellier, où Louis XIII entra le 20 octobre, en vertu d'une capitula-

tion suivie d'un traité de pacification conclu avec tout le parti protestant. Peut-être ne voulut-on pas employer Brunyer dans une guerre dirigée contre une ville où on l'avait envoyé si récemment porter des paroles de paix.

Sa position changea encore plus lorsqu'en 1624 le cardinal de Richelieu fut appelé au conseil, dont il devint bientôt le maître. La *Biographie universelle* dit qu'Abel Brunyer fut employé par ce premier ministre à des négociations importantes près des Protestants du Languedoc, dont il avait la confiance. Nous venons de prouver que ces négociations furent antérieures de quatre ans à l'entrée de Richelieu au conseil; nous verrons plus bas que l'avénement du cardinal commença pour Brunyer une ère de malheurs et de persécutions. Richelieu haïssait les Protestants et tous ceux qui avaient appartenu à la cour de Henry IV; à ces deux titres Abel ne pouvait être bien vu de lui. On ne lui ôta pas d'abord son titre de médecin ordinaire du roi; mais il n'approcha presque plus de la personne de Louis XIII, et se voua entièrement au service de Gaston, dont la petite cour commençait à devenir un foyer

d'opposition contre le puissant ministre. Il dut sans doute à son caractère inoffensif, à sa réputation incontestée d'honnête homme, de ne point partager le sort de la plupart des serviteurs et des amis de Monsieur, qui furent jetés dans les prisons d'État, en 1624, lorsque le comte d'Ornano, gouverneur du jeune prince, fut mis à la Bastillle, pour avoir conseillé à son élève de demander au roi la permission d'assister au conseil. Presque toute la maison de Gaston fut alors changée, et Brunyer fut du petit nombre des serviteurs que l'on consentit à lui laisser.

En 1626, de nouveaux dangers menacèrent les amis de Gaston. Le jeune prince et ceux qui l'entouraient furent accusés d'avoir complotté d'assassiner Richelieu, de déposer le roi et de l'enfermer dans un couvent, pour mettre Monsieur sur le trône en lui faisant épouser la reine.

L'impitoyable cardinal jeta de nouveau, dans les cachots de la Bastille, le maréchal d'Ornano qui y mourut peu de mois après, renferma dans le château d'Amboise le duc de Vendôme et son frère, le grand-prieur de France,

et fit trancher la tête à Henry de Talleyrand, marquis de Chalais, qui, mêlé dans toutes ces intrigues, avait servi tour à tour d'espion aux deux partis, et les avait mis ainsi tous les deux dans le cas de souhaiter de se débarrasser d'un témoin incommode.

A la suite de ces mesures de rigueur, le 5 août 1626, Monsieur se décida, sur l'ordre du roi, à épouser la riche héritière du duché de Montpensier. Ce fut à l'occasion de ce mariage que Louis XIII donna à son frère les duchés d'Orléans et de Chartres, avec le comté de Blois, et Gaston prit, à dater de cette époque, le titre de duc d'Orléans. Il aurait trouvé le bonheur auprès de sa jeune épouse qu'il avait bientôt appris à aimer quoique son mariage eût été l'œuvre de la contrainte; mais elle mourut au mois de juin 1627, en accouchant d'une fille qui fut la Grande-Mademoiselle.

Abel Brunyer fut heureux de pouvoir, au milieu de tant de trames et de dangers, conserver en sécurité ses emplois, sa liberté et sa fortune. Mais le calme que le mariage de Monsieur et la terreur inspirée par

Richelieu semblaient avoir rétabli dans la cour ne fut pas de longue durée.

Après deux ans de veuvage, Gaston devint éperdument amoureux de Marie de Gonzague, fille du duc de Mantoue, et annonça l'intention de l'épouser. Le roi, la reine-mère et le cardinal, animés par des motifs différents, manifestèrent, contre ce projet de mariage, la plus vive opposition. Louis XIII, d'un caractère naturellement jaloux, ne voulait pas que son frère se remariât; n'ayant point lui-même d'enfants, il craignait de voir Gaston donner des héritiers au trône. Marie de Médicis, au contraire, désirait beaucoup que son second fils ne restât pas sans postérité; car la santé du roi lui faisait croire que Monsieur serait bientôt appelé à régner; mais pour mieux assurer son influence sur lui, elle voulait qu'il prît une femme de sa main, et dans sa propre famille, à Florence. Enfin Richelieu, dans son ambition sans bornes, avait imaginé de se ménager une alliance avec la famille royale, en faisant épouser au frère du roi mademoiselle de Combalet, sa nièce. Cette insolente prétention que le ministre altier soutint avec une

incroyable ténacité fut la principale cause des persécutions que Gaston eut à subir et des intrigues domestiques qui troublèrent tout le règne de Louis XIII.

Gaston, alors âgé de vingt ans, n'était pas de force à lutter contre la triple puissance du roi, de la reine-mère et de Richelieu. Marie de Médicis, pour le distraire de sa passion, persuada au roi de lui faire commander l'armée qu'on se préparait à envoyer en Italie pour combattre le duc de Savoie, allié des Espagnols. Gaston parut flatté du commandement qu'on lui offrait; il l'accepta, et demanda seulement une somme d'argent pour ses équipages. On lui remit 50,000 écus; mais il perdit le même soir toute cette somme au jeu. Le roi, qui n'avait cédé qu'avec répugnance aux conseils de sa mère, en donnant à son frère une occasion de se distinguer, saisit ce prétexte pour revenir sur sa résolution, et déclara qu'il se mettrait lui-même à la tête de ses troupes, laissant seulement à Monsieur le rang de lieutenant-général. Gaston se soumit, et suivit son frère au mois de janvier jusqu'à Lyon. Mais, dégoûté de servir en sous-ordre, il s'échappa

de cette ville, et se retira dans sa principauté de Dombes.

L'expédition d'Italie fut glorieuse pour les armes de Louis XIII, et se termina, dès le mois de mars, par la soumission du duc de Savoie, vaincu à la brillante affaire du Pas de Suze. Le roi ramena ensuite son armée contre les Protestants, leur enleva toutes les places qui leur restaient encore dans le midi de la France, et en fit raser les fortifications. Il achevait par là de détruire la république calviniste dont le principal siége était à La Rochelle, prise l'année précédente après un an de siége.

Pendant qu'il triomphait ainsi avec gloire de tous ses ennemis, son frère lui suscita de nouveaux embarras. En quittant le roi à Lyon, Gaston avait le projet d'aller enlever Marie de Gonzague, alors confinée dans un château de la Brie, et de fuir avec elle en pays étranger. Pour prévenir ce dessein, la reine-mère fit enfermer la princesse à Vincennes. Gaston désespéré se retira d'abord à Joinville, place de Champagne appartenant au duc de Guise, puis à Nancy dans les états du duc de Lorraine, et de là publia un manifeste rempli d'invectives contre

Richelieu, qu'il désignait comme un nouveau maire du palais. Cependant vers la fin de l'année, il se décida à traiter avec la cour par l'intermédiaire du duc de Bellegarde, et moyennant la promesse de ne se marier qu'au gré du roi et de la reine-mère, et de demeurer paisible à Orléans, il obtint la permission de rentrer en France avec une augmentation de son apanage auquel on ajouta le duché de Valois.

Il passa à Orléans toute l'année 1630, pendant laquelle le roi fit une seconde campagne en Italie. Au mois d'août de cette année, la guerre étant terminée par un traité qui assurait le Montferrat au duc de Mantoue, Louis XIII revint à Lyon et y tomba tellement malade d'un apostume dans les entrailles que les médecins le crurent perdu sans ressource. Cependant il guérit, et revint au mois de décembre à Paris. Mais pendant sa maladie, des espérances indiscrètes s'étaient manifestées. Richelieu lui persuada que la reine-mère avait consulté un astrologue pour savoir quand il mourrait afin de mettre Gaston sur le trône. Elle était en hostilité ouverte avec le ministre autrefois son protégé, et tous les jours cette haine faisait éclater

des scènes violentes qui fatiguaient le faible monarque, dominé par l'ascendant d'un homme qu'il n'aimait pas, mais qu'il savait estimer.

Après bien des hésitations qui produisirent la fameuse journée des *dupes*, il sentit qu'il fallait choisir entre sa mère et son ministre, et il se prononça pour le ministre dont il croyait ne pouvoir se passer. En février 1631, Marie de Médicis reçut l'ordre de quitter la cour et de se retirer à Moulins, où l'on promettait de lui assurer une existence conforme à son rang. La reine comprit que ce qu'on lui proposait était une captivité déguisée. Plutôt que de plier sous les volontés d'un ministre qui lui devait tout, mais dont l'ingratitude ne sut jamais pardonner un bienfait, elle sortit secrètement du royaume et chercha un asile à Bruxelles. Alors Richelieu, libre dans ses vengeances, les fit éclater contre tous ceux qui avaient osé montrer quelque attachement pour la mère du roi. La princesse de Conti, la maréchale d'Ornano et la duchesse d'Elbœuf furent exilées, et le maréchal de Bassompierre fut mis à la Bastille, où il resta jusqu'à la mort du cardinal, ainsi que Vautier, premier médecin de la reine-mère.

Dans toutes ces querelles, Gaston avait pris le parti de sa mère, contre un ministre qui semblait se déclarer l'ennemi de toute la famille royale. Lorsqu'il apprit la fuite de Marie de Médicis et les mesures rigoureuses dont on frappait tous ses amis, il craignit pour lui-même et voulut d'abord se fortifier dans Orléans. Mais ayant su que le roi en approchait, il en sortit le 13 mars, et se retira en Bourgogne et de là à Besançon, puis enfin à Nancy, près du duc de Lorraine, qui une fois déjà lui avait offert un refuge. Le roi qui suivait avec des troupes tous les pas de son frère, s'arrêta à Dijon, et y rendit une déclaration par laquelle il proclamait criminels de lèse-majesté, le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Rouannez, de Bellegarde et tous les principaux officiers de la maison de Monsieur. Cette déclaration fut enregistrée au parlement de Paris dans un lit de justice tenu au Louvre, et suivi du bannissement de deux présidents et d'un conseiller qui avaient osé marquer quelque opposition.

Abel Brunyer avait fidèlement accompagné son jeune maître dans sa fuite. Ses amis, ses

protecteurs étaient tous morts, exilés ou captifs. Il ne tarda pas à se trouver compris lui-même dans ce vaste réseau de proscriptions que Richelieu étendait chaque jour. Par un nouvel édit, rendu au mois d'août, le roi confirma ses déclarations précédentes, proclama criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public, tous ceux qui avaient induit la reine-mère et le duc d'Orléans à sortir du royaume, comme aussi tous ceux qui *les avoient suivis ou qui étoient avec eux*, et ordonna qu'on procédât contre eux par la saisie de leurs biens et par la privation de leurs charges et offices. Deux médecins du roi, Senel et Duval furent condamnés aux galères, comme ayant été consultés par la reine-mère, sur l'époque présumée de la mort de Louis XIII.

Effrayé par ces exemples, le sieur Lemaistre, premier médecin de Monsieur, n'avait pas jugé à propos de le suivre dans son exil, et craignant de partager le sort des fidèles serviteurs que Richelieu proscrivait, il envoya à son maître une démission en bonne forme de sa charge. Gaston fut heureux de trouver ainsi l'occasion

de témoigner sa reconnaissance pour le dévouement d'Abel Brunyer, qu'il avait toujours beaucoup aimé. Il le nomma son premier médecin par lettres patentes datées de Nancy, le dernier décembre 1631 :

« Voulant, disait-il, donner des marques particulières de nostre affection à nostre amé et féal Me Brunyer et recognoistre en quelque façon les longs, fidels et assidus services qu'il nous a rendus depuis nostre naissance, nous lui avons donné et octroyé l'estat et charge de nostre conseiller et premier médecin... Si mandons à nos conseillers et trésoriers généraux de nos maisons et finances que les gages, livres et droicts susdicts ils payent, baillent et délivrent audict sieur Brunyer, et tout ce que payé et délivré lui aura esté à l'occasion susdite sera passé et alloué en la despense de leurs comptes et rabattus de la recette d'iceulx par les seigneurs de la chambre des comptes du roy nostre très honoré seigneur et frère, lesquels nous prions ainsi de le faire sans difficulté, car telle est notre intention, etc...

» Signé Gaston, et plus bas Monsigot. »

Gaston, en signant ce brevet, faisait à son vieux serviteur plutôt une promesse pour l'avenir qu'un don pour le présent, car il n'igno-

rait pas que tous ses revenus étaient saisis, et que Messeigneurs de la chambre des comptes se garderaient bien de déférer à sa prière, en passant en dépense à ses trésoriers toute somme qui n'aurait pas été payée d'après les ordres du premier ministre.

On lit dans la *Biographie universelle* que le cardinal de Richelieu plaça Abel Brunyer auprès de Gaston, duc d'Orléans, en qualité de premier médecin, mais plus particulièrement encore pour assister ce prince de ses sages avis.

Nous avons vu qu'Abel avait été placé par Henry IV auprès de Gaston, dès la naissance du jeune prince; nous prouvons maintenant, par une pièce authentique, que loin de devoir à Richelieu le poste de premier médecin, il l'obtint dans l'exil, comme récompense de son dévouement au duc d'Orléans persécuté par le ministre de Louis XIII.

Le rôle équivoque que la *Biographie* suppose avoir été assigné par le cardinal à Abel Brunyer ne convenait point à son austère probité, à son caractère loyal. J'aime mieux le voir sacrifier sa fortune pour suivre, dans

l'exil, un fils de Henry IV, et lutter avec courage contre ce despotisme de fer devant lequel ses plus illustres contemporains courbèrent servilement la tête.

Au moment même où il recevait ce témoignage de l'affection de Monsieur, une nouvelle complication venait embarrasser les affaires de ce prince et détruire pour lui tout espoir de conciliation. Gaston était doux et aimant, son cœur avait besoin d'un attachement paisible, et après avoir pleuré sa première femme, il avait souhaité vivement de contracter de nouveaux liens. La cour de Lorraine était alors embellie par la présence de deux jeunes princesses, sœurs du duc régnant. Gaston trouva auprès de la princesse Marguerite, belle et âgée seulement de quatorze ans, une consolation aux ennuis de l'exil. Cette douce liaison devint bientôt de l'amour, et l'on parla de mariage. Le duc de Lorraine aurait volontiers saisi l'occasion de s'assurer une alliance aussi brillante, et qui semblait promettre le trône de France à sa sœur. Mais, redoutant la colère de Louis XIII, il voulut avoir l'air de tout ignorer, et le mariage fut couvert du plus grand secret. Il y eut

quelque chose de romanesque dans cette union qu'un moine bénit au milieu d'une nuit d'hiver dans l'obscure chapelle d'un couvent voisin de Nancy, en présence de l'abbesse de Remiremont, tante de la princesse, du prince de Vaudemont, son père, du comte de Moret et de quelques fidèles serviteurs de Monsieur.

Malgré les précautions qu'on avait prises, un événement de cette importance ne pouvait échapper aux regards d'aigle du terrible cardinal. Dès le mois d'octobre 1631, une armée commandée par les maréchaux de la Force et de Schomberg, s'était approchée des frontières de Lorraine. Richelieu signifia au duc l'injonction de faire incontinent passer le Rhin à ses troupes, s'il ne voulait voir le roi de France arriver à Nançy avec toutes les forces du royaume. En effet, Louis XIII se rendit en personne à Metz, dans le mois de décembre, afin de presser plus activement les opérations militaires. Le duc, effrayé, s'empressa de prévenir, par une prompte soumission, une invasion à laquelle il ne pouvait résister. Le 6 janvier, il conclut à Vic un traité par lequel il promit de se détacher de toute ligue ou association au

préjudice du roi, *de chasser de ses états tous les ennemis de S. M. et tous les sujets qui étaient sortis du royaume sans permission*, de ne jamais chercher à faire reconnaître le mariage de sa sœur, contracté sans l'autorisation du roi, enfin de livrer pour garantie aux troupes françaises la forteresse de Marsal. Ce traité contraignit les nouveaux époux à se séparer: la princesse resta à Nancy et Gaston alla rejoindre la reine, sa mère, à Bruxelles, où il arriva vers la fin de janvier.

Abel Brunyer le suivit dans ce nouvel exil. Il avait laissé en France sa femme déjà mère de cinq enfants, dont le dernier était né en avril 1631, au moment où éclata la rupture qui devait condamner à la proscription les serviteurs de Monsieur. Privée de toute ressource par la confiscation des biens et emplois de son mari, cette mère de famille trouva un asile près de son père, qui se conduisit généreusement en cette circonstance; car au mois de mai 1632, alors que l'exécution du maréchal de Marillac faisait trembler toute la France, il eut le courage de donner, à la femme de son gendre proscrit, 4,000 livres en sus de sa dot,

et lui paya cette somme sur une procuration qu'Abel avait envoyée de Bruxelles.

Cependant Gaston, encouragé par le gouvernement espagnol, cherchait à se procurer les moyens de rentrer en France les armes à la main, et de se venger du ministre persécuteur. Il entretint des intelligences avec le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui promit de faire soulever les provinces du Midi en sa faveur, pendant que, soutenu par le duc de Lorraine, son beau-frère, il entrerait lui-même avec une armée dans la Champagne, et marcherait sur Paris.

L'activité de Richelieu prévint l'exécution de ce complot. Parti de Paris avec le roi, au mois de mai, le jour même où l'on tranchait la tête au maréchal de Marillac, coupable seulement de lui avoir déplu, il entra en Lorraine avec 25,000 hommes, prit Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, et s'approcha des murs de Nancy. Le duc, surpris à l'improviste, et se voyant près d'être resserré dans sa capitale sans moyens de défense, eut recours, comme l'année précédente, aux plus humbles supplications. Il en fut quitte à meilleur marché qu'il

ne pensait, car on lui rendit toutes les places qu'on lui avait prises, sous la seule condition de s'engager à observer fidèlement le traité de Vic.

Cette clémence de la part de Richelieu serait inexplicable sans les graves inquiétudes que lui donnaient alors les mouvements du Languedoc et la présence de Monsieur en France.

En effet, le jeune prince avait publié contre le cardinal un nouveau manifeste, où il se donnait à lui-même le titre de lieutenant-général du royaume pour le redressement des abus, déclarant qu'il ne prenait les armes que pour tirer le roi de l'oppression où le retenait le cardinal de Richelieu, *tyran et usurpateur de la couronne*. Étant entré en France au mois de juillet, par le Bassigny, il se jeta d'abord dans la Bourgogne, puis se rendit en Languedoc, où le duc de Montmorency avait fait déclarer les États en sa faveur. On connaît le résultat de cette échauffourée, dont le sort fut décidé par un seul combat, près de Castelnaudary. Le comte de Moret périt dans cet engagement après avoir montré une valeur téméraire qui contribua beaucoup à la perte de sa cause. Le

duc de Montmorency y fut fait prisonnier et l'armée de Monsieur entièrement dispersée. Le corps du comte de Moret ne fut pas même retrouvé, et si Abel Brunyer avait assisté à cette campagne, il aurait eu la douleur de voir périr, sans pouvoir lui porter le secours de son art, ce fils de Henry IV, dont il avait soigné l'enfance, et qui avait signé comme ami à son contrat de mariage.

Monsieur, voyant toutes ses espérances détruites par le mauvais succès d'une seule escarmouche, se retira à Béziers, et commença à négocier avec la cour.

Dans la position à laquelle il était réduit, il ne pouvait se montrer difficile sur les conditions; celles qu'on lui imposa furent déshonorantes. Il signa, à Béziers, le 29 septembre, un traité dont les principaux articles étaient qu'il reconnaîtrait sa faute par écrit et qu'il prierait le roi de lui pardonner; qu'il promettrait d'abandonner toutes sortes de pratiques au dedans et au dehors du royaume, et de n'avoir plus d'intelligences avec les Espagnols, *les Lorrains, ni avec la reine-mère*, contre le gré de S. M.; qu'il demeurerait en tel lieu qu'il

plairait au roi de lui nommer; que les charges vacantes de sa maison seraient données à des personnes agréables au roi; qu'il avertirait le roi de tout ce qui aurait été négocié avec les étrangers contre le service de S. M., *et les principales personnes dont elle se servait dans l'administration de ses affaires*; enfin qu'il commanderait à ses domestiques de révéler tout ce qu'ils sauraient se passer de contraire au service du roi, et que ceux que S. M. désignerait en feraient le serment.

A ces conditions, Monsieur rentra dans les bonnes grâces de son frère. On lui permit de se retirer à Tours. Ceux qui l'avaient suivi obtinrent aussi leur pardon, et on leur rendit leurs charges et leurs biens; mais d'après une clause formelle du traité cela *s'entendait seulement de ceux qui étaient présentement auprès de la personne du prince et non de ceux qui étaient absents et éloignés.*

Abel Brunyer, qui n'avait pas quitté Bruxelles, resta, par conséquent, sous le poids de la sentence de lèse-majesté. D'ailleurs cette paix apparente n'était qu'une trève qui fut bientôt rompue par de nouvelles violences de Richelieu.

Monsieur n'avait pu signer sans honte et sans désespoir un acte par lequel il abandonnait à la fois ses amis, sa mère et sa femme, pour se remettre entre les mains d'un ministre, son ennemi déclaré. L'excessive rigueur déployée contre ceux de ses partisans qui n'avaient pas été nommément compris au traité le décidèrent à une rupture et lui en fournirent en même temps la justification. Après la bataille de Castelnaudary, il avait écrit au roi pour solliciter la grâce du duc de Montmorency : *Je vous demande à genoux*, disait-il, *couvert de larmes, avec les submissions que je dois à mon roy, la bonté de sa clémence, sa pitié et sa grâce pour le malheureux prisonnier*. Sous prétexte de ménager la dignité royale, le cardinal refusa obstinément de consentir à ce que le pardon du duc fût stipulé dans le traité; mais il fit entendre à Monsieur, que se livrer sans réserve à la clémence du roi était le meilleur moyen d'appeler cette clémence sur ses amis, et notamment sur le plus important de tous, le gouverneur du Languedoc.

Ces promesses n'étaient qu'un piége. Dès que le traité eut été signé, Richelieu ne garda plus

de ménagements, et le premier acte de sa vengeance fut de faire procéder juridiquement, contre le duc de Montmorency, par le parlement de Toulouse, en présence du roi qu'il avait amené tout exprès dans cette ville. Le malheureux duc fut condamné à mort et eut immédiatement la tête tranchée, à l'âge de trente-sept ans. Lorsque Gaston apprit cette odieuse exécution, la crainte et l'indignation le déterminèrent à s'expatrier de nouveau. Il partit secrètement de Tours, et le 12 novembre, il écrivit de Montereau qu'il avait signé le traité de Béziers seulement *parce qu'on lui avait dit que cette submission extraordinaire serait utile à sauver la vie et à rendre la liberté au duc de Montmorency*, que le cardinal lui ayant manqué de parole, il regardait son traité comme rompu, et se voyait contraint, pour sa propre sûreté, de se retirer à Bruxelles, où il se rendit immédiatement (1).

Cette évasion ralluma la colère de l'impla-

(1) Il est dit dans la *Biographie univ.*, article *Gaston d'Orléans*, que Monsieur arriva à Bruxelles sur la fin de janvier 1633; la lettre autographe citée plus bas prouve qu'il y était déjà au mois de décembre 1632.

cable ministre. Le séquestre fut mis de nouveau sur les biens de ceux qui avaient suivi Monsieur. Le duc d'Elbœuf, son ami, Puylaurant, son favori, et Goulas, son secrétaire, furent condamnés à mort par contumace au parlement de Dijon et exécutés en effigie. Le bourreau construisit de sa main des figures revêtues de beaux habits et de riches dentelles, lesquelles furent pendues et marquées au lieu ordinaire des exécutions. Une commission judiciaire présidée à Troyes, par Laffemas, un des juges du maréchal de Marillac, alla plus loin; elle condamna plusieurs gentils-hommes qui avaient suivi Monsieur, à être écartelés.

Dans ce moment, où les vengeances ministérielles s'acharnaient avec tant de violence sur les serviteurs de Gaston, le sieur Lemaistre, ce premier médecin de Monsieur, qui avait donné sa démission si à propos, lorsque son maître fuyait devant les menaces de Richelieu, s'avisa d'intenter des poursuites contre Abel Brunyer, sous prétexte de se faire rembourser par lui du prix de sa charge. Abel eut recours à Gaston pour se délivrer de cette persécution nouvelle.

Gaston a été, avec raison, accusé de faiblesse et d'inconséquence dans toute sa conduite politique. Mais il est une qualité qu'on ne peut lui contester, c'est la bonté dont il a toujours fait preuve et qui lui a concilié la fidèle affection de tous ceux qui le servaient. Il semblait que les deux fils de Henry IV eussent pris chacun une partie des qualités qui firent de ce prince un monarque accompli. Louis XIII avait son courage militaire, sa fermeté dans la défense des droits du trône, son attachement aux intérêts de l'état; Gaston avait sa grâce, son affabilité, sa tendresse de cœur; aussi fut-il toujours plus aimé que son frère. Louis XIII le sentait et la jalousie qu'il en éprouvait le porta facilement à s'associer aux rancunes de son ministre.

De retour à Bruxelles après une année si orageuse et dans une position si difficile, Gaston n'hésita pas pour obliger un serviteur fidèle à écrire de sa propre main plusieurs lettres suppliantes au serviteur qui l'avait abondonné. La famille d'Abel Brunyer en a gardé une du dernier décembre 1632.

« Monsieur Lemaistre, disait le prince, je vous escrivois il y a quelques jours que je désirois qu'à ma considération vous fissiez surceoir toutes les poursuites que vous auriez peu avoir commencées contre le sieur Brunier mon premier médecin pour raison de la récompense de vostre charge. Je vous confirme la mesme prière par cette lettre, m'asseurant bien que vous estes trop affectionné à mon service pour n'y pas déférer et pour l'inquiéter maintenant pour ce subject puisque vous voyez bien qu'il n'est pas en son pouvoir de satisfaire à ce qu'il vous doibt jusque à une saison plus favorable. Je vous promets aussy que je prendray lors moy mesme le soing de vous en faire recevoir tout le contentement que vous scauriez desirer et qu'il est bien raisonnable. Faictes donc cela, je vous prie, pour l'amour de moy, et vous asseurez que je seray toujours

» Monsieur Lemaistre

» Vostre bien bon amy,

GASTON. »

L'année suivante, 1633, Richelieu, débarrassé de toutes les résistances intérieures, voulut consommer sur le duc de Lorraine la vengeance que le soulèvement du Languedoc avait forcé d'interrompre. Sous prétexte de quelques infractions au traité de Vic, il partit de Paris, au mois de juillet, avec le roi, et

s'avança jusqu'à Bar, où une partie de la cour resta avec la reine et ses dames. De là le roi et le cardinal marchèrent sur Pont-à-Mousson, où ils arrivèrent le 28 août. Le duc de Lorraine, menacé d'être bloqué dans sa capitale, voulut négocier. On lui imposa pour première condition de livrer la personne de la princesse Marguerite, mariée secrètement à Monsieur. Pour éluder cette demande, il fit évader la princesse alors âgée de 16 ans. « Elle s'habilla en homme, dit Mademoiselle dans ses mémoires; elle prit une perruque de même que ses cheveux, se barbouilla le visage de suie pour cacher la blancheur de son teint et mit l'épée au côté. Elle monta à cheval à trois lieues de Nancy sur une *Pie* qu'elle a toujours conservée depuis auprès d'elle, et qui est morte il y a peu d'années (en 1653). Elle avait avec elle un vieux gentilhomme, son domestique et un à Monsieur, son frère. Ils allèrent droit à Thionville où ils arrivèrent heureusement. En attendant qu'un gentilhomme, qu'elle avait envoyé au gouverneur, fut de retour, elle se coucha sur l'herbe à la porte de la ville; elle était si lasse qu'elle ne pouvait plus se tenir à cheval. Ils avaient

trouvé en chemin des gens de guerre, ce qui les obligea de se jeter dans un bois où ils furent trois ou quatre heures. La sentinelle raillait et disait : « Voilà un jeune cadet qui n'est guère accoutumé à la fatigue. »

Thionville appartenait aux Espagnols. Le gouverneur accueillit avec de grands honneurs la princesse fugitive, et de là elle se rendit à Bruxelles près de Monsieur et de la reine-mère.

Le duc de Lorraine se vit ensuite contraint à recevoir garnison française dans Nancy, et à ratifier la déclaration de nullité du mariage de sa sœur. Mais il avait sauvé l'essentiel en préservant la princesse de tomber dans les mains de Richelieu et en lui donnant les moyens de rejoindre publiquement son mari.

Le duc d'Orléans fut extrêmement joyeux d'être enfin réuni à une femme qu'il avait épousée depuis deux ans, sans avoir passé plus d'un jour avec elle, et qui venait de braver tant de dangers pour lui. Il fit déclarer solennellement son mariage, et s'occupa de composer la maison de la nouvelle duchesse d'Orléans. Parmi le petit nombre de serviteurs fidèles qui l'entourait, Abel Brunyer avait sur-

tout sa confiance et son affection. Il le nomma premier médecin de Madame. Dans le brevet daté de Bruxelles, le 1er octobre 1633, le prince dit :

« Ayant un esgard très particulier de remplir les principales charges de la maison de nostre très chère espouse de personnes dont le mérite, l'affection et fidélité nous soyent bien recognues, nous avons cru nécessaire d'aporter d'autant plus de considération dans le choix de son premier médecin que la conservation d'une santé qui nous est sy chère et sy importante à nostre contentement lui est entièrement commise, tellement qu'ayant tout subject de satisfaction des bons et agréables services de Me Abel Brunyer, conseiller en nostre conseil et nostre premier médecin, nous avons jugé ne pouvoir faire à cest effect une meilleure eslection de luy et luy avons donné et octroyé par les présentes la charge de conseiller et premier médecin de nostre très chère épouse, etc... Car tel est notre bon plaisir,

Signé Gaston,

et plus bas, par monseigneur, Goulas. »

C'était ce même Goulas qui avait été décapité en effigie à Dijon, au mois de février de la même année.

Abel prêta serment, le 14 novembre, entre

les mains de Madame, et fut installé dans ses fonctions à dater de ce jour. Son exil était adouci par la bienveillance que lui témoignait le duc et la duchesse d'Orléans. Ce couple était tendrement uni. L'attachement de Gaston pour sa seconde femme ne s'est jamais démenti jusqu'à sa mort. On voit par les mémoires de la Fronde combien il avait pour elle de déférence et d'estime, et malgré la faiblesse de son caractère, tous les moyens mis en usage par la volonté de fer de Richelieu ne purent le faire céder sur l'article de son mariage que la cour s'obstinait toujours à vouloir annuler.

Le 18 janvier 1634, le roi se rendit en personne au parlement pour y faire vérifier une déclaration qui proclamait le mariage de Monsieur nul et illégitime et qui mettait pour seules conditions au rétablissement du duc d'Orléans dans tous ses biens et honneurs, son retour en France et son consentement à l'annulation d'une union contractée en violation des lois du royaume. Le parlement fut contraint, malgré sa répugnance, d'enregistrer cette déclaration contre celui qui était alors l'héritier présomptif du trône.

En même temps Richelieu adressait de nouvelles menaces au duc de Lorraine dont les états étaient presqu'entièrement occupés par des garnisons françaises. Pour sauver sa personne et le peu de troupes qu'il avait avec lui, ce prince abandonna les faibles restes de sa souveraineté en cédant son duché, dont il n'avait plus guère que le titre, au cardinal de Lorraine, son frère, et alla joindre avec ses soldats l'armée impériale en Allemagne, afin de continuer la guerre contre la France, avec plus de sûreté, sous les drapeaux de la maison d'Autriche.

La première chose que Richelieu exigea du nouveau duc fut d'accéder à l'annulation du mariage de sa sœur, de livrer les pièces originales tant du contrat que de la dispense des bans et de dénoncer le prêtre qui avait fait la cérémonie et les témoins qui y avaient assisté. Le cardinal de Lorraine chercha à s'excuser en répondant que les pièces ne pouvaient être retrouvées quoiqu'il les eût fait chercher chez tous les notaires de Nancy; qu'il ignorait le nom des témoins, et que le mariage avait été béni par un moine que l'on n'avait pas revu depuis.

Richelieu, irrité de ces réponses qu'il regardait comme autant de défaites, fit marcher de nouvelles troupes en Lorraine, et, portant la violence de ses ressentiments personnels jusqu'au ridicule, il força le parlement de Paris à instruire un procès contre le duc, comme coupable de *rapt* sur la personne de Monsieur, et contre la princesse, comme *complice dudict attentat de rapt.* Le cardinal de Lorraine effrayé s'enfuit de Nancy, où il était sous la surveillance d'une garnison française, et se retira avec les princesses de sa famille à Besançon, et de là en Italie, comme s'il eût cru n'être jamais assez loin de son terrible ennemi.

Ce redoublement de rigueur n'ébranla pas Monsieur. Tenant plus que jamais à constater la légitimité de son union, il soumit la question, en juin 1634, à l'université de Louvain, qui prononça en sa faveur, et il fit ensuite renouveler solennellement la célébration du mariage par l'archevêque de Malines en présence de sept témoins. En même temps, pour répondre aux menaces du cardinal, il fit un traité avec le roi d'Espagne, qui promit de lui fournir

les moyens de rentrer en France les armes à la main.

Cependant à ce moment même il ne cessait pas de négocier avec la cour, pour obtenir son pardon. Richelieu, depuis le traité de Béziers, avait gagné Puylaurens, confident de Gaston, et se servait de l'influence de ce favori pour brouiller le prince avec la reine-mère, et le porter à se rapprocher du roi. Ayant eu connaissance des engagements pris entre Monsieur et les Espagnols, il en conçut beaucoup d'alarmes et se rendit moins difficile sur les conditions qu'il proposait. Enfin, le 1er octobre 1634, le roi signa à Ecouen, un traité par lequel Monsieur était rétabli dans tous ses biens, honneurs et apanages, et obtenait une amnistie générale pour tous ceux qui l'avaient suivi, moyennant qu'il consentirait à remettre la validité de son mariage au jugement des cours du royaume, et à vivre en bon sujet du roi, dans le lieu qui lui serait indiqué par S. M. Des avantages exorbitants furent stipulés dans le même acte au profit de Puylaurens qui en était le véritable auteur.

Monsieur qui, tout en se prêtant à ce qu'on

demandait de lui, craignait les reproches de sa mère et de sa femme, leur cacha cette négociation, et lorsque tout fut conclu, s'échappa secrètement de Bruxelles avec le seul Puylaurens sans avoir prévenu personne. Sous prétexte d'une partie de chasse, il passa la frontière et alla droit à Saint-Germain, se jeter aux pieds du roi qui l'accueillit amicalement comme s'il eût oublié tout le passé.

Abel Brunyer n'avait pas été dans la confidence du traité. Gaston connaissait trop sa sévère probité et son attachement à la duchesse pour le consulter sur une affaire de cette nature. Il se trouva néanmoins, comme tous les autres serviteurs du prince, déchargé par l'amnistie des déclarations de lèse-majesté qui pesaient sur lui, et dès le mois de juin 1635, il rentra en France avec sa femme, qui avait été le rejoindre à Bruxelles, où elle était accouchée d'un fils l'année précédente.

La princesse Marguerite continua de demeurer dans le Pays-Bas, avec la reine-mère, aux soins de laquelle Gaston l'avait recommandée; mais le manque d'argent la força de congédier les officiers de sa maison qui étaient restés auprès d'elle.

Louis XIII tint les promesses qu'il avait faites à son frère. Puylaurens fut fait duc, pair, et fiancé à une parente du cardinal, et le 27 novembre le parlement enregistra la déclaration d'amnistie. En même temps de nouvelles instances furent faites auprès de Monsieur, au sujet de son mariage, et Richelieu affecta de le faire trouver avec madame de Combalet, pour essayer si les charmes de la nièce ne réussiraient pas mieux que les violences de l'oncle. Mais toujours constant dans son attachement à Madame, Gaston, dès le mois suivant, quitta la cour et se retira dans son château de Blois, pour se soustraire à ces importunités.

Richelieu, piqué de cette conduite, s'en prit à Puylaurens qu'il mit à la Bastille, et plus acharné que jamais à la poursuite de ses plans, il fit déclarer par l'assemblée du clergé qui se tenait alors à Paris, que le mariage d'un prince du sang, fait sans le consentement ou malgré la défense du roi, était nul de plein droit suivant la coutume du royaume, *coutume raisonnable, affermie par une légitime prescription et autorisée de l'Église*. Ces derniers mots renfermaient une erreur manifeste; car l'Église catho-

lique a toujours au contraire défendu avec une inflexible persévérance contre les caprices et l'arbitraire des rois, l'inviolabilité du sacrement de mariage. Aussi tout le crédit du cardinal ne put empêcher la déclaration d'être désapprouvée par le pape, et ces chicanes théologiques ne changèrent rien aux déterminations de Monsieur, qui consentit seulement, sur l'ordre exprès du roi, à cesser de correspondre ave la princesse et de lui envoyer des fonds.

Jusqu'alors il semble que Gaston avait peu gagné à se rapprocher de la cour. Néanmoins deux ans après son retour en France, ses affaires commencèrent à prendre une meilleure tournure par suite d'un événement qui pouvait les ruiner pour toujours.

Le comte de Soissons de la maison de Condé, prince brave et fier comme tous ceux de sa race, avait beaucoup à se plaindre de Richelieu dont le système était d'isoler le roi des princes de son sang, pour le gouverner sans rival. En 1636, les Espagnols ayant fait une invasion en Picardie, le danger que courait la capitale força le ministre hautain d'avoir recours pour la défense du royaume

aux talents militaires du comte de Soissons. Mais pour contrebalancer son influence, il lui adjoignit le duc d'Orléans dans le commandement de l'armée, et se transporta lui-même avec le roi au camp devant Corbie. Pendant qu'on assiégeait cette place où les Espagnols avaient mis garnison, le comte de Soissons entraîna Monsieur dans un complot qui avait pour but de se défaire de Richelieu par un assassinat. A l'issue d'un conseil, le cardinal pressé entre les deux princes et leurs adhérents devait tomber au premier signal de Gaston. Ce signal ne fut pas donné et Richelieu dut la vie à la bonté du prince qu'il avait si odieusement persécuté. Croirait-on que la plupart des historiens n'ont vu qu'un acte de faiblesse dans cette répugnance de Gaston pour le plus lâche des crimes, l'assassinat politique, et que plusieurs lui en ont fait un reproche!

Richelieu en jugea autrement. Il sentit qu'il ne vivait que par la générosité de Monsieur. On ne peut supposer que son cœur sec et altier se soit ouvert à la reconnaissance, mais il comprit au moins à quels périls il s'exposait en se déclarant l'irréconciliable ennemi de toute la

famille royale. Il s'efforça lui-même d'adoucir les sentiments de défiance et de haine qu'il avait inspirés à Louis XIII contre son frère, et ménagea entre eux un accommodement plus stable que ceux qui avaient été faits jusque là, parce que les conditions en étaient plus honorables.

Le 8 février 1637, Monsieur qui s'était retiré à Blois après le complot de Corbie, se rendit à Orléans où le roi et le cardinal le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire de son mariage était toujours ce qui l'occupait le plus. Louis XIII, en déclarant qu'il ne pouvait encore approuver cette union, laissa entrevoir quelques espérances d'acquiescement pour l'avenir, sous la condition que Monsieur séparerait ses intérêts de ceux de la maison de Lorraine et des autres ennemis de l'État.

L'année suivante, la reine après vingt-deux ans d'une union stérile, mit au monde un fils qui fut Louis XIV. Cet événement acheva de dissiper les ombrages de Louis XIII contre Gaston, dans lequel il n'avait plus le chagrin de voir son successeur futur. Le duc d'Or-

léans, qui y perdait un trône, avait, dit Mademoiselle, *une amitié si cordiale pour la reine et pour le roi, qu'il ne laissa pas d'en être aise et de le témoigner.* Pour mieux sceller la réconciliation entre les deux frères, le cardinal accorda sur la demande de Monsieur plusieurs faveurs aux serviteurs qui lui étaient toujours restés attachés, et qui avaient souffert pour sa cause. Aucun d'eux ne lui avait donné plus de preuves de fidélité et de dévouement qu'Abel Brunyer, et ce fut aussi pour lui que le prince sollicita une des grâces les plus importantes en obtenant qu'il fût élevé à la dignité de conseiller d'état. On peut croire que l'ancienne bienveillance de Louis XIII pour l'homme respectable qui avait soigné son enfance, contribua à lui faire décerner cette juste réparation dès que la volonté toute puissante du ministre ne s'y opposa plus. Néanmoins, dans le brevet en date du 12 mars 1639, il n'est question que des services rendus par Brunyer au duc d'Orléans, et l'on ne voit point qu'il y soit qualifié de médecin du roi; cette charge ne lui fut jamais rendue non plus que ses pensions.

La dignité de conseiller-d'État était alors comme en tout temps très considérable et très enviée. Cependant les personnages revêtus de ce titre n'étaient point par cela seul appelés à prendre part aux affaires publiques. Comme nos conseillers-d'état en service extraordinaire, ils n'assistaient aux délibérations des conseils qu'en vertu d'un ordre spécial du roi, et il est probable que le savant médecin de Gaston n'y fut jamais appelé. Nous remarquerons en passant qu'il est dit dans la *Biographie universelle* que Louis XIII, devenu roi, *s'empressa* de récompenser Abel par le brevet de conseiller-d'État. Nous voyons au contraire que la date de ce brevet, précédé de huit ans d'exil, est antérieure seulement de quatre ans à la fin du règne de Louis XIII.

Abel Brunyer, élevé à ce poste éminent et en possession d'une des premières dignités médicales du royaume, n'avait encore d'autre titre universitaire que celui de bachelier en médecine. Il comprit que pour soutenir sa haute position à la cour, un grade de plus serait utile et convenable. En 1640, il se rendit à Montpellier et y présenta requête pour être élevé à la licence. Cette

université, qui l'avait toujours regardé comme un de ses plus illustres enfants, l'accueillit avec de grands honneurs. Alors âgé de 67 ans, il soutint publiquement dans la grande salle, pendant plusieurs semaines, les thèses et les examens qu'on exigeait des licenciés. Après avoir traité dans ces discussions solennelles toutes les parties de la médecine théorique et pratique aux applaudissements de la faculté entière et d'un brillant auditoire, il fut présenté à l'unanimité par les professeurs pour être élevé au grade de licencié, qui lui fut conféré par Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, conservateur des priviléges de l'université, et seul en possession de conférer les grades sur la présentation des docteurs (1). C'était sur le rapport de ce prélat dévoué à Richelieu que l'assemblée du clergé s'était prononcée en 1635 contre la validité du mariage de Madame, et l'on pouvait croire qu'il ne verrait pas de très bon œil le premier mé-

(1) Les détails de cette réception se trouvent, avec un magnifique éloge d'Abel Brunyer, dans un livre, imprimé à Montpellier, sous ce titre : *Remissiones in laudem medicinæ candidatorum Petri Rebuffi juris utriusque doctoris, canonici ecclesiæ sancti Petri Monspelii.*

decin de cette princesse. Mais le revirement des dispositions de la cour à l'égard de Monsieur avait changé celles du prélat courtisan. Par une faveur spéciale, Abel fut autorisé sur la demande de l'université à porter les insignes du doctorat, quoiqu'il n'en eût pas le grade. Le diplôme de licencié lui fut délivré le 16 mai 1640 dans les termes les plus flatteurs.

Le règne de Louis XIII ou plutôt celui de Richelieu approchait alors de sa fin. Le 1er décembre 1642, l'implacable cardinal, exaspéré par la découverte de la conspiration de Cinq-Mars, dicta encore au faible roi une déclaration injurieuse qui excluait Monsieur de la régence, le privait de ses gouvernements, et supprimait les compagnies de ses gardes. Il mourut trois jours après, le 4 décembre, et le dernier acte de son ministère fut un dernier témoignage de sa haine contre le frère de son maître.

Après la mort du grand ministre, Louis XIII, accablé lui-même par la maladie qui devait bientôt le conduire au tombeau, voulut adoucir ses derniers moments en se rapprochant de sa famille. Huit jours avant sa mort, qui

arriva le 14 mai 1643, il consentit à reconnaître le mariage de Monsieur, pourvu que Madame revînt en France et fût mariée de nouveau devant l'Église, comme si la première cérémonie avait été nulle. On écrivit à Madame, qui s'empressa de partir de Bruxelles; mais lorsqu'elle arriva, Louis XIII n'existait plus, et elle ne put ainsi se réconcilier avec son royal beau-frère, en qui elle n'avait connu jusqu'alors qu'un persécuteur.

Pour se conformer aux intentions du roi, la cérémonie du mariage fut recommencée, pour la troisième fois, à Meudon, le 26 mai, par l'archevêque de Paris. Mais Gaston, toujours inflexible sur la légitimité de son union avec une épouse aimée, déclara qu'il n'assistait à cette cérémonie que par obéissance et non pour ratifier un mariage qu'il n'était point nécessaire de renouveler puisqu'il avait été valablement célébré en face de l'Eglise. Suivant son désir l'archevêque ajouta au mot *conjungo* ceux-ci : *in quantum opus est.*

Telle fut l'issue d'une lutte de dix ans qu'un prince faible et une jeune femme, abandonnée de sa famille, soutinrent seuls contre le plus

grand génie des temps modernes appuyé de toute la puissance de la France. La sainte inviolabilité du mariage triompha d'une volonté despotique, et six mois après la mort de Richelieu, le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, conduisit au Louvre la princesse que des arrêts infamants avaient poursuivie jusque dans son exil.

A dater de cette époque Gaston reprit dans le royaume, pour ne plus la perdre, la position à laquelle l'appelait sa haute naissance. Les proscrits rentrèrent dans leurs foyers et Abel Brunyer put achever en paix, au sein de sa famille, le reste d'une vie troublée par tant de vicissitudes.

Son existence, dans ses dernières années, fut honorable et douce. A Paris il avait un logement au palais du Luxembourg, résidence habituelle de Monsieur. Ce palais, construit par Marie de Médicis en 1620, avait été légué par elle à Gaston, son fils bien-aimé, et avait porté depuis le nom de palais d'Orléans (1).

(1) Le roi s'en vint dans le faubourg,
Au palais, jadis Luxembourg,
Et qu'une grammaire nouvelle

Mais Gaston préférait au séjour de la capitale celui de son château de Blois où il passait tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires et aux convenances de la cour. Il aimait cette royale demeure qu'il se plut à embellir par de grands travaux exécutés sous la direction de Mansard, et qui dans son état de délabrement est encore un des monuments les plus remarquables de l'ancienne France. Il s'y était retiré dès 1637, après sa réconciliation avec Richelieu, et là, il se consolait de la nullité politique à laquelle le condamnait la méfiance de son frère, en se livrant à son goût naturel pour les sciences et les arts.

Il serait difficile de citer parmi les descendants de Henry IV un prince plus spirituel et plus instruit que Gaston. Il s'exprimait avec élégance et facilité, quelquefois même avec éloquence, et dans la Fronde il se montra l'un des meilleurs orateurs du parlement. Ami des lettres qu'il cultivait lui-même, il avait formé

Le palais d'Orléans appelle.

(*Courrier burlesque de la Fronde.*)

Dans l'enquête parlementaire de 1662, le domicile d'Abel Brunyer est indiqué *au pallais d'Orléans, à Saint Germain-des-Prez-lez-Paris.*

dans son château une magnifique bibliothéque et sa cour à Blois était pleine de beaux esprits.

Là florissaient Paul Véronneau, poète blésois, illustré par son *Ode au tabac* et par sa belle tragédie de l'*Empereur d'Ethiopie*; et sans doute aussi Duvivier *ce garçon de Blois*, dit Tallemant de Réaux, *qui avait fait une comédie en vers où il y avait de tous les idiômes de France*. Là brillait surtout le sieur de Neufgermain qui s'intitulait lui-même *poète hétéroclite de Monseigneur frère unicque du Roy*, mais que le sévère Boileau renvoyait avec Laserre chez l'épicier.

Gaston ne se bornait pas à la littérature; il n'était étranger, comme on disait dans ce temps, à aucune sorte de *curiosité*. Il recherchait les tableaux, les antiques, les médailles; il aimait la botanique, herborisait lui-même et faisait peindre des plantes et d'autres sujets d'histoire naturelle par plusieurs artistes, à la tête desquels nous devons citer Nicolas Robert (de Langres) qui avait porté ce genre à un degré de perfection qu'on n'a pas égalé depuis.

« A Paris même, dit Jussieu, le duc d'Or-
» léans avait commencé à élever des plantes

» rares au Luxembourg à l'endroit où est au-
» jourd'hui (en 1727) le jardin de madame la
» princesse et pour n'être pas privé de ce plai-
» sir pendant les longs séjours qu'il faisait à
» Blois, il y éleva aussi un jardin pour lequel
» il semble en avoir une prédilection particu-
» lière. (1) »

La direction de cet établissement fut confiée à Abel Brunyer qui en avait sans doute donné la première idée et à l'influence duquel on doit attribuer tout ce que Gaston a fait pour les sciences naturelles. En effet, Morrison nous apprend que le duc d'Orléans s'était occupé de botanique dès son enfance (2), et il ajoute que le monde n'avait pas vu depuis Salomon un prince aussi habile dans la connaissance des simples. Brunyer, qui dès la naissance de Gaston fut attaché à sa personne, avait pu seul lui inspirer cet amour pour la botanique alors très peu en vogue surtout à la cour. Secondé par

(1) Mémoires de l'Académie des Sciences, 1727, pag. 134.

(2) *Ab ineunte ætate, pueritiâ scilicet, incepit illi hic ardor botanicus qui cum adolescentiâ accrevit, ætate mediâ stabilitus et confirmatus fuit.* (*Prœludia botanica*, édit. de 1669, *præfatio ad lectorem botanicum*.)

Jean Laugier, qui avait professé la médecine à Aix, et par Nicolas Marchant, apothicaire du duc (1), il se livra avec ardeur à la tâche que lui imposait le goût de son maître pour une science qu'il lui avait fait aimer. Dans de nombreuses herborisations il recueillit les plantes des environs de Blois et se procura par tous les moyens que le prince mettait à sa disposition les végétaux étrangers au pays. On voit encore sur le sol qu'occupaient jadis les jardins du château quelques arbres qui n'appartiennent point à nos climats et que la main d'Abel y avait plantés.

Le jardin botanique de Blois fut fondé vers 1636, lorsque Gaston se retira dans cette ville, après ses démêlés avec Richelieu. Le *Jardin-Royal* de Paris, aujourd'hui le Jardin-des-Plan-

(1) La Biographie universelle dit que Marchant avait été reçu docteur en médecine à l'université de Padoue ; mais il est certain qu'il ne fut jamais au service de Gaston qu'en qualité d'apothicaire. Morrison, qui connaissait bien la position de ses collaborateurs, les qualifie ainsi dans la dédicace de l'*Hortus Blesensis auctus*, imprimé après la mort du duc d'Orléans : *Abeli Brunyer, medico et botanico Celsitudinis ejus regiæ, et Nicolao Marchant, apothicario et botanico, cels. ej. reg.*

tes, comptait déjà dix années d'existence (1). Mais il fut bientôt surpassé par celui de Blois, et il dut ses plus grandes améliorations aux exemples donnés par Brunyer. Ce fait est reconnu par Antoine de Jussieu dans son *discours sur les progrès de la botânique au Jardin-Royal* (1718). Le savant naturaliste s'y exprime ainsi : « La curiosité du duc d'Orléans, qui avait établi un jardin célèbre dans son château de Blois, » servit d'émulation pour réveiller la négligence » du premier médecin du roi, successeur de » M. Bouvard qui, par le choix de quelques » sujets bien différents des premiers pour remplir la place de démonstrateurs avoit presque laissé perdre tout le fruit de cet établissement. »

En 1653, Brunyer publia, sous le titre d'*Hor-*

(1) Il paraît que le premier jardin botanique créé en France fut celui de Montpellier, fondé par ordre de Henry IV, en 1598. Dans les premières années du XVII[e] siècle, Jean Robin, *simpliste du roy*, avait réuni, dans un jardin qui lui appartenait, jusqu'à 1,800 plantes; mais le principal but de cette collection était de fournir des modèles aux brodeurs, pour les fleurs d'ornements. Le Jardin royal fut établi en 1626, au faubourg Saint-Victor, pour l'instruction des étudiants en médecine, et dirigé d'abord par Guy de Labrosse, qui en fit le Catalogue en 1636; il renfermait alors plus de 2,000 plantes.

lus regius Blesensis, en un volume in-f°., le Catalogue méthodique des plantes du jardin dont il était le créateur. Cet ouvrage fut répandu dans toute l'Europe, chez les savants et les amateurs, et contribua puissamment à propager le goût et la connaissance de la botanique. La science n'avait pas encore recueilli assez d'observations pour qu'on pût songer à classer les plantes par familles. Brunyer les réunit au moins par genres, d'après les analogies tirées de l'examen de toutes les parties de la plante, et il commença ainsi à établir les premiers rudiments de la méthode naturelle développée plus tard avec tant de succès par Tournefort et Jussieu. En 1655, il donna une seconde édition de son Catalogue (1), et y mentionna les accroissements que la collection avait reçus par ses soins. Pendant ces deux années, il avait enrichi le jardin de 500 plantes nouvelles.

Il est intéressant de voir aujourd'hui de quoi se composait, au XVIIe siècle, une collection for-

(1) Ces deux éditions furent imprimées à Paris, chez Antoine Vitré, sans nom de libraire.

mée sous les auspices d'un prince du sang qui n'y épargnait ni soins ni dépenses, et qui était secondé par les plus habiles botanistes de son temps. Sur 2,232 plantes, comprises dans la seconde édition du Catalogue, plus des trois quarts appartenaient à la Flore de la France ou des pays voisins, et près de la moitié à celle de la province, même aux espèces les plus communes. Parmi les végétaux exotiques, au nombre d'environ 200, la plupart provenaient des zônes tempérées, et plusieurs, comme l'acacia (1), sont aujourd'hui tout-a-fait naturalisés dans notre pays. Cependant il y avait quelques plantes de serre chaude (2) et des plantes d'orangerie, tels qu'orangers, citronniers, grenadiers, myrtes, palmiers-nains et lauriers-roses. La collection des roses ne comptait que dix-huit espèces dont quatre étaient des églantiers du pays. La famille des

(1) *Acacia americana Robini Cornuti, hort. Bles.*, page 2. Ce genre porte aujourd'hui le nom de Robin Cornu : *Robinia pseudo-acacia.*

(2) Le Catalogue mentionne sept espèces de poivriers de l'Inde, un cotonnier (*gossypium*), deux espèces d'aloës, un yucca et un figuier d'Inde ou Nopal, *ficus indica, hort. Bles.*, pag. 36, aujourd'hui *cactus opuntia*.

conifères, ou arbres verts, était représentée par le pin sylvestre, le sapin, le thuya, l'épicia, le larix, le cèdre et le cyprès. En arbres fruitiers, il n'y avait que des pommiers, des poiriers, trois espèces de pêchers, deux d'abricotiers, trois de cerisiers, et deux de pruniers dont une était la prune dite de *Monsieur: prunus fructu rotundo, nigro purpureo dulci.* On y cultivait, comme une rareté, la pomme de terre, *solanum tuberosum esculentum*, le *papas* des Péruviens, dans laquelle on avait cru reconnaître l'*Arachidna* de Théophraste. Enfin, on y voyait la tomate (1) importée du Mexique et le tabac dont l'usage commençait à se répandre (2).

Quoi qu'il en soit, cette collection était si estimée qu'après la mort de Gaston, Louis XIV, en fit transporter les plantes les plus rares à Paris pour enrichir le jardin du roi, où Marchant devint directeur des cultures. Déjà le grand roi marchait au rétablissement de l'unité religieuse et les Protestants étaient exclus de

(1) *Solanum pomiferum fructu rotundo striato molli, seu pomum amoris, hort. Bles.*, pag. 93.

(2) *Nicotiana seu tabacum, ibid.*, pag. 69.

tous les emplois : telle fut sans doute la cause qui fit préférer au médecin hérétique l'apothicaire orthodoxe (1). En 1668, à la création de l'Académie des Sciences, Marchant en fut nommé membre. Brunyer était mort trois ans auparavant. Ses élèves et ses aides, Marchant et Morrison, ont recueilli le fruit de ses travaux; il est juste de lui en restituer l'honneur.

Pour bien apprécier les services que Brunyer rendit à la science, il faut considérer l'état où elle était de son temps. L'ouvrage de botanique le plus estimé alors en France était celui que Dalechamp, savant médecin de Lyon, avait publié sous le titre d'*Historia universalis plantarum*. Dans cet ouvrage, Dalechamp proposait de classer les végétaux d'après leur lieu d'origine, c'est-à-dire de grouper ensemble les plantes des bois, celles des montagnes, celles des plaines, celles des marais. Il n'est pas difficile de démontrer les vices de cette méthode qui tendait à briser tous les groupes naturels; car il est très peu de genres qui ne

(1) Laugier, qui était protestant, resta sans emploi ; il était mort en 1684, lorsque sa fille épousa le petit-fils de Brunyer.

renferment des espèces originaires de différentes natures de terrain, et c'est même à ces différences du sol qu'on peut attribuer souvent les caractères qui dans chaque genre distinguent les diverses espèces. D'un autre côté, Matthæolus, médecin italien, suivi par plusieurs botanistes, avait adopté pour base de classification la forme des feuilles, caractère qui, suivant la remarque très juste de Morrison, peut être employé à distinguer les espèces et les variétés, mais n'est point assez constant pour servir à la démarcation des genres. Enfin Parkinson, en Angleterre, voulait qu'on classât les végétaux d'après leurs vertus médicales, classification qui peut être bonne dans une pharmacie, mais dont on ne saurait faire usage dans l'étude de la nature; car d'abord il n'y a rien de moins certain que ce qu'on appelle la *vertu* des plantes, et le simple bon sens indique qu'il faut les reconnaître par leurs caractères extérieurs avant de juger leurs qualités intimes; en second lieu, des plantes que tous leurs caractères extérieurs nous montrent évidemment comme appartenant à une même famille, à un même genre, peuvent avoir

des vertus très différentes dans l'usage; ainsi, la famille des solanées, qui renferme tant de plantes vénéneuses et narcotiques, comprend également la pomme de terre où les hommes et la plupart des animaux trouvent un élément sain et substantiel.

Sans insister plus long-temps sur les systèmes plus ou moins vicieux qui avaient été proposés dans le même but, il suffira d'avoir signalé ces tentatives malheureuses des premiers botanistes de l'époque pour démontrer qu'au milieu du XVIIe siècle on manquait encore absolument, comme le dit Morrison, d'une méthode convenable pour classer et observer l'immense quantité de végétaux qui couvre la surface du globe.

Paul Reneaulme, médecin de Blois, dans un livre publié en 1611, sous le titre de *Specimen historiæ plantarum*, avait exposé les premiers éléments d'un traité complet de botanique. Cet ouvrage, accompagné de planches, a joui d'un réputation méritée. Les dessins des plantes sont fidèles et les descriptions exactes; on y trouve de bons renseignements sur les divers usages des végétaux et sur leur culture;

mais la nomenclature presque toute en langue grecque y est très défectueuse, la classification très arbitraire et le nombre des espèces décrites dépasse à peine 150. Ce n'était pas encore là un grand pas de fait vers le perfectionnement de la science.

Pour résumer les titres de Brunyer à la reconnaissance des savants, je me contenterai de rappeler qu'il donna un des premiers exemples de la formation d'un jardin botanique ou collection de plantes vivantes assez considérable pour servir de base à l'étude méthodique du règne végétal, et que dans le classement de sa collection il commença à appliquer avec succès les principes de la méthode naturelle. Dans son Catalogue, la nomenclature des genres et des espèces est formée, à peu d'exceptions près, comme elle le serait de nos jours. Pour mettre l'ouvrage au niveau de la science moderne, il ne s'agirait presque que de réunir ces genres par familles, tandis que Brunyer s'est contenté de les ranger par ordre alphabétique. Mais, je le répète, au XVIIe siècle la science n'avait pas recueilli assez d'observations pour qu'on pût songer à former

les familles naturelles; ce n'est que cent ans plus tard que Jussieu a pu en concevoir le plan.

Les principes, mis en pratique par Abel Brunyer, et commentés par ses disciples, Marchant et Morrison, furent adoptés par tous les savants de l'Europe, firent oublier les méthodes défectueuses entre lesquelles on avait hésité jusqu'alors, et devinrent la base des travaux de Tournefort et de ceux de Linnée, d'où l'on fait avec raison dater aujourd'hui la régénération de la science. Brunyer peut donc être regardé comme un des créateurs de la botanique moderne, et si son nom n'a pas été entouré de plus de célébrité, c'est que, peu sensible à la vanité des découvertes scientifiques, il ne chercha pas à développer sa méthode autrement que par l'application qu'il en fit dans le classement de son jardin et la distribution de son Catalogue. L'avis suivant, inséré à la fin de l'ouvrage, et adressé *aux curieux*, fait connaître les vues modestes qui présidèrent à cette publication :

« Lorsque monseigneur oncle du roy, duc d'Orléans,

m'a commandé de faire imprimer ce catalogue, son dessein n'a pas esté de faire voir qu'il possédoit beaucoup de plantes. Au contraire, l'ordre que j'ay de faire courir ce mémoire chez les curieux tant dehors que dedans le royaulme est seulement pour les prier de remarquer s'ils ont quelque chose au-delà de ce qu'ils liront dans ce catalogue; que, s'ils veulent en faire part à S. A. R. et que ce soient plantes estrangères qu'ils aient achettées, je satisferay à ce qu'ils desireront, ou si en eschange ils voyent dans les jardins de S. A. R. quelque plante qui leur agrée, je leur en offre dans la saison et les graines et les pieds qui se pourront séparer. De quelque façon qu'ils veuillent traitter, ajoute-t-il dans la seconde édition, ou par eschange ou par achapt, ils trouveront des accommodements raisonnables avec

BRUNYER (1). »

Quand le mérite se produit avec une telle modestie, il est rare qu'il ne soit pas méconnu, et que d'autres ne s'emparent point du résultat de ses travaux: c'est ce qui est arrivé à Abel Brunyer.

Vers 1650, Morrison, médecin écossais, ex-

(1) Cet avis et les quittances citées plus bas prouvent évidemment que Brunyer était seul directeur des jardins de Blois. Ces jardins existaient déjà depuis quinze ans, lorsque Morrison lui fut adjoint dans la direction des cultures. Langier et Marchant voyageaient pour recueillir des plantes.

patrié comme partisan des Stuarts, lui avait été adjoint dans la direction des jardins de Blois. Après la mort de Gaston, Morrison, rappelé dans sa patrie par Charles II, fit paraître à Londres une troisième édition de l'ouvrage d'Abel, sous le titre d'*Hortus regius Blesensis auctus*. Cette publication commença la réputation de Morrison, et son premier titre à l'estime de l'Europe savante fut celui d'éditeur d'Abel Brunyer, dont il développa la méthode en l'appuyant de discussions approfondies et d'observations nouvelles. L'*Hortus Blesensis auctus* contient de plus que les éditions précédentes 360 plantes dont les jardins de Blois s'étaient enrichis de 1655 à 1660, époque de la mort de Gaston. Ces jardins étaient alors si célèbres, que le professeur écossais Crichton, dans des vers latins, imprimés en tête de l'édition de Morrison, n'hésite pas à les mettre bien au-dessus des jardins suspendus de Babylone et des fameux vergers d'Alcinoüs (1). Il vante ensuite l'humanité de

(1) *Desine mirari claris Babilonis in hortis*
Pendula coctilibus semina fulta pilis
Nec sese Alcinoï jactent pomaria, plures

Gaston qui, au de lieu s'illustrer par des massacres comme les conquérants, avait cherché une gloire plus douce en réunissant autour de son palais les plantes utiles à la santé des hommes. En effet, un des principaux buts de Gaston dans la formation de son jardin botanique avait été de rassembler une série complète de plantes médicinales que Brunyer, digne ministre de sa bienfaisance, distribuait aux pauvres de Blois.

En reproduisant l'ouvrage d'Abel, Morrison, qui était loin d'avoir la même modestie, n'hésita pas à se donner pour le seul inventeur du nouveau système de classification qui y était employé, *méthode nouvelle*, disait-il, *inouie jusqu'à présent, donnée par la nature et pourtant, je puis le dire sans jactance, observée par moi seul* (1). Il est de fait néanmoins que

Plantas Blesensis nobilis hortus alit,
Quas, decus hectoridum, variis distinxit arenis
Gastonus populo pharmaca sana suo;
Principibus cædes multis laus maxima habetur;
Cura erat huic hominum principe digna salus.

(1) *Methodum novam, priùs inauditam, à naturâ datam et à me solummodò, citrà jactantiam observatam.* (Dédicace à

dans l'*Hortus Blesensis auctus*, la classification ne diffère en rien de celle des éditions précédentes. On y trouve seulement de plus une description détaillée de 260 plantes des plus remarquables, et la désignation des plantes vivaces et annuelles par des signes empruntés à l'alchymie, signes adoptés depuis par tous les botanistes, et qui sont encore en usage. Les prétentions de Morrison étaient donc au moins très exagérées; pour avoir donné une édition perfectionnée et plus complète d'un ouvrage qui en avait déjà eu deux, il s'attribuait tout le mérite de l'auteur. Quoi qu'il en pût dire, il y avait là tout à la fois *jactance* et injustice, mais cette jactance réussit. Les Anglais qui, en fait de gloire ou de profit, ne laissent rien perdre, ont comblé Morrison de

Charles II; dialogue avec un membre de la société royale de Londres.)

Morrison s'exprime avec moins d'assurance dans une autre dédicace adressée à Brunyer et à Marchant, qu'il proclame les premiers maîtres de la science, *viris clarissimis, in re botanicâ inter primos facile magistris*. Dans cette pièce, il parle de l'ouvrage, comme étant le résultat de leurs travaux communs: *plantas sudoribus et laboribus nostris collectas et examinatas*, et il annonce seulement qu'il ouvre les voies à une méthode nouvelle: *præsterno viam ad methodum novam*.

récompenses et d'éloges; ils ont donné son nom à un genre de plantes (1), et l'ont proclamé le premier inventeur de la méthode naturelle. Les Français ont oublié Brunyer comme ils avaient oublié Papin, et sans prétendre établir un parallèle entre le mérite de ces deux hommes, il est permis de remarquer l'analogie de leurs destinées. Tous deux, aussi modestes que savants, furent long-temps proscrits et exilés; tous deux étaient protestants et furent repoussés par le catholicisme exclusif de Louis XIV; tous deux enfin furent privés de leurs plus beaux titres de gloire, que la France méconnut, que des étrangers usurpèrent, et que l'esprit impartial et investigateur de notre siècle doit leur restituer.

Le fils aîné de Brunyer, nommé comme lui, Abel, secondait aussi dans un genre différent les vues libérales de Gaston. Son père, après lui avoir donné une brillante éducation, l'avait fait voyager pendant plusieurs années en Italie, en Allemagne et en Hollande. En 1640, au retour de ces voyages, où il s'était perfectionné

(1) Marchant a eu le même honneur : on a donné son nom au genre *Marchantia* de la famille des Hépatiques.

dans l'étude et la pratique des arts, il fut attaché à la maison du duc d'Orléans, et selon le témoignage de J. B. Saunac, maître-d'hôtel du prince, *il en acquit l'estime par ses assiduités et son entretien; S. A. R. l'honora de sa familiarité, et lui confia la garde et la conduite de tous les beaux ouvrages de miniature auxquels elle faisait travailler.* Les mémoires de Mademoiselle nous apprennent ce que c'était que ces beaux ouvrages: « Monsieur, dit-elle, avoit fait son testament par lequel il donnoit ses médailles, ses livres et ses oiseaux au roy; c'était des livres de miniature pleins de toute sorte d'oiseaux, ce qui est très curieux; il y avoit aussi des fleurs, des plantes et des coquilles de toutes les manières. »

Ces magnifiques peintures sur vélin, exécutées sous la direction de Brunyer fils, existent encore au Museum d'histoire naturelle, et n'ont point été surpassées par ce que l'art moderne a produit de plus parfait. Cette collection, commencée en 1635, a toujours été continuée depuis; elle se compose aujourd'hui de 80 portefeuilles, renfermant plus de 6,000 dessins originaux. Les plus anciens, qui proviennent du cabinet de Gaston à Blois, effacent en-

core, par la vivacité du coloris, les modernes chefs-d'œuvre de Van-Spaëndonk et de Redouté (1). Dans les lettres d'annoblissement de Brunyer père, Louis XIV dit: « Nous avons pris également en considéra-» tion les services rendus par son fils aîné » pendant vingt années auprès de nostre dit » oncle le duc d'Orléans en la conduite et la » garde de tous les beaux ouvrages de minia-» ture et autres pièces rares et curieuses de » son cabinet, desquelles nostre dit oncle nous » a fait présent et qui sont présentement dans » le nostre au chasteau du Louvre. »

(1) « Toutes les plantes décrites par Abel Brunyer, dit Spren-» gel, devaient être peintes et gravées. Gaston y employa Nicolas » Robert qui, après la mort de ce prince, obtint de Colbert de » continuer à peindre les plantes provenant du jardin botanique. » Chaque plante lui était payée 100 livres. L'ouvrage de Nicolas » Robert, mort en 1684, fut continué par Joseph Joubert de » Poitiers, par André de Labrosse et Louis Châtillon; tous » ces dessins, au nombre de 316, ont été gravés à Paris, » en 1701, sans autre titre que celui-ci : *Estampes pour servir* » *à l'Histoire des Plantes*, grand format. » (*Historia rei Herbariæ, lib.* v). Jussieu ne nomme, comme les premiers continuateurs de Nicolas Robert, que Joubert et Aubriet. Il ajoute que Robert avait gravé de sa main, à l'eau forte, une partie de ses dessins, pour l'usage des brodeurs. Ce recueil, qui avait pour titre : *Icones variæ ac multi formes florum appressæ ad vivum*, se vendait chez Poilly, à l'image Saint-Benoist. (Mémoires de l'Académie des Sciences, 1727, pag. 135.)

Ces *pièces rares* étaient les médailles dont Gaston avait rassemblé la suite la plus complette que l'on connût de son temps. Ainsi deux des collections les plus précieuses que possède aujourd'hui la France, celle du Muséum d'histoire naturelle et celle du cabinet des médailles ont été en partie commencées au château de Blois, et ont dû leur origine ou leur accroissement au goût éclairé de Gaston pour les arts et au zèle laborieux de Brunyer et de son fils (1).

Ce fut dans ces nobles et paisibles occupations qu'Abel passa tout le temps des troubles de la fronde auxquels il ne prit aucune part. Son austère franchise ne ménageait même pas les faiblesses de son maître, si l'on en croit l'historiette suivante, dont je laisse la responsabilité à Tallemant des Réaux. Un jour Gaston se promenant dans les jardins de Blois, racontait avec son insouciance ordinaire quelqu'une de ses sottises politiques, puis tout à coup chan-

(1) Lorsque les livres, estampes et médailles de Gaston furent transportés au Louvre, l'abbé Bruneau, bibliothécaire de Monsieur, fut chargé d'en faire l'inventaire et devint conservateur du Cabinet des médailles et antiques du roi. Brunyer fils resta sans emploi, comme son père.

geant d'idée, il se tourna vers Brunyer, et lui demanda quel fruit produisaient les alisiers: Monseigneur, répondit brusquement le vieux médecin, les alisiers font des alises comme les sottisiers, des sottises.

Malgré son grand âge, il n'avait jamais cessé de suivre le duc et la duchesse d'Orléans dans leurs voyages et dans leurs différents séjours. Ces deux époux étaient d'une assez mauvaise santé, et depuis le retour de Madame en France, ils se quittèrent rarement. Madame de Motteville a eu soin de nous apprendre que leur tendresse mutuelle était un sujet de raillerie pour la jeunesse de la cour.

En 1642, avant le retour de Madame, Gaston était allé aux eaux de Bourbon, accompagné de Brunyer. Scarron, autre infirme, s'y trouvait en même temps qu'eux, et dans ses vers burlesques intitulés *Légende de Bourbon*, il rendit hommage à l'estime générale qu'inspirait le vieux médecin de Monsieur:

Son Altesse peu de temps but;
Car dessus ses jambes il chut
Une très douloureuse goutte,
Mal où nul vivant ne voit goutte,

Fut-ce Brunyer son médecin.
N'en déplaise à feu Jean Calvin.
C'est grand dommage que cet homme
Ne croie pas au pape de Rome ;
Car à tout le monde il est cher
Quoiqu'en carême mangeant chair.
Là, Guénault, des bains l'Esculape,
Et comme Brunyer anti-pape,
Donnait à chacun ses avis
De tous heureusement suivis (1).

En 1646, Brunyer, âgé de 73 ans, accompagna encore le duc dans sa brillante expédition en Flandre. Il se trouvait le 20 août de cette année au camp devant Mardick, et il y signa une quittance de la somme de 450 liv., *ordonnée pour les gaiges de son office de jardinier tant anciens que nouveaux* (2). Outre ces gages il avait un logement dans les *jardins haults* du château de Blois.

(1) Scarron a composé deux *légendes de Bourbon*, l'une datée de 1641, l'autre de 1642. La seconde légende, dans laquelle se trouvent les vers cités, manque dans la plupart des éditions de Scarron. Je les ai copiés sur l'édition d'Amsterdam, 1737, in-12. Le Guénault dont il est ici question était le père du célèbre médecin dont parle Boileau ; il demeurait à Gien.

(2) M. S. de la Bibliothèque royale, Cabinet des titres. J'ai trouvé au même dépôt une autre quittance que je transcris ici, parce qu'elle réunit les noms de Brunyer et de Papin : « Je soussigné Abel Brunyer, conseiller et médecin ordinaire de Mon-

Le poste de premier médecin de Monsieur n'était pas une sinécure. On en jugera par le passage suivant de la déposition de Guénault dans l'enquête de 1663:

« J'ai cognoissance, dit le célèbre médecin de la reine, du soulagement qu'a receu feue S. A. R. par les soins dudict sieur Brunyer de plusieurs indispositions ausquelles elle estoit sujette, notamment des vappeurs importunes de la ratte dont S. A. R. fust entièrement délivrée et de la goutte et de la gravelle dont les attaques n'estoient ny sy fréquents ny sy douloureuses que dans les premiers temps que sa dicte A. R. ressentit ces fléaux de la santé. Dit encore ledict sieur déposant qu'ayant esté appelé pour joindre ses advis à plusieurs autres sur une longue et périlleuse maladie qu'eut madame douairière d'Orléans ensuite de sa dernière couche, il a veu le zèle, l'assiduité, le scavoir et la présence d'esprit que ledict sieur Bru-

seigneur, fils de France, oncle du roy, duc d'Orléans, comte de Blois, confesse avoir reçu de M. Papin l'aîné, receveur général du domaine du comté de Blois, la somme de quatre cent cinquante livres ordonnées pour mes gaiges tant anciens que nouveaux de mon office de jardinier et garde des plantes de son Altesse, qui sont au jardin hault de Blois, escheue à la Saint-Jean dernière 1650, de laquelle somme de quatre cent cinquante livres, je quitte ledict sieur et tous autres. Faict à Paris, le dernier juillet 1650. Brunyer. » Papin l'aîné était le père du célèbre ingénieur; il avait un frère plus jeune, Isaac Papin, qui fut comme lui, receveur des domaines.

nyer emploioit au restablissement de la santé de ceste grande princesse. »

Antoine Vallot, premier médecin du roi Louis XIV, déclare aussi : « qu'il a cogneu ledict sieur Brunyer pour un homme excellent en sa profession et que ses conseils ont esté très salutaires à feu Monsieur en plusieurs maladies, et entre autres pour guérison d'une louppe très facheuse dont ledict sieur déposant a eu une particulière cognoissance. »

Je ne parlerai point ici des événements de la fronde et du rôle que Gaston y joua. Ces détails se trouvent partout et sont étrangers à mon sujet. Je rappellerai seulement qu'elle fut la conclusion de cette espèce de tragi-comédie, qu'on a très bien nommée une révolution en chansons, et qui n'en fit pas moins couler des flots de sang français. Après quatre ans d'intrigues, de révoltes et de guerres civiles auxquelles il serait difficile d'assigner un prétexte raisonnable, Louis XIV devenu majeur, rentra dans Paris le 21 octobre 1652, et tint le lendemain au Louvre un lit de justice où le parlement reçut ordre d'enregistrer une déclaration

portant annulation de tout ce qui s'était fait pendant les troubles et amnistie générale pour tous ceux qui y avaient pris part. Le prince de Condé fut seul excepté de cette amnistie avec quelques meneurs subalternes. Il avait quitté Paris quelques jours avant l'entrée du roi, et avait pris avec son armée le chemin des Pays-Bas, pour continuer la guerre sous les drapeaux des Espagnols.

Monsieur, qui n'avait su se décider ni à la soumission, ni à la résistance, fut prié de se retirer à Blois. Il y resta jusqu'à la fin de sa vie, tout à fait étranger aux affaires politiques, et ne reparut presque plus à la cour, malgré les témoignages d'égards que le roi, son neveu, lui donna dans plusieurs occasions.

Le duc de Beaufort fut exilé à Vendôme, et Mademoiselle, fille unique du premier lit de Monsieur, se vit confinée à Saint-Fargeau. Cette princesse, quoiqu'ayant toujours vécu en assez mauvaise intelligence avec son père, et surtout avec sa belle-mère qu'elle ne pouvait souffrir, conservait de l'affection pour Abel Brunyer qui l'avait soignée dans son enfance. Elle lui en donna la preuve dans une de ces

circonstances que font naître trop souvent les guerres civiles.

Abel avait marié une de ses filles à un gentilhomme picard, nommé Lecarlier d'Herlye. Lors de l'invasion que le prince de Condé fit avec l'armée espagnole dans la Picardie, en 1653, M. d'Herlye s'était enfermé dans Roye avec la noblesse de la province, pour défendre cette place, et y fut pris par les troupes que commandait M. le Prince. Abel, cherchant tous les moyens d'obtenir la liberté de son gendre, demanda à Mademoiselle une recommandation pour le prince de Condé. Elle saisit avec empressement cette occasion d'obliger un vieux serviteur de sa famille et d'entretenir sous ce pretexte quelques relations avec le héros qu'elle avait si bien servi en juillet 1652, au combat de la porte Saint-Antoine, lorsqu'elle fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi. La lettre qu'elle lui écrivit était datée de Saint-Fargeau, le 13 septembre, et conçue en ces termes :

« Monsieur mon cousin, le sieur de Herlye gendre de M. Brunyer premier médecin de Monsieur, s'estant trouvé

dans Roye et ayant esté fait prisonnier par vos trouppes, souhaistant avec passion d'avoir sa liberté, M. Brunyer desirant de pouvoir parvenir par quelque recommandation qui fust considérable auprès de vous, a jugé que la mienne le pouvoit estre et m'a priée de vous en supplier très humblement comme je fais. J'espère que vous aurez ceste bonté pour Brunyer qui a l'honneur d'estre cognu de vous. Les occasions de vous escrire sont si rares pour moi qui ne me veux pas rendre criminelle que, lorsqu'elle sy présente, et que je le puis faire sans cela, je les accepte avecq joie pour vous asseurer que je suis vostre très affectionnée cousine et servante Anne-Marye-Louise d'Orléans. »

Au-dessus est écrit : *A monsieur monsieur le prince de Condé mon cousin.*

Cette lettre montre combien Mademoiselle tenait encore dans sa retraite de Saint-Fargeau, à ses amitiés politiques et à ses sentiments de la fronde.

L'année suivante, Abel se trouva dans un embarras à peu près semblable. Son second fils, nommé Gédéon, capitaine au régiment d'Orléans, avait combattu pendant la fronde, tantôt dans les rangs de l'armée royale, tantôt dans ceux des rebelles, selon que les circonstances engageaient Monsieur à porter ses

troupes d'un côté ou d'un autre. En 1654 l'armée royale assiégea Stenay, sous le commandement du brave Fabert (1), en présence du jeune roi Louis XIV, qui fit alors ses premières armes en assistant à toutes les opérations du siége. La place fut prise après trente-trois jours de tranchée, et les mêmes troupes forcèrent ensuite les Espagnols, commandés par le prince de Condé, à lever le siége d'Arras. Gédéon Brunyer, comme beaucoup d'officiers des régiments de Monsieur, était resté dans l'armée de M. le prince lorsqu'elle se retira de Paris après la capitulation du 20 octobre 1652. Il fut pris par les troupes royales et dépouillé de tout ce qu'il possédait. Mais comme la cour ménageait alors ceux qui appartenaient au duc d'Orléans, il fut renvoyé à Blois dans sa famille, et le prince, avec sa bonté ordinaire, écrivit de sa main, en faveur du jeune officier, au commandant de l'armée royale, la lettre suivante, datée de Blois le 18 mars 1655:

(1) Fabert, fils d'un libraire de Metz, s'était engagé comme simple soldat, et s'éleva, en passant par tous les grades, jusqu'à la dignité de maréchal de France. A cette époque il était déjà lieutenant-général et marquis.

« Monsieur le marquis de Faber, le sieur Brunier fils de mon premier médecin m'ayant dict le traitement favorable que vous luy avez faict et les soings que vous avez pris pour luy faire rendre ce qu'on luy avoit vollé, j'ay desiré vous tesmoigner par ces lignes que je vous en say bon gré et que vous me ferez un plaisir singulier d'employer votre autorité pour luy en faire faire une entière restitution. C'est une personne que j'affectionne et qui vous en sera très obligée. Mais outre ce, l'esgard que vous aurez à ma recommandation augmentera tousjours de plus en plus l'estime que j'ay pour vous et le desir de vous faire connoistre l'affection véritable avec laquelle je suis

mons. le marquis de Faber

vostre bon amy GASTON. »

La suscription est : *A Mr le marquis de Faber, lieutenant général des armées du Roy mon seigneur et nevcu, gouverneur de Sedan.*

Singulière situation d'un père de famille obligé d'implorer, d'un côté, la protection du prince de Condé pour son gendre, tombé entre les mains des rebelles, et de l'autre celle du commandant des troupes royales pour son fils, pris en combattant sous les drapeaux de la révolte. Au reste, Gédéon reprit immédiatement du service dans l'armée du roi, et après

avoir fait avec honneur seize campagnes, il mourut à Blois, jeune encore, des suites de ses fatigues, au retour du fameux siége de Valence, en Italie.

Malgré tous les soins que Gaston prenait pour s'assurer une vieillesse tranquille dans la retraite qu'il s'était choisie, il ne put se préserver des tracasseries domestiques qui troublèrent ses derniers jours. Son second mariage avait été vu avec peine par sa fille aînée qu'on est convenu d'appeler la *Grande-Mademoiselle*. Cette princesse, d'un caractère hautain et remuant, se plaisait à contrarier et à humilier sa belle-mère, en qui elle affectait de mépriser la maison de Lorraine, elle qui plus tard ne dédaigna pas d'offrir sa main à un cadet de Gascogne.

Ces querelles intérieures tourmentaient le faible Gaston qui aimait beaucoup sa femme et craignait au moins autant sa fille. Après les derniers événements de la fronde, Mademoiselle, reléguée à St.-Fargeau et ennuyée de son oisiveté, s'avisa de plaider contre son père, au sujet de ses comptes de tutelle, Gaston se désespérait d'être arraché par ces fastidieuses

discussions à ses livres, à ses plantes et à la conversation des gens instruits qui l'entouraient; mais Madame l'encourageait à tenir bon dans l'intérêt de ses propres enfants.

Enfin, au bout de trois ans, Mademoiselle se fatigua elle-même du rôle de plaideuse et en vint à désirer un accommodement que la cour mettait pour condition à la cessation de son exil. La vieille duchesse de Guise, sa grand'mère, proposa une transaction que Mademoiselle accepta en demandant pour arbitres le comte de Béthune et le duc de Beaufort. Ce prince, confiné dans le château de Vendôme, s'ennuyait autant qu'elle de son repos forcé et ne demandait pas mieux que de se mêler de quelque intrigue. Mais, comme il savait que Gaston évitait prudemment toute correspondance avec ses anciens amis de la fronde, il s'adressa d'abord au fils aîné d'Abel Brunyer, qu'il savait être particulièrement aimé de Monsieur, pour le prier de porter les premières paroles. Le fils d'Abel se chargea volontiers de cette mission de paix et eut le bonheur d'y réussir, comme on le voit par le billet suivant, daté de *Vandosme, le 7 juin* 1655:

« C'est avec toute sorte de soing que vous vous estes acquitté de la prière que je vous avais faite. Il fait bon charger un homme pontuel comme vous de quelque chose. Ce petit rencontre fait voir qu'à un plus grand on aurait grande satisfaction de le mettre entre vos mains. Je vous remercie du soing qu'en avez pris et vous prie de croire que je suis d'amitié et d'estime serviteur de toute vostre famille. »

Ce billet non signé, mais écrit entièrement de la main du duc de Beaufort, et cacheté d'une double empreinte de ses armes, porte pour suscription: *à Monsieur Brunnier le fils.* Le style et l'orthographe ne démentent pas l'opinion que les contemporains nous ont laissée de ce prince plus distingué par sa bravoure que par son esprit, et dont le cardinal de Retz disait qu'il n'y avait rien de plus précieux en révolution qu'un petit-fils de Henry IV, parlant le langage des halles.

Peu après, le jour de la Fête-Dieu, la transaction fut signée à Orléans en présence des arbitres. Mais Mademoiselle ne tarda pas à s'en dédire, souleva encore mille chicanes, et les choses en vinrent au point que Gaston irrité, menaça de jeter par les fenêtres les

gens qu'elle lui enverrait. Il fallut l'intervention répétée de l'autorité royale pour mettre fin à ces tracasseries. Le grand désir que Mademoiselle avait de retourner à la cour la détermina à céder. Elle vint faire une visite à son père au château de Blois, et fut accueillie très amicalement par lui, et même par Madame. Néanmoins, ses rancunes n'en furent point adoucies: « tout ce qu'ils faisaient » en intention de me plaire, dit-elle dans » ses mémoires, me mettait au désespoir, » et j'avais envie d'en pleurer. » Après cette froide entrevue elle ne conserva presque aucune relation avec son père, et elle le vit pour la dernière fois en 1659, lorsque le duc d'Orléans reçut à Chambord son neveu Louis XIV qui se rendait à Bayonne pour épouser l'héritière de la monarchie espagnole.

L'apparition de cette jeune et brillante cour jeta un éclat passager sur la demeure solitaire du prince mourant et sur son vieil entourage, dont Mademoiselle a tracé une piquante description: « Comme les officiers de mon père, dit-elle, n'étoient plus à la mode, quelque magnifique que fût le dîner, on ne le

trouva pas bon; les dames de Blois qui étoient en grand nombre, étoient habillées comme les mets du repas, c'est-à-dire point à la mode. » Ce fut là pourtant que Louis XIV vit pour la première fois la belle Lavallière, dont la mère avait épousé un maître-d'hôtel de Gaston, et dont les charmes naissants ornaient la cour de Blois.

En janvier 1660, cette cour reçut une autre visite royale. Charles II, possesseur en expectative de la couronne d'Angleterre, vint au château de Blois, et Gaston lui présenta Morrison comme un homme de mérite, proscrit pour la cause des Stuarts. Cette présentation fut la source de la haute fortune à laquelle le savant botaniste se vit bientôt appelé dans sa patrie par le monarque rétabli sur son trône.

Les fatigues de ces réceptions hâtèrent la fin du duc d'Orléans. Quoiqu'à peine âgé de 52 ans, il était accablé d'infirmités et épuisé par les vicissitudes d'une vie pleine d'agitation et d'angoisses. Il mourut à Blois, le 2 février 1660, des suites de cette *très fascheuse louppe*, dont parle le médecin Valot, et que les soins d'Abel Brunyer avaient long-temps empêché de

devenir dangereuse. Brunyer envoya à Mademoiselle une relation de la maladie de son père; Guénault, Bellay, habile praticien de Blois, et plusieurs autres médecins, signèrent cette pièce avec lui.

Gaston fut sincèrement pleuré de tous ceux qui l'approchaient. Morrison a consigné, dans ses ouvrages, publiés en Angleterre, de nombreux témoignages de ses regrets et de sa reconnaissance. Abel Brunyer, dont la main tremblante ne pouvait plus tracer l'éloge de son bienfaiteur, trouva sans doute dans ses yeux désséchés par la vieillesse quelques larmes à répandre sur le dernier fils de son bon maître, Henri IV, sur le prince qu'il avait vu naître, que pendant plus de cinquante ans il n'avait pas quitté, et qu'il croyait sûrement précéder au tombeau.

Gaston avait perdu, en 1652, son fils unique, alors âgé de deux ans. Il ne laissa que des filles de ses deux mariages, et le nom d'Orléans s'éteignit en lui pour revivre bientôt après dans la personne du frère de Louis XIV, prince obscur dont les descendants ont fini par remplacer sur le trône les petits-fils du grand roi.

Abel Brunyer ne se sépara point de Madame, qui ne lui était pas moins attachée que son époux auquel elle survécut douze ans. Cette pieuse princesse, dont la jeunesse s'était écoulée dans l'exil et la persécution, acheva tristement sa vie dans la solitude du Luxembourg, dont elle ne sortait presque jamais. Elle fut en butte jusqu'à la fin aux tracasseries de sa belle-fille, qui refusa de la voir et de se réconcilier avec elle au lit de mort, et qui, après lui avoir disputé le Luxembourg et s'en être fait adjuger la moitié, fit abattre, dit madame de Sévigné, tous les arbres du jardin de son côté, rien que par contradiction. Le 6 avril 1672, madame de Sévigné écrivait : « La vieille Madame est morte d'une vieille apoplexie qui la tenoit depuis un an. Voilà le Luxembourg tout à Mademoiselle, et nous y entrerons. » Telle était l'indifférence de la nouvelle cour pour la veuve d'un fils de France qu'on put croire long-temps appelé à régner après Louis XIII.

Brunyer ne vit pas mourir sa bienfaitrice auprès de laquelle il conserva, tant qu'il vécut, son logement au palais du Luxembourg. Sa verte vieillesse fut exempte d'infirmités. La

pureté de sa vie et le calme de son ame se lisent sur sa figure vénérable dans son portrait, gravé en 1661. Entouré d'une famille nombreuse qui avait hérité de ses vertus, en relation avec tous les savants et les hommes distingués de son temps, il fut aussi jusqu'à la fin estimé et recherché par *les personnes les plus relevées de la cour*, suivant l'expression du marquis de Maulny. Je puis en donner une preuve de plus en citant une lettre qui lui fut écrite une année avant sa mort par le duc de Saint-Aignan. Cette lettre, datée de Paris, 24[me] janvier, s'exprime ainsi :

« Monsieur,

» Pardonnez s'il vous plaist à un père de famille sy le soin qu'il doit avoir de sa santé le rend importun et à un homme qui est pressé de s'en retourner à la Ferté (1) par quelques affaires s'il vous escrit au lieu d'avoir l'honneur de vous voir. Le thé a des effets si considérables que je souhaitterais fort de savoir où il se trouve, de quelle façon il se prend, s'il oblige à s'en servir souvent, sy l'on le peut quitter après l'avoir commencé sans craindre de s'en trouver incommodé, s'il empesche les vapeurs

(1) La Ferté-Saint-Aignan, dans le département de Loir-et-Cher.

de monter en hault et s'il est stomachal; n'ayant jamais d'incommodités que desdites vapeurs et hors cela ne me trouvant mal d'aucune chose que je face. Je voy bien, Monsieur, que vous direz que je vous engage à une longue lettre et que j'abuse avec assez d'incivilité des bontés que vous avez pour moy; mais souvenez-vous, s'il vous plaist, lorsque ces pensées vous viendront que, vous estant tout acquis, je reconnoitrai ce soin obligeant par tous ceux que veut avoir à jamais des choses qui vous regarderont,

» Monsieur,

» Vostre très humble et très

» obéissant serviteur,

» St. Aignan.

» Ma femme vous supplie, Monsieur, d'y vouloir adjouster si les femmes peuvent user du thé comme les hommes. »

François de Beauvilliers avait été élevé à la pairie et créé duc de Saint-Aignan, en décembre 1663, un mois avant la date de cette lettre. C'était sans doute sa nouvelle dignité qui lui faisait si vivement sentir le devoir de conserver sa santé.

Nous ne devons pas au surplus nous étonner de la haute idée qu'on avait alors des propriétés du thé. Ce fut dans le cours du XVIIe

siècle que commencèrent à s'introduire en Europe tous ces produits exotiques qui sont entrés dans les habitudes de notre vie, et sont devenus pour toutes les classes de la société des objets de consommation journalière. Tous furent employés d'abord comme remèdes, ou redoutés comme poisons. Le sucre lui-même se vendit long-temps à l'once chez les apothicaires. L'usage du tabac fut proscrit, sous peine de damnation par des théologiens, et interdit, sous peine de maladie, par des facultés de médecine. De célèbres docteurs prononcèrent que le café était un poison lent, et qu'il affaiblissait les organes de la génération. En 1671, madame de Sévigné écrivait très sérieusement à sa fille que « le chocolat est » la source des vapeurs et des palpitations, » qu'il vous flatte pour un temps et puis al» lume tout-à-coup une fièvre continue qui » vous conduit à la mort, enfin que la mar» quise de Coëtlogon, pour en avoir trop pris » étant grosse, étoit accouchée d'un petit gar» çon noir comme un diable. »

Ne soyons donc point surpris des scrupules du bon duc de Saint-Aignan, sur l'usage du

thé, ni de l'embarras où il était pour s'en procurer; car, quatre ans après, en 1668, la compagnie des Indes-Anglaises n'en avait encore importé en Europe que 100 livres. En 1678, l'importation s'éleva à 4,713 livres; mais on n'en put trouver le débit. En 1837, la même compagnie des Indes en a importé 63 millions de livres, et l'on peut évaluer à 120 millions de livres au moins la consommation du thé chez tous les peuples civilisés. Il est fâcheux que nous n'ayons pas la réponse du savant médecin de Gaston; elle devait contenir des renseignements curieux.

Abel Brunyer s'éteignit, sans douleur et avec les sentiments de la plus profonde piété, au palais du Luxembourg, le 14 juillet 1665, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Inviolablement attaché à la foi protestante, il fut enterré *au cimetière de ceux de la religion prétendue réformée, au faubourg Saint-Germain*. A l'heure de la mort, entouré de trois générations qu'il bénissait, il put reporter ses regards sur cette vie, qui embrassait près d'un siècle, sans y rencontrer une tache. Contemporain de Henri IV et de Louis XIV, il avait su rester

tolérant au milieu des fureurs de la ligue, indépendant sous le despotisme de Richelieu, sage dans les extravagances de la fronde; patriarche des botanistes français, il léguait à sa patrie les éléments d'une science nouvelle, et l'exemple de ces vertus de la vieille France que le torrent de la civilisation commençait à emporter pour toujours.



LISTE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE BLOIS,

PENDANT LES ANNÉES ACADÉMIQUES 1835 A 1840.

Bureaux de la Société.

	Présidents.	Secrétaires.
1835—36.	MM. BERGEVIN,	DE LA SAUSSAYE,
1836—37.	LAURENT,	Dr DESBROSSES,
1837—38.	DE SALABERRY,	DE LA SAUSSAYE,
1838—39.	DU PLESSIS,	DE LA SAUSSAYE,
1839—30.	DE SALABERRY,	LEROUX.

Membres Titulaires.

1832. * **BEAUSSIER**, docteur en médecine.

NOTA. Les astériques * indiquent les noms des Fondateurs de la Société.

MM. * Blau, docteur en médecine.

* Celliez père, docteur en médecine.

* Desfray, membre de l'Académie royale de médecine.

* Marin-Desbrosses, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes.

* Naudin, juge de paix, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher.

* Du Plessis, membre de la Société royale des antiquaires de France.

* Renou, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher.

* De la Saussaye, Correspondant de l'Institut, membre du Comité des Arts et des Monuments, Conservateur honoraire de la bibliothèque de Blois, Directeur-gérant de la Revue numismatique, etc.

1833. Vallon, avocat, reçu le 26 *janvier*.

Gaudeau, ancien principal du collége de Blois, officier de l'Université. 6 *mai*.

Laurent, secrétaire du Comité d'Instruction publique, président du tribunal de commerce, membre de plusieurs Sociétés savantes. 31 *mai*.

De Gallard. 14 *juin*.

Leroux, substitut du procureur du roi. 15 *novembre*.

1834. Bauny de Recy, vérificateur des domaines, membre de plusieurs Sociétés savantes. 30 *janvier*.

De Salaberry (le comte), ancien député de Loir-et-Cher. 9 *mars*.

Godin, avocat. 25 *avril*.

MM. CLER, professeur de philosophie au collége de Blois. 11 *juillet*.

1835. BERGEVIN, président du tribunal civil. 28 *novembre*.

MAIGREAU, maire de la ville de Blois, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher. 28 *novembre*.

1836. DESBRUISSEAUX, membre de plusieurs Sociétés savantes. 12 *juin*.

BÉON, principal du collége de Blois, officier de l'Université. 15 *novembre*.

1837. MERSON, capitaine, commandant le dépôt de recrutement de Loir-et-Cher. 21 *avril*.

MANTELLIER, substitut du procureur du roi. 30 *juin*.

1838. GILLOT DE KARDINE, professeur d'histoire au collége de Blois. 12 *janvier*.

1839. LEDDET (Charles), avocat. 26 *juillet*.

1840. DUPRÉ, avocat. 28 *février*.

Membres Honoraires.

1832. * LEROY, ancien maire de Blois.

THIERRY (*Augustin*) de Blois, membre de l'Institut, à Paris, passage Sainte-Marie, 11. 23 *août*.

PAULIN-PARIS, membre de l'Institut (Acad. des Inscr. et B.-L.), à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 12. 15 *novembre*.

1835. Le comte DE LEZAY-MARNÉSIA, pair de France, préfet de Loir-et-Cher. 9 *janvier*.

COUTEAU, ancien maire de Blois. 23 *janvier*.

MM. Le baron de REIFFENBERG, membre de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles. 13 *novembre*.

1836. JOHN SBENCER SMITH, docteur en droit de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, et de plusieurs Académies nationales et étrangères, à Caen. 22 *avril*.

PARDESSUS, de Blois, membre de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de Vaugirard, 15. 17 *juin*.

1837. GUÉRARD, membre de l'Institut (Acad. des Insc. et B.-L.), à Paris, rue de Larochefoucaud, 8. 27 *janvier*.

Membres Correspondants.

1832. * CELLIEZ (Henry), avocat à Paris, ancien titulaire. *décembre*.

1833. LACHAT, principal du collége de Saumur, ancien titulaire. 22 *janvier*.

DES MELOIZES (Maxime), vice-consul à Alexandrie, ancien titulaire, 28 *janvier*.

DE PÉTIGNY, ancien élève de l'École des Chartes, au château de Clénord (Loir-et-Cher). 22 *février*.

DERIVIÈRE, docteur en médecine à Saint-Dyé (Loir-et-Cher). 8 *mars*.

MONIN, professeur d'histoire à la faculté de Lyon. 8 *mars*.

RIGOLLOT, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, à Amiens. 15 *mars*.

MM. Vergnaud Romagnési, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans. 22 *mars*.

Cartier, directeur de la Revue numismatique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amboise. 22 *avril*.

Le baron de [illegible]ools, de Blois, délégué de la Martinique, à Paris, rue Mondovi, 4. 22 *avril*.

Éloi Johanneau, de Contres (Loir-et Cher), conservateur des objets d'art des résidences royales, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, à Paris, Place-Royale, 9. 22 *avril*.

Beaussier-Bouchardière, docteur en médecine, à Vendôme. 29 *avril*.

Lepage, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans. 29 *avril*.

De la Porte, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Meslay (Loir-et-Cher). 3 *mai*.

Bertherreau de la Giraudière, président de la Société royale d'Agriculture de Loir-et-Cher, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Villeny (Loir-et-Cher). 31 *mai*.

De Boisrouvray, à Cellettes (Loir-et-Cher), membre de la Société entomologique de France. 31 *mai*.

De Caumont, correspondant de l'Institut, secrétaire-général de la Société des antiquaires de Normandie, fondateur des congrés scientifiques de France, etc., etc., à Caen. 9 *août*.

De Givenchi, secrétaire-fondateur de la Société des antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Saint-Omer. 9 *août*.

MM. De la Place, ancien premier présidentde la cour royale d'Orléans, président de la Société académique de la même ville, au château de Montevray (Loir-et-Cher). 9 *août.*

de Jassaud (le général, baron), président de la Société d'encouragement pour les arts, à Paris, rue de la Ferme, 3. 23 *août.*

Jollois, président de la Société royale des antiquaires de France, ancien secrétaire de la Commission d'Égypte, ingénieur en chef du département de la Seine, etc., etc., à Paris, rue Louis-le-Grand, 35. 23 *août.*

Jorand, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris, faubourg Montmartre, 42. 23 *août.*

Laurentie, ancien inspecteur-général des études, au château de la Mahaudière (Loir-et-Cher), et à Paris, rue Mézières, 8. 23 *août.*

Thierry (Amédée), de Blois, correspondant de l'Institut. 23 *août.*

Vinet-Pajon, membre de plusieurs Sociétés savantes. 23 *août.*

De Witte, membre de la Commission française de l'Institut archéologique de Rome, etc., à Paris, rue Saint-Florentin, 10. 15 *novembre.*

Simon, de Blois, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris. 22 *novembre.*

Guerry, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue Sorbonne, 3. 6 *décembre.*

Girardin, secrétaire de la Société centrale d'Agriculture de Rouen, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. 20 *décembre.*

MM. Bertran, membre de plusieurs Sociétés savantes, juge de paix à Buchy (Seine-Inférieure). 20 *décembre*.

1834. Bergeron d'Anguy, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Cerzay (Loir-et-Cher). 3 *janvier*.

Rey, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris, rue Neuve Saint-Georges, 18. 3 *janvier*.

Lourmand, secrétaire de la Société pour les méthodes d'enseignement, etc., à Paris. 28 *février*.

Martin, homme de lettres, à Orléans. 7 *mars*.

Allou, de la Société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, ingénieur en chef des mines, à Paris, rue de Clichy, 30. 11 *juillet*.

Gaudeau (Bernard), sous-directeur du collége de Romorantin. 18 *juillet*.

Grille de Beuzelin, secrétaire de la Commission des monuments historiques au ministère de l'intérieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, rue de la Paix, 20. 8 *août*.

De la Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, etc., à Poitiers. 8 *août*.

Josse de Beauvoir, ancien député de Loir-et-Cher, à Vendôme. 28 *novembre*.

Le comte Paul de Vibraye, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Cheverny (Loir-et-Cher). 28 *novembre*.

Le baron de Fougères, au château de Boissay-Fougères (Loir-et-Cher). 3 *décembre*.

MM. Le comte Éléonore de Montlivault, vice-président de la Société académique de Tours. 3 *décembre*.

De Bazonnière (Charles), au château de Pierrefitte (Loir-et-Cher). 12 *décembre*.

1835. Berthelot, juge de paix à Montrichard (Loir-et-Cher). 2 *janvier*.

Bourdon (Isidore), de l'Académie royale de médecine, etc., etc., à Paris. 12 *juin*.

Marc (Amédée), secrétaire perpétuel de l'Académie ébroïcienne, à Évreux, 19 *juin*.

Chauveau, bibliothécaire de Tours, Secrétaire perpétuel de la Société académique de la même ville, etc. 31 *juillet*.

Menars, de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. 14 *août*.

Baignoux, de Blois, ancien député de Tours à l'Assemblée législative, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours. 21 *août*.

De Saulcy, correspondant de l'Institut, membre du Comité historique des arts et des monuments, etc, à Metz. 13 *novembre*.

Chatelain, Secrétaire de l'Académie de l'Industrie, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères, à Paris, rue Lafitte, 65. 13 *novembre*.

Gaullier de Billy, maire de Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher), à Chaumont. 13 *novembre*.

Jullien (de Paris), ancien Directeur-fondateur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, rue du Rocher, à Paris. 20 *novembre*.

MM. THILORIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris. 20 *novembre*.

MINARD, de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Douai, etc. 11 *décembre*.

QUENSON, Conseiller à la cour royale de Douai, membre de plusieurs Sociétés savantes. 11 *décembre*.

TAILLIAR, Conseiller à la cour royale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes. 11 *décembre*.

1836. MASSÉ, architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours. 15 *janvier*.

RAYNAL, avocat-général à Bourges, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique. 22 *janvier*.

DANCOISNE, membre de la Société royale centrale d'Agriculture, à Douai. 22 *janvier*.

DELANOY, docteur en médecine, membre de la Société royale centrale d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Douai. 22 *janvier*.

MANIEZ, conseiller-auditeur à la cour royale de Douai, membre de plusieurs Sociétés savantes. 22 *janvier*.

LE GLAY (le docteur), correspondant de l'Institut, archiviste-général du département du Nord, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères. 12 *février*.

VERGER, de la Société académique de Nantes, des antiquaires de France et de Normandie, etc., etc. 26 *février*.

COUSIN, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Boulogne. 22 *avril*.

BOUCHEREAU, docteur en médecine à Montrichard. 6 *mai*.

PYOT, de la Société philomatique de Verdun, etc. 27 mai.

MM. PENSÉE, Professeur de dessin, à Orléans, membre de plusieurs Sociétés savantes. 27 *mai*.

GAULARD, de la Société philomatique de Verdun. 2 *juin*.

BONVALLOT, professeur au collége Charlemagne. 1er *juillet*.

TURPIN (Charles), de Blois, au château de Villetard. 15 *juillet*.

KOLLY, Docteur ès-lettres, ancien professeur de rhétorique au collége de Pont-Levoy. 15 *juillet*.

ROUX, secrétaire de la Société de Statisque de Marseille, etc. 22 *juillet*.

DESPORTES (Auguste), ancien directeur du Prytanée de Menars. 2 *septembre*.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT, de la Société royale des Antiquaires de France, avocat à Chartres. 27 *novembre*.

BARD (Joseph), membre de plusieurs académies, conservateur des monuments de la Côte-d'Or et du Rhône. 25 *novembre*.

CHARLOT, membre de la Société royale d'agriculture de Loir-et-Cher, à Saint-Aignan. 25 *novembre*.

LAIR (Pierre-Aimé), secrétaire perpétuel de la Société royale centrale d'Agriculture du département du Calvados, à Caen. 25 *novembre*.

PÉAN (Alonzo), homme de lettres à Saint-Aignan, Loir-et-Cher. 25 *novembre*.

BORNOT, avoué à Paris. 2 *décembre*.

1837. DE ALADERN, membre de l'Académie des Sciences de Barcelonne. 17 *février*.

CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, secré-

taire perpétuel de la Société académique de la même ville. 17 *février*.

MM. DIEY, directeur de la maison centrale de Beaulieu, près Caen. 14 *avril*.

DESNOYERS, secrétaire de la Société de l'histoire de France, bibliothécaire du Muséum, à Paris, au jardin du Roi. 12 *mai*.

BRETIGNÈRES DE COURTEILLES (le vicomte), membre de plusieurs Académies, au château de Mettray, près Tours.

DE CALONNE (le comte), conservateur du château de Chambord. 16 *juin*.

VALLÉE, à Tours. 11 *août*.

CAFFE, docteur en médecine, chef de la clinique ophtalmologique des hôpitaux de Paris. 29 *décembre*.

1838. DE LONGPÉRIER, attaché au cabinet des médailles du Roi, secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Paris, rue du Houssaye, 5. 5 *janvier*.

CHEVEREAU, avocat, secrétaire de la Société académique d'Evreux. 12 *janvier*.

HUMBERT, docteur en médecine à Morley, Meuse, près Ligny. 12 *juin*.

D'ORBIGNY (Alcide), membre de plusieurs Académies, à Paris. 22 *juin*.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, inspecteur de l'Académie de Bourges. 22 *juin*.

DELPHIS (Hyppolite), homme de lettres, à la Grange-Rouge, près Chailles, Loir-et-Cher. 3 *août*.

FRÉMONT, conseiller à la cour d'Orléans. 21 *décembre*.

1839. DE LA PANOUSE (le comte), à Toulouse. 25 *janvier*.

MM. Foucher (Victor), avocat général près la cour royale de Rennes. 10 *mai*.

Micault de la Vieuville, contrôleur des contributions directes, à Romorantin. 10 *mai*.

Maury, sous-directeur du collége de Vendôme. 14 *juin*.

Laumier, membre de plusieurs Sociétés savantes à Paris, rue Royale-Saint-Antoine, 4, à Paris. 29 *novembre*.

De Santarem (le vicomte), ancien ministre de Portugal, correspondant de l'Institut de France, à Paris, rue Bleue. 6 *décembre*.



TABLE.

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 12 septembre 1836, par M. Bergevin, président. . . I

Rapport sur les travaux de la Société des sciences et des lettres de Blois, pendant l'année académique 1835—1836, lu dans la séance publique du 12 septembre 1836, par M. de la Saussaye, secrétaire. XVII

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 29 août 1837, par M. Alp. Laurent, président . . . LXVII

Rapport sur les travaux de la Société des sciences et des lettres de Blois, pendant l'année académique 1836—1837, lu dans la séance publique du 29 août 1837, par M. le docteur Marin-Desbrosses, secrétaire. . . LVII

Coup d'œil sur quelques anciens systèmes de philosophie, en dehors de la sphère de la Grèce, et en particulier sur la philosophie indienne, par M. Cler. 3

L'abolition de la traite des noirs. Ode, lue à la séance publique de la Société des sciences et des lettres de Blois, le 29 août 1837. 67

L'Athée devant Dieu, lu à la séance de 1838, par M. Charles Turpin, membre correspondant 73

Ça brûle! Conte. Lu en 1838, à la séance annuelle de la Société des sciences et des lettres de Blois, par M. Charles Turpin, membre correspondant 77

Course de Bethléem aux ruines d'Engaddi et retour. Extrait d'un voyage en Orient, par M. Gillot de Kerhardine 81

Lettres écrites d'Orient, par M. Aucher-Eloy, membre correspondant 146

Etudes littéraires pour servir à l'Histoire de Blois et du Blésois, par M. le comte de Salaberry, membre correspondant 209

Note à l'occasion d'une collection de pièces autographes . 238

Mémoire sur deux inscriptions latines de la ville de Blois du 11e et du 12e siècle; par M. Éloi Johanneau, membre correspondant 295

Notice historique sur la vie et les écrits du père Jean Morin, né à Blois, en 1591, par M. E. Godin 332

Notice sur la vie et les ouvrages d'Abel Brunyer, par M. J. de Pétigny, membre correspondant. 381

Liste générale des membres de la Société des sciences et des lettres de Blois 507





